



## Les Possibles - No. 14 Été 2017

## Éditorial : La prime à la fraude, nouveau principe de faveur

mardi 19 septembre 2017, par [Jean Tosti](#), [Jean-Marie Harribey](#)

**Peut-être, un jour, les historiens diront que la période que nous traversons aujourd'hui aura vu le capitalisme tellement engoncé dans une crise multiforme et inextricable qu'il n'avait pas d'autre recours que d'instaurer la fraude en mode de gestion permanent de la société. La fraude et l'évasion fiscales sont depuis longtemps déjà le sport favori des banques, des multinationales et des riches particuliers. L'imbrication des systèmes mafieux et du capital international est de plus en plus étroite. Le reportage du *Monde* pendant l'été 2017 sur la fraude à la TVA au milieu du marché européen du carbone en donnait un bel exemple. Mais il est une nouvelle fraude inaugurée par le président Macron dans les ordonnances qu'il s'apprête à signer sur le « marché » du travail. Celles-ci instaurent un barème maximum pour sanctionner les licenciements illégaux, c'est-à-dire « sans cause réelle et sérieuse », au contraire de ce qu'exigeait jusqu'ici le Code du travail.**

Cela signifie que les employeurs seront fortement incités à licencier ouvertement sans avoir à se préoccuper beaucoup de la légalité de leur décision, puisque la sanction éventuelle qu'ils encourront devant les prud'hommes est prévue et plafonnée. Le capitalisme était exploiteur, il le reste, mais il met à sa boutonnière les palmes académiques de la fraude. Ces palmes donnent l'esprit et la lettre des ordonnances du président Macron, celui qui traite de fainéants tous les opposants à ses contre-réformes.

En cette rentrée de l'automne 2017, le chamboulement du Code du travail est général, porte atteinte aux droits des travailleurs et comble d'aise au contraire tous les patronats, grands et petits. Puisque la hiérarchie des normes est inversée, mettant fin au « principe de faveur » accordé aux salariés, un nouveau principe de faveur est mis en œuvre à l'avantage des employeurs.

Le dossier de ce numéro des *Possibles* ne pouvait, en ces temps douloureux, qu'être consacré à la mise à mal du travail par le nouveau gouvernement français.

[1] Il s'ouvre par deux articles concernant les nouvelles méthodes managériales de la force de travail dans les entreprises gouvernées par la finance. Le premier, de Danièle Linhart, décrypte ces méthodes qui, sous couvert de prétendue autonomie laissée aux travailleurs, constituent un prolongement délétère du taylorisme. Après cette mise en perspective théorique, le second texte d'Isabelle

Bourboulon fournit maints exemples des nouvelles formes d'assujettissement des travailleurs, qui se soldent par une intensification du travail, du stress croissant, des *burn out* et des suicides.

Après quatre décennies de capitalisme néolibéral, le temps semblait sans doute venu aux gouvernements pour rajouter une couche supplémentaire de dégradation à la condition salariale. Gérard Filoche rappelle quelle est la particularité du rapport social salarial : un rapport de subordination du travailleur à l'employeur capitaliste, mais que le droit du travail, progressivement conquis par les luttes sociales, avait entouré de protections importantes. La bataille engagée par le capital est donc claire : se débarrasser le plus possible de celles-ci. On peut être certain que, dès la mise en œuvre des ordonnances de Macron, le Medef reprendra son offensive pour accroître la durée du travail. Stéphanie Treillet montre ainsi que « la question du temps de travail reste au cœur de l'affrontement social » entre travail et capital.

Ces réformes rétrogrades ne portent pas seulement atteinte à la démocratie. Elles menacent également la santé des travailleurs. Louis-Marie Barnier montre alors que le droit à la santé au travail est un droit fondamental, constituant un puissant levier de contre-pouvoir syndical. L'enjeu est politique et aussi social : Odile Merckling explique que, à l'inverse des fameuses « lois travail », il est très possible d'assurer

un SMIC pour tous, une sécurité sociale, et surtout, dans cette période de chômage et de précarité, une continuité des droits.

Continuité des droits pour tous les travailleurs, nationaux et immigrés. Odile Merckling signe un second article pour décrire comment l'économie française a eu recours depuis longtemps à une main-d'œuvre immigrée, le plus souvent privée de droits, pendant que, progressivement, la dérégulation du « marché » du travail se mettait en place.

Si l'on en croit la propagande libérale, le droit du travail français est trop épais : il pèse des kilos. Personne ne s'est jamais offusqué que le droit de propriété pèse des tonnes. Pourtant, il n'y aurait aucune difficulté à rendre le Code du travail plus lisible. Emmanuel Dockès, entouré d'une équipe de juristes, propose des principes de droit du travail véritablement protecteur. Et il termine par une contribution qui se veut utopique et (« en même temps », pourrait-on dire) réaliste.

Ce dossier se termine par deux réflexions sur la place du travail dans la société. D'abord, Dominique Méda rapporte les résultats des enquêtes qu'elle a menées avec d'autres collègues dans plusieurs pays européens sur la perception qu'ont les travailleurs de leur travail. Les résultats sont éloquentes : le travail n'est pas une valeur en voie de disparition, bien au contraire, et tout particulièrement en France. Ensuite, Jean-Marie Harribey signe un texte qui porte sur la centralité du travail vivant. Le travail est « vivant », au sens où Marx l'avait défini à l'aube du capitalisme industriel, parce que, au-delà de son caractère aliénant indéniable, il est un médiateur social. Il est également vivant parce qu'il implique la totalité du corps humain, physiquement et psychologiquement, comme l'ont montré les psychosociologues du travail ayant notamment étudié les formes de souffrance au travail. Le dossier se clôt ainsi sur une discussion autour de la dimension anthropologique du travail, mais qui est mis en œuvre sous des formes différentes dans l'histoire des sociétés.

La partie Débats de ce numéro commence par un article de Gilles Rotillon à propos de l'exigence des

héritiers du mathématicien Alexandre Grothendieck de vendre les manuscrits découverts après sa mort. Gilles Rotillon trouve là un excellent exemple de tentative de marchandisation de la connaissance en tant que bien commun de l'humanité. Au-delà de l'outrecuidance de cette exigence, se pose la question de la valeur de ce type de biens, comme la connaissance ou la nature, qui ne relèvent pas de l'économie.

La revue *Les Possibles*, dans son numéro 10 (Été 2016), avait publié un « [Panorama, enjeux et perspectives des monnaies associatives](#) » réalisé par Marie Fare. Le débat se poursuit avec un article critique d'Alain Beitone et Nicolas Danglade, pour qui les monnaies locales ne peuvent être considérées comme des monnaies à part entière. « Mais ces utopies, disent les auteurs, alors même, qu'elles visent des objectifs critiques et émancipateurs, véhiculent parfois (souvent ?) des confusions qui peuvent se révéler dangereuses. »

Joël Martine propose un article en deux parties sur le rôle de l'écoféminisme dans les luttes pour l'environnement menées par les femmes dans les pays du Sud. Il en tire ensuite une réflexion sur la notion du *care*, le « prendre soin » pris en compte dans le féminisme nord-américain.

Les numéros [12](#) (Hiver 2017) et [13](#) (Printemps 2017) des *Possibles* avaient ouvert un débat sur le populisme, avec des contributions sur et autour des philosophes Ernesto Laclau et Chantal Mouffe. Patrick Braibant propose ici la première partie d'un article (il en comportera trois) qui revient sur ces contributions philosophiques qui concernent avant tout la régénérescence de la démocratie.

Pour terminer cette partie Débats, nous publions trois comptes rendus de lecture. Le premier, réalisé par Pierre Khalifa, porte sur un livre de Jonathan Israel à propos des origines intellectuelles de la démocratie qui trouvent leur source, selon l'auteur, dans l'opposition entre les « Lumières modérées » et les « Lumières radicales ». Pierre Khalifa discute et conteste cette opposition.

Suit un compte rendu fait par Martine Boudet du livre

de Nils Andersson, qui retrace une histoire de la décolonisation, vécue directement par l'auteur. Puis, Charles Paradis nous apprend la publication sur Internet d'un livre de Kadour Naïmi sur « La guerre, Pourquoi ? La paix, comment ? » dont l'intention est de faire œuvre de pédagogie.

Enfin, la « Revue des revues », rédigée par Jacques Cossart, propose un état des lieux des publications internationales concernant le travail dans le monde, où l'on voit que la dégradation qui a lieu en France est confirmée partout ailleurs. Cette dégradation s'accompagne d'une aggravation des inégalités, tant en ce qui concerne les revenus, la richesse, que l'accès aux soins de santé, notamment pour les enfants. L'Afrique sauvera-t-elle le capitalisme,

demande Jacques Cossart. Ou bien le capitalisme engloutira-t-il ce continent après l'avoir mis à sac ?

Les atteintes aux droits sociaux et à la démocratie d'un côté, et les menaces sur l'environnement naturel de l'autre, sont en interaction. Elles s'expliquent fondamentalement par les soubresauts d'un capitalisme en crise profonde. Même la fuite en avant du capital fictif, qui transforme en actifs financiers le moindre signe de vie, ne suffit pas à résoudre cette crise [2]. Tout le « vivant » (le travail humain et la nature) est menacé. Il appartient au « vivant humain » la responsabilité de... travailler au dépassement d'un système mortifère. Il n'y a pas d'autre choix. Margaret Thatcher avait trouvé la bonne formule. Elle s'était juste trompée sur l'objet du choix.

---

## Notes

[1] Ce dossier fait suite à celui du [n° 11 des Possibles, Automne 2016](#).

[2] Attac a publié cette année un livre de synthèse, *Par ici la sortie, Cette crise qui n'en finit pas*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2017.

## Dossier : Le travail

# D'où vient la souffrance des salariés du XXI<sup>e</sup> siècle ? Ruptures et continuités entre management moderne et logique taylorienne

mardi 19 septembre 2017, par [Danièle Linhart](#)

La modernisation managériale se prétend en rupture radicale avec la logique taylorienne. Elle prétend faire place à l'autonomie, la liberté d'initiative, la responsabilité, des salariés et promouvoir des modes de mises au travail en phase avec l'évolution de la société. Celle-ci est de plus en plus individualisée et les politiques à l'œuvre dans les entreprises affichent l'importance accordée désormais aux qualités personnelles de chaque salarié : son adaptabilité, sa créativité, son goût du risque...

Mais à y regarder de plus près, certains fondements du taylorisme restent omniprésents, bien que masqués derrière les formes hyper modernes de personnalisation, psychologisation de la mise au travail. Malgré « l'humanisation » revendiquée, la subordination impose toujours sa loi selon les bonnes vieilles recettes tayloriennes. Pour parvenir à gérer ces contradictions, les directions s'emploient à renouveler en permanence les moyens d'arracher le consentement de leurs salariés.

## 1. Taylorisme : clairvoyance et mauvaise foi

Rendre la subordination possible et effective, tel avait été, en son temps, l'objectif du consultant Taylor (1911) qui avait inventé l'organisation rationnelle du travail. Il voulait fournir aux employeurs la possibilité de faire travailler les ouvriers qu'ils payaient selon les méthodes de travail les plus productives, les plus profitables possibles. Jusqu'alors, les ouvriers de métiers embauchés directement par leur patron recrutaient eux-mêmes leurs compagnons et organisaient leur travail. Taylor avait alors fait le constat qu'une telle logique conduisait nécessairement à la « flânerie systématique », ce qu'il faut entendre comme une allure de travail destinée à se préserver, s'économiser sur le plan de la santé, mais aussi à ne pas en faire trop, compte tenu des tarifs payés.

La volonté de promouvoir une organisation du travail susceptible de fonctionner indépendamment des états d'âme, de la bonne ou mauvaise volonté des ouvriers, mais selon les seuls critères d'efficacité et rentabilité voulus par l'employeur est donc le véritable moteur du taylorisme.

Le présupposé fondamental de la démarche que Taylor (1909) initie est que tout savoir est du pouvoir. Il faut donc transférer le savoir des ateliers (où les ouvriers le détiennent, le mettent en œuvre et le perfectionnent) vers les bureaux où des ingénieurs formés dans les meilleures écoles le mettront à profit pour définir une organisation du travail qui fait voler en éclat les métiers et les transforme en une série de tâches élémentaires, assorties de prescriptions. Le principe à la base de cette organisation taylorienne correspond donc à un dépouillement des ouvriers de leurs savoirs, connaissances, expérience pour les soumettre à des modes opératoires et des délais alloués, décidés en dehors d'eux et selon les seuls objectifs de rentabilité. Les ouvriers seront désormais des exécutants strictement soumis aux méthodes de travail mises au point par les bureaux des temps et méthodes. La subordination est ainsi instituée. La domination de l'employeur qui paye est assurée, elle s'inscrit désormais dans la définition même des tâches, elle est incorporée dans l'organisation du travail.

L'organisation du travail, ainsi « rationalisée » et validée par la « science » (mise en œuvre par les ingénieurs) peut (alors qu'elle résulte d'une offensive violente contre les ouvriers) être alors présentée comme le résultat d'un processus progressiste, tant

au niveau technique que social et politique. C'est le tour de force que réussit Taylor (suivi par ceux qui feront la promotion de l'organisation scientifique du travail). Il parvient à imposer l'idée de ce nouveau modèle qui opère une démocratisation du travail ouvrier, en le mettant à la portée de tous (puisqu'il n'est plus nécessaire de détenir un métier ou des savoirs particuliers), sert les intérêts supérieurs de la nation américaine (en permettant des gains de productivité spectaculaires qui renforcent le marché économique), et ceux des ouvriers dont les salaires augmenteront en proportion des gains de productivité. Bref, celui qui a inventé et diffusé un modèle d'organisation qui dépossède les ouvriers de la ressource que constituent leurs savoirs, leur métier et leur expérience, qui les rend totalement dépendants, parvient à présenter ce modèle comme *fair*, c'est-à-dire juste, équitable et honnête, en somme, bénéfique pour tous.

C'est dans cette perspective que se situe également Henry Ford qui concrétisera de façon encore plus spectaculaire la subordination des ouvriers en introduisant des chaînes de montage qui renforcent la parcellisation taylorienne des tâches de la domination supplémentaire, en assurant un rythme mécanique impulsé. Lui aussi avait compris l'importance de l'idéologie et donc de la communication. Il avait racheté un journal le *Dearborne Independant*, pour le consacrer à la diffusion de ses idées sur l'organisation de l'entreprise et du travail qu'il mettait en place. Avec un réel succès, au point qu'il faillit avoir le prix Nobel de la Paix avant la Deuxième Guerre mondiale.

Ces aspects contribuent à expliquer le succès historique et planétaire que ce mode d'organisation du travail a pu connaître. En dépossédant les ouvriers de leurs métiers et de tous moyens leur permettant d'influer sur leur travail, il a permis des gains de productivité spectaculaires ; il est de plus parvenu à masquer cette violence par une idéologie qui le présentait comme juste et profitable à tous.

De fait, il trouvait une solution au problème majeur du patronat, à savoir l'obsession qui l'habite de contrôler la main-d'œuvre qu'il recrute et emploie pour obtenir le maximum de rentabilisation. C'est

fondamentalement la défiance à l'égard des ouvriers, la peur de ne pas parvenir à asseoir sur eux leur autorité qui pousse les employeurs à modeler les organisations du travail dans un sens qui ne laisse guère de marges de manœuvre à ces ouvriers.

Ce modèle a été remis en question socialement à la fin des années 1960 dans plusieurs pays du monde occidental et plus particulièrement en France où il y eut, en mai 68, trois semaines de grève générale avec occupation d'entreprises (Vigna, 2007). Il a été également fragilisé par la mondialisation et globalisation, l'exacerbation de la concurrence, la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de la montée en puissance du secteur tertiaire, qui entraînent des situations de travail plus difficilement programmables. D'où la nécessité d'inventer un autre modèle techniquement plus en phase avec l'évolution et socialement plus légitime.

Si la planification stricte des gestes et méthodes de travail est remise en question, si les méthodes tayloriennes et fordiennes de domination qui ont fait leurs preuves ne peuvent plus constituer un modèle, comment garantir l'effectivité et l'acceptabilité de la subordination ?

## **2. L'émergence d'un nouveau modèle : entre innovations et rénovations**

Il fallait tout d'abord préserver le rapport de force : les directions d'entreprises ont été vite convaincues de la dangerosité d'une situation où, en raison de la gestion collective des salariés, ceux-ci ont cherché massivement à faire valoir leurs intérêts et valeurs.

### **2.1. Mise en place d'une individualisation systématique de la gestion des salariés et de l'organisation de leur travail**

L'individualisation est au cœur du nouveau modèle managérial. Mise en place à partir du milieu des années 1970, elle représentait une réponse aux revendications des salariés qui, au cours de la plus longue grève du XX<sup>e</sup> siècle, réclamaient plus de

dignité, d'autonomie, de liberté et de reconnaissance au travail. Elle avait cet avantage, du point de vue du patronat qui l'introduisait, d'inverser un rapport de force qui était devenu par trop défavorable. Cette individualisation qui passait par les horaires variables, l'individualisation des primes puis des salaires, et culmine avec la personnalisation des objectifs et des évaluations, des formations, et des carrières, a largement contribué, en introduisant une concurrence systématique entre les salariés, à déstabiliser, voire éliminer les collectifs de travail (Linhart, 2009).

Or ceux-ci (collectifs informels, clandestins, non inscrits dans les organigrammes et constitués de salariés confrontés côte à côte dans la durée à des mêmes conditions de travail, de rémunération et de « carrière ») jouent un rôle non négligeable dans la régulation des pénibilités au travail. Ils jouent un rôle important dans la gestion des difficultés, de la complexité et ainsi du stress liés au travail. L'élément le plus décisif dans cette gestion réside dans la capacité de ces collectifs à conquérir de l'autonomie, à produire du sens, en mettant en synergie l'expérience de chacun, ses compétences, ses qualités, autour de valeurs partagées en lien avec le sentiment d'un destin commun dans l'entreprise. En mutualisant des connaissances, des pratiques propres à leur activité, ces collectifs fonctionnent comme un soutien professionnel (ils pratiquent couramment l'entraide), mais aussi affectif et psychique, car ils permettent de minimiser l'inquiétude face à l'inconnu. Ils contribuent à une certaine sérénité au travail en aidant les uns et les autres à faire face aux contraintes de diverses natures inscrites dans toute activité professionnelle. Ils inscrivent aussi le travail dans le cadre d'un rapport de force, au cœur des enjeux politiques. Ils donnent un sens aussi à la souffrance, ils la mettent en relation avec la cupidité du patron qui « en veut toujours plus ». Les collectifs jouent en effet un rôle essentiel en décryptant les pénibilités, les souffrances ressenties au travail. La question essentielle n'est pas tant qui souffre et comment, mais d'où provient la souffrance et pourquoi ? Pour les collectifs, la souffrance n'est pas à mettre en relation avec des défaillances, des insuffisances, des

fragilités personnelles, un manque d'adaptation, mais avec des modalités d'organisation du travail liées à un contexte économique et politique particulier.

Cette mise à mal des collectifs a été difficile à combattre par les syndicalistes, car le discours managérial prétendait satisfaire les aspirations profondes des salariés. La personnalisation du travail était présentée comme le seul moyen de prendre en compte et de reconnaître les mérites, les compétences et la qualité de l'engagement de chacun, le seul moyen d'introduire plus de liberté dans le travail.

Mais pour autant, il n'est pas question que la personnalisation, l'individualisation ni même des marges octroyées d'autonomie conduisent à une perte d'emprise du management sur les salariés.

## **2.2. Les salariés, garants d'une deuxième vie du taylorisme**

En réalité, le défi pour le management se décline d'une manière nouvelle. Il faut que chaque salarié accepte de se transformer en petit bureau des temps et des méthodes pour s'appliquer à lui-même les principes d'économie des coûts et du temps en permanence, et ce en fonction de situations qui varient en raison de la nature même du travail. La continuité avec le taylorisme réside ainsi dans les principes, mais les conditions de sa mise en œuvre diffèrent. Désormais, le salarié lui-même est responsable de l'organisation de son travail, elle lui est en quelque sorte sous-traitée. Mais il faut qu'il assume cette responsabilité en s'appuyant strictement sur les critères, les méthodes, les manières de faire, les objectifs définis par sa direction et sa hiérarchie et en fonction des moyens qui seront mis à sa disposition sans qu'il puisse interférer.

On lui demande donc de savoir s'adapter, de comprendre ce qu'on attend de lui, d'être disponible, toujours loyal et totalement engagé dans son travail, et de veiller à faire l'usage de lui-même de la façon la plus appropriée du point de vue de son management. Les nouvelles méthodes qui se déversent sur les

entreprises industrielles et tertiaires (le *lean* [1] production, *lean management*, qui consistent à diminuer tout : les effectifs, budgets, délais, erreurs, stocks etc.) ne se fondent pas sur une logique innovante, mais sur une application stricte et exacerbée des principes tayloriens. Les salariés ont ainsi à se mobiliser dans des limites très étroitement définies par les outils modernes de gestion, qui permettent par ailleurs un contrôle d'une efficacité inégalée. Ils ont à déployer de façon relativement autonome leurs efforts dans un univers extrêmement codifié censé les guider vers des solutions organisationnelles en conformité avec la seule rationalité de leur employeur. On mesure à quel point ce nouveau modèle aux principes anciens repose sur une contribution subjective active des salariés.

Pour obtenir qu'ils acceptent et jouent ce jeu en toute loyauté dans le cadre des marges d'autonomie qui leur sont concédées, il faut alors les séduire, les convaincre, les faire adhérer. Ce sera l'objet d'une phase participative orchestrée, dans les années 1980, à travers toutes sortes de cercles d'échange, de groupes *ad hoc*, de grandes messes où il s'agit de créer *ex nihilo* une culture d'entreprise, un esprit de communauté à la mesure de l'entreprise ; puis, d'une phase de production de valeurs morales (avec la promulgation de chartes éthiques, codes déontologiques, règles de vie destinés à définir le salarié vertueux, celui qui a sa place dans l'entreprise) ; celle enfin d'une sollicitation plus narcissique (de Gaulejac, 2005) qui invite les salariés à découvrir qui ils sont vraiment, ce qu'ils désirent vraiment, les incite à se mesurer aux autres et à approcher un idéal du moi.

Cette mise au défi en permanence, cette réduction de l'activité professionnelle à un accomplissement narcissique, vise ainsi à conduire les salariés à faire un usage de soi en fonction d'objectifs, de critères et de méthodes imposés par le management : ils ont à mobiliser leur intelligence et leur créativité, pour faire l'usage d'eux-mêmes le plus productif, selon les critères édictés par les directions, tout en s'appuyant sur des dispositifs conçus en dehors d'eux et pensés contre leur professionnalité. Cette logique constitue une source potentielle de souffrance et représente, sans nul doute, un risque psycho-social bien réel.

Les dispositifs participatifs, éthiques et de transaction narcissique ont été déployés pour convaincre, séduire, arracher le consentement ; conçus en témoignage aussi de la bienveillance du management. Ils sont pensés pour guider les salariés qui ont à franchir un cap difficile et affronter le travail contraint, exigeant et intensif qu'on leur demande.

Les directions des ressources humaines, parfois rebaptisées de la bienveillance et du bonheur avec leur *Chief Happiness Officers*, sont là aussi pour les accompagner et essayer au maximum de solutionner tous les problèmes qui peuvent se poser dans le cadre de leur vie privée et domestique ; ces professionnels de l'encadrement proposent des conciergeries, des massages, des séances de méditation, des coachs, des numéros verts de psy, des conseils pour se maintenir en bonne santé : ils sont là pour aider les salariés à venir au travail l'esprit libre et dégagé, en bonne forme afin qu'ils s'adonnent totalement à leurs missions, dans un état d'esprit positif. Orange, par exemple, considère désormais que « chaque salarié est unique » et qu'il faut le traiter ainsi.

### **2.3. Le déni moderne de la professionnalité des salariés**

Mais il ne s'agit pas, du point de vue du management moderne, de s'en remettre uniquement aux efforts déployés pour opérer une métamorphose identitaire. Il faut trouver les ressorts assurant que tous les salariés, quel que soit leur degré d'adhésion ou de résistance, soient *hic et nunc* contraints de travailler selon les critères et méthodes voulus et ne puissent imposer leur point de vue professionnel sur la manière de travailler.

Émerge alors une stratégie qui se calque sur celle de Taylor, car elle consiste à dépouiller les salariés de leurs savoirs, des connaissances liées à leur métier et de leur expérience qui pourraient constituer des ressources individuelles et collectives légitimant l'affirmation d'un autre point de vue sur leur travail.

Cette stratégie prend la forme d'une politique du changement permanent (présenté comme une nécessité dans un monde où tout change tout le

temps et comme la preuve de la capacité du management de faire face à la montée de l'incertitude). On restructure ainsi sans arrêt les départements et les services, on recompose sans cesse les métiers, on externalise puis réinternalise des fonctions, on renouvelle en rafale les logiciels, on déménage avec une forte fréquence les équipes, on instaure une mobilité systématique, notamment de la hiérarchie de proximité ; bref, on procède à des réaménagements incessants qui transforment les structures, le fonctionnement des entreprises, qui bouleversent le contenu et l'environnement du travail.

Dans cette tourmente, les salariés voient tous leurs repères basculer, une partie de leurs connaissances et de leur expérience devenir obsolètes. Ils subissent un processus de mise en incompetence. Cette stratégie du changement systématique produit de l'impuissance professionnelle, car il manque le recul, l'expérience pour asseoir une maîtrise sur le travail. Les salariés sont ravalés au rang d'apprentis permanents. Ce qui est censé garantir leur subordination, car un apprenti doit accepter de donner des gages pour se faire accepter. Il doit faire preuve de sa bonne volonté et surtout ne pas entrer dans une logique de contestation s'il veut être pérennisé dans son emploi.

Lorsque tout change tout le temps, les salariés ne peuvent plus se sentir chez eux dans leur travail, dans leur entreprise, entre eux avec leurs collègues. Ils leur devient de plus en plus difficile de maîtriser leur environnement de travail, et plus grave encore leur travail lui-même. C'est leur expérience qui est invalidée, leurs compétences, leurs savoirs qui sont déstabilisés. Tout ce qu'ils sont parvenus à construire pour domestiquer les contraintes et difficultés de leurs missions s'écroule régulièrement au rythme soutenu des réformes et transformations. Leur environnement devient hostile, ils ont en permanence à s'adapter, à découvrir les modalités nécessaires pour maîtriser leur activité : savoir qui peut être une personne ressource, quelles relations peuvent être établies avec les différents services ou interlocuteurs, où trouver les informations pertinentes, comment se conforter dans une décision. Ils ont à réinventer les routines qui

permettent de gagner du temps et de se consacrer ainsi plus efficacement aux incidents, aux imprévus dans un contexte qui devient plus complexe et plus incertain. Avec cette politique de réformes systématiques, les salariés sont en situation permanente de désapprentissage et réapprentissage, comme l'analyse si bien Jean-Luc Metzger (1999), une situation qui peut les conduire à un véritable épuisement professionnel (le fameux *burn out*).

Perdus dans la tourmente de ces bouleversements multiples, déboussolés et débordés, en manque d'informations et de formation, tout les pousse à mendier des aides techniques, des procédures, des solutions standardisées.

On assiste à un paradoxe dérangeant qui veut qu'au moment où on en demande de plus en plus aux salariés (excellence, engagement total et prise de risque), face à un travail de plus en plus complexe, on les plonge artificiellement dans un état d'incompétence, qui génère appréhension et angoisse.

Ces pratiques de déstabilisation sont censées accélérer le renoncement des salariés à leurs valeurs professionnelles et leur ajustement à celles préconisées par l'organisation officielle. La déstabilisation des salariés se comprend d'autant mieux qu'on l'analyse comme une attaque en règle des ressources dont ils disposent pour s'affirmer dans leur travail, et imposer un point de vue et notamment de l'expérience qu'ils accumulent dans la durée. Cette expérience se décline elle-même sur trois registres : le métier (qui est une sorte d'expérience collective coagulée et validée), la stabilité dans la fonction qui permet d'accumuler des connaissances nécessaires pour affronter les situations de travail, et les réseaux socio-professionnels dans l'entreprise qui permettent de faire émerger des personnes ressources.

On assiste dans la droite ligne des principes tayloriens à une déstabilisation des savoirs au profit des « compétences » dont la capacité d'adaptation devient un élément primordial. Tous les discours managériaux, et notamment ceux du Medef, insistent sur l'importance cruciale des savoir-être, de la

capacité d'adaptation, des aptitudes, ce que l'on nommera compétence. Pour s'insérer rapidement dans un environnement qui change sans cesse, les diplômés, les qualifications, les métiers n'offrent plus la garantie d'adaptabilité requise dans cette optique ; le métier comme l'expérience peuvent être envisagés comme des freins à l'adaptation, des points d'appui possibles pour des attitudes considérées comme rigides, figées et contraires aux besoins de fluidité et de renouvellement. Les salariés ne doivent plus compter sur ce type de ressources, ils doivent accepter d'y renoncer et de remettre sans cesse les compteurs à zéro.

Dépouiller le salarié de son expérience professionnelle, ce n'est pas seulement lui retirer l'assise dont il a besoin pour ne pas être dépassé par son travail, pour se sentir à la hauteur, armé pour l'accomplir et en droit de faire valoir son point de vue. C'est aussi lui retirer une partie de son identité, celle qui s'est constituée autour de cette expérience, grâce à elle. Changer le travail sans cesse, c'est aussi affecter la constance de l'identité des salariés.

En quelque sorte, on exige d'eux qu'ils soient consciencieux mais sans conscience...

D'un côté, le management affaiblit, précarise subjectivement les salariés, en leur rendant l'exercice du travail moins aisé et moins sûr, de l'autre il leur tend la perche d'outils censés leur apporter des solutions et des ressources. En somme, comme le remarque Emmanuel Diet (2012), ils sont obligés de s'en remettre à ce qui les nie, les disqualifie, c'est-à-dire à ces dispositifs de gestion qui véhiculent des valeurs contraires aux leurs, et pire encore des valeurs qui piétinent leur identité, leur morale, leur professionnalité. Il leur faut être actifs dans la mise en œuvre de la destruction d'une part importante d'eux-mêmes.

La déstabilisation chronique a bien pour objet de contraindre les salariés à mettre en œuvre les outils de gestion choisis par leurs directions, ces outils qui « portent en eux des règles tacites de mise en ordre organisationnel », ces outils qui combinent « les vertus instrumentales de l'outil et des atouts persuasifs, pédagogiques et micropolitiques »

(Boussard et Maugeri, 2003). Ces outils sont censés mettre les salariés dans un moule, et leur créer les réflexes adaptés aux objectifs.

La modernisation managériale, qui se veut porteuse d'humanisation du travail, qui affirme sa rupture avec le taylorisme, a inventé une forme nouvelle de mise au travail qui comporte bien des aspects inquiétants. La logique taylorienne n'a pas disparu, mais elle a été repensée et métamorphosée. Elle est désormais destinée à être incorporée dans des outils mis à disposition des salariés qui doivent les mobiliser à bon escient en fonction de situations fluctuantes, même si elles sont contraires à leurs valeurs de métier, valeurs professionnelles. Les évaluations dans le cadre d'entretiens individuels avec le supérieur hiérarchique sur la base des objectifs et modalités de travail qu'on leur a prescrits, sont de moins en moins des évaluations de professionnels, mais bien celles d'hommes et de femmes qui vont se trouver confrontés à l'évaluation en réalité non pas de leur performance, mais de leur personne, de leur personnalité. Et ce dans le cadre d'une comparaison avec les autres. On mesure l'ampleur des effets produits.

La précarisation subjective, ce n'est pas seulement la peur d'être conduit un jour à la faute professionnelle qui peut faire perdre son emploi, mais c'est aussi une mise en danger de soi, par une atteinte au sentiment de sa valeur, de sa dignité, de sa légitimité.

La stratégie du changement permanent vise précisément à créer les conditions qui inciteront les salariés à se rabattre sur ces dispositifs comme sur de véritables bouées de sauvetage. À aucun moment, il n'est prévu de se poser la question de leur pertinence, c'est-à-dire de la pertinence des critères qu'ils véhiculent ; or, ils sont loin d'être aussi neutres, objectifs et universels qu'on les présente : ils sont là pour déterminer des actes professionnels en fonction de certains objectifs précis de rentabilité qui vont définir des critères de qualité du travail attendu.

La chiffronomie, la quantophrénie, destinées à valider les démarches modernes de management par l'objectivité que les chiffres sont censés véhiculer,

masquent (comme du temps de Taylor et de sa science universelle et impartiale) la volonté de contraindre et contrôler les comportements selon des orientations qui peuvent être très contestables. Bruno et Didier (2013) montrent par exemple dans leur livre sur le *benchmarking* qu'accepter les chiffres et les quantifications du management, c'est s'inscrire d'emblée dans une définition partisane de la qualité attendue du travail, de sa finalité et de son sens, celle du management qui prétend œuvrer pour l'intérêt de tous

Le tour de force de cette stratégie est ainsi de parvenir à transformer des salariés en situation d'emplois stables (des fonctionnaires et des salariés en CDI) en travailleurs qui se vivent comme précaires, et de les soumettre ainsi sans limite à la subordination qui est au cœur de la relation salariale.

### 3. En finir avec la subordination

Le salariat, alors qu'il devient un salariat de plus en plus tertiaire et recèle de plus en plus de cadres, sera-t-il toujours condamné à la subordination ? L'idée se profile de plus en plus que, pour échapper à la subordination, la seule solution est de sortir du salariat. Le succès du statut d'auto-entrepreneur illustrerait cette tendance d'un nombre grandissant de travailleurs à vouloir échapper au salariat.

L'*ubérisation*, qui introduit une relation de travail distancié entre les commanditaires du travail et les travailleurs via les plateformes numériques, se fonde sur l'absence de subordination pour échapper aux contraintes légales qui accompagnent cette subordination. Les travailleurs qui sont régis par cette logique affichent leur liberté, leur indépendance, la possibilité de décider de leurs horaires, de leur temps de travail.

Apparaissent aussi les *slashers*, qui cumulent plusieurs emplois de ce type et de longues grandes durées du travail, et clament aussi le plaisir de la liberté conquise.

Ce secteur risque de se développer : nombre de salariés sont exclus du salariat et incités par leurs

anciens employeurs à recourir à ces nouveaux statuts.

Le fait est que cette absence de subordination a un coût réel pour les travailleurs : moindre garanties, rémunérations plus basses pour un travail souvent plus long que la durée légale.

Mais tout se passe comme si l'avenir était à ceux qui, courageux, ayant le goût de l'aventure, et l'esprit d'indépendance, se prennent en main, et s'emploient eux-mêmes. Les autres, ceux qui restent frileusement accrochés au salariat, en sont d'autant plus dévalorisés. Ils traînent pourtant déjà un lourd passé avec une stigmatisation qui a débuté dans les années 1980. Ils seraient paresseux, plus enclins à défendre leurs garanties qu'à se consacrer à leur travail. En 1984, l'émission « Vive la crise » sur Antenne 2 mettait en scène Yves Montand qui enjoignait nos concitoyens à se retrousser les manches, à prendre conscience que la crise imposait des efforts et des sacrifices, alors qu'en France on avait trop tendance à « se la couler douce ». De nombreuses alertes ont été régulièrement données par les responsables politiques sur le prétendu mauvais rapport des Français au travail. Le premier ministre Raffarin affirmait dans l'été 2003, depuis le Québec, qu'il fallait remettre les Français au travail, qu'il fallait arrêter de considérer que la France était un pays de loisirs. Pendant sa campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy exaltait de son côté « la France qui se lève tôt » en lançant son slogan « travailler plus pour gagner plus » et proposait de réhabiliter la valeur travail. Les 35 heures de la loi Aubry avait déjà convaincu une partie de l'opinion publique qu'en France, on était plutôt paresseux.

Pourtant, en France, la productivité horaire est une des plus élevées au monde et les enquêtes montrent que le travail représente une valeur prioritaire (Davoine, Méda, 2013).

Sur une fausse image de l'engagement des Français dans leur travail, s'est élaborée comme une naturalisation de la subordination qui ne serait pas à questionner. Elle serait le pendant normal, logique, nécessaire des « avantages » que procure le salariat et d'autant plus indispensable que les salariés

français, (plutôt paresseux, plutôt enclins à travailler selon leurs états d'âme) doivent être mis au pas. S'inscrire dans le salariat sous-entendrait accepter ces règles du jeu dont la subordination fait partie, et ce d'autant plus qu'il existe d'autres possibles avec ces nouveaux statuts.

Il est temps d'ouvrir un vrai débat sur cette dimension coercitive de la subordination pour plusieurs raisons. Celle tout d'abord du mal-être des salariés. Le management moderne produit du *burn out*, de la souffrance au travail, des suicides, des addictions à des substances illicites ou à l'alcool, Cela n'est pas une fatalité, mais découle des orientations très particulières du nouveau modèle managérial qui multiplie les contraintes paradoxantes, en raison d'une défiance *a priori* à l'encontre des salariés. La deuxième raison est que la performance des entreprises pâtit de cette logique de la subordination qui verrouille l'intelligence des salariés, qui disqualifie leur professionnalité et les précarise. Des salariés contraints, contrôlés en permanence, soumis à des procédures impératives et sources de problèmes, comme à des évaluations peu réalistes, auront tendance à se replier, à jouer la carte du conformisme au détriment de la créativité, de l'inventivité et de la réactivité. Le troisième étant qu'elle conduit au développement d'un secteur hors salariat où les travailleurs ont à payer très cher ce qui n'est au fond qu'un semblant d'indépendance.

## Bibliographie

- BOUSSARD V., MAUGERI S. (2003), Introduction dans *Du Politique dans les organisations ; sociologie des dispositifs de*

*gestion*, Paris, L'Harmattan.

- BRUNO I., DIDIER E. (2013), *Benchmarking, L'État sous pression statistique*, Paris, La Découverte, coll Zones.
- DAVOINE L., MEDA D. (2009), « Quelle place le travail occupe dans la vie des Français par rapport aux Européens ? », *Informations Sociales*, n° 153, p. 48-55.
- DIET E. (2012), « Changement, changement catastrophique et résistances », *Connexions*, n° 99.
- GAULEJAC (de) V. (2005), *La société malade de la gestion, Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Paris, Seuil.
- LINHART D. (2009), *Travailler sans les autres ?* Seuil, coll. Hors normes.
- LINHART D. (2015), *La comédie humaine du travail, De la déshumanisation taylorienne à la surhumanisation managériale*, Toulouse, Erès.
- METZGER J.-L. (2000), *Entre utopie et résignation : la réforme permanente d'un service public* Paris, L'Harmattan, Coll Logiques sociales.
- TAYLOR F.W. (1911), *The Principles of Scientific Management*. Trad. (1957) *La direction scientifique des entreprises*, Paris, Dunod.
- VIGNA X. (2007), *L'insubordination ouvrière dans les années 68, Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

---

## Notes

[1] *Lean* voulant dire maigre, sans gras, certains disent anorexique....

# Le management ne s'intéresse pas au travail

mardi 19 septembre 2017, par [Isabelle Bourboulon](#)

Cela ressemble à un paradoxe. Pourtant, plus on écoute les salariés, plus on s'entretient avec les chercheurs, plus on avance dans la lecture des nombreux ouvrages et études consacrés au travail, plus on en vient à douter de l'adéquation des méthodes managériales actuelles aux attentes des salariés, et peut-être même à celles des directions d'entreprises, tant celles-ci sont parfois contre-productives. Entre un management de plus en plus contraignant et la réalité vécue par les salariés, le divorce est patent. Le management appréhendé sous des aspects uniquement quantitatifs ne s'intéresse ni aux conditions de réalisation du travail, ni à son contenu, encore moins à ce qu'il permet de construction des identités et de la santé.

Qu'est-ce qui caractérise les principales évolutions managériales ?

- La financiarisation de l'économie et le rôle des cours de bourse dans les modes de gestion, avec une captation de la valeur produite par le travail au profit des actionnaires, c'est-à-dire du capital.
- La crise de confiance entre dirigeants et salariés, due notamment aux inégalités de rémunération. Aux yeux de beaucoup de salariés, les salaires famineux des dirigeants, les stock-options et autres bonus et parachutes dorés constituent une véritable provocation, de même que les bénéfices considérables de certaines grandes entreprises en regard de la stagnation des salaires.
- L'individualisation croissante de la gestion du personnel et de l'évaluation des compétences, et le recul des solidarités collectives : le lien social s'est perdu parce qu'il n'y a plus de temps ni d'espace pour échanger avec les autres, pour parler, écouter, discuter.
- Enfin, l'instantanéité induite par l'utilisation d'Internet, du téléphone et de l'ordinateur portables, et une concurrence de plus en plus mondialisée entre les entreprises se traduisent par l'obligation

de traiter toutes choses en urgence.

L'impact des nouvelles technologies sur le travail en termes d'intensification et d'accélération a été considérable.

## Une conflictualité française

Une majorité de Français estime que le travail a une trop grande emprise dans leur vie, mais lui demande en même temps plus qu'il ne donne, c'est-à-dire y trouver satisfaction, accomplissement et fierté. C'est ce qu'avait révélé, en 2008, une enquête [1] conduite par la sociologue Dominique Méda dans plusieurs pays européens sur la place et le sens du travail. C'est aussi l'hypothèse avancée par Yves Clot [2] lorsqu'il analyse la conflictualité du travail en France. « Nous avons ici l'idée bien enracinée qu'il y aurait une autre société possible fondée sur autre chose que l'argent et le taux de profit [3] ». (Fasse que l'on s'en souvienne au moment où le gouvernement veut imposer sa « loi travail jetable »...). Par comparaison, aux États-Unis, le rapport au travail est « gagnant-gagnant » (*win-win*) : on travaille pour gagner sa vie. En France, pas seulement. Ici, on ne veut pas seulement survivre au travail, mais faire quelque chose d'utile. Cette idée pourrait d'ailleurs préfigurer des nouvelles relations au travail.

## Travailler toujours plus (et plus vite)

Les réformes managériales intervenues depuis une trentaine d'années se sont traduites par une intensification considérable du travail et ont touché toutes les catégories socioprofessionnelles. Particulièrement celles des ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise qui, du fait des problèmes organisationnels, cumulent souvent mauvaises conditions psychologiques et pénibilité physique. Certes, la France n'a plus de mineurs, mais des métiers très pénibles continuent d'exister et de nouveaux métiers apparaissent qui sont potentiellement aussi durs que celui des mineurs de fond. Dans « *Le travail intenable* », Laurence Théry [4] évoque ainsi le monde du déchet avec ses contraintes de bruit et d'exposition aux risques chimiques et biologiques, et celui des découpeurs de volaille qui cumule la plupart des pénibilités imposées par le travail - répétitivité, intensité extrême, sollicitation excessive et exclusive de quelques muscles et articulations, exposition au froid... On peut aussi ajouter le secteur de la propreté qui s'est énormément développé ces dernières années avec l'externalisation des activités de nettoyage, tant dans les entreprises privées que publiques.

À l'origine de l'intensification du travail, la règle de l'urgence s'est imposée partout. Elle est devenue un principe de fonctionnement et sa satisfaction un gage de professionnalisme. Dans les services, les projets sont orientés par la recherche de résultats à court terme de même que dans les grandes entreprises cotées, soumises aux exigences des marchés financiers et des actionnaires en matière de publication des résultats. Le développement de la sous-traitance contribue, lui aussi, à la progression de l'efficacité de l'appareil de production. Il peut aller jusqu'à l'externalisation systématique de toutes les activités d'une entreprise qui, n'étant pas dans son cœur de métier, sont moins productives et donc moins rentables. Mais cette organisation reporte sur les salariés des entreprises sous-traitantes des charges auparavant assurées par les donneurs d'ordre, comme le contrôle de la qualité ou la polyvalence nécessaire pour s'adapter aux perpétuels changements de gamme proposés à la

clientèle. Et l'accroissement correspondant de la flexibilité externe est complété par une augmentation de la flexibilité interne aux entreprises. Enfin, troisième moyen, afin de limiter le plus possible les coûts de maintenance, les effectifs permanents sont réduits au plus juste. Dès que la demande augmente, dès que survient un besoin extraordinaire ou qu'une absence imprévue menace d'interrompre le processus de production, les entreprises font appel à des contrats à durée déterminée ou à des sociétés d'intérim. D'où un développement spectaculaire de l'emploi précaire [5] depuis ces dernières années.

## La qualité « empêchée »

Souvenons-nous de cet incident de la plateforme pétrolière de BP dans le golfe du Mexique [6]. Quinze jours avant l'accident, les techniciens signalent un problème – de la vapeur s'échappe du bloc obturateur, la valve de sécurité installée à l'entrée du puits, qui peut être fermée pour gérer les problèmes de pression, semble ne plus fonctionner. Non seulement on ne les entend pas, mais face à la politique de rentabilité optimale et de limitation des coûts de l'entreprise, ils dérangent. Résultat, un flux incontrôlé d'hydrocarbures est remonté dans le puits et c'est l'explosion, occasionnant la mort de onze personnes et des dégâts importants sur l'environnement.

Autre exemple, autre actualité : l'aventure de ces mineurs chiliens qui s'est terminée en *success story* devant les caméras du monde entier. Ceux-ci signalent que le danger est imminent. L'entreprise continue pourtant à exploiter la mine et, surtout, achète les mineurs : les salaires sont doublés afin que les ouvriers acceptent de descendre au fond dans des conditions absolument dégradées – en toute connaissance de cause puisque ce sont des professionnels. Survient l'accident que l'on sait... La bourse ou la vie : entre rentabilité financière immédiate et qualité du travail, on choisit la rentabilité. Les exemples sont innombrables de cet antagonisme entre exigences de productivité et travail bien fait. Dans tel hôpital de long séjour, une aide-soignante s'effondre psychologiquement à force de

devoir choisir seule à qui elle pourra donner une douche cette semaine-là (l'enquête menée sur cette structure a montré que les résidents, des personnes en fin de vie, n'avaient qu'une douche toutes les deux à trois semaines et que le dimanche, à cause des restrictions de personnel, les aides-soignantes n'avaient que quatre minutes à leur consacrer pour les faire manger ; pour gagner du temps, la nourriture est donc mixée). À l'hôpital encore, compte tenu de l'accroissement du volume d'activité et de la pénurie de personnel, on impose d'optimiser le bloc opératoire, c'est-à-dire de permettre, à moyens et ressources constants, d'opérer plus de patients. On utilise des indicateurs quantifiés qui mesurent le temps de mise à disposition (TMD), le temps de vacation offert au praticien (TVO) et le temps réel d'occupation des vacations (TROV), en rapport avec des ratios de performance. En revanche, on ne sait guère comment sont pris en compte les autres objectifs qui concernent la qualité de l'acte, le confort du patient ou les conditions de travail de l'ensemble du personnel...

## L'exigence de l'idéal

De plus en plus, les salariés reçoivent des injonctions idéales (« qualité totale », « zéro défaut », satisfaction du client « roi ») qui sont d'ailleurs souvent contradictoires entre elles. Et comme il est impossible d'atteindre des objectifs idéaux, le salarié se retrouve en échec (« je ne suis pas à la hauteur »). Au sentiment d'être insuffisant s'ajoute la culpabilité de n'avoir pas su répondre aux prescriptions exigées. *« La normalisation de l'idéal dans l'organisation met les individus en situation d'éprouver de l'insuffisance, de la culpabilité et de la peur dans leur activité quotidienne [7] »*. Gérer des injonctions paradoxales vient encore renforcer ces sentiments d'insuffisance et de peur. Qui n'a pas entendu son manager lui dire : « soyez autonome, soyez créatif » et, dans le même temps, « respectez les référentiels, soyez conforme aux prescriptions » ? Les psychologues savent que les paradoxes, ça rend fou. Or, *« on demande aux managers d'être autonomes dans un monde hyper contraignant, d'être créatifs dans un monde hyper rationnel et d'obtenir de leurs équipes qu'elles se*

*soumettent en toute liberté à cet ordre [8] »*. Et comme les collectifs de travail ont été laminés, ceux-ci se retrouvent seuls dans leur rapport à l'organisation. C'est ce qui explique en partie le glissement qui s'est opéré de la revendication protestataire classique à la souffrance psychosomatique et psychique.

Un ressort fondamental du sens du travail, c'est le lien à l'autre, car le travail est toujours « adressé ». Lorsque l'adresse change (par exemple, lorsqu'on demande aux salariés d'adresser leur travail aux actionnaires plutôt qu'aux clients), le sens du travail est affecté. C'est aussi l'espoir d'en tirer un sentiment de fierté, d'utilité ou une reconnaissance. Selon Christophe Dejours [9], La reconnaissance passe par deux épreuves principales : le jugement « d'utilité » (proféré par la hiérarchie), qui porte sur l'utilité économique, technique ou sociale, et le jugement de « beauté » (proféré par les pairs), qui porte sur la conformité du travail accompli avec les règles du métier et qui a un impact majeur sur l'identité. Or, celle-ci est l'armature de la santé mentale. Le rapport au travail peut donc engendrer le meilleur mais aussi le pire : la crise d'identité et la décompensation psychopathologique. La culpabilité, la peur, le manque de reconnaissance ou de justice, la perte de sens ou la sidération face à des injonctions paradoxales sont qualifiés de « psychologiques ». Pourtant, ils trouvent leur origine dans des questions collectives et, notamment, dans la division sociale des emplois, des activités et du travail d'organisation.

## Individualisation et psychologisation

Depuis les suicides survenus à France Télécom, les entreprises ont pris conscience de la nécessité d'agir pour prévenir les risques psychosociaux. Parlementaires et gouvernements ont multiplié les initiatives et propositions sur la prévention du stress et de la souffrance au travail. Dès 2008, un accord national interprofessionnel sur le stress au travail a été adopté à l'unanimité des partenaires sociaux. Devenu obligatoire depuis 2009, « l'accord stress » est une déclinaison de l'accord-cadre européen,

infléchi positivement dans les pays du Nord, plus attentifs à l'organisation du travail. En France, le texte oscille entre deux approches contradictoires : individuelle (le stress est lié à l'individu « fragile ») et collective (le stress est lié en premier lieu à l'organisation). Puis, en 2009, un accord a été conclu sur la prévention du harcèlement et de la violence au travail.

Dans nombre d'entreprises, des plans d'actions fondés sur des modèles d'exposition et de prédiction du risque ont débouché sur des protocoles de détection et d'accompagnement des personnes en difficulté. Yves Clot parle à cet égard de « tentation hygiéniste » ou de « despotisme compassionnel ». À la gestion stratégique et financière, s'ajoute désormais la gestion psychologique, en développant une ingénierie de la souffrance professionnelle qui, dans les centres d'appel psychologiques, respecte plus ou moins bien la frontière du professionnel et du personnel. Le business de la santé au travail est en pleine expansion. Il est devenu un enjeu commercial pour de multiples prestataires de services : numéros verts, cellules d'écoute et autres observatoires sociaux, « tickets psy », stages de gestion du stress, « autopsies psychiques » suite à des suicides, etc.

## Pour conclure...

Aussi terrible que cela puisse être, le retentissement médiatique des suicides au travail, en particulier dans des entreprises qui passaient pour des fleurons de l'économie française, a eu le mérite de susciter un débat public qui a peut-être marqué un tournant. La question n'est déjà plus dans la nécessité ou non du changement. La vision autoritaire, hiérarchique et pyramidale de l'entreprise est condamnée à disparaître. Quant à l'idée de démocratie d'entreprise, ce n'est pas une utopie : c'est le travail qui l'exige car celui-ci concerne l'ensemble de la société.

À défaut de prendre à bras-le-corps cette question centrale du travail, dans un contexte de mécontentement social dû aux difficultés économiques, à la précarité et au chômage, on pourrait voir se produire des phénomènes de violence comme on en a connu ces dernières années avec les séquestrations de patrons ou les menaces de faire exploser le lieu et les outils de travail. La crise du travail pourrait alors prendre des formes beaucoup plus radicales que celles des « risques psychosociaux ».

---

## Notes

[1] L. Davoine et D. Méda, « Place et sens du travail en Europe. Une singularité française ? », in *Document de travail pour le Centre d'étude de l'emploi*, n° 96-1, février 2008.

[2] Yves Clot, professeur de psychologie du travail, titulaire de la chaire de psychologie du travail du CNAM et directeur du Centre de recherche sur le travail et le développement (CRDT).

[3] Dans un entretien qu'il nous a accordé en septembre 2010.

[4] L. Théry (dir.), *Le travail intenable, résister collectivement à l'intensification du travail*, Paris, La Découverte/Poche, 2006, 2010.

[5] Selon une étude du ministère du Travail, entre 2000 et 2012, le nombre de CDD a bondi de plus de 75 %, touchant avant tout les jeunes et les moins qualifiés, et davantage les femmes que les hommes. En 2015, 70 %

des contrats signés ont concerné des durées inférieures à un mois.

[6] Le 20 avril 2010, au large des côtes de la Louisiane, la plateforme pétrolière Deepwater Horizon est victime d'une explosion suivie d'un incendie. Cet accident fait 11 morts et 17 blessés.

[7] M.-A. Dujarier, *Une analyse sociologique des discours sur la souffrance au travail*, in *Destins politiques des souffrances sociales. Intervention sociale, justice, travail*, J. Cultiaux et Th. Périlleux, (dir.), Erès, 2009.

[8] Dans un entretien que nous a accordé le sociologue Vincent de Gaulejac en septembre 2010.

[9] Christophe Dejours, psychiatre et psychanalyste, spécialiste en psychodynamique du travail.

# Salariat et code du travail

mardi 19 septembre 2017, par [Gérard Filoche](#)

**Le salariat n'a que sa force de travail à vendre. Le patronat achète cette force de travail. Le salaire est l'enjeu de cet échange. Le salaire, c'est à la fois le salaire net et le salaire brut et super-brut [1]. Avec le salaire net, on vit mois après mois. Avec le salaire socialisé, qui inclut toutes les cotisations, on vit toute la vie. Le niveau du salaire dépend en permanence des rapports de force entre salarié et employeur. Et ce rapport de force trouve son incarnation dans les droits du travail.**

Si vous avez un mauvais droit du travail, votre salaire, votre durée du travail, vos conditions de travail et votre emploi sont fragilisés. Si vous avez un bon droit du travail, votre niveau de salaire est plus élevé, votre durée du travail est plus basse, vos conditions de travail sont meilleures, et votre emploi mieux garanti.

L'entreprise n'est pas un dancing, c'est un lieu d'exploitation de la force de travail. Même un « bon » patron ne peut faire autrement que d'exploiter ses salariés, sinon son entreprise meurt. Dans la société capitaliste, il faut absolument qu'elle dégage des marges et bénéficie du partage généralisé de la plus-value. Aussi humain que soit le patron, il faut qu'il participe à cette exploitation de l'homme par l'homme, sinon il ne peut rester patron.

## 1. Crier « vive l'entreprise » ne veut rien dire

« L'Entreprise », ça n'existe pas, c'est comme crier « vive les poissons », il y a des requins et des sardines. En France mille entreprises produisent presque 50 % du PIB et ce sont elles, et leurs dirigeants qui décident de toute l'économie, des investissements, des innovations, des licenciements, du chômage. Sur 1,2 million d'entreprises existantes. 200 000 PMI, PME, ETI sont à 80 % des sous-traitantes des « mille ». Enfin, un million, les TPE, ont moins de 10 salariés. Dans le partage de la production et des « marges », ce sont les requins, les « gros » qui gagnent : les plus petits patrons « sardines », sont dominés, pillés, tout comme leurs salariés.

Le partage des fruits du travail des salariés des entreprises, des prix, des profits et des dividendes se fait soit de façon régulée et civilisée, soit de façon sauvage et brutale.

L'existence d'un Code du travail, fort, précis, contrôlé, appliqué est là pour que le partage se fasse de façon ordonnée : une économie où ce partage s'effectue harmonieusement est elle-même plus forte dans « l'intérêt général ».

Ce sont les salariés les mieux formés, les mieux payés, les mieux traités qui produisent le plus. C'est mieux quand l'État de droit, l'ordre public social, les lois de la république l'emportent sur le marché sauvage. D'ailleurs, la tendance réelle en France, contrairement à de fausses idées reçues, est au développement des CDI et à leur allongement : 85 % des contrats sont des CDI et même 95 % entre 29 ans et 54 ans, la durée moyenne des CDI s'est allongée de 20 % dans les trente dernières années.

La non-existence d'un Code du travail ou la faiblesse de son contenu permettent la surexploitation, le creusement des injustices, les vies désarticulées et brisées : une économie dérégulée, flexibilisée, sans statut ni protection, ni respect pour les salariés, est aussi rongée par les inégalités et subit crise sur crise.

C'est moins bien même du point de vue de la production, quand le chômage gangrène, que le partage du travail ne se fait pas, que la souffrance des salariés est plus grande, qu'ils sont traités de façon moins digne : mais c'est ce type d'économie qui permet des « marges » plus grandes à la finance. Spéculer aujourd'hui rapporte plus que d'embaucher.

La finance fait gagner plus que l'emploi. L'absence de règles, de contraintes, de contrôle, convient encore mieux au banquier qu'à l'industriel.

*Donc, ils vantent la dérégulation et l'organisent.*

*Emmanuel Macron s'est prononcé pour « une société sans statut », sans statut privé, c'est-à-dire sans code du travail et sans statut public, c'est-à-dire sans statut de la fonction publique.*

De tout temps, ceux d'en haut, 1 %, ont tout fait pour s'accaparer au maximum les fruits du travail de 99 % des actifs. Ceux d'en haut ne sont pas des humanistes, des altruistes, des partageux, ils en veulent toujours plus.

## **2. Le travail n'enrichit personne, il permet de vivre ; ce qui enrichit, c'est l'exploitation du travail des autres.**

À travers l'histoire, « ceux d'en haut » ont toujours essayé de gagner le plus possible. Ce qu'ils perçoivent ne « ruisselle » jamais sur « ceux d'en bas », au contraire ils pompent, ils siphonnent.

En France, la rémunération de Carlos Ghosn atteint 7,25 millions d'euros, pour l'année 2015, (sans compter les 8 millions d'euros perçus pour la direction de Nissan). Celle de Carlos Tavares a doublé pour atteindre 5,24 millions. Les résultats dont il se prévaut ont pour source principale le licenciement de 8 000 salariés de l'entreprise, en 2013. Le sommet est, cependant, atteint par Olivier Brandicourt, à la tête de Sanofi : 16,6 millions de rémunérations. Le PDG du groupe Capgemini, Paul Hermelin, voit sa rémunération augmenter de 18 % et atteindre 4,43 millions d'euros. La rémunération des 40 patrons du CAC représente, 4,2 milliards d'euros, au total, en moyenne, 240 fois le Smic, pour chacun de ces dirigeants.

Nous, nous voulons travailler mieux, moins, tous et gagner plus. Nous voulons un emploi et un salaire pour toutes et tous. C'est possible, car le travail est une comète en expansion infinie, il y en a pour tous s'il est socialement partagé.

Ce n'est pas parce qu'il y aurait trop de main-d'œuvre qu'il y a du chômage. Il est arrivé qu'il n'y ait pas assez de travailleurs et que les employeurs bloquent cependant les salaires.

La « peste noire », arrivée en Angleterre, en août 1348, anéantit en 14 mois un tiers de la population. La valeur de la main-d'œuvre monta, tandis que celle du capital baissait. L'augmentation des salaires ruraux fut estimée à 48 %. La « gentry » ne le supporta pas. Le roi Edouard III publia, le 18 juin 1350, une sorte de « code du travail » contre « la malice des servants ». *« Toute personne, homme ou femme, âgée de moins de soixante ans, qui n'a aucune occupation définie, aucune fortune particulière, aucune possession foncière, devra travailler quand elle en sera requise, et accepter les gages usités en 1346 ou dans les cinq ou six années précédentes, sous peine de prison ».* *« Les selliers, pelletiers, corroyeurs, cordonniers, tailleurs, charpentiers, maçons, tuiliers, bateliers, charretiers et tous les artisans et ouvriers ne doivent demander que les gages de 1346, sous peine de prison ».* Les salaires des manants furent bloqués par la terreur. Pas de « concurrence libre et non faussée ». Peine de mort pour celui d'en bas qui réclame un trop haut salaire en temps de crise !

## **3. Quand le travail menaça de coûter plus cher que le capital, le capital sut lui imposer un salaire maximum. L'inverse se fait encore attendre.**

Pourtant, les lois sont ce qu'en font les humains. Il n'y a pas de fatalité surnaturelle. On peut remplacer la main aveugle du marché par la main visible de la démocratie. On peut imposer un « salaire maximum » tout comme on peut augmenter le « salaire minimum » : c'est une question de rapport de force, de volonté, de choix politique. C'est toujours la politique qui l'emporte sur l'économie, en 1348 comme en 2018, et non pas l'inverse.

Ce que le capitalisme appelle compétitivité, concurrence, ce n'est pas seulement la recherche du profit, c'est celle du profit maximum.

C'est pour cela qu'ils parlent de « la main aveugle des marchés » : c'est pour faire croire qu'il y a des lois économiques incontournables, des fatalités dans l'organisation de la production, des échanges imposés qui décident du sort des humains et du partage inégal des richesses qu'ils produisent.

Le capital mondialisé du XXI<sup>e</sup> siècle pille tellement le travail que 87 hommes possèdent plus que la moitié de l'humanité. Rien ne les a encore sérieusement arrêtés à ce jour, la recherche du profit maximum fait que 3 hommes possèdent plus que les 48 pays les plus pauvres.

Dans une étude, trois chercheurs de l'Institut fédéral de technologie de Zurich ont mis en évidence l'extrême centralisation du pouvoir capitaliste : selon eux, « les multinationales forment une structure de *nœud papillon géante* et une grande part du contrôle est drainée par un cœur tissé serré d'institutions financières ». Ils identifient 43 060 firmes transnationales (Trans National Corps ou TNCs), selon la définition de l'OFCE, et calculent que « à eux seuls, les 737 détenteurs prépondérants « maîtres du monde » cumulent 80 % du contrôle sur la valeur de toutes les TNCs ». Ils en tirent la conclusion que « le degré de contrôle du réseau est bien plus inégalement distribué que la fortune ». En particulier, « les acteurs du haut de la liste détiennent un contrôle 10 fois plus important que ce qu'on attendrait sur la base de leur fortune ».

Pour ces trois chercheurs, la centralisation du pouvoir capitaliste ne s'arrête pas là : 147 TNCs « via un réseau complexe de relations de propriété » possèdent 40 % de la valeur économique et financière des 43 060 TNCs. Enfin, au sein de ce conglomérat de 147 multinationales, 50 « super entités » concentrent l'essentiel du pouvoir. Parmi ces « super entités » : Goldman Sachs, Barclays PLC, JP Morgan Chase & Co, Merrill Lynch, Bank of America corporation, mais aussi (en Europe), UBS AG, Deutsche Bank AG, et (en France) AXA en 4<sup>e</sup> position, Natixis, Société générale, BNP Paribas.

Un tel réseau financier « densément connecté devient très sensible au risque systémique » et c'est au final un nombre extrêmement restreint de fonds

d'investissements et d'actionnaires, au cœur de ces interconnexions, qui décident de restructurer les grands groupes industriels et de spéculer sur l'immobilier, le pétrole ou les dettes des pays du Sud, ou contre la zone euro...

Une lutte mondiale oppose le pouvoir de ce capital très centralisé à la force montante du salariat. L'OIT (agence des Nations unies qui regroupe les représentants des gouvernements des employeurs et des salariés de 185 États) estime qu'il y a un milliard de salariés de plus dans les trente dernières années et le salariat a atteint 50 % des actifs, 2,5 milliards des emplois dans le monde. 40 % des travailleurs de la planète bénéficient d'un contrat permanent à temps plein, même si le chômage de masse (201 millions de personnes) plombe la situation, et si des contrats à court terme et à horaires irréguliers sont encore plus nombreux.

#### **4. De plus en plus, les travailleurs ont un statut**

La protection sociale progresse dans le monde, souligne l'OIT : car les systèmes de retraite ou d'assurance maladie sont souvent appuyés sur des systèmes contributifs et des cotisations salariales. « Les pays émergents, à fort taux d'emploi informel, ont intégré cette nécessité d'une meilleure couverture sociale pour faire face à la crise et assurer leurs propres leviers de croissance, comme en Chine, au Brésil et en Amérique latine en général, en Afrique aussi dans certains pays comme l'Ethiopie ou l'Afrique du Sud »

En France, en 1945, il y avait à peu près 45 % d'indépendants et 55 % de salariés. Les « indépendants », patrons, commerçants, agriculteurs, artisans, professions dites « libérales », ne voulurent pas s'affilier à la Sécurité sociale des salariés, la croyant trop fragile. Mais ce sont eux qui ont perdu, 90 % des actifs sont devenus des salariés et il ne reste que 10 % d'indépendants, ce qui pousse le « RSI » à la faillite.

Tous les jours, la propagande commente « la fin du salariat ». Certes, l'impact du chômage et de la

multiplication des mesures juridiques de casse du droit du travail peut contribuer à augmenter à nouveau le nombre d'indépendants, mais cela ne jouera que de quelques points... Toutes les contre-révolutions idéologiques, juridiques, ne peuvent renverser une tendance qui a produit 90 % d'actifs salariés depuis 7 décennies.

La France n'est pas une « start up » comme le fantasme Emmanuel Macron. Ce n'est pas encore demain qu'un drone remplacera un cycliste « Deliveroo » pour vous servir vos croissants frais au petit déjeuner. La « vieille économie » des grands groupes industriels, du CAC 40, des 58 grandes multinationales françaises, règne de façon incontestable. Les secteurs dynamiques du commerce mondial ont changé entre la décennie 1990 et le début du XXI<sup>e</sup> siècle. Certains secteurs de la nouvelle économie, qui avaient tiré les exportations mondiales durant la décennie 1990, croissent moins vite que l'ensemble du commerce depuis 2000. Deux secteurs de haute technologie restent en revanche dynamiques : la pharmacie et les composants pour l'audiovisuel et les télécommunications. En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, ce sont ainsi les grands secteurs des biens d'équipement, de l'automobile et de la chimie qui tirent la croissance du commerce mondial. Ce renversement en faveur de secteurs de la « vieille économie » est le résultat de deux bouleversements de l'économie mondiale : l'éclatement de la bulle Internet d'une part, et l'insertion rapide de certains pays émergents dans les échanges mondiaux d'autre part.

La machinisation, l'automatisation, l'informatisation et la numérisation créent plus d'emplois qu'elles n'en ont supprimé : il y avait 9,5 millions de salariés du privé lors des 40 heures du Front populaire de mai juin 1936, environ 11,5 millions lors de mai 68, et 17,5 millions en 2002 lors des 35 heures pour tous. En 70 ans, malgré une guerre mondiale et deux guerres coloniales, on a produit plus, gagné plus, doublé le nombre d'emplois, et travaillé moins. Pourquoi cela ne continuerait-il pas ? Il ne tient qu'aux rapports de force sociaux que les nouveaux emplois soient remplacés, partagés, en quantité et en qualité. Il n'y a rien de fatal à ce que les progrès technologiques ne

nourrissent que la finance d'en haut et ne soient pas partagés entre ceux d'en bas.

La France, pays recordman d'Europe des milliardaires, n'a jamais été aussi riche, et ses richesses aussi mal distribuées. Pourtant rien ne l'empêche, ni la mondialisation, ni l'Union européenne. Ce n'est pas l'Union européenne qui empêche d'aller chercher les 80 milliards de fraude fiscale, ni de taxer les 500 premières familles françaises qui détiennent 450 milliards, ni les 600 milliards d'avoirs français dans les paradis fiscaux, ni d'imposer valablement les 58 multinationales qui blanchissent 100 milliards au Luxembourg (Luxleaks) : si le taux d'imposition de Lionel Jospin (à l'époque, la droite se plaignait de la trop grande « cagnotte publique ») avait été conservé jusqu'à nos jours, il n'y aurait pas de déficit du budget de l'État.

La fiscalité et le droit social sont du ressort des gouvernements français, pas de l'Union européenne, ni de la mondialisation.

Ce ne sont pas l'Union européenne ni la mondialisation qui expliquent ce qui se passe dans une des plus grandes branches, la restauration. Car c'est bien là qu'il y a les durées du travail les plus longues, les salaires les plus bas, le *turn over* le plus important, les maladies professionnelles les plus nombreuses, la convention collective la plus faible, les contrats les plus flexibles, la précarité la plus fréquente, le travail dissimulé le plus important, la fraude la plus intense, et pourtant ni les 850 000 salariés, ni les usagers n'en ont profité, ni en salaires, ni en emplois, ni en conditions de travail, lorsque la TVA fut abaissée pendant cinq ans à 5,5 %. C'est le patronat et l'inaction de l'État qui sont en cause.

C'est aussi faute de contrôle public s'il n'y a pas plus d'embauche dans le bâtiment, et s'il y a 450 000 « travailleurs détachés », en dépit du droit français. Les « majors » du BTP s'enrichissent, tous chantiers confondus, dans une cascade de sous-traitances, qui nuit à l'emploi comme aux salaires, mais pas aux milliards de « marges » créés.

Doit-on parler de la grande distribution, un secteur aux profits prodigieux, qui supprime des emplois, et

précarise les employés, des sous-traitants, des producteurs, et reçoit des aides du CICE, alors que ses « marges » sont infinies ?

C'est en faisant respecter les durées légales du travail en France, par exemple dans les transports routiers, qu'on créerait 40 000 emplois du jour au lendemain avec le même volume de fret : les disques de contrôle existent, il ne manque que les contrôleurs du travail, ils coûteraient moins cher, seraient efficaces et permettraient même de « taxer » la pollution des gros « poids lourds », sans recourir à des portiques provocateurs inutiles et coûteux.

C'est aussi faute de contrôle s'il y a un milliard d'heures supplémentaires non déclarées, non payées, non majorées, et c'est l'équivalent approximatif de 600 000 emplois. On voit même ainsi, de façon provocatrice, qu'à l'intérieur même du pays, il y a des marges de manœuvres considérables si, au lieu de céder au Medef sans contreparties, on impose une politique d'emploi, de contrôle des entreprises, de réduction du temps de travail, d'interdiction de la précarité, de partage des salaires et des richesses !

Mais évidemment cela aurait un résultat, c'est la baisse des fameuses « marges », des dividendes dont les patrons et les actionnaires sont si friands au détriment de nos concitoyens.

*Même les recommandations du « Conseil de la Commission européenne » concernant le « programme national de réforme de la France pour 2017 » et « portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la France pour 2017 » daté du 22 mai 2017 ne formule pas autant d'exigences contre le Code du travail que n'en formule le Medef et n'en envisagent les « Ordonnances Macron » de l'été 2017.*

Et chacun sourira en sachant que le Code du travail allemand est plus « gros » que le code du travail français, que les conseils d'administration en Allemagne sont composés à 50 % de salariés, que le seuil de déclenchement pour les délégués du personnel est à 5 outre-Rhin et pas à 11 comme en France, ou bien que l'intérim y est interdit dans le bâtiment pour raisons de sécurité.

Pour s'en sortir en France en matière d'emploi, il ne

faudrait pas moins de lois ni moins de contrôles, il en faudrait davantage. Il est trop facile souvent de remettre les responsabilités sur l'Union européenne et sur la mondialisation, alors que c'est le patronat français « bien de chez nous » qui est à l'origine de nos maux. Les 9 millions de citoyens en dessous de 900 euros, le salaire médian à 1700 euros, les 6,6 millions de chômeurs toutes catégories confondues, c'est un mal français qui peut en partie se résoudre, avec une politique adaptée conduite ici même.

C'est en cela que l'absurdité politique, économique, juridique, sociale, est tout entière dans la poursuite acharnée, aggravée, entêtée, par Emmanuel Macron des lois El Khomri, Rebsamen, Sapin, Bertrand, Larcher, Fillon, et de la « recodification » voulue par le Medef depuis sa « refondation » de 1999-2001.

Cela fait 15 ans que le Medef veut une sorte de revanche réactionnaire contre ce qui est issu de la Seconde Guerre mondiale, du programme du Conseil national de la résistance, des « Jours heureux ».

Depuis la démission sur le perron de l'Hôtel Matignon le 10 octobre 1998, de Jean Gandois, alors président du CNPF, ils avaient annoncé une « guerre contre les 35 heures » et promis de nommer « des tueurs à la tête du Medef » pour la mener. Ces tueurs ont été le baron Ernest-Antoine Seillière, Laurence Parisot, puis Pierre Gattaz, mais ils mènent, pensent-ils le combat final contre le Code du travail, grâce à leur nouveau poulain, Emmanuel Macron. Tout pourrait se résumer dans l'article 1 la loi El Khomri : c'est celui qui remet en cause historiquement, théoriquement, juridiquement, fondamentalement un siècle entier de code du travail.

## **5. Droit du travail et droits humains**

Le code du travail est né en 1910 après la catastrophe de Courrières de 1906 dans le Pas-de-Calais. Lors de cette tragédie, 1099 mineurs avaient perdu la vie au fond des puits. Le choc émotionnel avait été tel qu'on avait décidé de créer le Ministère du travail pour qu'il échappe aux exigences du Ministère de l'économie.

Aussi, lorsque le Président Hollande annonça en septembre 2015 qu'il allait « *adapter le droit au travail aux besoins des entreprises* », c'était une contre-révolution conceptuelle. Elle n'avait rien de « moderne » et rien à voir avec la « crise » : c'était le retour au XIX<sup>e</sup> siècle, bien avant 1906, aux débuts du salariat post-esclavage, quand il n'y avait ni lois ni cotisations sociales.

Ca n'a rien à voir non plus avec l'emploi : François Hollande l'avoua le 21 février 2016 en précisant que cette loi « *n'aura pas d'effets en termes d'emploi avant plusieurs mois. Mais il s'agit d'installer un nouveau modèle social* » Il ne pouvait mieux reconnaître que le chômage était un prétexte.

Cent ans durant, le Code du travail a été construit pour que les droits des humains au travail échappent aux exigences aveugles du marché, de la rentabilité, de la compétitivité.

En fait, les lois du travail sont - et doivent rester - universelles en ce qu'elles sont attachées aux droits

humains, quelle que soit la taille de l'entreprise, sa spécificité, sa branche. Elles doivent l'emporter sur les « contrats », sur les « accords », sur les « dérogations », les « exceptions » et non pas l'inverse. C'est ce qui est garanti par la Déclaration des droits de l'homme de 1948, par la charte européenne des droits fondamentaux des humains de 1999, par des conventions de l'OIT comme les n° 81 ou 158.

S'il existe une « Organisation internationale du travail », c'est pour que ces droits humains s'étendent universellement et non pas pour qu'ils soient rabougris, de dérogation en dérogation, au niveau des besoins de chaque employeur, entreprise par entreprise.

En résumé, par la loi El Khomri et les ordonnances Macron, le choix fondamental est dorénavant d'adapter les humains à l'entreprise et non plus les entreprises aux humains. C'est la lutte des classes entre le salariat et l'actionnariat. Le salariat est attaqué puissamment et se voit dans l'obligation d'agir tout aussi massivement.

---

## Notes

[1] Le salaire brut inclut le salaire net et les cotisations sociales dites salariales ; le salaire super-brut inclut en plus les cotisations sociales dites patronales. L'ensemble des cotisations sociales constituent le salaire socialisé.

# La question du temps de travail toujours au cœur de l'affrontement social

mardi 19 septembre 2017, par [Stéphanie Treillet](#)

La loi El Khomri, puis les ordonnances Macron, dans la lignée des précédentes réformes du Code du travail, constituent différents épisodes d'une attaque réitérée et persistante du patronat et des gouvernements sur la question de la durée du travail. Le Medef en a fait en effet son cheval de bataille central depuis la mise en œuvre des lois Aubry en 1998-2000. Son objectif est double : revenir sur les 35 heures et créer les conditions d'une augmentation de la durée du travail dans tous les secteurs, mais, au-delà, parvenir à un abandon de toute référence à une durée légale du travail ; une entreprise qui cherche donc à faire régresser le monde du travail à l'aube du capitalisme.

## La question du temps de travail toujours au cœur de l'affrontement social

« La journée de travail n'est pas une grandeur constante, mais une grandeur variable. Une de ses parties est bien déterminée par le temps de travail qu'exige la reproduction continue de l'ouvrier lui-même, mais sa grandeur varie suivant la longueur ou la durée de surtravail. La journée de travail est donc déterminable mais, par elle-même, elle est indéterminée (...) Le capitaliste soutient son droit comme acheteur quand il cherche à prolonger cette journée aussi longtemps que possible (...) d'autre part, le travailleur soutient son droit comme vendeur quand il veut restreindre la journée de travail (...) il y a donc ici une antinomie, droit contre droit (...) entre deux droits égaux qui décide ? La force. Voilà pourquoi la réglementation de la journée de travail se présente dans l'histoire de la production comme une lutte séculaire pour les limites de la journée de travail »Karl Marx, *Le Capital*, Livre I, Chapitre X.

Denis Kessler, ancien n° 2 du Medef, affirmait en 2012 dans *Le Monde* : « *il est temps d'abolir les 35 heures* » [1]. Macron s'en fait l'écho aujourd'hui en déclarant devant le Medef fin août : « *La gauche a longtemps cru que la France pourrait aller mieux en travaillant moins. C'étaient des fausses idées.* »

## Les conséquences prévisibles de la primauté des accords d'entreprise

Depuis plusieurs années, et notamment à partir de 2015 avec les accords de compétitivité, on ne compte plus les tentatives patronales, souvent couronnées de succès, pour remettre en cause les accords consécutifs aux lois Aubry, et parvenir à une augmentation de la durée du travail sans augmentation de salaires, sous prétexte de sauvegarder les emplois. La liste est longue et les modalités diverses : mise en place d'horaires atypiques par le groupe Thalès, dérogation au régime de RTT pour les nouveaux embauchés à Bouygues, augmentation de 10 % du temps de travail supprimant trois jours de RTT chez Sanofi, etc. On se souvient de cas emblématiques : celui l'entreprise Continental, qui, entre septembre et décembre 2007, a imposé aux salariés – par le chantage à l'emploi et au nom de la compétitivité – le passage à 40 heures (et la baisse des rémunérations) sur les sites de Clairoix dans l'Oise, puis de Sarreguemines en Moselle. Un an plus tard, retour aux 35 heures sur le site mosellan et fermeture de l'usine de Clairoix ; en 2015, celui de l'usine d'automobiles Smart à Hambach en Moselle où, afin de contourner l'opposition des syndicats majoritaires CGT et CFDT, un référendum a conduit à la décision de passer à la semaine de 39 heures payées 37 heures (ce qui revient, de fait, à payer quatre heures

supplémentaires 30 % en dessous du Smic horaire), obligeant les salariés à signer un avenant à leur contrat de travail, sous la menace d'une délocalisation en Slovaquie. Si 56 % des salariés ont voté en faveur de cet accord, 61 % des ouvriers ont voté contre.

Plus généralement, on dénombre, entre 2002 et 2012, pas moins de 13 lois et autant de décrets, dont les dispositions ont nettement étendu les possibilités de contournement des 35 heures (notamment par accord d'entreprise ou d'établissement). Mais les lois Travail 1 et 2 créent les conditions d'évolutions aggravées.

La primauté accordée aux accords d'entreprise sur les accords de branche et sur la loi, déjà à l'œuvre dans la loi El Khomri (loi Travail 1) est renforcée dans les ordonnances Macron. La possibilité renforcée pour l'employeur de recourir à un référendum vient à l'appui du dispositif.

Il lui sera en effet encore plus facile de faire travailler plus les salariés en les payant moins. L'employeur pourra imposer un taux de majoration des heures supplémentaires de 10 % (au lieu de 50 % selon la loi), non plus par un accord d'entreprise dit « majoritaire » comme le permet déjà la loi Travail 1 (au moins 30 % des votes exprimés aux élections), mais en le soumettant directement aux salariés par référendum, qui, avec la nouvelle loi, pourra être initié non seulement par les syndicats minoritaires, mais également par la direction de l'entreprise elle-même.

On mesure donc les graves conséquences sur le temps de travail et les salaires. Dans un contexte de chômage de masse et de rapports de force dégradés, il sera difficile pour les syndicats de s'opposer à cet allongement de la durée du travail. La possibilité est aujourd'hui ouverte de mettre en œuvre de telles augmentations du temps de travail dans toutes les entreprises, alors qu'auparavant les « accords de maintien de l'emploi » étaient, au moins en théorie, réservés aux entreprises en difficulté. Ainsi, les accords de compétitivité signés chez PSA en juillet 2016, puis chez Renault en janvier 2017, sont des accords dits « offensifs », dans un contexte de

résultats positifs des deux entreprises automobiles. Les employeurs n'auront même plus besoin de recourir au chantage habituel de ces dernières années : accepter une augmentation de la durée du travail sous prétexte de sauvegarder des emplois, ce qui s'est avéré un marché de dupes aboutissant *in fine* à un plan social. Les salariés qui refuseront feront l'objet d'un licenciement sec.

Ils n'auront plus la possibilité de recourir à l'inspecteur du travail ou de s'adresser au juge pour faire annuler un accord non conforme à la loi, ce qui jusqu'ici était possible en matière de temps de travail (forfait jour, temps de repos, durée maximum du travail...). En effet, le projet de loi Travail 2 confère aux accords d'entreprise la « présomption de conformité à la loi » y compris sur les domaines où il était jusqu'à présent interdit de déroger.

Concernant le forfait-jour des cadres, la loi autorise des durées de travail de 13 heures par jour et de 78 heures par semaine, sans majoration de rémunération des heures supplémentaires.

Par ailleurs, sous prétexte de favoriser le développement du télétravail, le projet de loi propose d'étendre le forfait jour à des salarié-es non cadres et de fractionner les repos quotidiens et hebdomadaires, autre méthode pour allonger la durée du travail sans augmentation de rémunération et renforcer la disponibilité permanente des salarié-es, pénalisant les femmes qui pourraient être tentées par cette possibilité de travailler chez elles.

Enfin, le projet de loi revient sur la définition légale du travail de nuit (21 heures-6 heures), permettant aux entreprises de définir elles-mêmes la période de nuit ; la période transitoire prévue par la loi Macron pour déroger au repos dominical est prolongée. Il s'agit là d'une aggravation des conditions de travail des salarié-es avec de fortes incidences sur leur santé et leur vie personnelle. [2]

## **Des comparaisons internationales biaisées**

Parmi les mensonges diffusés pour tenter de justifier

le démantèlement du Code du travail, figure en bonne place l'antienne selon laquelle les salarié-es français-es ne travailleraient pas assez, notamment en comparaison des pays voisins. Cette idée est notamment véhiculée chaque année par les publications du *thin-tank* COE-Rexecode, reprises à l'envi par les grands médias. Or ces comparaisons de durée moyenne du travail sont doublement biaisées. D'une part, elles ne prennent pas en compte la productivité horaire du travail, qui est supérieure en France à celle de plusieurs autres économies européennes. Si elle était égale à celle qui prévaut en Allemagne, l'économie française aurait 2 960 000 emplois supplémentaires, et 3 610 000 en plus si elle était égale à la moyenne de la zone euro.

D'autre part, il faut prendre en compte la façon dont cette durée moyenne du travail est répartie. Si les chiffres diffusés partout font état d'une durée hebdomadaire moyenne en 2015 de 38,8 heures pour les salariés français, contre 41,2 heures pour les salariés allemands, les commentateurs oublient la plupart du temps de préciser qu'il ne s'agit que des emplois à temps complet ! Avec la prise en compte des emplois à temps partiel, on arrive à un temps de travail effectif moyen d'environ 35,6 heures par semaine en France, contre 35,3 heures en Allemagne, et encore moins en Scandinavie et aux Pays-Bas, selon les données Eurostat pour 2015. L'Allemagne ou les Pays-Bas, souvent cités en exemple, parviennent à avoir un taux de chômage officiel moindre que la France avec une productivité horaire du travail moindre, parce qu'un grand nombre d'emplois sont des emplois à temps partiel, très majoritairement occupés par des femmes. La répartition entre les actifs-ves de la durée du travail est donc beaucoup plus inégalitaire qu'en France : le temps partiel y est plus fréquent (28 % de la main-d'œuvre et la moitié des femmes salariées en Allemagne contre 19 % et un tiers en France) et plus court, même si ici aussi le temps partiel, notamment subi, a beaucoup augmenté depuis 20 ans. L'écart de temps de travail effectif entre les hommes et les femmes est de 9 heures en Allemagne contre 6 heures en France. Cette organisation se traduit par un degré d'inégalités de genre beaucoup plus accentué sur le marché du travail, et, notamment en

Allemagne depuis les réformes Hartz, par une extension des emplois au rabais et de la pauvreté au travail. Pour Dominique Méda, « *la durée du travail en Allemagne, qu'elle soit hebdomadaire ou annuelle, n'est pas plus élevée qu'en France si l'on veut bien prendre en considération les salariés à temps partiel, le plus souvent des salariées. Lorsque l'on prend en compte le travail à temps partiel, les dernières statistiques de l'OCDE montrent que les Français travaillent en moyenne davantage que les Allemands, les Italiens, les Néerlandais ou les Britanniques. Il s'agit là d'un choix de société : quel type de partage du travail voulons-nous ?* » [3]. Compter le temps partiel à part reviendrait à exclure 18 % des salariés français, et en premier lieu les femmes. Le taux de temps partiel en France est inférieur de près de dix points à la moyenne de l'Union européenne (UE) à vingt-sept États, où il s'établit à 26,5 %.

C'est donc bien la question des modalités, plus ou moins inégalitaires, du partage du travail qui est posée.

## Un combat historique du salariat

Depuis les débuts du capitalisme, la productivité horaire du travail n'a cessé d'augmenter. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, elle a été multipliée en France par 13,6. Ces gains de productivité se sont traduits à la fois par une élévation du niveau de vie moyen (le PIB a été multiplié par 9,7) et en réduction de la durée du travail, qui a baissé de 44 %. L'emploi a augmenté de 26 % et le nombre total d'heures travaillées a baissé de 30 %. On peut dire que nous travaillons à mi-temps par rapport à nos arrière-grands-parents [4]. Avec une durée moyenne du travail égale à celle qui prévalait alors, on a pu calculer que la France compterait quelque 14 millions de chômeurs !

Si cette diminution a suivi le mouvement historique d'augmentation de la productivité, cela ne s'est pas fait « naturellement » : ce sont les luttes sociales qui ont assuré cette redistribution, notamment à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle la journée de 8 heures devient un mot d'ordre international du mouvement ouvrier, après le 1<sup>er</sup> mai sanglant de 1880 à Chicago. Si les premières lois de limitation de la durée du travail en

Angleterre puis en France avaient obéi d'abord à une préoccupation de protection des plus vulnérables, les enfants et les femmes, et répondu au souci du patronat de ne pas voir trop vite périliciter la force de travail, la question de la limitation légale de la durée du travail va progressivement émerger comme une revendication universelle du mouvement ouvrier. Il est significatif que, comme le note le rapport Romagnan, cette bataille se construit en même temps que celle pour la reconnaissance de la subordination du salarié à l'employeur, prémisse de l'apparition d'un droit du travail spécifique au tournant du siècle. Et il est significatif également que la tentative contemporaine de démantèlement de ce droit du travail, pour tenter de ramener le contrat de travail sous l'égide du droit commercial en l'assimilant à un accord passé entre parties égales, aille de pair avec cette offensive pour tenter de ramener la durée du travail à l'objet d'une marchandage de chaque salarié avec son employeur.

## La RTT : le seul moyen de créer massivement des emplois

Rien n'est plus faux que d'affirmer que des gains de productivité très élevés, dus notamment aujourd'hui aux nouvelles technologies, seraient la cause du chômage. C'est pourtant une idée répandue, notamment chez ceux qui soutiennent la thèse de la « fin du travail » : la productivité augmenterait si vite que l'horizon du plein-emploi s'éloignerait constamment. Il faudrait remplacer le droit à l'emploi par le droit à un revenu universel, ce qui constituerait une renonciation au combat et une dangereuse illusion (particulièrement dangereuse pour les femmes) [5].

Cette idée est doublement fautive. D'une part, parce que, quelles qu'en soient les raisons qui font débat entre les économistes, on ne peut que constater que les innovations technologiques actuelles, si nombreuses soient-elles, ne se traduisent pas par des gains de productivité considérables. D'autre part, parce que l'effet des gains de productivité sur l'emploi ne peut être apprécié qu'en prenant en compte l'évolution de la durée moyenne du travail, et

ses modalités de répartition. Il suffit pour s'en convaincre de comparer deux périodes : celle que l'on appelle les « Trente Glorieuses » (1945-1975) avec un faible taux de chômage (de l'ordre de 2 %) et la phase néolibérale ouverte au milieu des années 1980, caractérisée par un taux de chômage élevé (de l'ordre de 10 %). Or, la première a connu des taux de croissance très élevés de la productivité du travail (de l'ordre de 5 % par an) qui ont ensuite très nettement ralenti pour se situer autour de 1 ou 2 %. Autrement dit, c'est quand les gains de productivité ralentissent que le taux de chômage explose, et s'accompagne de sous-emploi sous la forme de temps partiel, parce que la durée légale et collective du travail ne diminue plus suffisamment.

La réduction de la durée du travail est donc bien, *in fine*, une question de répartition des gains de productivité et des revenus. On le constate si on se penche sur le bilan des 35 heures, c'est-à-dire à la fois sur leurs résultats en termes d'emplois et sur leurs potentialités perdues. Les différentes études montrent qu'entre 350 000 et 500 000 emplois ont été créés ou sauvegardés [6]. Ce n'est pas négligeable et montre en même temps quelles sont les potentialités, bien supérieures, d'une réduction du temps de travail menée de manière conséquente et déterminée. Dans le cas des lois Aubry, une grande partie de ces potentialités a, en effet, été perdue. Le nombre d'emplois créés aurait pu être considérablement plus important si ces lois n'avaient pas comporté la possibilité de l'annualisation et de la modulation du temps de travail, de son intensification, l'absence d'obligation d'embauches proportionnelles (obligation de 6 % d'embauches supprimée par la seconde loi Aubry) et ne s'étaient pas traduites par le défaut d'application effective de la réduction de la durée du travail dans la fonction publique et dans une grande partie des entreprises de moins de 20 salariés. Enfin, les 35 heures ont été mises en œuvre à coûts constants pour les entreprises (en raison des réorganisations du travail, du gel ou de la modération salariale, conjugués aux aides publiques), donc sans toucher à la part des salaires dans la valeur ajoutée, alors qu'elle avait diminué de façon considérable depuis le début des années 1980. Les lois Aubry ont donc permis de

diminuer le temps de travail sans augmenter le coût du travail (ni diminuer le profit des entreprises. [7]

## Imposer la norme d'un temps complet réduit

Si le patronat est largement à l'offensive sur la question de la durée du travail, force est de constater que ce n'est pas le cas du salariat. Il existe de nombreuses luttes de résistance sur cette question, et la lutte des salarié-es du commerce contre l'extension du travail du dimanche en est un exemple fameux. Mais le bilan contrasté des lois Aubry sur le plan des conditions de travail, l'impression largement partagée d'une bataille non menée, et le matraquage idéologique sur cette question, font que le mouvement ouvrier peine à en faire un objectif de lutte central. Dans le même temps, la majorité des salariés considère les 35 heures comme un acquis, notamment en termes de temps libéré, et ne souhaiteraient pas revenir dessus.

Reste à s'emparer de cette question, à la fois comme un axe pour améliorer les conditions de vie et de travail, créer les conditions d'une égalité plus grande entre femmes et hommes, mais également comme la seule solution pour créer massivement des emplois. Des signaux encourageants existent. Le rapport Romagnan pour l'Assemblée nationale en 2014, promptement censuré et rangé dans un tiroir, en avait développé l'importance et les potentialités. La Confédération CGT en a fait un mot d'ordre central. Ce qui suppose d'articuler cette lutte avec la résistance aux lois Travail.

À cet égard, la dimension de lutte contre le temps partiel, dont on a vu le poids dans nombre de pays voisins et les conséquences pour l'autonomie des femmes, est essentielle. La bataille pour une réduction collective de la durée du travail doit être aussi une bataille pour imposer la norme d'un temps complet réduit pour tous et toutes. En n'oubliant pas que les salariées seront les premières victimes des lois Travail. [8]

---

## Notes

[1] *Le Monde* du 31 octobre 2012.

[2] [Fiche sur la Loi Travail 2](#) rédigée par Catherine Bloch-London pour le site internet d'Attac.

[3] Dans Assemblée nationale, Rapport fait au nom de la Commission d'enquête sur l'impact sociétal, social, économique et financier de la réduction progressive du temps de travail, Rapporteuse Barbara Romagnan, décembre 2014.

[4] M. Husson, S. Treillet, « La réduction du temps de travail : un combat central et d'actualité », *ContreTemps* n° 20, 2014.

[5] Économistes atterrés et Fondation Copernic (J.-M. Harribey et C. Marty dir.), *Faut-il un revenu universel ?*, Les Éditions de l'atelier, 2017, et *Les Possibles*, « [Le travail en question](#) », n° 11, automne 2016.

[6] La DARES et l'INSEE chiffrent à 350 000 le nombre d'emplois créés et à 50 000 celui des emplois préservés (chiffre repris par le rapport Romagnan). L'économiste Michel Husson estime à 500 000 le nombre d'emplois créés (« [Réduction du temps de travail et emploi : une nouvelle évaluation](#) », *La revue de l'IREs*, n°38, 2002/1).

[7] E. Heyer et X. Timbeau, « [35 heures : où en sommes-nous ?](#) », *Lettre de l'OFCE*, n° 206, 2001 et V. Passeron, « [35 heures : 3 ans de mise en oeuvre du dispositif Aubry I](#) », *Premières synthèses*, DARES, n° 06.2, février 2002. Ces constats ont, ensuite, été largement confirmés (notamment par l'INSEE, « [La réduction du temps de travail](#) », *Economie et statistique*, n°376-377, juin 2005).

[8] Tribune collective : « [Loi travail : les droits des femmes passent \(aussi\) à la trappe](#) », *Médiapart*, 6 septembre 2017.

# Le droit fondamental à la santé au travail, un instituant du contre-pouvoir syndical

mardi 19 septembre 2017, par [Louis-Marie Barnier](#)

**La santé au travail a été marquée par le compromis tissé à l'occasion de la loi de 1898 sur les accidents du travail, qui établit la primauté de la réparation sur la prévention des risques professionnels. Celui-ci s'est prolongé par la prévalence donnée aux compromis entre employeurs et représentants de salariés pour toute décision concernant la réglementation dans ce domaine (Henry et Jouzel, 2008). L'État s'est construit comme un acteur « modeste » (Crozier, 1987), confiant aux « partenaires sociaux » l'élaboration des règles et compromis qui définissent les normes de travail.**

*Communication dans le cadre du congrès de l'Association française de sociologie, Amiens, juillet 2017.*

Pour certaines approches, le contre-pouvoir des salariés résiderait dans cette régulation autonome qui s'opère autour du travail, à la rencontre des régulations de contrôle (Reynaud 1990), donnant au salarié pouvoir sur le travail, pour autant qu'il parvienne à imposer ses propres normes, l'exigence de la qualité du travail et le débat sur ses objectifs. Mais cette approche enferme la relation de travail dans une négociation autour de l'emploi, du salaire et des conditions de travail où le troisième volet s'incline devant la nécessité de la sécurité du revenu (Ewald, 1987).

C'est en considérant le travail comme « support de rapports sociaux » (Vincent, 1995) que le syndicalisme peut au contraire construire un véritable contre-pouvoir, donnant leurs dimensions sociales aux rapports sociaux de sexe, race, classe qui structurent la division du travail (Turshen, 2008). La référence à un droit fondamental à la santé (Thébaud-Mony, 2007), irréductible au contrat de travail, fonde une conception de la santé au travail comme partie prenante de la santé publique. Elle participe de la politisation du champ de la santé au travail et autorise à penser le syndicalisme comme contre-pouvoir.

Nous proposons ici d'ouvrir un débat sur les outils politiques mobilisés pour aborder la santé au travail.

À partir d'une analyse de la loi de 1898 sur les accidents du travail et de ses effets sur la constitution du champ de la santé au travail, nous envisagerons ce que signifie se référer au droit fondamental à la santé au travail, puis ce qu'implique cette nouvelle conception de la santé au travail pour un syndicalisme qui se conçoit comme un mouvement social. Notre recherche prolonge une réflexion plus large sur la place de la négociation *versus* la loi dans notre société.

## 1. Le compromis de 1898

La santé au travail a été marquée dès le XIX<sup>e</sup> siècle comme un enjeu des luttes sociales. Il a fallu, pour constituer cette relation spécifique entre santé et travail, prouver que la santé des travailleurs ne dépendait pas de leur hygiène de vie ni de la fatalité liée à un « risque professionnel ». Des luttes de salariés ont réussi à prouver la nocivité de leur travail. Des actions en justice remportent des succès. Point d'orgue de cette mise en cause d'un travail nocif, la loi de 1893 impose aux employeurs de garder les locaux « dans un état constant de propreté », représentant la première loi généraliste sur la responsabilité des employeurs concernant la santé des travailleurs. Mais cette dynamique est bloquée par la loi de 1898 sur les accidents du travail. Celle-ci repose sur quatre principes : la présomption d'imputabilité, tout accident survenu à l'occasion ou du fait du travail est un accident du travail ; la

simplicité et l'immédiateté de la prise en charge du revenu et des frais médicaux ; l'immunité civile de l'employeur ; la possibilité pour l'employeur de couvrir ses risques en prenant une assurance. La réparation peut être modulée en cas de faute inexcusable de l'employeur. Ce compromis, qui confirme la prédominance de la réparation sur la prévention, perdure depuis plus d'un siècle.

L'institution de la Sécurité sociale prolonge et réactive ce compromis en 1946 : elle s'attache à assurer la sécurité des soins et des revenus. Le risque « accident du travail-maladie professionnelle » est couvert par une cotisation patronale obligatoire. La prévention des risques est confiée à la branche AT-MP (accidents du travail et maladies professionnelles), mais le travail de prévention est minime. En 1967, la direction de la caisse AT-MP est confiée au CNPF (puis au Medef), ceci jusqu'en 2002 (Viet et Ruffat, 1999). Encore maintenant, les institutions de la Sécurité sociale fonctionnent au consensus, qui implique un accord nécessaire des employeurs pour toute mesure de prévention un tant soit peu contraignante dans les entreprises (Tiano, 2003), et l'expertise est largement confiée aux employeurs (Henry, 2017).

Les luttes des années 1970 conduisent à la remise en cause du taylorisme, de l'organisation et des conditions de travail. Des patrons sont mis en prison pour accident du travail. Le mai rampant italien permet aux ouvriers de construire un rapport de force sur cette question (Carnevale et Causarano, 2008). En France, un accord national interprofessionnel sur les conditions de travail affirme en 1975 l'obligation pour les employeurs d'adapter les rythmes et la charge de travail aux capacités de chaque travailleur. Mais les lois Auroux de 1982 renferment la santé au travail dans le cadre de l'entreprise et du CHSCT autour du projet d'une citoyenneté des salariés.

Ce compromis de 1898 marque donc le domaine de la santé au travail jusque dans les années 2000. Plusieurs scandales sanitaires, dont celui de l'amiante, éclatent au début du XXI<sup>e</sup> siècle, amenant le gouvernement Jospin à une intervention forte : l'amiante, dont l'effet nocif est connu depuis les années 1920, est enfin interdit en 2002. Un arrêt

amiante de la Cour de cassation affirme en 2002 l'obligation de santé de résultat de l'employeur. La Cour va même affirmer en 2006 (arrêt Snecma) que l'employeur ne peut prendre de décision de réorganisation qui porte atteinte à la santé des salariés. Simultanément, la directive-cadre européenne de 1989, qui rend l'employeur responsable de la santé au travail, commence à s'appliquer à travers l'extension de l'obligation pour l'employeur de consigner dans un document son évaluation des risques.

Ce court résumé d'une histoire complexe montre la pérennité jusqu'en 2002 du modèle instauré par la loi de 1898 inscrivant la santé au travail dans le champ du compromis tissé autour du travail et de ses questions structurantes, l'emploi, le salaire, les conditions de travail. C'est par la référence au droit à la santé que se trouve dépassé en 2002 le cadre normatif du compromis de 1898.

## 2. Le droit fondamental à la santé

Inscrit dans le préambule de la constitution française, le droit à la santé est un élément fondateur de notre société. Il a longtemps été limité par le droit de propriété de l'employeur sur l'outil de travail, qui lui confère cette autonomie de gestion reconnue par les juges. Il s'affronte de plus aujourd'hui à un néolibéralisme qui souhaite élargir l'espace du marché et lui donner plein pouvoir sur l'ensemble de la société (Dardot et Laval, 2010).

L'histoire des droits fondamentaux, droits « naturels » peu à peu inscrits dans le droit positif, a fait l'objet de nombreux débats, notamment aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, se traduisant par des déclarations des droits fondamentaux adoptées de façon quasi simultanée, notamment en France (1789) et aux États-Unis (1791) (Fauré, 2011). Cette première période est marquée par l'affirmation des droits des individus contre le pouvoir absolu de la royauté, puis de l'État dans les formes diverses qui sont apparues pendant cette période, « *contre l'absorption de l'individu dans l'État* » (Fauré, 2011 p. 21). Les droits fondamentaux qui s'élaborent sont étroitement imbriqués à la construction d'un État moderne. Ils se réfèrent à

deux principes fondamentaux : prévenir toute tentation d'absolutisme et constituer la base de l'État de droit, entre lesquels ils se trouvent pris en tension. Ils acquièrent ainsi une double dimension, « *garants des droits de l'individu contre l'État* » ou « *droits de l'homme fondateurs de l'espace public, résultant d'un État de droit* » (Fauré 2011, p. 16). Cette « *ambivalence* » (Fauré 2011, p. 17) fondatrice doit être gardée à l'esprit, sous peine de perdre l'apport de l'analyse historique et la compréhension que ces déclarations ont pu avoir des objectifs significativement différents pour leurs initiateurs.

### **2.1. Le droit au respect de l'intégrité des salariés**

Se situant dans la première dynamique évoquée, le mouvement syndical aborde le droit fondamental à la santé comme une limitation du pouvoir de l'employeur au nom du respect de l'intégrité et de la dignité humaine. Cette approche fournit un véritable ressort à la résistance contre les risques psychosociaux.

C'est par exemple la position des initiateurs de la « *proposition de code du travail* » (Dockès et alii, 2017), pour qui « *ces droits ont été accordés à la personne humaine pour la protéger contre les méfaits qu'un pouvoir pouvait lui faire subir* » (Dockès et alii 2017, p. 12). À ces droits fondamentaux, « *protections du faible face au fort* » (idem, p. 13), ne peuvent être assimilés, sauf dévoiement du droit de propriété ou de la liberté d'entreprendre. L'affirmation de l'individu est fondamentale dans notre société, qui pourrait rapidement le réduire à un producteur ou un chômeur ; ainsi, la définition des biens communs comme « *ceux qui contribuent aux droits fondamentaux et au libre développement de la personnalité (...) introduit une référence générique à la personne* » (Rodotà, 2012). Dans le prolongement de cette idée et en s'appuyant sur la force de la déclaration de Philadelphie de 1944, Alain Supiot souligne que « *la dignité humaine est un principe sur lequel on ne peut transiger sans remettre en cause l'ordre juridique tout entier* » (Supiot, 2010, p. 22).

Le Code du travail joue un rôle protecteur visant à contrebalancer l'inégalité du contrat de travail en

créant des droits individuels et collectifs. Le droit du travail, liant de façon indissoluble code du travail et code de la sécurité sociale, demeure parallèlement un reflet du compromis du travail, celui qui engage le salarié dans un processus de subordination marqué par l'aliénation du travail. Il s'est construit comme une exception au droit pénal, substituant par exemple la réparation à une juste prise en compte des dommages faits à la personne. Il participe de la « *régulation des rapports qui président à la vie économique* » (Lyon-Caen, 1995, p. 4). En instituant la « *personne "constitutionnalisée"* » (Rodotà, 2016, § 39), nous nous référons à des principes fondamentaux qui touchent au droit naturel.

### **2.2. La création d'un espace public de la santé au travail**

Ces droits fondamentaux, comme le souligne C. Fauré (2011), sont aussi fondateurs de l'intervention publique et d'un espace public qui lui est lié. Cette idée s'oppose à l'espace privé de l'entreprise, et donc au droit de propriété de l'employeur. La Révolution française a vu en un court laps de temps l'adoption de trois déclarations aux teneurs assez différentes. Les droits fondamentaux évoqués restent stables, « *la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression* » (Art. II de la déclaration de 1789), « *l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété* » (Art. II, déclaration de 1793), repris terme à terme dans l'article I de la déclaration de 1795. Ces textes associent la liberté et la propriété, la seconde définissant l'homme libre et lui donnant la capacité d'être libre : pour les initiateurs de ces déclarations, la propriété est au « *fondement de la liberté* » (Rodotà, 2016). Cette affirmation des droits de l'homme témoigne d'une volonté de confier au droit la tâche de préserver la liberté – mieux, même, de constituer le sujet de droit comme libre. La Révolution française marque d'abord l'avènement du droit politique à la citoyenneté.

Il faut attendre la Constitution de 1848 pour que ces droits fondamentaux intègrent les droits sociaux, notamment le droit au travail avec la création des ateliers nationaux, et surtout celle de 1946 qui évoque notamment « *la protection de la santé, la*

*sécurité matérielle.* » Ces droits sociaux, initialement déclaratifs, se sont intégrés progressivement dans le droit positif. S. Rodotà insiste sur l'opération de constitutionnalisation des droits fondamentaux qui leur ont donné corps, notamment à la suite de la guerre de 1939-1945 : les constitutions ont alors « *institutionnalisé l'espace des droits fondamentaux en favorisant le passage de l'État de droit à l'État constitutionnel des droits* » (Rodotà, 2016). C'est ainsi que la création du Conseil constitutionnel en 1958 en France constitue progressivement (notamment depuis 1970) le premier véritable contrôle de la conformité des lois à la Constitution. Elle confirme alors « *la pleine valeur normative* » (Guéna, 2002, p. 4) du préambule de la Constitution française. Ce conseil vérifie la conformité des lois aux textes composant le « bloc de constitutionnalité », composé de la Constitution de 1958 proprement dite, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et le Préambule de la Constitution de 1946. Ce dernier texte fait référence aux « *principes fondamentaux reconnus par les lois de la République* » qui comprennent notamment la liberté d'association ou la liberté individuelle (Guéna, 2002). S'ils intègrent progressivement le droit au logement décent ou la sauvegarde de la dignité de la personne humaine, ces droits semblent être en difficulté pour franchir les frontières des entreprises, cependant la liberté d'expression des salariés (Affaire Clavaud en 1988) est affirmée, puis le droit à la santé qui prend (enfin) valeur constitutionnelle en 2004.

Pourtant, « *si, en effet, les droits sociaux sont par principe indéfinis, ils ne sont jamais qu'autant d'expressions d'un fondamental droit à la vie* » (Ewald, 1987, p. 24). C'est ce qu'exprime le recours au droit pénal concernant la santé des travailleurs ; ce droit fixe la responsabilité engagée par l'employeur, mais lui donne une dimension autre que le simple droit contractuel, puisqu'il se réfère à des principes fondamentaux en communauté, à commencer par le précepte ontologique : « *Tu ne tueras pas* » (Thébaud-Mony, 2008). Il est donc logique qu'Annie Thébaud-Mony appuie sa dénonciation d'un travail nocif à la santé des travailleurs sur les principes de base du code pénal : « *Homicides et blessures involontaires, violence ayant entraîné la mort ou le suicide ; délit de*

*mise en danger délibéré d'autrui ; atteinte à la dignité humaine ; non-assistance à personne en danger...* » (Thébaud-Mony, 2008), autant de délits identifiés par le Code pénal, mais dont le Code du travail aide les employeurs à s'exonérer. « *Le recours au pénal constitue un outil politique de remise en ordre de la hiérarchie des priorités* » (Barnier et alii, 2009, p. 43), écrivions-nous en dénonçant ce travail qui « *tue en toute impunité* » (Barnier et alii, 2009).

Ce droit fondamental à la santé exige la constitution d'un espace public légitimé par une action publique. Cette approche par la santé publique doit s'envisager sous plusieurs angles. Elle affirme que la santé au travail relève d'un ordre public absolu et confie un rôle primordial à l'État pour intervenir sur les questions de santé et de sécurité au travail. Elle oblige à considérer les actions des entreprises sous l'angle des effets induits dans l'ensemble de la société, trouvant ainsi par exemple un prolongement vers la santé environnementale (Barnier, 2016). Elle amène à considérer les outils théoriques d'approche de la santé publique comme opérants dans un contexte de travail. Elle donne ainsi un sens particulier à l'intervention de chaque acteur de la prévention des risques. Cette approche conduit à envisager la relation de travail comme une relation sociale s'inscrivant dans des rapports sociaux d'exploitation et de domination.

L'État fixe un cadre normatif important concernant la sécurité des travailleurs. Cette intervention de l'État peut prendre une forme plus directe sur la santé au travail en l'inscrivant dans son agenda politique, un Plan santé-travail quinquennal venant ainsi prendre place à partir de 2005 dans les politiques publiques, à côté notamment d'un plan Santé environnementale (2004), et ouvrant à des interventions actives dans plusieurs domaines. Mais l'intervention publique ne se limite pas à cette action étatique, tant celle-ci peut être comprise comme « *une action collective plus ou moins organisée engageant des acteurs publics et privés* » (Gilbert et alii, 2009, p. 20). Cette première dimension de l'intervention de l'État, dans le cadre de son mandat de garant de la santé publique, est complétée par un contrôle des activités des entreprises et de leur incidence sur l'environnement et la population. Sécurité

industrielle et sécurité du travail sont intimement liées, depuis l'explosion des poudreries de Grenelle en 1794 (Le Roux, 2011) jusqu'à l'explosion d'AZF en 2001 qui fit des victimes tant du côté des salariés (notamment sous-traitants) que de la population « civile » (Chaskiel, 2007).

« *L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* » (L4121-1 du code du travail). Le droit à la santé relève d'un droit supérieur s'imposant à l'employeur. « *L'obligation de sécurité n'est donc pas d'abord une obligation contractuelle mais une obligation légale. C'est la raison pour laquelle elle domine le pouvoir de direction du chef d'entreprise* » (Verkindt, 2008). L'obligation de résultat de l'employeur en matière de santé et sécurité du travail relève du droit fondamental des salariés à la santé.

### **2.3 Pour un syndicalisme des droits fondamentaux**

La référence à ces droits fondamentaux participe pour le syndicalisme d'un double mouvement. D'un côté, au sein de l'entreprise, elle permet d'affirmer le droit imprescriptible des salariés au respect de leur intégrité. Ce droit représente une limite intangible du pouvoir de l'employeur. Le droit à la sécurité au travail a pu ainsi constituer un premier pivot de l'intervention syndicale dans l'entreprise. Mais le syndicalisme trouve aussi un second souffle quand il s'affirme porteur du droit fondamental à la sécurité tel que l'exige la constitution. Il devient alors le prolongement de cette puissance publique intervenant dans l'entreprise. Plus encore, il contribue à la création d'un espace public de prise en charge de la santé au travail par son intégration dans la santé publique.

L'essentiel du débat sur la santé au travail se concentre aujourd'hui dans l'entreprise. L'institution du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) cristallise cette rencontre entre différents intervenants autour de l'objectif de la prévention, mais elle enferme simultanément cette question dans un face-à-face entre élus de cette instance et employeur.

Cet enfermement institutionnel est complété par une tendance sociétale à définir comme enjeu de négociations des pans toujours plus grands du code du travail concernant les conditions de travail et la santé des travailleurs. La loi ouvre un champ de dérogations qui portent largement atteinte à la santé, et l'a confié à la négociation collective, qui deviendrait garante du respect de la santé des salariés. Depuis des dizaines d'années, des champs du droit du travail ont été ouverts à la négociation collective dans un sens dérogatoire, notamment concernant le temps de travail et son organisation. Les « partenaires sociaux » peuvent à loisir aujourd'hui débattre des heures supplémentaires, des conventions de forfait, de la répartition des heures travaillées sur le mois ou l'année, voire maintenant plusieurs années. Cette construction dérogatoire a été encore facilitée lorsque les députés créent en 2008, à l'occasion de la recodification du code du travail, une partie « Temps de travail » disjointe de celle intitulée « Santé et sécurité des salariés », mais intégrée dans un ensemble « Durée du travail, salaire, intéressement, participation et épargne salariale », rapprochement très significatif en lui-même.

L'organisation du travail est pourtant partie prenante de la santé au travail. La jonction opérée entre santé, sécurité et conditions de travail dans le cadre du CHSCT en 1982 (Adam et Barnier, 2013) avait représenté une avancée certaine pour armer le mouvement ouvrier face aux évolutions post-tayloriennes du travail. De même la Cour de justice de la Communauté européenne, avant qu'elle ne devienne adepte du droit de la concurrence pure et parfaite, avait clairement indiqué que l'organisation du temps de travail relève de la santé : « *Les notions de "milieu de travail", de "sécurité" et de "santé" (...) devraient, en l'absence d'autres précisions, être entendues (...) comme visant tous les facteurs, physiques ou autres, capables d'affecter la santé et la sécurité du travailleur dans son environnement de travail, et notamment certains aspects de l'aménagement du temps de travail.* » En outre, une telle interprétation des termes « sécurité » et « santé » peut s'appuyer sur le préambule de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui

définit en 1946 la santé comme un état complet de bien-être physique, mental et social, et non pas seulement comme une absence de maladie ou d'infirmité. Le temps de travail non flexible est un puissant stabilisateur de cette « santé sociale » évoquée par l'OMS, la capacité sociale d'agir reposant sur des réseaux de solidarité, dans le travail et dans son entourage, qui ne peuvent naître que de rapports humains stables. Le code du travail le reconnaît lorsqu'il indique que les partenaires sociaux peuvent organiser par branche d'activité « *les cadences et les rythmes de travail lorsqu'ils sont de nature à affecter l'hygiène et la sécurité des travailleurs.* »

Ce temps social a pourtant été largement bouleversé au cours des ouvertures successives du droit du travail à la négociation collective. Que dire tout récemment de la loi Macron de 2015, qui autorise la négociation de l'élargissement de l'ouverture des magasins pendant des heures de nuit, alors même qu'il est reconnu aujourd'hui que le travail de nuit crée à la longue des perturbations irrémédiables du sommeil, sans parler du dérèglement de la vie sociale ?... La nouvelle loi El Khomri d'août 2016 étend encore les possibilités de négocier par exemple l'allongement du temps maximum quotidien ou hebdomadaire de travail, la durée de repos de onze heures entre deux vacations, la détermination des délais de prévenance... Ces références communes que sont le temps de travail hebdomadaire ou le nombre d'heures supplémentaires annuelles sont considérées à travers le seul prisme de la capacité d'endurance du corps humain. Cette capacité deviendrait la seule limite à la réorganisation compétitive nécessaire à l'entreprise.

Le syndicalisme est ainsi invité à se saisir de la santé et de la sécurité des travailleurs comme nouvel enjeu de négociation. Il devrait ainsi démontrer sa capacité à concevoir l'intérêt des salariés dans le seul cadre de l'entreprise, lui fournissant ainsi un « avantage concurrentiel » en cas de « bon » accord dérogatoire.

Inscrire la santé au travail dans une perspective de santé publique invite le syndicalisme à penser autrement l'intérêt collectif des salariés qu'il a pour mission de défendre. Se comprenant comme porteur

de la solidarité de classe, il doit contribuer à élever les garanties sociales au-dessus des volontés entrepreneuriales de chaque entreprise. Cette nouvelle perspective se place en opposition au compromis de 1898. Elle postule l'objectif de « politiser » la question de la santé au travail. La distance entre le travail et l'ouvrier, entre l'organisation du travail et le collectif de travail, ouvre la voie à l'émancipation : « *Dans les conditions les plus générales du travail, là où il y a toujours un espace, même minime, où peut s'exercer la créativité humaine, des possibles sont ouverts* » (Durand, 2000). C'est d'abord à ce niveau que doit se faire la première « politisation », en énonçant que la nécessaire « *mise en débat du travail* » (Clot, 2010) ne peut se circonscrire au lieu restreint du travail, mais doit s'envisager au niveau de la société. Il s'agirait ainsi, suivant une démarche maintenant bien cernée par les sciences humaines, d'une volonté de « *publicisation* » d'un débat, où « *la reconnaissance ou non d'un problème se joue dans l'espace public* » (Gilbert et alii, 2009, p. 12). Remettre en cause les compromis qui conduisaient au « confinement » des questions de santé au travail, relève ainsi des transformations du rapport de force permettant à ces questions de santé au travail de gagner l'espace public (Henry, 2009).

Le syndicalisme tire son identité de la représentation quotidienne des salariés dans le cadre de leur travail, sa substance des dimensions collectives du travail (Barnier, 2008). Pour défendre la santé des travailleurs et imposer le respect de ce droit à l'intégrité, c'est paradoxalement en dehors de l'entreprise que réside une partie de la réponse syndicale. C'est le cas lorsque le mouvement syndical interroge la responsabilité des employeurs par rapport aux multiples salariés dépendant de ses décisions, contrats précaires, auto-entrepreneurs, sous-traitants, petites entreprises, etc. L'expérience prouve que seule une démarche syndicale volontariste permet la mise en place d'instances efficaces, telles que des CHSCT de site. En se saisissant de la santé-environnement comme un aspect de la santé des travailleurs, le syndicalisme œuvre aussi au dépassement des frontières symboliques de l'entreprise. Dans la lutte contre les pesticides, la liaison des luttes salariés / riverains /

agriculteurs est évidente, mais elle se pose aussi concernant les produits chimiques plus généralement et doit permettre une intervention commune salariés / citoyens. Le procès d'AZF qui a lieu actuellement relance le débat sur la sécurité industrielle.

Le syndicalisme trouve aussi des alliés dans la société pour ces nouveaux combats. La santé au travail avait trouvé ses premières impulsions dans la mobilisation d'intellectuels, médecins, chercheurs. Aujourd'hui encore, les interrogations sur les « productions utiles » sont davantage portées par les populations des alentours que par les salariés, qui sont trop impliqués dans leur travail pour être réellement à même d'avoir un point de vue distancié. La catastrophe d'AZF à Toulouse a démontré que les choix de l'entreprise ne concernent pas que ses propres salariés. Initiée à la suite de ce drame, la possibilité de réunir dans les « installations classées Protection Environnement » (dites entreprises « Seveso ») des comités de prévention réunissant employeurs principaux et sous-traitants, CHSCT, associations environnementales et représentants des riverains, constitue un réel basculement culturel que le CHSCT ne peut assumer seul. Ces ouvertures sont du ressort de la démarche syndicale, elles l'enrichissent et donnent un nouveau souffle à des mobilisations devenues plus difficiles dans les entreprises.

Le mouvement pour la santé au travail témoigne de la dynamique de cette dimension, portée par des associations telles que la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH). N'est-ce pas aussi grâce à l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva) que des salariés (notamment des retraités) ont pu interroger la nocivité d'un produit, démarche impossible dans le cadre même de l'entreprise ? C'est encore cette jonction entre santé au travail et environnement que les débats récents sur REACH (acronyme anglais pour « enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques ») ont mis en évidence. La stratégie syndicale se trouve confrontée à des exigences complémentaires : donner la parole aux salariés, sans l'intervention desquels aucune évolution positive n'est possible ; dépasser le cadre

consensuel du CHSCT pour en fixer les enjeux dans le cadre plus général de la confrontation avec les employeurs ; ouvrir des espaces nouveaux permettant de faire entrer le souffle des mouvements sociaux au sein d'une relation de travail fermée. Cela permet d'interroger l'organisation du travail comme résultante de choix de l'employeur et dépasser la notion de « risque industriel » portée par la loi de 1898.

Le syndicalisme ne peut jouer son rôle qu'en étant à la fois *dans* et *hors de* cette relation de production : de cela dépend sa capacité à fournir au salariat une zone de liberté permettant de réfléchir et d'agir sur le travail et les rapports sociaux de travail. Ce n'est qu'en se pensant comme un mouvement social que le syndicalisme pourra répondre à cette exigence.

### 3. Conclusion

Nous avons montré les dimensions internes et externes de l'élaboration d'une stratégie syndicale. Cette double dimension trouve une concrétisation dans la mission duale confiée aux CHSCT. Ces institutions représentatives du personnel sont invitées à « *veiller à l'observation des prescriptions légales* » (L4612-1 du code du travail) et donc à contrôler le respect des lois et règlements dans les entreprises comme un prolongement de la puissance publique. Elles procèdent parallèlement « *à l'analyse des risques professionnels* » (L4612-2 du code du travail) pour les salariés de l'établissement, réaffirmant ainsi leur rôle de représentantes de salariés placés dans une situation particulière de subordination.

La santé des travailleurs constitue un point de départ pour repenser le syndicalisme. Celui-ci, institution centrale du salariat comme sujet collectif, est confronté à une difficulté pour saisir le champ de la santé publique, alors que l'entreprise lui apparaît un lieu mieux à même de constituer le cadre d'une intervention maîtrisée. Les institutions représentatives du personnel et les lieux institués de négociation lui semblent des arènes familières pour aborder la santé au travail, bien plus qu'un débat public ou des espaces liés aux territoires, voire à

l'État. C'est pourtant ce chemin escarpé que ce texte invite à suivre.

L'approche des *communs* en Italie (Rodotà, 2016), à partir de la lutte contre la privatisation de l'eau comme bien commun et droit fondamental « constitutionnel », montre que l'on peut aborder la santé dans une perspective d'action sociétale. Nous ne nous situons donc pas seulement dans une perspective d'action publique, mais de prise en charge sociale et militante. Un des fils conducteurs de notre travail depuis des décennies porte sur la capacité du syndicalisme à interroger toute la société et à fédérer son renouvellement, à partir des rapports de travail. Cela exige du syndicalisme qu'il se considère comme un mouvement social, dans le cadre d'un « syndicalisme intégral » (Barnier *et alii*, 2016) par sa capacité à fédérer des intérêts différents autour d'une même remise en cause du néolibéralisme et du projet d'une société autre. Les catégories syndicalisme, travail et émancipation s'imposent alors comme des catégories congruentes.

## Bibliographie

- Adam H., Barnier L.-M. (2013), *La santé n'a pas de prix, voyage au cœur des CHSCT*, Paris, Syllepse.
- Barnier L.-M. (2008), « le collectif résistant », in Bouquin S. (coord.), *Résistances au travail*, Syllepse, 2008, p. 139-156.
- Barnier L.-M. (2016), « La santé publique, un paradigme commun pour le travail et l'environnement », Communication, *journées RJCTS - EHESS : Santé au travail, santé environnementale : quelles inclusions, quelles exclusions ?*
- Barnier L.-M., Canu J.-M., Laval C., Vergne F. (2016), *Demain le syndicalisme, repenser l'action collective à l'heure néolibérale*, IR FSU, Syllepse, 2016.
- Carnevale F., Causarano P., (2008), « La santé des travailleurs en Italie : une perspective historique », *Revue française des affaires sociales*, 2-3(2), 2008, p. 185-204.
- Chaskiel P. (2007), « Syndicalisme et risques industriels. Avant et après la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse-septembre 2001 », *Sociologie du travail*, 49, 2007, p. 180-194.
- Clot Y. (2010), *Le travail à cœur, Pour en finir avec les risques psychosociaux*, la Découverte.
- Crozier M. (1991), *État moderne, État modeste*, Seuil.
- Dardot P., Laval C. (2010), *La nouvelle raison du monde*, La Découverte, 2010.
- Dockès E. (Dir.) et le Groupe de recherche pour un autre Code du travail (GR-PACT) (2017), *Proposition de Code du travail*, Dalloz.
- Durand J.-P. (2000), « Symposium sur Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale », *Sociologie du travail* 42, 313-340.
- Ewald F. (1987), *L'État providence*, Grasset.
- Fauré C. (2012), *Ce que déclarer des droits veut dire : histoires*, Les belles lettres.
- Gilbert C ; Henry E. et Bourdeaux I. (2009), « Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes », in Claude Gilbert *et al.*, *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, La Découverte « Recherches/Territoires du politique », p. 7-33.
- Guéna Y. (2002), « [Le Conseil constitutionnel français](#) », Communication du 31 décembre 2002, site consulté le 30 octobre 2016.
- Henry E. (2009), « Rapports de force et espaces de circulation de discours. Les logiques des redéfinitions du problème de l'amiante », in Gilbert C. *et al.*, *Comment se construisent les problèmes de santé*

- publique, La Découverte, « Recherches/Territoires du politique », p. 155-174.
- Henry E. (2017), *Ignorance scientifique & inaction publique, Les politiques de santé au travail*. Les Presses SciencesPo.
  - Henry E. et Jouzel J.-N. (2008), « Les politiques de santé au travail au prisme de la sociologie de l'action publique », *Santé Publique* 2008/hs (Vol. 20), p. 181-189.
  - Le Roux T. (2011), « Accidents industriels et régulation des risques : l'explosion de la poudrerie de Grenelle en 1794 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2011/3 n° 58-3, p. 34-62.
  - Lyon-Caen G. (1995), *Le droit du travail, une technique réversible*, Dalloz, pp. 3-8.
  - Reynaud J.-D. (Dir.) et alii (1990), *Les systèmes de relations professionnelles, Examen d'une théorie critique*, Éditions du CNRS.
  - Rodotà S. (2016), « Vers les biens communs. Souveraineté et propriété au xxi<sup>e</sup> siècle », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], #16 | 2016.
  - Rozenblatt P. (2006), « Le dilemme du syndicalisme face au principe d'indépendance : Forme sociale indigène ou acteur institutionnellement légitimé ? », communication au colloque « Cent ans après la 'Charte d'Amiens' : la notion d'indépendance syndicale face à la transformation des pouvoirs », Amiens, octobre 2006.
  - Supiot A. (2010), *L'esprit de Philadelphie, La justice sociale face au marché total*, Seuil.
  - Thébaud-Mony A. (2007), *Travailler peut nuire gravement à votre santé*, La Découverte.
  - Tiano V. (2003), *Les inspecteurs du travail à l'épreuve de l'évaluation des risques, une profession sous tension*. Thèse de doctorat, Aix-Marseille, 2003.
  - Turshen M., *The Politics of Public Health*, Ed Books London, 2008.
  - Verkindt P.-Y. (2008), « Santé au travail : l'ère de la maturité », *Jurisprudence sociale Lamy*, no 239, 1<sup>er</sup> sept. 2008.
  - Viet V. et Ruffat M. (1999), *Le choix de la prévention*, Economica.

# Un revenu garanti au SMIC, la sécurité sociale professionnelle et la continuité des droits sociaux, c'est possible !

mardi 19 septembre 2017, par [Odile Merckling](#)

**Les réformes actuelles du nouveau gouvernement d'Emmanuel Macron, en détruisant le droit du travail, vont encore accroître le chômage. Aussi est-il plus que jamais nécessaire de s'entendre afin d'exiger un système d'assurance-chômage qui permette d'assurer une indemnisation correcte de tous les demandeurs d'emploi, de faire obstacle à la baisse généralisée des salaires et d'aller vers plus d'égalité.**

*Intervention pour AC ! à l'atelier Précarité-revenu de la Conférence nationale des comités locaux (CNCL) d'Attac du 24 juin 2017*

Nous évoquerons tout d'abord quelques éléments de l'histoire du mouvement des chômeurs et des précaires, puis les revendications, les aspects communs et les différences entre les principales associations qui le composent. Nous essaierons ensuite de montrer la possibilité d'une convergence vers un modèle qui permette d'articuler revenu personnel garanti au Smic, sécurité sociale professionnelle et continuité des droits sociaux, et qui puisse en même temps constituer un des éléments – parmi d'autres – de définition d'un projet de société alternative.

## Quelques aspects historiques du mouvement des chômeurs

Le mouvement des chômeurs et des précaires en France comprend plusieurs grandes associations – APEIS, MNCP, CGT-Chômeurs – qui ont été créées par des chômeurs dès les années 1980, et même avant. Ces chômeurs étaient souvent d'anciens ouvriers, salariés et syndicalistes, qui avaient connu l'emploi stable dans de grandes entreprises (notamment de l'industrie) et devenus chômeurs consécutivement à des vagues de licenciements économiques.

Les associations APEIS et MNCP ont organisé depuis trente ans la solidarité à l'égard des chômeurs, un

accompagnement en cas de problèmes avec les ANPE, pour obtenir des allocations...

- Le MNCP a été créé en 1986, il regroupe actuellement une quarantaine d'associations locales, principalement dans des Maisons de l'emploi, qui accueillent les chômeurs et les précaires. Certaines associations locales participent activement à l'économie sociale et solidaire (ESS), pour des activités d'insertion.
- L'APEIS a été créée en fin 1987, et compte actuellement une vingtaine de comités locaux, c'est une association liée au Parti communiste, qui se veut d'abord une association de lutte et de revendication.
- La CGT-chômeurs, liée à la confédération, existe depuis la fin des années 1970. Elle a une forte capacité de mobilisation dans plusieurs régions (Marseille...) Un Comité national des travailleurs privés d'emploi et précaires – CNTPEP – regroupe l'U.S. CGT de l'intérim, la CGT du spectacle (intermittents) et la CGT-chômeurs.

Le mouvement AC ! (Agir ensemble contre le chômage) a été créé en octobre 1993 ; c'était au départ un vaste mouvement social, qui réunissait des chômeurs (toutes les associations de chômeurs en faisaient partie), des syndicalistes de la gauche

syndicale – CFDT-ANPE, FSU, SUD, G10 Solidaires, CNT – plus des retraités, des SDF, des intellectuels, avec comme objectif commun la lutte contre le chômage et la construction de solidarités actives entre toutes ces catégories. En 1996, AC !, le DAL et les collectifs de sans-papiers se sont unis pour former le « Collectif des Sans » (No Vox). AC ! a impulsé des Marches contre le chômage, la précarité et les exclusions, qui ont traversé tout le pays en 1994, puis à plusieurs reprises, et qui se sont étendues au niveau européen, avec les *Marches européennes contre le chômage*. AC ! a regroupé, en fin des années 1990, plus de 200 collectifs sur le territoire français ; il en reste une vingtaine. L'hiver 1997-98, AC ! a impulsé un grand mouvement de chômeurs, avec de nombreuses occupations d'agences ANPE, CAF, EDF, de l'UNEDIC... Les acquis de ce mouvement ont été : le rétablissement d'un Fonds social d'urgence pour les chômeurs, les transports gratuits pour les chômeurs dans certaines régions ou villes, une prime de Noël, la promulgation d'une loi contre les exclusions, l'instauration de comités de liaison dans les ANPE avec la participation des associations de chômeurs.

Au cours des années 2000, la précarité s'est étendue considérablement et le chômage apparaît de plus en plus comme un chômage de personnes scolarisées, jeunes et moins jeunes, dont beaucoup ont toujours connu la précarité. La distinction entre chômeurs et salariés précaires s'est estompée, beaucoup de personnes connaissant des successions de périodes de CDD, de chômage, de formation... Cela se ressent, dans les mouvements, du fait de la création de collectifs plus informels et éphémères.

La Coordination des intermittents et précaires a été créée au moment de la refonte de la convention Unédic de 2003, qui attaquait le régime des intermittents du spectacle ; elle s'est transformée depuis, notamment à l'occasion du mouvement social de 2014, lors d'une nouvelle révision de la convention Unedic. Elle comporte davantage de personnes diplômées qui vivent dans la précarité – des artistes, des professionnels des médias et du spectacle, qui sont arrivés à obtenir une médiatisation de leurs luttes, par exemple en boycottant des festivals comme Avignon... et qui ont organisé des prises de

parole dans les médias. La CIP a élaboré une proposition de « nouveau modèle d'indemnisation du chômage » dont même le gouvernement de Manuel Valls avait dû reconnaître la pertinence (voir le [site](#)).

Depuis plusieurs années, la création de Pôle emploi par regroupement de l'Assédic et de l'ANPE, les fermetures d'agences, les compressions d'effectifs, la dématérialisation et le passage au tout numérique, ont accru l'isolement et la vulnérabilité des chômeurs, et rendu leur mobilisation encore plus difficile.

## Les revendications : des aspects communs et des différences

Selon les régions de France et d'Outre-mer, certaines organisations sont davantage représentées que d'autres, mais toutes ont souvent travaillé ensemble, dans l'unité, avec des revendications communes.

- La RTT à 32 heures sans perte de salaire ni annualisation, accompagnée des créations d'emplois correspondantes.
- Une individualisation des droits sociaux et de toutes les allocations de minima sociaux (leur attribution sur le critère des ressources personnelles, et non de celles du ménage).
- Une augmentation des minima sociaux, l'attribution du RSA y compris aux jeunes de 16-25 ans.
- Une garantie de ressources à hauteur du Smic mensuel, avec ou sans emploi, permettant d'assurer une autonomie, un libre choix de la formation et des activités professionnelles.
- Un partage du travail et un partage des richesses.

Les mouvements de chômeurs se sont toujours appuyés sur plusieurs textes essentiels.

- l'Article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU, 1948), selon

lequel : « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. »

- Le préambule de la Constitution française de 1946, qui fait référence à la notion de « droit à l'emploi pour tous » (article 5) et au droit à des moyens d'existence décents, y compris lorsqu'une personne se trouve, pour différentes raisons, dans l'impossibilité de travailler (article 11).
- Le Code du travail (article L. 5421-1), qui fait quant à lui référence à la notion de « revenu de remplacement » pour les personnes involontairement privées d'emploi.

Ces mouvements ont affirmé le refus du travail contraint ou forcé – d'ailleurs interdit par les institutions internationales (voir notamment les Articles 1 et 2 du préambule de la Convention concernant le travail forcé ou obligatoire de l'OIT du 28 juin 1930). Pour cela, il faut garantir les conditions d'une liberté individuelle – tout individu devant avoir la libre disposition de sa propre personne (la « propriété de soi » selon R. Castel). Il n'est donc pas question de revendiquer « un emploi à tout prix », mais de garantir à tout individu des conditions de vie et de travail décentes.

Une revendication essentielle porte également désormais sur la **suppression de toutes les formes de contrôle sur les chômeurs**. En effet, les dispositifs de contrôle – portant à la fois sur le mode de vie, les recherches d'emploi, la situation financière – sont devenus de plus en plus pesants et intrusifs, les radiations de Pôle emploi de plus en plus fréquentes et arbitraires. Le non-recours aux droits concerne un tiers des personnes qui auraient droit au RSA, mais qui craignent de devoir affronter ces contrôles.

La nécessité est apparue, en outre, de remédier aux discontinuités de l'emploi, à de fréquents changements de situation, d'affiliation, d'une caisse

à une autre, d'un régime d'indemnisation à un autre – autoentrepreneur, travailleur indépendant, chômeur, stagiaire, intermittent, salarié du public ou du privé... Des effets de seuil, des retards de prise en compte de changements de situation par les administrations (CAF...) entraînent des variations imprévisibles du montant des allocations, des trop perçus, et tout cela rend impossible la gestion par les chômeurs de leur propre vie...

Pendant les années 2000, les associations de chômeurs et de précaires réunies dans le *Collectif pour des droits nouveaux* ont élaboré une plate-forme commune revendiquant une garantie de revenu définie en référence au Smic mensuel dès 16 ans et une **continuité des droits sociaux** – y compris pour les primo-demandeurs d'emploi, les personnes en formation ou travaillant à temps partiel, les travailleurs indépendants, les personnes ayant démissionné (voir le [site](#)). Le revenu personnel garanti en cas de chômage doit être défini en référence au Smic – au minimum à 80 % du Smic (soit environ le seuil de pauvreté, défini à partir de 60 % du revenu médian). Il doit être assorti de droits à la couverture santé, à des cotisations de retraite et à la formation professionnelle.

Une idée essentielle est que les droits sociaux doivent désormais être attachés à la personne, et non plus au poste de travail. Pour autant, il faut combattre une logique dualiste (distinction entre assurance et solidarité) qui, depuis l'instauration des minima sociaux et de la CMU, n'a cessé de se renforcer et contribue à diviser le salariat.

Les associations de chômeurs et de précaires ont donc été amenées, depuis une dizaine d'années, à confronter différents modèles :

- celui de la CIP (*Un revenu continu pour une activité discontinu*). Ce modèle reformulé en 2014 étant susceptible d'être étendu à toutes les personnes en emploi discontinu (voir le [site](#) de la CIP-IDF et les travaux du sociologue Mathieu Grégoire). Les périodes non travaillées sont rémunérées et utilisées pour entretenir sa

qualification, préparer de nouvelles activités...

- ceux d'un *nouveau statut du travail salarié* et d'une *sécurité sociale professionnelle*, élaborés par la CGT et l'U. S. Solidaires (voir notamment le [site](#)).
- celui du  *salaire à vie*  défendu par Bernard Friot, en référence à la cotisation sociale et aux statuts de la fonction publique de 1946 – modèle repris par *Réseau Salariat*.

Tous ces débats ont apporté des perspectives nouvelles, en termes d'émancipation pour l'ensemble du monde du travail. Depuis quelques années, le *Mouvement français pour un revenu de base* a trouvé un écho au sein de certaines organisations de chômeurs et de précaires (MNCP et AC !), surtout à cause de l'exigence d'un revenu personnel et inconditionnel – qui semble à première vue assez proche de la revendication immédiate des chômeurs d'individualisation et d'automaticité des minima sociaux. Toutes les associations de chômeurs et de précaires comptent également des sympathisants des théories du salaire socialisé, du  *salaire à vie* , de la généralisation du modèle des intermittents du spectacle et d'autres encore. Les récents débats, polarisés par les médias et les politiques autour de la question du « revenu universel » ou « revenu de base », ont toutefois contribué à créer un amalgame de la question du revenu avec celle d'une complète refonte du système de protection sociale, ce qui a suscité des craintes et des réticences pour le moins fondées.

AC ! et le MNCP continuent à revendiquer la mise en place d'un revenu personnel garanti – avec ou sans emploi – à hauteur du SMIC mensuel, une représentation des chômeurs dans toutes les instances où se décide leur sort, une reconnaissance et une valorisation des activités accomplies à titre bénévole ou gratuit dans le secteur associatif, l'économie sociale et solidaire...

L'APEIS et la CGT-chômeurs revendiquent plutôt une extension du « salaire socialisé » et une « indemnisation de toutes les formes de chômage à hauteur du Smic mensuel » – y compris pour les primo-demandeurs d'emploi et les démissions – le

développement et la gratuité des services publics sur tout le territoire. La CGT-chômeurs demande notamment « un revenu de remplacement à 80 % du salaire antérieur, avec un minimum de 80 % du Smic, revendiqué par la CGT à 1800 euros bruts ».

Pour la majorité des membres des quatre associations traditionnelles, **un emploi c'est un droit, un revenu c'est un dû !** reste le mot d'ordre essentiel. Le droit au revenu n'ayant jamais occulté **le droit à un emploi décent pour toutes et tous**, il est la condition d'une égalité effective des individus devant l'emploi, d'une pleine égalité des chances d'accès à un emploi décent. Admettre l'idée d'une déconnexion complète du revenu par rapport à l'emploi – ce qu'ont fait, par périodes, certaines composantes minoritaires des mouvements de précaires – ce serait, en quelque sorte, risquer d'entériner l'idée d'une société duale...

## **Proposition d'un modèle permettant d'articuler revenu garanti, sécurité sociale professionnelle et continuité des droits sociaux**

Une convergence vers une version haute des différentes propositions portant sur un *revenu garanti* ne nous apparaît possible qu'à certaines conditions. Ce revenu doit être strictement personnel, et défini en référence au SMIC mensuel – au minimum 80 % du Smic revalorisé (Un objectif essentiel étant de s'opposer à la baisse des salaires pour les personnes en emploi et à la division de la population en catégories, dont certaines seraient vouées à être sous-rémunérées). La deuxième condition est la pérennisation d'un système de protection sociale fondé sur des principes de solidarité et d'universalité, voire son amélioration pour aller vers un remboursement à 100 % des soins de santé et un retour à la retraite à 60 ans. Le revenu personnel garanti doit ainsi s'inscrire dans le cadre des principes du salaire socialisé et d'un système de protection sociale unique et identique pour tous, donc s'articuler avec la défense du système de protection sociale issu de 1945. La troisième condition essentielle est un partage du travail : pour

travailler moins et tous, il faut une RTT à 32 heures hebdomadaires ou moins, sans perte de pouvoir d'achat.

En partant de ces trois exigences fondamentales, nous pouvons apporter des données de cadrage, sachant que diverses variantes du modèle sont envisageables. Plusieurs questions importantes se posent.

## Définir le revenu personnel garanti (RPG)

Le revenu personnel garanti revendiqué par les mouvements de chômeurs et précaires n'est en aucun cas un « revenu universel » ni un « revenu de base ». (Nous nous référons, pour mesurer l'ampleur de nos divergences, à divers documents, dont la Charte du MFRB).

### Qui aurait droit à une allocation ?

Le revenu personnel garanti serait accessible aux personnes en âge actif (dès 16 ans) vivant dans la précarité, **sous conditions de ressources**, et **prioritairement** aux personnes professionnellement actives ou en recherche d'emploi qui gagnent moins que le Smic annuel net – ce qui représente déjà 9 millions de personnes adultes. Les revenus tirés du patrimoine devraient nécessairement être plafonnés.

Nous ne retenons pas ici la définition habituelle du « travailleur pauvre », qui s'appuie sur la notion de « niveau de vie du ménage », ce dernier étant familial et calculé après paiement des impôts et perception des prestations sociales. En effet, cette définition ne se fonde pas sur les revenus personnels tirés du travail, et ne donne pas une idée exacte de la pauvreté laborieuse.

Les estimations du nombre de « travailleurs pauvres » varient de 7,5 millions à 9,5 millions, selon la méthode de comptabilisation retenue. Cela comprend :

- 2,9 millions de chômeurs sans aucune activité (au sens du BIT) ;
- 3,6 millions, au minimum, de salariés « à

bas salaires » (soit 16 % des salariés, selon les données officielles), qui sont rémunérés au Smic mensuel net ou en dessous – pour la plupart des salariés à temps partiel ;

- une partie des salariés en contrat précaire, qui n'ont pu travailler qu'une partie des mois de l'année ;
- près d'un million d'indépendants à faibles revenus, dont la majorité sont des autoentrepreneurs.

En nous référant aux données de l'Insee concernant les revenus d'activité annuels nets (déclarations annuelles des données sociales pour les salariés – panel tous salariés – ou revenus d'activité des non-salariés), nous pouvons estimer qu'en réalité, 30 % des actifs (les trois premiers déciles) sont en deçà du Smic annuel net, dont la plupart des chômeurs sans activité, les trois quarts des salariés à temps partiel, ainsi qu'une partie des salariés en contrat précaire et une partie des indépendants. À ces 9 millions de travailleurs pauvres, il conviendrait d'ajouter (comme « halo du chômage ») près de 2 millions d'inactifs en âge de travailler qui vivent dans la pauvreté, mais n'ont pas la possibilité de rechercher un emploi, pour diverses raisons qui ne sont pas de leur fait (étudiants, mères isolées, mères au foyer n'ayant pas de solution de garde pour leurs enfants, personnes ayant des problèmes de santé ou handicapées, aidants familiaux).

### Quelles possibilités de cumul avec un revenu d'activité ?

La question de possibilité de cumul d'une allocation avec un revenu d'activité a fait l'objet de débats au sein des mouvements de chômeurs et précaires, sans pouvoir être tranchée. Une possibilité de cumul peut, en effet, permettre de mieux assurer une continuité des ressources en cas de changement de situation sociale, mais il faut un plafond de ressources – à définir en fonction de données économiques.

### Quel mode de financement ?

Doit-on financer un revenu garanti au travers de la

fiscalité ou de cotisations sociales ? C'est là notre plus grosse divergence avec le « revenu de base », ainsi qu'avec les politiques actuellement menées par les pouvoirs publics. Car, faire financer un régime d'assurance-chômage par l'État au travers de la fiscalité, cela revient à déresponsabiliser les employeurs. Or, ce sont en premier lieu les employeurs (et les grosses entreprises) qui doivent payer pour la précarité qu'ils contribuent à créer, dans leur recherche sans fin du profit maximum. Les cotisations sociales chômage, tout comme les cotisations pour l'assurance maladie ou la retraite, font partie du salaire « indirect » qui est dû aux salariés par les employeurs.

Le financement du RPG serait donc assuré majoritairement par le biais de cotisations sociales. En outre, le RPG, comme les allocations de chômage, serait lui-même assorti de cotisations pour l'assurance-maladie et la retraite. Il faut donc parler d'un véritable « salaire social ».

À titre transitoire, un financement par l'État (et la fiscalité) pourrait être envisagé, à l'égard de certaines personnes n'ayant jamais travaillé ou inactives vivant dans la pauvreté, qui ne peuvent pas rechercher du travail pour différentes raisons – étudiants, femmes au foyer ou mères isolées ne disposant pas d'une solution économique pour la garde de leurs enfants, personnes ayant des problèmes de santé ou handicapées, aidants familiaux... À l'égard de ces personnes, il ne saurait être question d'instaurer une « obligation de travail », mais il est nécessaire de mettre en place des mesures concrètes de nature à faciliter leur entrée en activité, ou une reconnaissance de leur activité effective (par exemple, en cas d'activités bénévoles dans le secteur associatif...) Un revenu d'autonomie doit être envisagé d'urgence pour les étudiants, mais cela ne relève pas forcément des mêmes principes que le RPG. L'allocation adulte handicapé (AAH) devrait être revalorisée au niveau du RPG.

## Élaborer un modèle économique reposant

## sur le partage des richesses

Le RPG est donc un élément essentiel de la création d'un système de *sécurité sociale professionnelle*, garantissant un maintien du salaire entre deux emplois et une progression du salaire sur la durée de la vie active. Nous nous référons à une population en âge actif restreinte aux 18-60 ans, sachant que certaines personnes de moins de 18 ans ou de plus de 60 ans peuvent elles aussi travailler, mais elles ne doivent pas y être contraintes.

### Résumé de la méthode employée

- Comptabiliser les « travailleurs pauvres » : 9 millions selon la définition que nous avons retenue. Un revenu ou un complément de revenu devrait être assuré, au maximum, à toutes les personnes actives ayant un revenu d'activité inférieur au Smic annuel net – soit la majorité des chômeurs et des salariés en contrat précaire ou à temps partiel, ainsi que les travailleurs indépendants à faibles revenus – ce qui correspond au total environ à 30 % de la population active. Un tel niveau de garantie nécessite un triplement du budget total actuellement consacré à l'assurance-chômage augmenté de ceux du RSA et de l'ASS, soit environ 2 % du PIB au total, pour atteindre 5 % à 6 % du PIB. (À noter qu'en comptant aussi les personnes inactives en âge de travailler, on arriverait à près de 10 % du PIB).
- Déterminer un pourcentage du PIB qui, partagé en parts égales, permette d'attribuer un revenu minimum au niveau du Smic à tous les habitants adultes du pays. 40 % du PIB – soit 880 milliards d'euros – sont nécessaires et devraient être versés, soit en salaires directs par les entreprises à leurs salariés, soit comme salaires indirects aux caisses de

protection sociale et d'assurance chômage, pour être redistribués ensuite aux chômeurs, sous-employés, malades, retraités... Un revenu minimal de référence « brut », mais net de cotisations de retraite ou d'invalidité, serait ainsi de l'ordre de 17 000 euros par personne et par an.

- L'assurance chômage devient la cinquième branche de la Sécurité sociale, avec une gestion par des représentants élus des organisations syndicales de salariés et la constitution d'un Fonds mutualisé à hauteur de 6 % du PIB, pour permettre une indemnisation correcte de tous les chômeurs, précaires et sous-employés.
- Envisager, dans le cadre de la sécurité sociale professionnelle, un accès de toutes et tous à la formation professionnelle continue et à une évolution de carrière ascendante, susceptible d'assurer au moins un doublement du salaire au cours de la vie active.
- Plafonner les salaires, avec une échelle limitée de 1 à 3 ou 4.
- Partager le travail. Afin de préserver les solidarités entre actifs et retraités, salariés et chômeurs, il faut assurer un emploi à un maximum de personnes en âge actif, au travers d'un partage du travail et d'une RTT massive (d'abord à 32 heures hebdomadaires, pour aller ensuite vers 30 ou 28 heures).
- Prendre des mesures particulières pour permettre aux femmes ayant des enfants et aux mères isolées de pouvoir travailler : mise en place d'un service public de garde d'enfants, d'un service public d'aide aux personnes dépendantes, aménagement des horaires plus respectueux des nécessités de la vie familiale, pour les

hommes comme pour les femmes... Cesser de pénaliser les interruptions d'activité pour raisons familiales dans les entreprises.

- Prendre des mesures particulières pour permettre aux personnes handicapées de travailler.

### **Créer un système d'assurance-chômage permettant une indemnisation correcte de tous les demandeurs d'emploi, comment est-ce possible ?**

10 points de PIB, c'est à peu près ce que les capitalistes et les actionnaires ont détourné en 30 ans, sur la part du PIB qui revenait aux salariés au début des années 1980. Il faudrait donc récupérer en faveur des travailleurs au moins la moitié de cette somme, pour pouvoir garantir un revenu au Smic aux actifs actuellement en précarité... Que 6 % du PIB d'un pays puissent être consacrés à assurer un niveau de vie décent à la population sous-employée n'a rien de choquant ; cela pourrait être favorable à une reprise de la croissance économique et, à terme, à une augmentation du PIB, dans la mesure où les personnes qui toucheraient une allocation en consommeraient la majeure partie, sinon la totalité. Par ailleurs, cette mesure, qui aurait un effet d'amélioration de l'état de santé et du niveau d'éducation de la population, pourrait permettre de réaliser des économies sur d'autres postes de la protection sociale (maladies, accidents...) et d'assurer une meilleure insertion professionnelle des actifs au travers d'une formation tout au long de la vie.

L'examen des conditions de faisabilité, sur un plan strictement comptable, montre en revanche que les possibilités de cumul d'une allocation de RPG et d'un revenu d'activité sont nécessairement très limitées, et qu'il existe sur ce plan un antagonisme entre la possibilité de cumul sans limites prônée par le MFRB (voir la Charte du MFRB) et la pérennisation du système de protection sociale.

Un vrai partage des richesses, tel que nous l'envisageons ici, suppose bien entendu un net déplacement, en faveur des travailleurs, du partage salaires/profits, en tenant compte qu'une part d'environ 30 % du PIB devrait être réservée aux investissements des entreprises et pour le développement et la gratuité des services publics. Cela suppose par ailleurs une limitation de la hiérarchie des salaires (un cadre pourrait gagner 2 à 3 fois plus qu'un salarié « ordinaire »), une lutte contre l'évasion fiscale et la fraude aux organismes de sécurité sociale (URSSAF), l'arrêt des exonérations et des baisses de cotisations sociales.

Le financement du revenu garanti et de la sécurité sociale professionnelle se ferait principalement par le biais de la cotisation sociale, avec une modification souhaitable de l'assiette des cotisations, ou par le biais de la mutualisation d'un pourcentage précis de la valeur ajoutée créée par chaque entreprise – portant davantage sur celles qui automatisent et font des bénéfiques sans recruter de salariés.

En outre, il n'est pas envisageable, en instaurant un RPG, de laisser l'organisation du travail entre les mains du patronat, ce qui entraîne, pour la santé des salariés, les dégâts qu'on connaît. Cela pose la question des rapports de pouvoir à l'intérieur des entreprises, de constituer une unité entre chômeurs, salariés stables et précaires, travailleurs indépendants... Et de la remise en cause des rapports de domination, là où des rapports de coopération sont indispensables.

L'objectif de la création d'un *revenu personnel garanti* ne serait pas seulement de permettre d'assurer une marge de liberté aux individus, mais en outre une capacité collective des classes exploitées à orienter l'économie de façon différente, à l'opposé de « l'économie de rentiers » que nous connaissons actuellement, de façon à répondre aux besoins vitaux de la population et à pouvoir s'opposer à des activités nuisibles (telles que : armement, nucléaire, produits financiers toxiques...). L'accroissement de la masse salariale globale induit par la mise en place d'un revenu garanti, en favorisant la consommation, aurait des effets en retour sur l'économie, probablement très positifs. Cependant, il est nécessaire, dans cette

perspective – et c'est un problème que soulèvent les décroissants – d'avoir une réflexion critique sur la notion de « PIB » et de ce qu'elle recouvre.

Inversement, l'existence d'un revenu personnel garanti permettrait l'expansion d'activités non marchandes essentielles pour la population (santé, éducation, services à la personne...) et la création de richesses supplémentaires, du fait de l'amélioration de l'état de santé et de formation de la population, des capacités de création et d'innovation, de la démocratisation des connaissances nécessaires au fonctionnement des entreprises.

La reconnaissance et la validation, au travers de la création d'emplois dans le secteur non marchand, de l'énorme quantité de travail bénévole ou quasi gratuit fournie par toute une partie de la population dans le cadre des associations et du secteur informel, pourraient résulter par exemple de décisions de différentes instances politiques (collectivités territoriales...)

## Bibliographie

- AGIR ENSEMBLE CONTRE LE CHOMAGE (AC !) : *En marche contre le chômage et la précarité. 1994-2014 : Vingt ans après.* Syllepse, 2015.
- AC ! : Comptes rendus des tables rondes et Livret de synthèse et de propositions issus du Forum : « [Un revenu et des droits pour exister !](#) » des 24-25 octobre 2015 tenu à Paris à l'initiative d'AC !
- Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et des précaires (APEIS) : *Chômage. Des chiffres et des hommes*, avril 2013.
- CGT : *Nouveau statut du travail salarié et Droit à la sécurité sociale professionnelle*, in [Repères revendicatifs fiches n°6-7-9](#).
- Commission revenu d'AC !, 1998 : [Revenu garanti pour tous, avec ou sans emploi, trois arguments](#).
- Coordination des intermittents et

- précaires : [Un nouveau modèle d'indemnisation du chômage, 15/11/2014.](#)
- ÉCONOMISTES ATERRÉS, FONDATION COPERNIC (Coord. J.-M. Harribey et C. Marty) : *Faut-il un revenu universel ?*, Éd. de l'Atelier, 2017.
  - Friot Bernard, *L'enjeu du salaire*, La dispute, 2012.
  - GRIGOIRE Mathieu : *Les Intermittents du spectacle*, La Dispute, 2013.
  - INSEE Références : *France, portrait social*, Éd. 2016, « Revenu salarial », pp. 170-71.
  - INSEE Références : *Femmes et hommes, l'égalité en question*, Éd. 2017, « Allocations chômage et minima sociaux », pp. 133-134.
  - INSEE Première, n°1627, déc. 2016 : « Revenus d'activités des non-salariés en 2014 ».
  - *L'économie politique*, n° 67, juillet-août-sept 2015.
  - Lachosme Dominique : *Abolir le chômage, en finir avec l'emploi, Réseau salariat*, 2013.
  - MNCP (Coord. Jean François Yon) : *Chômage, précarité : Halte aux idées reçues !*, Éd. de l'Atelier, 2016.
  - Mouvement français pour un revenu de base : « [Charte du MFRB](#) ».
  - Plateforme revendicative des associations de chômeurs et de précaires : [Pour une garantie de revenu et la continuité des droits, mars 2007.](#)

# Déréglementation du marché du travail et immigration

mardi 19 septembre 2017, par [Odile Merckling](#)

**Les relations entre immigration et marché du travail ont plus d'un siècle d'histoire [1]. L'État français a, depuis les débuts du XX<sup>e</sup> siècle, mis en place une politique de contrôle des travailleurs migrants, notamment avec l'obligation de détenir un titre de séjour, accompagné pour les actifs - depuis 1926 - d'une autorisation de travail. Le patronat de certains secteurs a eu massivement recours à cette main-d'œuvre immigrée, qui lui permet de s'affranchir des règles du droit du travail. Dans les années 1970, cette situation a commencé à changer, du fait de l'entrée des syndicats dans les entreprises, de la présence des salariés immigrés dans de grands établissements de l'industrie, et d'un nombre croissant de conflits du travail dans lesquels ils ont été impliqués.**

Suite à la mesure d'arrêt officiel de l'immigration de travail prise par les pouvoirs publics en 1974, les flux migratoires ont changé de nature et de composition. Différents mécanismes ont, dès lors, abouti à la fourniture incessante de catégories de main-d'œuvre démunies de titres de séjour ou d'autorisations de travail, ou munies de titres de courte durée, donc soumises à une flexibilité très forte et à de multiples pressions de la part des employeurs.

La crise a renforcé les discriminations de toutes sortes. Les taux de salariés du secteur privé et de contrats précaires sont nettement plus élevés pour les immigrés (surtout ceux venant de pays hors de l'Union européenne) que pour les non-immigrés. La complexité des statuts d'emploi s'enchevêtre avec celle des statuts au regard du droit au séjour en France. Une judiciarisation des litiges portant sur le respect du droit du travail, comme sur les infractions aux règles d'égalité entre les salariés, est toutefois demeurée possible jusqu'à présent, grâce à des saisines des prud'hommes et/ou de l'inspection du travail, et souvent avec le soutien d'une organisation syndicale.

Au regard d'une déréglementation déjà en acte depuis 35 ans [2], les immigrés ont donc permis d'expérimenter de nouvelles formes d'emploi flexibles, qui pourraient - et c'est probablement le souhait du patronat - être étendues à d'autres salariés. Deux questions méritent donc d'être posées.

- Une déréglementation accrue peut-elle permettre de créer des emplois, et de quelle(s) nature(s) ?
- Les nouvelles formes d'emplois vont-elles entraîner surtout un recours accru à une main-d'œuvre primo-arrivante, ou s'adresser également à la main-d'œuvre française ou d'origine étrangère déjà résidente en France ?

Nous chercherons à répondre à ces questions à partir d'un bilan des transformations du marché du travail déjà observables depuis 30 ans, et d'un examen des effets prévisibles des nouvelles législations du travail.

## Les évolutions de la place des immigrés dans l'emploi

La période des « Trente Glorieuses » a été celle de l'affirmation de logiques fordistes. En même temps qu'une fonction d'adaptation conjoncturelle des effectifs salariés - permise par un va-et-vient d'une partie des immigrés avec leurs pays d'origine - l'immigration de travail a de plus en plus assumé une fonction structurelle. Les mines, la métallurgie, l'automobile, le BTP, ont fondé le développement de leurs activités sur le recours à cette main-d'œuvre massive, majoritairement peu qualifiée, aux origines

de plus en plus diversifiées. Dans le même temps, un processus de dévalorisation des emplois et de dégradation des conditions d'emplois entraînait le départ de nombreux salariés français de ces secteurs. Ces derniers ont ensuite adopté, pour leurs enfants, une stratégie d'accès aux études supérieures et d'orientation vers d'autres types d'activités (majoritairement tertiaires) et/ou vers des professions techniques et d'encadrement.

Après 1974, des flux migratoires d'assez grande ampleur ont continué, mais avec désormais une prédominance de l'immigration familiale, de demandeurs d'asile et d'étudiants. Une immigration liée au respect des droits humains a dès lors pris le pas sur l'immigration de travail - les nouveaux entrants cherchant toutefois pour la plupart à accéder au marché du travail plusieurs années après leur arrivée. En réalité, l'immigration de travail a perduré, mais par le biais d'une main-d'œuvre sous contrats saisonniers ou temporaires et de l'arrivée de travailleurs dits « sans-papiers », dont la gestion par les pouvoirs publics vise à entretenir un turnover transnational, et qui ont eu de plus en plus de difficultés à obtenir leur régularisation.

Les nouveaux arrivants ont été en majorité des femmes (d'abord venant surtout dans le cadre d'un regroupement familial, puis de plus en plus souvent seules), des étudiants ne pouvant travailler légalement plus de 21 heures par semaine (selon la loi CESEDA du 24/07/2006), et qui parviennent difficilement à obtenir un statut de salarié (sauf pour les diplômés dans certains domaines recherchés par les employeurs), des demandeurs d'asile dont les demandes sont très majoritairement rejetées par les services de l'OFPRA, mais néanmoins en majorité non expulsables. [3]

L'attribution de titres de séjour de courte durée (un an), renouvelés pendant de nombreuses années, est devenue très fréquente, du fait des lois Sarkozy du 26/11/2003 et du 24/07/2006 et de la loi Hortefeux du 20/11/2007, l'obtention du titre de résident (créé en 1984) étant devenue difficile. L'article 40 de la loi de 2007 a réintroduit la possibilité d'une immigration de travail et de régularisations ; cependant, en ce qui concerne les migrants venant de pays hors UE, la

liste de métiers autorisés ne comportait que 29 professions – pour la plupart des métiers de cadres et de techniciens supérieurs, notamment informaticiens, plus certains métiers d'ouvriers qualifiés et de techniciens du BTP et d'industries de process. La nouvelle loi sur l'immigration du 7 mars 2016 a enfin prévu l'attribution de titres pluriannuels de 2, 3 ou 4 ans, tout changement de statut impliquant le passage par un titre d'un an.

Les taux d'étrangers et d'immigrés dans la population active (respectivement de 6,2 % et de 10 % en 2015) sont peu élevés, comparativement à ceux de la plupart des autres pays d'Europe du Nord. De 2008 à 2015, la crise a eu pour effet une diminution des taux d'emploi des immigrés à 54,9 %, alors que ceux des non-immigrés sont restés stables, à 65,4 %. Les taux de chômage des immigrés – de 18 % en 2015 – sont le double de ceux des non-immigrés - de 9 % - et de 25 % pour les immigrés venant de pays hors UE. [4]

La régression massive des emplois de l'industrie (2,6 millions d'emplois en moins, de 1975 à 2010), surtout dans les grands établissements, a porté en grande partie sur des salariés immigrés. Toutefois, d'une part, le maintien en activité d'établissements en déclin dont la fermeture était inéluctable, ainsi que de petites entreprises - surtout en région parisienne - n'a souvent été permis que grâce à la poursuite du recours à de nouveaux arrivants immigrés - dont des sans-papiers.

Actuellement, les actifs occupés immigrés sont concentrés dans quelques secteurs : construction, textile-cuir, hôtellerie-restauration, services opérationnels (dont l'intérim, le nettoyage, le gardiennage et la sécurité), services personnels et domestiques. [5] Les emplois précaires concernent 17 % des immigrés, 20 % des descendants d'immigrés, au lieu de 11 % des non-immigrés et non-descendants [6]. En outre, les taux d'entrepreneurs immigrés sont particulièrement élevés dans le bâtiment, la confection ou la conduite de taxis.

### **Le recours à des travailleurs sans-papiers, une main-d'œuvre captive**

Des modalités d'une « délocalisation sur place » ont

été mises en œuvre, d'une part dans certaines industries fortement concurrencées par des produits d'importation (textile, cuir), d'autre part dans des activités de BTP ou de services, pour lesquelles la délocalisation n'est pas envisageable. Les travailleurs sans-papiers constituent ainsi, depuis les années 1980, une main-d'œuvre captive dans certains secteurs (nettoyage, gardiennage, BTP, intérim, confection, services à la personne) et une variable d'ajustement pour les employeurs de ces secteurs. Une partie d'entre eux cotisent aux organismes de protection sociale, mais n'ont accès à aucune prestation - notamment en cas de chômage, de maladie ou d'accident. Ils constituent donc une main-d'œuvre flexible idéale, soumise à toutes les exigences des employeurs. Des formes d'organisation du travail « au jour le jour » se sont développées, en même temps que le patronat de ces secteurs cherche à se dispenser de tout respect des droits du travail à leur égard – le Code du travail leur accordant toutefois les mêmes droits qu'aux autres salariés dans plusieurs domaines importants (Article L. 8252-1).

L'immigration de travail s'est retrouvée fortement polarisée. De nouvelles figures de l'immigration sont aujourd'hui associées, pour une partie, à des professions très qualifiées (informaticiens, médecins, enseignants, chercheurs...) qui permettent le drainage des ressources en diplômés des pays du tiers monde, d'autre part à la mondialisation des services et de la « chaîne du care » [7] - conforme aux préconisations de l'AGCS. Une partie des migrants qui arrivent aujourd'hui dans l'UE sont diplômés au niveau du bac ou de l'enseignement supérieur (41 % Les travaux de Patrick Weil, Gérard Noiriel, Larbi Talha, Albano Cordeiro, et plusieurs numéros de la revue : *Hommes et migrations* (n°1263 - 2006, n°1266 - 2007) au lieu de 50 % des non-immigrés [8]), mais ils n'obtiennent pas, pour autant, une reconnaissance de leurs diplômes. Les médecins ayant obtenu leurs diplômes hors UE (PADHUE) sont, par exemple, recrutés massivement dans les hôpitaux, les maisons de retraite ou les cliniques privées, avec des statuts très variés (internes, infirmiers, praticiens associés, vacataires...), souvent sans avoir obtenu l'autorisation officielle d'exercer la médecine.

## Une gestion différenciée de catégories de main-d'œuvre

Les travailleurs immigrés ont été traditionnellement concentrés dans certains secteurs à bas salaires, où les conditions de travail sont particulièrement pénibles et les taux d'accidents du travail élevés. Une division sociale du travail et une gestion différenciée de catégories de main-d'œuvre, en fonction de variables de nationalité ou d'origine nationale, au sein des entreprises, ont été mises en évidence dans plusieurs domaines [9]. Dès les années 1970, dans certaines industries (chimie, sidérurgie...) comme à la SNCF ou dans des services de collectivités territoriales, des processus d'externalisation ont conduit à un isolement et à un cloisonnement de tâches de manutention, de conditionnement, d'entretien, qui constituaient, pour le personnel ouvrier, des voies d'entrée dans les établissements. La différenciation de modes de gestion internes ou externes a été particulièrement visible dans les usines de la métallurgie. Dans l'automobile, la quasi-totalité des postes d'ouvriers spécialisés (OS) ont été occupés par des immigrés venant des anciennes colonies et de pays « hors CEE », qui n'ont jamais pu bénéficier d'une promotion. Des filières promotionnelles (contrôle, retouche, outillage, maintenance, conduite d'automates) ont été en revanche aménagées à l'égard de travailleurs français ou immigrés venant d'Europe du Sud.

Plus récemment, des modalités de segmentation et de hiérarchisation sur des critères ethniques ont été mises en évidence dans plusieurs secteurs (bâtiment, aide à domicile, hôtellerie...), grâce à des méthodes d'enquête en milieu ouvrier ou d'observation participante (S. Beaud, N. Jounin, C. Avril, E. Lada).

Les modalités d'emploi précaire n'ont cessé de se développer, depuis le milieu des années 1970 - du fait de recrutements par le biais de prestataires de services, de l'intérim, de CDD, de contrats saisonniers ou dérogatoires au droit commun, de stagiaires -, et tout cela a permis une mise en concurrence de catégories de salariés peu qualifiés - femmes, jeunes, immigrés, ruraux...

Dans un contexte de régression des possibilités

d'accès aux emplois de titulaires du secteur public, la substitution de travailleurs immigrés aux travailleurs français a connu une réussite allant parfois au-delà de toute attente, dans les services de voirie de collectivités territoriales. Des municipalités ayant fait des choix d'externalisation, d'autres ont conservé ou ré-internalisé ces services, et durent prendre des mesures pour interdire les recrutements de bacheliers ou de diplômés de l'enseignement supérieur en vue de pourvoir des postes de nettoyeurs, afin de réserver leur accès à des personnels peu diplômés.

### **Contrats de chantier, intérimaires, entrepreneurs individuels... L'exemple du BTP**

Le secteur du BTP a été un terrain de mise en œuvre systématique d'une segmentation de la main-d'œuvre et de modalités d'emplois flexibles, qui permettent de reporter sur le salariat d'exécution les effets des aléas de l'activité. À partir du milieu des années 1970, les « contrats de chantier », qui existaient déjà depuis longtemps dans le BTP – avant même que le « contrat à durée indéterminée » ne soit institué comme la norme d'emploi [10] – ont vu leur utilisation étendue, en même temps que de multiples formes d'externalisation : sous-traitance en cascade, recours massif à des intérimaires, à des équipes d'artisans ou « d'entrepreneurs individuels »... Dans beaucoup d'entreprises, grandes ou petites, seuls les personnels d'encadrement (contremaîtres, chefs de chantier) et des bureaux administratifs et techniques ont été désormais recrutés à titre permanent. Les contrats de chantier (d'une durée moyenne de 2 ans) ont surtout été utilisés par les entreprises de travaux publics, en vue de recruter dans diverses régions une main-d'œuvre locale disponible sur place, et d'éviter le recours à des salariés permanents, à qui il faut payer des frais de « grands déplacements ». Les créations d'entreprises individuelles ont été encouragées par les grandes sociétés qui, en réalité, continuaient à fournir les matériaux et les équipements nécessaires à la réalisation du travail, mais se déchargeaient de toute préoccupation en matière de protection sociale à l'égard de ces personnels.

Ces modalités de gestion différenciées, même si elles ont présenté certains avantages pour une partie des salariés français ou immigrés venant de pays européens du Sud – alors souvent reclassés au niveau d'ouvriers hautement qualifié (OHQ) – ont eu pour effet principal d'accélérer la fuite du secteur de salariés expérimentés, et de créer une pénurie de main-d'œuvre chronique, à laquelle les entreprises doivent désormais remédier au travers d'un recours permanent à de nouveaux arrivants immigrés. Même les besoins en professionnels qualifiés et d'encadrement sont aujourd'hui pourvus par de nouveaux arrivants – surtout en région parisienne. Les départs du secteur de nombreux travailleurs français, depuis les années 1960, se sont effectués de deux façons : soit au travers d'une mobilité professionnelle vers d'autres secteurs (notamment de l'industrie, à l'époque où cela était encore possible), soit au travers d'une marginalisation sociale – sinon d'une clochardisation – dans la mesure où les accidents du travail étaient fréquents, et les conditions salariales nettement défavorables par rapport à celles de l'industrie. Le développement de la spéculation immobilière (souvent associée à des activités de construction) ne permit jamais que les gains de productivité, pourtant importants, puissent se traduire dans des revalorisations salariales conséquentes, de façon à stabiliser la main-d'œuvre autochtone.

### **Une transformation des normes d'emploi dans le tertiaire**

La dérèglementation du marché du travail et la régression des services publics ont commencé dès les années 1980-90, et n'ont cessé de s'approfondir depuis. Dans ce contexte, le recours à de nouvelles composantes de la main-d'œuvre immigrée a été lié au développement de nouvelles normes d'emploi dans le commerce et les services - hôtellerie, restauration, distribution - du fait de la constitution de chaînes où le travail est standardisé, de mises en franchise d'établissements et de mises en sous-traitance de nombreuses activités (nettoyage, gardiennage, blanchisserie, restauration collective...)

L'emploi des femmes immigrées est concentré dans

le nettoyage, les services hébergement de l'hôtellerie, les services à la personne, le commerce de détail, les petites entreprises du secteur « ethnique » (confection, restauration, coiffure...). Les tâches effectuées sont le plus souvent dans le prolongement de la sphère domestique, et les qualifications non reconnues. Le recours à des migrantes pour les gardes d'enfants ou l'aide aux personnes âgées a permis à de nombreuses femmes françaises de pouvoir travailler à l'extérieur de chez elles, en palliant l'insuffisance de services publics dans ces domaines. Cette activité croissante des immigrées contribue à un abaissement du coût moyen de services, qui deviennent ainsi accessibles aux classes moyennes.

La main-d'œuvre féminine immigrée constitue, surtout dans le secteur tertiaire, une variable d'ajustement. Elle subit un émiettement des emplois, avec de plus en plus de travail « à la tâche », de temps partiels imposés et de pluriactivité. L'introduction des femmes immigrées a coïncidé, notamment dans les grandes surfaces, avec une généralisation du temps partiel imposé et d'horaires excentrés et aléatoires. 38 % des immigrées venant de pays hors UE travaillent à temps partiel, au lieu de 30 % des femmes, avec des temps partiels souvent de courte durée et peu rémunérés. [11]

La transformation des normes d'emploi a connu plusieurs phases successives. Dans les années 1980 et 1990, de nouvelles législations ont favorisé le développement du travail à temps partiel, en même temps que celui des CDD. Des dispositifs publics ont favorisé le développement d'emplois aidés (TUC, CES, CEC, CIE) et diverses exonérations de cotisations sociales, notamment pour les contrats à temps partiel, puis, après 2002, pour les emplois à bas salaires. Le démantèlement des services publics de santé et d'action sociale s'est par ailleurs effectué au profit du secteur privé (cliniques, maisons de retraite...) et du développement d'un vaste secteur peu structuré de services à la personne. Dans ce domaine, le développement du chèque emploi-service, des exonérations fiscales et de cotisations sociales et de certaines aides pour les particuliers qui emploient un salarié à domicile (allocation personnalisée d'autonomie, prestation d'accueil du

jeune enfant) a conduit à la formalisation de toute une gamme d'emplois, auparavant informels. Ces diverses formes d'aides ont pu limiter, pour les particuliers, l'intérêt d'un recours à du travail non déclaré et/ou à des salariées sans titre de séjour. Depuis 2010, avec la mise en œuvre de politiques d'austérité, les réductions de subventions aux associations par les pouvoirs publics ont toutefois mis en difficulté nombre d'entre elles, et le développement d'un secteur privé lucratif s'est accéléré.

## **Syndicalisation des immigré-e-s : des luttes et des acquis importants**

Les travailleurs immigrés ont longtemps été dans une situation de marginalité et d'isolement, au sein des entreprises, vis-à-vis des autres salariés. Les législations, dans les années 1970, ont accordé les droits d'électorat et d'éligibilité aux salariés étrangers, pour les fonctions de délégués du personnel et de membres de CE, d'abord en 1972, à condition de maîtriser la lecture et l'écriture du français, puis en 1975, à la seule condition de savoir s'exprimer en français. Ils ont pu dès lors aussi être délégués syndicaux et même responsables d'un syndicat. Depuis les lois Auroux de 1982, il n'y a plus eu aucune condition de ce type.

### **Les progrès de la syndicalisation des femmes immigrées**

La syndicalisation est toujours restée particulièrement difficile dans les petites entreprises et dans certains secteurs - tels que la sous-traitance hôtelière ou les services à la personne -, où travaillent de nombreuses femmes et immigrés primo-arrivant-e-s.

On compte 1,5 million d'assistantes maternelles, d'auxiliaires parentales et d'employées de maison salariées en France (à 95 % des femmes), et ces salariées, qui travaillent chez des particuliers ou bien chez elles, se trouvent reléguées dans la sphère privée, souvent dans une situation d'isolement total. La syndicalisation progresse cependant dans ces

secteurs, notamment avec le syndicat CFDT de salariés du particulier employeur, les syndicats CGT ou UNSA d'aides à domicile ou d'auxiliaires parentales. À Paris, Lyon, Grenoble, des aides à domicile et des auxiliaires de vie ont fait grève à plusieurs reprises depuis 2012. [12] Les revendications des aides à domicile – en situation de multi-employeur – sont la prise en compte sur le temps de travail des temps de déplacement pour aller du domicile d'un particulier à un autre, un meilleur remboursement des frais de déplacement, une augmentation du nombre d'heures des contrats à temps partiel, une professionnalisation au travers d'un accès à la formation professionnelle, une reconnaissance des compétences et des savoir-faire...

Des travailleuses domestiques se sont rassemblées à Paris en juin 2017, afin d'exiger des conditions de travail décentes, la ratification par la France de la Convention n°189 de l'OIT, ce qui devrait leur permettre de disposer des mêmes droits syndicaux et jours fériés que les salariés des autres secteurs.

Des femmes de chambre travaillant dans la sous-traitance hôtelière, pour la plupart africaines, ont mené à partir de 2002, de nombreuses luttes (d'abord avec la longue grève d'un an de 30 femmes dans la société Arcade). Certaines d'entre elles – au départ analphabètes et ne connaissant rien au droit du travail – ont pu devenir représentantes syndicales, et mener des conflits grâce au soutien actif de syndicalistes de l'U. S. CGT commerce et services de Paris, de l'U.S. Solidaires, de SUD-Rail, de la CNT et de militants associatifs.

L'attitude de la Confédération CGT à l'égard des immigrés a aussi évolué, notamment lors de son 48<sup>e</sup> Congrès d'avril 2006, ce syndicat ayant apporté un soutien décisif aux travailleurs sans-papiers lors des grèves de 2008-09-10 (6000 salariés grévistes de novembre 2009 à juin 2010 [13]) puis à nouveau lors de celles de 2013-14-15 à Paris 10<sup>e</sup> (ongleries, salons de coiffure et d'esthétique), puis d'autres... Certaines sociétés de nettoyage comptant plus de 1000 salariés n'employaient, lors des conflits de 2008-10, que des travailleurs sans papiers...

## Des requalifications de contrats obtenues

En matière d'application du droit du travail, de respect des droits syndicaux, comme de lutte contre les discriminations, nous avons assisté depuis les années 2000 à une judiciarisation croissante de situations, et à la constitution d'une jurisprudence favorable aux salariés. Les grèves, les sanctions financières – voire les condamnations pénales – se sont avérées être les seuls moyens réellement efficaces pour contraindre les employeurs à respecter les droits des salariés.

La requalification de contrats CDD en CDI, et le passage du temps partiel au temps complet ont fait l'objet d'un nombre croissant de conflits, dans l'hôtellerie comme dans le nettoyage ou la grande distribution. Certaines femmes qui travaillaient en CDD depuis plusieurs années ont pu obtenir la requalification de leur contrat en CDI, en démontrant que leur CDD servait, en réalité, à combler un besoin en personnel correspondant à l'activité normale et permanente de l'entreprise.

Plusieurs collectifs de femmes travaillant dans la sous-traitance de services hébergement de l'hôtellerie, payées à la tâche, qui avaient des contrats de 4 H à 5 H de travail par jour, mais faisaient en réalité beaucoup plus d'heures, ont pu obtenir la requalification de leurs contrats en temps complet, ou, dans un premier temps, une augmentation significative du volume horaire.

L'émiettement des emplois, le temps partiel imposé et les horaires séquencés et/ou éclatés sur les jours de la semaine sont le lot de nombreuses femmes immigrées. Nombre d'entre elles, dans l'hôtellerie ou la distribution, ont des contrats à temps partiel, dont les horaires sont répartis sur 6 jours, et ne peuvent jamais bénéficier d'un weekend de repos. Des progrès ont été obtenus, dans certains magasins de chaînes de distribution, après de nombreuses actions en vue d'exiger une augmentation des volumes horaires des contrats, une réduction de l'amplitude des journées et un aménagement des horaires. Le rôle de l'intervention des délégués syndicaux est ici essentiel, car nombre de mères isolées voient leur emploi menacé du fait de pratiques quotidiennes

abusives et du non-respect des délais de prévenance en cas de modification de leurs horaires.

Les luttes contre le travail du dimanche et les fermeturesLes possibilités de dérogations vis-à-vis de la loi, et d'une remise en question de la hiérarchie des normes étaient déjà présentes dans les lois Auroux du 4 août 1982 et la loi Fillon du 4 mai 2004.s tardives ont également concerné de nombreux magasins parisiens. Le CLIC-P (*Comité de liaison intersyndical du commerce de Paris*) a obtenu plusieurs condamnations de grandes sociétés de distribution, qui pratiquaient des horaires abusifs - celles-ci devant payer des astreintes en cas d'ouverture tardive.

### **Des avancées dans la lutte contre la sous-traitance**

La sous-traitance de certaines activités a connu un développement démesuré, mais elle ne peut souvent être justifiée, ni par la nature spécifique des tâches externalisées, ni par le caractère variable de l'activité. Une revendication de conflits depuis 2002 a porté sur l'intégration des salarié-e-s de la sous-traitance dans le personnel du donneur d'ordres, ou du moins sur l'application des accords collectifs de celui-ci – ce qui veut dire l'attribution de primes d'ancienneté, d'un 13<sup>e</sup> mois, de primes d'alimentation, de participation...

Certaines femmes, qui travaillaient depuis longtemps sur un même site, ont pu obtenir leur intégration chez le donneur d'ordres, suite à plusieurs conflits dans le groupe Louvre Hôtels (Campanile et Première classe à Pont de Suresnes en mars-avril 2012, Campanile Tour Eiffel en mars-avril 2016 et d'autres). Le syndicat CGT-HPE a déposé des dossiers de plaintes pour « délit de marchandage » ou « prêt de main-d'œuvre illicite ». [14] Plusieurs procès en marchandage ont été gagnés par des femmes de chambre et des gouvernantes de la sous-traitance hôtelière (notamment au Novotel Châtelet-les-Halles, où 18 femmes ont gagné, deux ans et demi après la fin du conflit d'octobre-novembre 2011, 400 000 euros d'indemnités de dédommagement et de rattrapages de salaires sur temps complet).

Les personnels de sous-traitants, comme les travailleurs temporaires, n'avaient pas la possibilité de voter aux élections professionnelles chez un donneur d'ordres. La jurisprudence a permis certaines avancées et, par la suite, la loi du 20 août 2008 sur la représentativité des organisations syndicales a permis aux salariés de pouvoir choisir de voter chez le donneur d'ordres, et même d'être éligibles à condition de deux ans de présence. Plusieurs grands hôtels parisiens ont désormais des élus salariés de prestataires. La reconstitution de l'unité de la communauté de travail sur un site – chaque fois que c'est possible – est une stratégie de certains syndicats, pour surmonter la division entre les salariés des donneurs d'ordres et des sous-traitants. C'est un objectif qui a été affirmé par les syndicalistes de la CGT-HPE, de SUD-culture et de la CNT-Solidarité ouvrière [15].

### **Des progrès, lents mais décisifs, dans la lutte contre les pratiques discriminatoires**

Beaucoup de salariés femmes et immigré-e-s se rendent compte, à l'approche de la retraite, de l'ampleur de la discrimination salariale qu'ils ou elles ont subie tout au long de leur carrière, et cherchent à déposer des dossiers de plainte devant les prud'hommes. Cependant, il faut être en mesure de prouver la discrimination subie, et disposer pour cela de données statistiques exigées par les tribunaux, ce qui est difficile. [16] Monter un dossier en discrimination sans l'appui d'une organisation syndicale motivée pour le faire est impossible, compte tenu de la complexité des procédures.

La loi du 27 mai 2008 a transposé en droit français une série de directives de l'UE, ce qui a eu pour effet de démultiplier les procédures judiciaires. Il existe maintenant une jurisprudence sur la question des discriminations en France. Des rattrapages de classifications et de salaires importants ont pu être obtenus, grâce à une méthode mise au point par François Clerc – ex-syndicaliste CGT chez PSA Sochaux – dans le cas de la discrimination pour raisons syndicales, méthode dite de la « triangulation », qui consiste à s'appuyer sur un « panel de comparants » [17].

Les procédures judiciaires qui réussissent coûtent cher au patronat, et peuvent jouer un rôle important pour le dissuader de discriminer à l'avenir des salariés femmes ou de certaines minorités ethniques. Plusieurs grandes entreprises (comme Renault) ont été condamnées pour discriminations à l'égard de salariés d'origine étrangère. La SNCF a été condamnée récemment pour avoir discriminé pendant 40 ans, et sur toute leur carrière, près de 800 cheminots marocains - les « chibanis » - qui ne bénéficiaient pas du statut de l'entreprise publique.

[18]

Les catégories de salariés les moins qualifiées ont très peu accès à la formation professionnelle, bien que celle-ci soit une obligation de l'employeur. Seulement 6 % des salariés ont, par exemple, utilisé le dispositif du DIF. Nombre de salariés immigrés – hommes ou femmes – qui ont travaillé 20 à 30 ans dans une société industrielle ou de nettoyage n'ont jamais pu bénéficier de la moindre action de formation, bien qu'une formation soit indispensable pour occuper leur poste, être en mesure de respecter les réglementations concernant l'hygiène ou la sécurité. Les employeurs invoquent le plus souvent, pour échapper à leurs obligations, l'impossibilité d'envoyer en formation un salarié qui ne sait pas lire et écrire le français. Or, des stages permettant d'apprendre la lecture et l'écriture sont accessibles à ces salariés, et la lutte contre l'illettrisme doit devenir une priorité.

## **Les conséquences probables des récentes législations**

La situation au travail de nombreux salarié-e-s femmes et/ou immigré-e-s était déjà bien souvent, depuis des années, très en deçà de ce qui a été prévu par la loi Travail du 8 août 2016. Du fait de ce texte de loi et des récentes ordonnances sur le Code du travail, contester certains abus (comme le non-paiement d'heures supplémentaires, les contrats illicites, la sous-traitance injustifiée, les pratiques discriminatoires...) risque donc de devenir très difficile à l'avenir. En effet, ces textes de loi sont en net recul pour les droits des salariés sur de nombreux

points. Beaucoup d'évolutions liées à des jurisprudences favorables aux salariés se trouvent également remises en cause.

La prédominance des accords d'entreprise sur les accords de branche et sur la loi étant affirmée, dans plusieurs domaines, par la loi Travail de 2016 et les récentes ordonnances, il y aurait une inversion de la hiérarchie des normes, et le « principe de faveur », qui faisait prévaloir en toute circonstance le texte le plus favorable aux salariés, ne serait plus appliqué.

Les salariées femmes et/ou immigré-e-s, qui travaillent souvent dans de petites entreprises, des TPE ou des entreprises où la présence syndicale est faible, ne disposent pas d'un rapport de force pour pouvoir négocier des accords favorables dans leurs entreprises, et risquent d'être particulièrement désavantagés, en cas d'adoption d'un accord d'entreprise en deçà de l'accord de branche ou de la loi sur des points essentiels les concernant.

Par ailleurs, la réduction du nombre de tribunaux des prud'hommes a entraîné un engorgement de la justice prud'homale et un allongement considérable des procédures, tandis que les délais seraient écourtés pour les saisines... De même, le nombre d'inspecteurs du travail, qui était déjà insuffisant pour contrôler l'application des législations, a été réduit depuis quelques années.

En revanche, dans la mesure où on assiste à un nouveau développement des exonérations de cotisations sociales - voire à la suppression de certaines - la non-déclaration à l'URSSAF de tout ou partie des heures de travail effectuées par un salarié pourrait s'avérer à l'avenir « moins utile » aux yeux de certains employeurs.

## **L'affaiblissement des institutions de représentation du personnel**

Le rôle des institutions de représentation du personnel est essentiel pour faire appliquer le droit du travail – et encore plus, s'agissant de catégories de salariés précaires, parmi les plus vulnérables, qui connaissent souvent mal leurs droits... Or, ces IRP risquent de se retrouver affaiblies et avec moins de

moyens. De plus, la loi Rebsamen – loi sur le dialogue social d'août 2015 – a de nouveau interdit aux salariés de sous-traitants d'être élus chez un donneur d'ordres, en cas de délégation unique du personnel (DUP). La CGT-HPE a agi sur ce plan en posant une question prioritaire de constitutionnalité (QPC).

### **Des licenciements plus faciles, des requalifications de contrats plus difficiles**

Les licenciements économiques sont facilités, du fait d'une modification des modalités des plans sociaux (PSE) et de la possibilité d'une modification substantielle du contrat de travail unilatérale par l'employeur. Avec la loi Travail de 2016, les accords dits « de préservation de l'emploi » s'imposent désormais sur le contrat de travail d'un salarié. Le plafonnement des indemnités prud'homales, qui avait été retiré de la loi Travail de 2016, est instauré dans le cadre des ordonnances.

Les ordonnances sur le Code du travail vont aussi donner la primauté en partie aux accords d'entreprise ou de branche en ce qui concerne la réglementation des CDD, ce qui peut aboutir à faire disparaître, dans certains secteurs, la limitation des possibilités de renouvellement et la durée maximum de 18 mois dans le secteur privé. Des contrats dérogatoires à la loi existent d'ailleurs déjà depuis 1982 – les « CDD d'usage » ou « contrats d'extras » très utilisés dans le commerce et l'hôtellerie – qui permettent de contourner toutes les obligations légales... [19]

La loi sur la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, en autorisant la pratique des avenants temporaires à un contrat de travail en cas de temps partiel (jusqu'à 8 avenants par an) avait déjà rendu la revalorisation d'un contrat à temps partiel plus difficile.

### **Une nouvelle déréglementation des horaires**

La loi Travail du 8 août 2016, qui a rendu possible une inversion de la hiérarchie des normes concernant la réglementation du temps de travail et des horaires, représente un très net recul pour les salarié-e-s femmes et immigré-e-s. Les possibilités d'allongement des horaires, en cas d'accord

d'entreprise ou d'établissement, ou à défaut, en cas d'un accord de branche, ont été portées à 12 heures par jour et 46 heures par semaine, les majorations d'heures complémentaires ou supplémentaires pouvant être ramenées à 10 % (au lieu de 25 %) et les délais de prévenance en cas de changement d'horaires pouvant être réduits à trois jours au lieu de sept. Jolly C. et alii, Centre d'analyse stratégique, 2012, pp. 26. . La déréglementation des horaires, déjà très forte depuis vingt ans, risque d'être si forte que nombre de femmes immigrées, soumises à de lourdes contraintes familiales, pourront très difficilement conserver leur emploi.

L'encadrement du travail à temps partiel ne pourra pas être amélioré dans de telles conditions. Le minimum de 24 heures hebdomadaires, prévu en cas de temps partiel par la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, ne reste applicable, pour les nouveaux contrats signés, qu'en cas d'absence d'un accord de branche. D'ores et déjà, la plupart des branches qui recourent fortement à du temps partiel ont signé des accords prévoyant un horaire minimal hebdomadaire inférieur au seuil de 24 heures (16 heures, par exemple, dans le secteur de la propreté).

La loi Aubry avait annualisé le temps de travail à 1607 heures, ce qui est déjà compliqué à gérer. À présent, la comptabilisation des heures – en cas d'un accord de branche – pourrait être effectuée sur trois ans, ce qui permettrait une disparition quasi totale des majorations pour heures supplémentaires ou complémentaires.

## **Conclusion**

La nouvelle phase de déréglementation du marché du travail risque, au final, de faciliter les licenciements, en détruisant plus d'emplois qu'elle ne permettra d'en créer, et surtout de redessiner les contours des différents segments de l'emploi - « internes » et « externes », stables et précaires, formels et informels... En raison de la dégradation de la qualité des emplois offerts (qu'ils soient peu ou très qualifiés), les nouvelles formes d'emplois vont probablement impliquer un recours accru à une main-d'œuvre primo-arrivante, et concerner en

même temps de nombreux salariés issus des anciennes vagues migratoires, déjà résidents en France depuis longtemps ou même nés en France.

Les mesures concomitantes de réduction des indemnités de chômage (en montant et en durée) qui sont envisagées par le gouvernement actuel s'inscrivent toujours dans la même logique que celles préconisées au titre de « l'activation des dépenses liées au chômage » - depuis le Congrès d'Amsterdam de l'UE de 1998. Ces mesures visent à contraindre des salariés qualifiés dans un domaine précis à reprendre rapidement un emploi dans un secteur dit « en tension » où existent des besoins immédiats. Les emplois proposés – surtout à l'égard des femmes – sont majoritairement des emplois déqualifiés, en CDD et/ou à temps partiel (de services à la personne...) qui ne correspondent ni aux exigences, ni aux caractéristiques professionnelles des demandeurs-euses d'emploi, et qui risquent de ne pas être durables. Cela pose, en outre, le problème du développement d'une vaste mobilité professionnelle, qui implique l'acceptation de reconversions successives, voire d'un net déclassement social, surtout si l'on tient compte de la surproduction de diplômés induite par la prolongation des études.

Le développement d'une syndicalisation de salarié-e-s immigré-e-s entraîne l'exigence d'un respect des législations du travail et de l'égalité des droits entre salariés – hommes ou femmes – de toutes nationalités et origines. Cette égalité est inscrite dans le Préambule de la Constitution française de 1946, comme dans le Code du travail et dans plusieurs directives de l'Union européenne, qui ont été transcrites en droit français. C'est là une donnée fondamentale qui inquiète aujourd'hui le patronat et les pouvoirs publics, au vu des récentes condamnations de grandes entreprises et des actions de groupe qui commencent, car elles sont désormais possibles dans ce domaine.

Il nous faut donc prendre la mesure de l'ampleur des remises en question que risque d'entraîner l'application de la loi Travail du 8 août 2016 et des récentes ordonnances sur le Code du travail. Celles-ci sont de nature à menacer les fondements mêmes

de l'égalité et de la citoyenneté, et les modalités du compromis social instauré en France à l'issue du second conflit mondial. Les personnes qui risquent d'être les plus fortement pénalisées par ces réformes (femmes, immigrés...) sont celles qui sont déjà les plus vulnérables.

## Bibliographie

- Avril Christelle : *Les aides à domicile. Un autre monde populaire*. La Dispute, 2014.
- Beaud Stéphane et Pialoux Michel : *Retour sur la condition ouvrière*. La découverte, 1999.
- Blum Le Coat Jean Yves et Eberhard Mireille : *Les immigrés en France*, La Documentation française, 2014.
- Bouffartigues Paul et Bérout Sophie (ss la dir. de) : *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?* La Dispute, 2009.
- Budor Hubert : Documentaire « Discriminations » 52 min, Mille et un films/FR3 Régions. Sur la trace d'Emmanuelle Boussard-Verrechia, avocat et François Clerc, syndicaliste, pionniers de la lutte contre les discriminations au travail.
- CEDREF, Cahiers de 2000, 2003, 2008, Université Paris Diderot.
- CGT-Hôtels de prestige et économiques : *Reconstituer la communauté de travail*, 2014.
- Cossée C., Miranda A. et alii : *Le genre au cœur des migrations*, Ed Petra, 2012.
- Cusack Ivora : *Remue-ménage dans la sous-traitance*, Coproduction 360° et même plus/Zaléa TV, 2008, 67 min.
- Falquet J. Hirata H. Kergoat D. et alii : *Le sexe de la mondialisation*, Les presses de Sciences po, 2010.
- Femmes égalité, Bulletin trimestriel.
- Fondation Copernic : *Le code du travail en sursis ?* Syllepse, 2015.

- Fondation Copernic : *Egalité sans frontière*, Syllepse, 2001.
- Jolly Cécile, Lainé Frédéric, Breem Yves : *L'emploi et les métiers des immigrés*, Centre d'analyse stratégique, fev 2012.
- Jounin Nicolas : *Chantier interdit au public*, La Découverte, 2008.
- Lada Emmanuelle, Condon Stéphanie : *On n'est pas des bécassines !* INED, 2014.
- Merckling Odile : « Des activités informelles aux activités formelles : les difficultés d'accès à l'emploi des femmes immigrées », *Contemporary French Civilization*, Vol 40 n°2 été 2015, Liverpool University Press, pp. 159-177.
- Merckling Odile : *Femmes de l'immigration dans le travail précaire*, Ed L'Harmattan, Col. Logiques sociales, 2011.
- Merckling Odile : *Immigration et marché du travail. Le développement de la flexibilité en France*. L'Harmattan CIEMI, 1998.
- Réseau Stop précarité : *Dix ans de conflits dans l'hôtellerie parisienne*, Paris, nov 2013.

## Notes

[1] Les travaux de Patrick Weil, Gérard Noiriel, Larbi Talha, Albano Cordeiro, et plusieurs numéros de la revue : *Hommes et migrations* (n°1263 - 2006, n°1266 - 2007)

[2] Les possibilités de dérogations vis-à-vis de la loi, et d'une remise en question de la hiérarchie des normes étaient déjà présentes dans les lois Auroux du 4 août 1982 et la loi Fillon du 4 mai 2004.

[3] Le taux d'attribution du statut de réfugié est chaque année de 17 %, quels que soient les événements survenus dans le monde – guerres, catastrophes climatiques et/ou humanitaires...

[4] Insee Références, *France Portrait social* Ed 2016, p. 167

[5] Jolly C. et alii, Centre d'analyse stratégique, 2012, pp. 26.

[6] Insee, 2012 p. 197.

[7] Les travaux du CEDREF et de Jules Falquet.

[8] Insee 2012, pp. 164-65.

[9] Notamment O. Merckling, 1998.

[10] Article L. 121-5 (Ordonnance n°82-130 du 5 février 1982, art. 1<sup>er</sup>) devenu L.1221-2, et Article L. 1236-8 (Loi n°86-1320 du 30/12/1986, art 21).

[11] Insee, 2012, p. 203.

[12] Bulletin de *l'Organisation Femmes égalité* mars 2017, p.14.

[13] Merckling, 2011.

[14] Il y a délit de marchandage lorsqu'une opération de fourniture de main d'œuvre aboutit à léser gravement les salariés ou à éluder l'application d'accords collectifs. Il y a un prêt de main d'œuvre illicite lorsque la sous-traitance ne peut être justifiée, ni par la nature spécifique des tâches à effectuer, ni par un surcroît d'activité rendant nécessaire un recours à du travail temporaire.

[15] Voir les brochures de la CGT-HPE et de l'UD-CGT de Paris.

[16] Voir Rachel Silvera : *Un quart en moins*. La découverte, 2014.

[17] Budor H. et CGT : *Essentiel. Base d'un dossier en discrimination syndicale*.

[18] Le Monde du 18 mai 2017, p.12 : « Déclassés de la SNCF, les « chibanis » demandent réparation. » Les « chibanis » ont obtenu, en septembre 2015, 170 millions d'euros de dommages et intérêts, sur une décision du Conseil des Prud'hommes de Paris, et ce montant pourrait s'alourdir suite à un prochain jugement en Cour d'appel.

[19] Contrat d'usage : contrat à durée déterminée sans limitation de durée, ni de renouvellement, ni délai de carence nécessaire et sans aucune indemnité versée en fin du contrat. Un rapport de l'IGAS a souligné les abus de ce type de contrat, qui représentent 3,7 millions d'embauches par an.

# Propositions face à la régression sociale et démocratique en cours

mardi 19 septembre 2017, par [Emmanuel Dockès](#)

**En France, les grandes conquêtes démocratiques et les grandes conquêtes sociales furent généralement simultanées. 1793, 1848, les années 1880, 1936 (qui est aussi une victoire sur février 1934), 1945, 1968... Ces grandes dates de l'histoire de la démocratie sont aussi les grandes dates de la construction du droit social. Il y a là une certaine logique. L'histoire de la démocratisation de l'État est l'histoire de la réduction, de l'encadrement, de la limitation des pouvoirs publics. L'histoire de la création du droit du travail est l'histoire de la réduction de l'encadrement, de la limitation du pouvoir patronal. Dans un cas comme dans l'autre, l'adversaire est le pouvoir. En sens inverse, dans les temps qui sont les nôtres, la mode est à l'autoritarisme sous toutes ses formes.**

Liés lors de leur apparition, le social et le démocratique apparaissent aujourd'hui liés dans leur chute. Depuis plusieurs décennies maintenant, le mouvement de destruction du droit social et celui de l'effritement de la démocratie vont de pair. Les derniers épisodes, à base de lois anti-terroriste, d'état d'urgence, de loi Macron du 6 août 2015, Rebsamen du 17 août 2015 et El Khomri du 8 août 2016 sont présents dans toutes les mémoires. Et l'actualité n'est que l'accélération, effarante, de cette direction délétère. Les premiers grands projets de gouvernement en sont la caricature. Le projet de loi antiterroriste [1] crée une sorte d'état d'urgence permanent et adopte certaines mesures indignes d'un État de droit, mais dignes d'un État policier (généralisation des perquisitions, des assignations administratives à résidence, etc.). Le projet de loi qui habilite le gouvernement à réduire le droit du travail par ordonnances [2] permet de faciliter les licenciements – même ceux qui sont dépourvus de toute justification –, d'étendre le recours aux contrats précaires, de conclure par référendum des conventions collectives contre les organisations syndicales présentes dans l'entreprise, de réduire le nombre d'élus du personnel... Il permet même de procéder à certaines régressions dans le domaine de la sécurité et de la santé des travailleurs, ce qui est nouveau (affaiblissement du compte pénibilité, réduction des obligations de reclasser les salariés victimes d'accidents du travail, suppression du CHSCT...).

Face à cet affaiblissement social et démocratique, progressif mais continu, les résistances sont nombreuses. Le mouvement contre la loi El Khomri en fut un moment exemplaire. Et ces résistances, incontestablement, ralentissent la chute et gagnent un temps précieux sur le pire. C'est par ces résistances que nous ne sommes pas (encore ?) dans la situation dramatique qui est celle de certains de nos voisins (Pologne, Hongrie...). Mais ralentir la chute en se cramponnant à l'existant ne suffit pas. D'autant qu'avec toutes les défaites du passé, cet existant n'est guère séduisant. Résister ne suffit plus, il convient de contre-attaquer et d'affirmer clairement non plus seulement ce contre quoi nous sommes, mais ce pour quoi nous sommes. Et ce n'est pas l'existant. Loin s'en faut.

Mon travail de ces dernières années s'est concentré sur la recherche de ces propositions d'avenirs possibles.

Contre la destruction progressive du droit social, avec une vingtaine de collègues universitaires qui composent le GR-PACT [3] et en concertation avec de nombreux acteurs du droit social, et notamment d'organisations syndicales, nous avons écrit un autre code du travail. Cette [Proposition de code du travail](#), publiée aux éditions Dalloz, est consultable et discutée ; elle est quatre fois plus courte que les textes actuels, mais elle n'est pas moins protectrice – au contraire – tout en étant mieux adaptée aux difficultés de notre temps.

Plus généralement, contre l'autoritarisme qui monte, j'ai écrit une utopie concrète, un *Voyage en misarchie* (Éd. du Détour, 2017), qui vise à décrire ce que pourrait être un autre système juridique complet, un au-delà de la démocratie qui aille véritablement plus loin dans la recherche de la liberté et de l'égalité, qui aille jusqu'à faire disparaître le capitalisme et l'État, sans oublier d'être réaliste et sans abandonner la liberté d'entreprendre, ni la propriété utile, ni l'impôt, ni les cotisations sociales, ni les services publics gratuits, ni ce qui, dans les fonctions régaliennes, demeure indispensable tant que l'être humain reste ce qu'il est.

Il est possible de dire quelques mots, un peu plus précisément, de ces deux projets.

## 1. Sur la proposition de code du travail

La réécriture complète du code du travail a été l'occasion de faire des propositions de réformes dans tous les domaines du droit du travail. Celles-ci sont, logiquement, en direction strictement inverse des projets actuels du gouvernement. Il est possible d'en lister quelques-unes.

### 1.1. Rendre le code du travail plus accessible et plus court

Le droit est un outil qui doit pouvoir être utilisé par les justiciables, travailleurs et employeurs. Un droit incompréhensible, donc inutilisable, est inacceptable dans une société démocratique. Le gouvernement annonce de nouveaux textes fleuves qui ne feront que complexifier encore le droit du travail, à l'image de ce qu'a fait la loi El Khomri.

La proposition du GR-PACT est, elle, une véritable simplification. Elle divise par quatre le volume des textes qu'elle remplace. Elle a été écrite dans un constant souci de la lisibilité.

### 1.2. Revenir au principe de faveur

Le Président et le gouvernement envisagent de renforcer (encore !) la possibilité de détruire des avantages sociaux par le biais de conventions

collectives d'entreprise.

Dans la proposition du GR-PACT, en revanche :

- L'adaptation de la loi par convention collective n'est admise qu'à titre exceptionnel, sous conditions de contreparties claires et prédéfinies par la loi.
- Une convention d'entreprise ne peut pas déroger à une convention collective de branche, sauf si celle-ci le prévoit expressément.
- Les avantages négociés dans les contrats individuels de travail ne peuvent plus être réduits sans l'accord du salarié.

Ce retour du principe de faveur progressivement mis à mal au cours des dernières décennies redonne à la loi sa finalité première : définir un socle de protection minimal, égal pour tous. Il permet aux conventions collectives de branche d'égaliser les conditions de la concurrence entre toutes les entreprises d'un secteur. Il permet enfin de respecter le consentement du salarié.

### 1.3. Annuler les licenciements injustifiés

Il est prévu de plafonner cet été le coût des licenciements injustifiés, c'est-à-dire sans cause réelle et sérieuse. Cela rendra ce coût prévisible et tout à fait abordable pour les grandes entreprises qui dégagent de gros bénéfices. C'est tout l'inverse qu'il faut faire. Pour lutter contre les licenciements injustifiés, il convient de renforcer la sanction de cette violation de la loi. C'est pourquoi le GR-PACT propose de généraliser la nullité des licenciements injustifiés. Cela ouvre aux salariés un droit à la réintégration, lorsque celle-ci est possible. Cela permet aussi une plus forte indemnisation, qui peut aller jusqu'à plusieurs années de salaires dans certains cas. La violation de la loi est ainsi associée à une sanction véritablement dissuasive.

Dans les petites entreprises (moins de dix salariés), il est prévu que le juge puisse réduire cette sanction, en cas de circonstances économiques difficiles ou

lorsqu'il s'agit d'une simple maladresse d'un employeur inexpérimenté.

#### 1.4. Refondre le statut du chômeur

Actuellement, la chasse aux prétendus « faux » chômeurs est rouverte. Pour un retard, pour une absence à une convocation, parfois même pour une simple erreur, des chômeurs peuvent être privés de toute indemnisation et donc de tout revenu. Les chômeurs sont de plus en plus infantilisés et subordonnés. Et il est envisagé par Emmanuel Macron de renforcer encore les obligations des chômeurs et leurs sanctions en cas de non-respect à ces obligations...

À contre-courant de cette évolution, le GR-PACT propose d'accorder aux demandeurs d'emploi toutes les garanties d'une procédure préalable, contradictoire et transparente avant toute sanction ou radiation. De plus, il propose que seules les fautes les plus graves fassent l'objet des sanctions les plus graves. La radiation et les suspensions de revenu doivent devenir exceptionnelles.

#### 1.5. Relancer la réduction du temps de travail

Le candidat Emmanuel Macron proposait de défiscaliser à nouveau les heures supplémentaires, en réintroduisant un dispositif inauguré pendant la présidence de Nicolas Sarkozy. Il s'agit d'une mesure qui incite à concentrer encore davantage le temps de travail sur les uns, au risque du *burn out*, cependant que les autres restent au chômage. Il faut aller dans une tout autre direction.

Au nom du droit à l'emploi des uns et du droit au temps libre des autres, il convient de relancer le partage du temps de travail. Dans cette direction, le GR-PACT propose notamment :

- Une abrogation des mesures qui ont détricoté les 35 heures dans les années 2000.
- Une augmentation des majorations pour heures supplémentaires, afin d'inciter à l'embauche plutôt qu'à l'augmentation du temps de travail ;

- Un passage aux trente-deux heures dans les cas d'annualisation du temps de travail.

#### 1.6. Protéger le temps libre

Trop de salariés sont tenus de rester constamment à la disposition de leur employeur, parce qu'ils ne savent pas quand ils vont travailler, si ce n'est quelques jours, voire quelques heures à l'avance. Cette situation n'est pas seulement stressante ou déstabilisante. Elle est aussi nocive pour la société tout entière. Le temps libre est nécessaire à la vie familiale, à l'éducation et au soin des enfants, à l'entraide, à la vie associative, militante, aux créations intellectuelles et artistiques, à la formation... Ces activités sont cruciales pour la société et pour l'économie. Elles nécessitent de pouvoir être organisées, ce qui suppose de pouvoir les anticiper.

Pour toutes ces raisons, le GR-PACT propose que :

- la notion de « temps libre » remplace l'actuel « temps de repos » ;
- un droit effectif à la déconnexion soit garanti pendant la totalité du temps libre ;
- un droit à la prévisibilité de l'emploi du temps, ou un « droit à l'agenda » soit créé : un emploi du temps ne doit plus pouvoir être modifié sans l'accord du salarié, ni sans respect d'un délai de préavis suffisant qui lui permette de réorganiser ses autres activités, professionnelles ou extra-professionnelles.

#### 1.7. Étendre le champ d'application du code du travail aux travailleurs dépendants

Essaimage, ubérisation, faux auto-entrepreneurs, travailleurs externalisés. De nombreux travailleurs sont actuellement qualifiés de travailleurs indépendants alors qu'ils sont, en réalité, en position de faiblesse. Se constitue ainsi progressivement une sorte de sous-salariat, privé des garanties élémentaires du droit du travail. Contre cette tendance, le champ d'application du code du travail

doit être étendu à tous les travailleurs en situation de faiblesse, de dépendance.

Deux nouvelles catégories de salariés sont dès lors proposées par le GR-PACT : les salariés autonomes et, sur le modèle du droit des travailleurs à domicile, les salariés externalisés. Des règles spécifiques permettent d'intégrer ces travailleurs dans les protections du code du travail, tout en préservant l'autonomie dont ils peuvent bénéficier, notamment sur la fixation de leur emploi du temps.

### **1.8. Généraliser le CDI et supprimer les CDD**

La loi d'habilitation pour adopter des ordonnances prévoit de permettre aux conventions collectives d'élargir les cas de recours au contrat à durée déterminée (CDD) et de généraliser le contrat de chantier. Les statuts précaires seront de fait d'un usage simplifié, au risque de voir la précarité s'accroître.

L'idée du code proposé par la GR-PACT est inverse. Elle vise à réduire la précarité de ceux qui, actuellement, sont en contrats à durée déterminée, en supprimant les CDD et en les remplaçant par la faculté de conclure dans les contrats de travail des clauses de durée initiale. Ce qui mérite quelques explications.

Le constat de départ est le suivant : souvent, les salariés sous contrat à durée déterminée (CDD) espèrent que leur contrat sera renouvelé. Le non-renouvellement est alors vécu comme un licenciement. Pour cette raison, la proposition du GR-PACT étend certaines des protections du droit du licenciement à l'échéance d'un contrat à durée déterminée :

- droit à l'entretien préalable si le salarié a une ancienneté minimale ;
- droit au reclassement si d'autres postes sont disponibles.

L'échéance d'un CDD devient ainsi une sorte de licenciement simplifié. En d'autres termes, les CDD ne sont plus de véritables CDD. Ils deviennent des CDI, dotés de « clauses de durée initiale », lesquelles

prévoient la possibilité du licenciement lorsque la tâche stipulée ou le remplacement d'un salarié absent cesse. Les cas dans lesquels il est possible de recourir à ces clauses sont strictement encadrés, sur le modèle des cas de recours actuels au CDD.

La précarité juridique est ainsi sensiblement réduite en intensité. Cette mesure devrait aussi rendre la précarité plus exceptionnelle, puisque ces clauses de durée initiale sont bien moins incitatives pour les employeurs que les actuels CDD.

### **1.9. Ordonner un congé paternité égal au congé maternité, pour lutter contre les discriminations subies par les femmes**

Actuellement certains employeurs hésitent à embaucher les jeunes femmes de crainte que celles-ci ne partent ultérieurement en congé maternité. Ceci s'observe particulièrement pour les postes à forte responsabilité.

Pour supprimer cette cause de discrimination, le GR-PACT propose d'accorder aux pères un congé calqué sur l'actuel congé maternité. Ce congé, qui s'ajouterait au congé maternité actuel, permettrait aux pères de mieux s'occuper de leur(s) enfant(s) dans les mois qui suivent la naissance et aux mères de mieux se reposer durant cette période.

Surtout, ce congé paternité, impératif, rendra les hommes aussi enclins que les femmes à partir en congé. Il contribuera à lutter contre les discriminations à l'embauche.

### **1.10. Imposer aux véritables détenteurs du pouvoir dans l'entreprise d'assumer leurs responsabilités**

Actuellement, les techniques du droit des sociétés et de l'optimisation sociale permettent aux détenteurs du pouvoir et aux centres de profit de s'isoler et d'échapper à leurs responsabilités d'employeur. Ces techniques permettent de contourner la représentation du personnel ou le droit du licenciement. Elles permettent même, parfois, de ne pas payer les salaires dus. Il convient de faire cesser cette situation. Plusieurs mesures issues de la

proposition faite par le GR-PACT d'un autre code du travail permettraient aux salariés de se retourner contre leurs véritables employeurs. Il s'agit de faire en sorte que les véritables détenteurs du pouvoir et bénéficiaires des profits assument leurs responsabilités vis-à-vis de leurs salariés.

- L'actionnaire dominant, lorsqu'il en existe un, pourra être entendu par les représentants du personnel.
- L'assurance générale des salaires pourra se retourner contre l'actionnaire dominant pour récupérer tout ou partie des salaires qui sont restés impayés.
- Les agences de travail temporaire seront transformées en centres d'aide à la gestion du personnel, afin que le travailleur temporaire soit directement lié par contrat de travail avec l'utilisateur de son travail.

### 1.11. Mieux protéger la santé des personnes

Alors que le gouvernement en prévoit la suppression, le GR-PACT propose non seulement de maintenir, mais de renforcer le CHSCT. Les compétences du comité de santé et des conditions de travail sont élargies aux risques pour la santé publique et l'environnement que l'activité de l'entreprise peut susciter.

L'inspecteur du travail reçoit la possibilité de prendre toutes mesures utiles visant à soustraire immédiatement un travailleur d'une situation de danger grave pour sa vie ou sa santé.

Une meilleure indépendance des médecins du travail est organisée par la généralisation des services externalisés de la médecine du travail.

### 1.12. Renforcer la démocratie sociale dans et hors de l'entreprise

À rebours d'une certaine idéologie montante, il ne nous a pas semblé que l'on améliorerait la démocratie en supprimant des élections, bien au contraire. C'est pourquoi :

- les élections prud'homales doivent être rétablies (elles ont été supprimées par le précédent gouvernement et remplacées par une désignation par les organisations syndicales et par les organisations patronales) ;
- une élection directe des membres du comité de santé et des conditions de travail est proposée (alors qu'actuellement ceux-ci sont élus indirectement par les délégués du personnel et les élus du comité d'entreprise) ;
- l'élection indirecte des comités centraux d'entreprise doit être remplacée par une élection directe (là aussi, l'élection est aujourd'hui indirecte).

### 1.13. Renforcer le droit au juge

Afin de permettre une réelle efficacité du droit du travail, il est proposé que soit créé un ordre juridictionnel social, compétent pour tous les litiges du travail, privé et public, ainsi que pour les questions de sécurité sociale et d'aide sociale. L'objectif est d'éviter au maximum l'éclatement des contentieux entre salariés et employeurs qui est actuellement à l'origine de nombreuses situations kafkaïennes (par exemple, pour contester un licenciement économique collectif, il faut aujourd'hui saisir successivement le tribunal administratif, puis le Conseil de prud'hommes... La lenteur et le coût de l'action en justice sont ainsi multipliés).

En contrepartie de l'aggravation des sanctions en cas de licenciement injustifié, une procédure de résolution judiciaire du contrat de travail est proposée. Cette procédure devrait permettre à un employeur de s'informer rapidement auprès du juge sur la pertinence ou non de la rupture du contrat de travail envisagée.

Et il ne s'agit que de quelques exemples... Le droit du travail a vraiment besoin de réformes. Mais celles-ci doivent aller dans le sens d'une clarification et d'une amélioration.

En proposant une refonte complète du droit du travail, le travail du GR-PACT n'en reste pas moins modeste. Il s'agit d'un code du travail nouveau, mais à droit des sociétés, à droit de l'aide sociale, à droit fiscal, à droit commercial, à droit civil, à droit européen et constitutionnel... constants. Seul le code du travail est réécrit. Et la refonte du droit du travail seul ne peut pas être la proposition d'un véritable changement de société. Ce n'est pas en réformant le seul droit du travail que l'on supprime le capitalisme ou que l'on repense le droit de propriété ou que l'on imagine ce que pourrait être une hyper démocratie.

Pour penser plus loin, il faut tenter de tout reconstruire. Tel est le travail mené dans *Voyage en misarchie*.

## 2. Sur la misarchie

Le mot « Misarchie » est un mot construit sur les racines « mis » et « archie ». « Mis » vient du verbe grec *misein* qui signifie détester, haïr, comme dans « misogyne », qui hait les femmes, « misanthrope », qui hait les êtres humains... et « archie » vient de *arkos*, le chef. Comme dans « monarchie », système avec un seul chef, ou « anarchie », sans chef.

Étymologiquement, la misarchie est le régime qui « déteste les chefs », la domination, le pouvoir. Cette idée de base est banale. Elle est commune à tous ceux qui apprécient la liberté et l'égalité. Le pouvoir porte atteinte à la liberté des soumis et il est une inégalité entre celui qui commande et celui qui obéit. Le pouvoir nuit donc à la fois à la liberté et à l'égalité. Favoriser à la fois la liberté et l'égalité, c'est lutter contre le pouvoir. C'est ce que prétendent ou prétendaient faire les démocraties, c'est ce qui est mieux permis par la misarchie.

Le *Voyage en misarchie* reprend la forme traditionnelle des récits utopiques (une histoire romancée comprenant un voyage, un accident, la découverte d'un peuple aux règles étranges, le tout pour, en réalité, proposer un changement politique radical). Mais il s'en écarte sur un point essentiel : les êtres humains ne s'y sont pas améliorés. La misarchie n'est pas un système pour des humains rendu bons par des règles également bonnes. Il s'agit

d'un système pensé pour être applicable, dans le monde actuel, avec des humains tels qu'ils existent, à l'échelle d'un pays grand à peu près comme la France et dans un environnement international égal à celui qui existe aujourd'hui. Cette utopie n'est donc pas un monde parfait. L'idée même de monde parfait est d'ailleurs une horreur à tendance totalitaire. La misarchie est plutôt un bricolage normatif où tout principe trouve ses tempéraments et ses exceptions. Une suite de compromis divers et fluctuants, au sein d'idées habituellement présentées comme contradictoires. C'est aussi un lieu de débats continuels, ce qui correspond beaucoup mieux à l'idée que l'on peut se faire d'un monde anti-autoritaire, d'un monde où chacun est autorisé à exprimer et à vivre ce qui fait sa spécificité.

La misarchie est une proposition globale qui traite un peu de tout... mais il est possible d'en expliciter quelques grandes lignes.

### 2.1. Supprimer le capitalisme, généraliser l'autogestion, mais défendre et protéger la liberté d'entreprendre

Chacun doit pouvoir monter et développer librement son entreprise. Mais la démocratie doit l'emporter aussi dans les entreprises et personne ne doit pouvoir être exproprié à vie des moyens de son travail. Pour concilier ces deux exigences un peu contradictoires, il est possible de s'appuyer sur la dimension temporelle. Aux entrepreneurs qui montent leur boîte et y consacrent leurs économies est accordé une part sociale préférentielle, qui garantit leur pouvoir sur leur entreprise... pendant un temps. Un temps suffisamment long pour que les salariés puissent rembourser l'entrepreneur – qui est aussi un travailleur – de son apport et pour qu'il fasse un profit suffisant. Un temps qui peut donc être long pour les petits entrepreneurs, dix ans, vingt ans... Mais un temps au-delà duquel, progressivement, les salariés deviennent associés, égaux, dans leur entreprise. L'autogestion devient l'avenir de toute entreprise, sans porter atteinte à la liberté d'entreprendre, cruciale si l'on veut que chacun puisse exprimer son énergie ou ses idées dans la création d'une entreprise.

## 2.2. Assurer les fonctions de l'État sans État

Actuellement, l'État est considéré comme absolument indissociable d'un certain nombre de choses indispensables, comme les services publics, la force publique, l'impôt, ou même le droit. Ces éléments sont effectivement indispensables, tant que les êtres humains ne sont pas des anges. Et ils le sont d'autant plus si l'on souhaite limiter les inégalités. En revanche, l'État n'est nullement nécessaire à l'organisation, même juridique, de ces éléments.

L'État est une idée datée, directement liée au monothéisme et à l'idée selon laquelle tout pouvoir doit venir d'un sommet, d'une entité supérieure, unique. De l'idée du Dieu unique et tout-puissant est venue l'idée de souveraineté. La monarchie de droit divin fut la copie de cette idée. Et l'État démocratique appuyé sur la souveraineté populaire, la copie de cette copie.

En réalité, le peuple est une multitude qui parle d'une multitude de voix. Le peuple ne parle pas d'une voix. Il n'a pas non plus de volonté. Ce qui existe ce sont des personnes qui parlent au nom du peuple et qui se prétendent l'expression du souverain.

Il serait beaucoup plus démocratique et beaucoup plus sain d'abandonner l'idée d'un pouvoir supérieur mystique. Et, pour ce faire, de couper la tête de l'État. Il est alors possible de penser d'autres pouvoirs publics, plus démocratiques, plus divisés, chacun spécialisé dans un domaine et aucun n'ayant de prétention à être le sommet de tous, avec partout des assemblées tirées au sort pour contrebalancer les assemblées élues, une spécialisation des assemblées par domaine de compétence, etc.

Ceci n'interdit nullement d'avoir des organisations, dotées d'assemblée élues et tirées au sort chargées de collecter l'impôt, ou d'organiser une éducation gratuite et obligatoire, de financer les services de santé gratuits, etc.

## 2.3. Réformer le droit de propriété.

Le droit de propriété est parfois l'outil de l'indépendance, de l'autonomie, lorsque la propriété

d'un bien est accordée à celui qui use du bien. Il est parfois un outil de domination, lorsque la propriété est accordée à celui qui n'use pas du bien. Il peut aussi être un outil en défense de l'égalité, lorsque la propriété est répartie, ou un outil d'accumulation et d'inégalité, lorsqu'elle est accaparée.

Réformer la propriété pour la renforcer dans ses fonctions utiles et l'affaiblir dans ses effets nocifs est une question centrale, bien difficile à résumer en quelques lignes.

En misarchie, par exemple, la plupart des propriétés sont fondantes, afin de limiter l'accumulation. Autre exemple, la location immobilière, qui sépare le propriétaire de l'utilisateur, est en principe prohibée.

Pour réaliser cette idée, qui rend tous les habitants d'un logement propriétaire de leur logement, il suffit de penser un service public, qui prête à taux bas ou nul, sur 20-30-40 ans, et qui s'engage à racheter au même prix, moins les éventuels coûts de remise en état. Cela peut permettre d'acheter à court terme et pour un coût inférieur à celui d'un loyer. Cela par ailleurs permet d'abaisser le prix de l'immobilier, le marché de la location et donc l'immobilier spéculatif ayant disparu.

## 2.4. Partager le travail

Les seize premières heures de travail par semaine seraient presque exemptées de toute cotisation sociale et de tout impôt en deçà d'un certain montant. Avec une augmentation du salaire minimum, pour ces premières heures au moins, cela permettrait de gagner sa vie, simple, en seize heures (d'autant mieux si le prix du logement s'est effondré). Au-delà, pour gagner plus, il serait possible de faire des heures supplémentaires. Personne ne veut interdire de beaucoup travailler. Mais les heures supplémentaires seraient lourdement taxées. Ce qui compenserait les pertes de cotisation sur les premières heures, coûterait sensiblement plus cher aux employeurs, incités à embaucher plus, et rapporterait nettement moins aux salariés, incités à laisser du travail aux autres.

Au final, si tout le monde travaille, sans même réduire

le nombre d'heures globalement travaillées dans une société, le temps de travail moyen pourrait être fortement réduit. L'idée d'une société où en moyenne les personnes travaillent vingt-quatre heures par semaine apparaît tout à fait réaliste.

Aucune des règles proposées/présentées dans la *Proposition de Code du travail*, aucune des règles proposées/présentées dans le *Voyage en misarchie* n'est un idéal. Toutes sont des solutions de compromis approximatifs. Mais toutes sont l'expression d'autres possibles.

Car s'il est mensonge contre lequel il convient de se battre, c'est bien celui selon lequel les politiques actuelles seraient les seules possibles. Ces politiques ne cessent de renforcer les inégalités, la soumission, l'autoritarisme d'État et l'autoritarisme patronal. Pire, elles quittent peu à peu les valeurs humanistes sans lesquelles il n'est pas de paix possible. Non seulement ces politiques ne sont pas les seules possibles. Mais elles ne sont tout simplement plus soutenables. Repartir dans un sens radicalement inverse est non seulement réaliste, c'est aussi urgent et nécessaire.

---

## Notes

[1] Projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, adopté le 18 juillet dernier.

[2] Projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social, adopté par l'Assemblée nationale, adopté par l'Assemblée nationale le 13 juillet dernier.

[3] Le Groupe de recherche pour un autre code du travail (GR-PACT) est composé de Gilles Auzero, Dirk Baugard, Pierre-Emmanuel Berthier, Michèle Bonnechère, Vincent Bonnin, Augustin Boujeka, Laure Camaji, Florence Debord, Josepha Dirringer, Emmanuel Dockès (coordination), Carole Giraudet, Ylias Ferkane, Franck Héas, Julien Icard, Anja Johansson, Sylvaine Laulom, Hélène Melmi, Cécile Nicod, Jean Pélissier, Sophie Rozez, Morgan Sweeney, Sébastien Tournaux, Christophe Vigneau.

# Quelques résultats des enquêtes européennes sur le rapport au travail

mardi 19 septembre 2017, par [Dominique Méda](#)

Que n'a-t-on pas entendu, ces dernières années, sur le rapport des Français au travail ! La valeur-travail se serait dégradée – principalement en raison des 35 heures –, les Français seraient les champions du loisir et n'aimeraient plus le travail, les jeunes seraient particulièrement frappés par cette maladie, étant devenus préoccupés prioritairement lors de leur recherche d'un emploi, par la quantité de congés et le faible volume horaire de travail... Très récemment, un court article de l'éditorialiste Christophe Barbier a enfoncé le clou en proposant de raccourcir les congés des Français d'une semaine, suggérant qu'ils auraient un problème avec leur rapport au travail... Ce qui est désespérant dans tout cela, c'est que la victoire idéologique remportée par tous ces gens ne prend appui sur rien, aucune étude, aucun témoignage. Nous allons le voir, l'ensemble des enquêtes vont au contraire dans le sens exactement opposé, mettant en évidence que les Européens, mais parmi eux plus encore les Français, entretiennent un rapport très spécifique au travail.

Ce qui suit s'appuie sur un ensemble d'exploitations d'enquêtes européennes et françaises et d'entretiens que nous avons réalisés avec Lucie Davoine et Patricia Vendramin dans le cadre d'un programme de recherches européen [1] dont les résultats ont été présentés dans plusieurs documents et ouvrages [2] mobilisés dans cet article.

## Des Français très attachés au travail

C'est un résultat incontestable et régulier de l'enquête européenne sur les valeurs (EVS) qui passe désormais dans 47 pays (voir annexe 1) et pose notamment la question suivante : « Le travail est-il important dans votre vie ? ». Certes, le terme « important » peut avoir de multiples significations et, par ailleurs, les limites de ces enquêtes sont très nombreuses : on sait par exemple que la propension à utiliser les estimations extrêmes (« très important ») est différente selon les pays (Davoine, Méda, 2008).

### Les European Values Surveys (EVS)

Les enquêtes sur les valeurs des Européens, appelées internationalement *European Values Survey* (par la suite EVS)

ont vu le jour en 1981. Lors de la première vague, neuf pays européens participaient à l'enquête. Ils sont actuellement 47.

L'enquête comprend désormais quatre vagues : 1981, 1990, 1999, 2008. Peu de temps après le lancement des EVS, Ronald Inglehart, chercheur à l'Université de Michigan, a pris l'initiative d'étendre l'enquête à d'autres continents, ce qui a donné lieu au *World Values Survey*, dont le questionnaire est proche des EVS et les vagues en léger décalage. Le questionnaire des EVS, dont une large partie est invariante d'une vague à l'autre, évoque, entre autres, la place de grandes valeurs telles que le travail, la famille ou la religion, mais aussi les pratiques religieuses, les opinions politiques, ainsi que l'importance accordée à chaque facette du travail (salaire, sécurité, épanouissement personnel, etc.). Plus de 3000 Français ont participé à l'enquête en 2008.

### L'International Social Survey Programme (ISSP)

L'*International Social Survey Programme* (ISSP), dont la première vague a eu lieu en 1985, est né de la collaboration de

chercheurs de quatre pays, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Australie, où existait déjà une tradition d'enquête sur les attitudes, mais le nombre de participants a fortement augmenté dans les années 1990, pour atteindre 37 pays à l'heure actuelle. Cette enquête a lieu tous les ans, sur un thème différent à chaque fois. Une enquête sur le sens du travail a eu lieu en 1989 (mais la France n'y participait pas), en 1997, en 2005 et en 2015. Ces quatre vagues constituent une des bases les plus complètes sur le rapport au travail. 1224 questionnaires français ont été exploités pour la dernière vague de l'enquête.

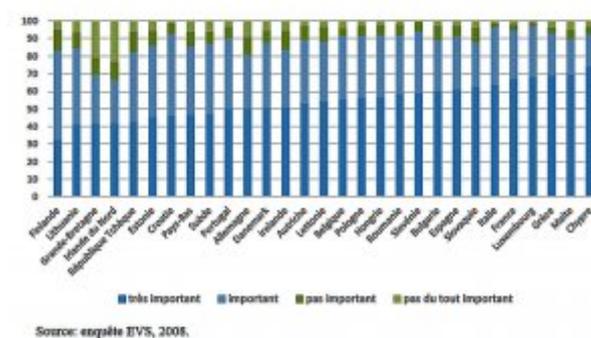
### Les enquêtes européennes sur les conditions de travail

L'enquête européenne sur les conditions de travail est conduite, tous les cinq ans, par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de travail, basée à Dublin. Le nombre de pays concernés s'est accru au rythme des élargissements de l'Union européenne. Le questionnaire porte sur les conditions de travail au sens large : temps de travail, organisation du travail, revenu, pénibilité physique, stress, possibilité de conciliation, la nature des tâches effectuées, le sentiment de discrimination. Il contient aussi des questions sur la satisfaction à l'égard des conditions de travail, du revenu et des possibilités de promotion. La dernière vague date de 2015 .

Mais ces limites étant prises en compte, les résultats de l'enquête sont clairs : le travail est considéré dans toute l'Europe comme très important ou assez important. Moins de 20 % des personnes interrogées déclarent que le travail n'est pas important ou pas important du tout, sauf en Grande-Bretagne et en Irlande. Les Français considèrent massivement le travail comme très important, et ils sont plus

nombreux que beaucoup d'autres ressortissants de pays européens à le faire, comme le montre le tableau 1.

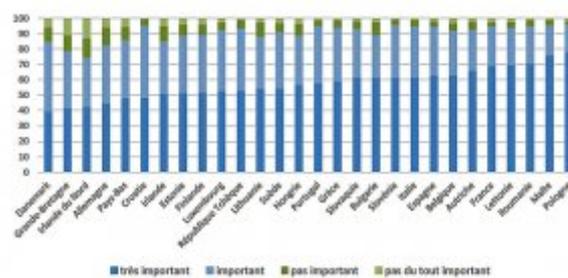
Tableau 1: Importance du travail dans la vie des Européens, 2008 (en %)



Source: enquête EVS, 2008.

On voit sur ce tableau la position particulière qu'occupe la France : très proche certes du Luxembourg, mais surtout d'un ensemble de pays desquels elle est très différente, notamment en termes de richesse économique, et éloignée de pays qui lui ressemblent comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne. Le panorama de la vague précédente, en 1999, le montrait encore plus clairement (tableau 2).

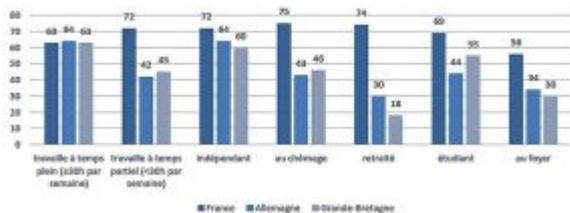
Tableau 2: Importance du travail dans la vie des Européens, 1999 (en %)



Source: enquête EVS, 1999.

Dans les deux vagues de l'enquête, les Français sont autour de 68 % à indiquer que le travail est très important [3]. À la différence d'autres pays, notamment Grande-Bretagne et Allemagne, cette proportion varie peu avec le statut d'emploi : l'importance accordée au travail est plus marquée en France qu'ailleurs *chez toutes les catégories de personnes*, alors qu'en Grande-Bretagne ou en Allemagne, elle est surtout le fait des actifs occupés, et plus encore lorsqu'ils travaillent à temps complet, la France se singularisant par le fait que les chômeurs et les retraités font preuve du même attachement, comme le montre le tableau 3.

Tableau 3: Proportion d'individus jugeant que le travail est «très importants», selon la situation professionnelle, en France, en Allemagne et en Grande Bretagne

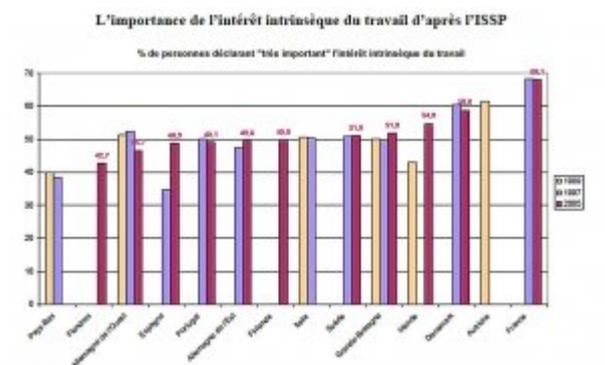


Source: enquête EVS, 2008–2010, traitement Credoc (Bigot, Douskey et Bouhiss, 2013).

## Des Français plébiscitant l'intérêt du travail

Nous nous étions interrogées, avec Lucie Davoine, sur la signification de ces résultats et leurs explications. Nous en avons finalement proposé deux : la situation française peut s'expliquer par la conjonction du taux de chômage élevé que notre pays connaît depuis plus de trente ans – le manque de travail étant lié à l'affirmation de son importance (comme l'avait bien mis en évidence l'enquête « Travail et modes de vie » de Baudelot et Gollac passée en 1997 [4]) – et de l'importance accordée par les Français aux dimensions intrinsèques du travail ou encore aux aspects non instrumentaux du travail : intérêt de l'activité, relations... C'est l'enquête ISSP qui avait alors permis de mettre cela en évidence, les Français étant les plus nombreux (68 %) à déclarer important l'intérêt intrinsèque du travail dans les deux dernières vagues de l'enquête (graphique 1).

Graphique 1



La dernière vague (2015) de l'ISSP confirme ces résultats : près de 69 % des Français répondants indiquent qu'avoir un emploi intéressant est pour eux personnellement très important. C'est de loin le

premier item choisi parmi la dizaine proposée. Cela ne signifie d'ailleurs pas que les dimensions instrumentales sont ignorées : si, dans cette enquête, c'est la sécurité de l'emploi qui vient immédiatement après l'intérêt du travail (65 % des répondants considérant cet aspect très important pour eux, alors que le salaire n'est considéré comme tel que par moins de 20 % des répondants), bien gagner sa vie continue à être considéré comme un élément important de l'emploi par 57 % des Français dans la dernière vague de l'EVS. Cela n'empêche pas les Français d'être très mécontents de leur niveau de salaire ainsi que de leurs possibilités de promotion.

La dimension instrumentale du travail est prédominante en Europe. Plus de 84 % des Européens interrogés dans l'EVS mentionnent le fait de bien gagner leur vie comme un des aspects importants du travail : si 89 % des Portugais ou 74 % des Allemands et des Anglais citent le fait d'avoir un bon salaire comme un élément important de l'emploi, ce n'est le cas que de 55 % des Danois, 57 % des Français, 60 % des Belges et 61 % des Suédois. L'hétérogénéité perceptible entre les pays s'explique en partie par le contexte économique : « On gagne bien sa vie » est ainsi un item très important pour les Bulgares (98 %), les Grecs (94 %), les Hongrois (85 %), les Espagnols ou les Italiens (77 %).

Quels sont les traits principaux qui paraissent importants dans l'emploi ? L'EVS pose cette question aux individus en leur présentant une carte listant quinze items. En 2008, l'item qui obtient le plus de suffrages, après celui qui se réfère aux dimensions instrumentales, est l'ambiance de travail : « L'ambiance de travail est bonne » est cité par plus de 75 % de la population des personnes interrogées dans les 47 pays, et « ce que l'on fait est intéressant » par 69 %.

Pour la plupart, c'est l'ambiance de travail qui vient en premier (Pays-Bas, 95 % ; Portugal, 88 % ; Suède, 84 % ; Danemark, 78 % ; Belgique, 68 %). Apparaît un groupe de pays (Pays-Bas, Belgique, Danemark, France, Suède) pour lesquels, selon l'EVS, les dimensions non instrumentales sont prédominantes, c'est-à-dire dont la population est plus nombreuse à accorder de l'importance à l'ambiance de travail

plutôt qu'au fait de bien gagner sa vie. Ce groupe est suivi de très près par le Portugal et la Grande-Bretagne, pour lesquels les deux dimensions instrumentales et non instrumentales sont très proches. Les pays méditerranéens et la Hongrie donnent une préférence très nette au salaire.

Tableau 4. Éléments importants dans un travail

	BE	DK	FR	GR	HU	IT	NL	PT	ES	SE	UK
Bien gagner sa vie	60	55	58	94	85	76	77	89	78	62	75
Une bonne ambiance de travail	68	78	62	65	59	57	95	88	60	84	71

Source : enquête EVS 2008.

L'ambiance de travail, plébiscitée comme première dimension non économique ou non instrumentale du travail, met l'accent sur une qualité du travail qui apparaît attachée moins aux individus et à leurs éventuelles performances singulières qu'au collectif de travail, et plus généralement à ce qui se dégage de l'exercice du travail dans une entreprise et avec une organisation du travail et un collectif donnés. La formulation de la question en anglais est d'ailleurs beaucoup plus explicite : « important in a job : pleasant people ».

L'ambiance de travail et l'intérêt du travail constituent des items largement évoqués dans les entretiens. Il apparaît ainsi que la notion d'*intérêt du travail* doit être mise en lien à la fois avec le contenu de l'activité et avec les capacités de l'individu. Un travail intéressant est un travail qui permet à l'individu de continuer à apprendre, d'utiliser pleinement ses capacités, d'avoir face à lui des difficultés à résoudre et des solutions à apporter à la mesure de ses compétences techniques, intellectuelles, organisationnelles, qui constituent donc des défis et autant d'occasions d'exercer ses capacités et de montrer celles-ci en action. C'est un travail qui ne deviendra pas routinier, qui garde la personne en éveil, qui n'est pas monotone, qui lui permet de continuer à se développer. C'est aussi un travail créatif, qui donne l'occasion à l'individu de manifester son habileté, de montrer ses

compétences, de se mesurer. L'intérêt du travail est évidemment à mettre en étroite corrélation avec la forte demande de sens qui apparaît dans les entretiens. Mais l'intérêt du travail ne se limite pas à une heureuse congruence entre les capacités de l'individu et la nature de la tâche à accomplir. Il fait également une place essentielle aux modalités concrètes d'exercice et à la manière dont cette activité s'accomplit, et notamment au collectif de travail, à la petite équipe avec laquelle on travaille au quotidien. C'est également cette dimension du travail, plus sociale, que recouvre l'ambiance de travail.

L'importance de la dimension relationnelle du travail est un des principaux traits communs qui ressort des entretiens que nous avons menés dans les six pays européens concernés par notre recherche. Ce que les psychologues appellent « le motif relationnel » recouvre selon nos investigations deux significations distinctes : d'une part, il apparaît comme l'un des composants de la relation expressive au travail, et, d'autre part, comme l'expression du besoin des individus d'appartenir à un collectif. Cette deuxième signification se réfère à l'idée d'identité sociale, au sentiment d'appartenir à un groupe professionnel, à un métier, à une profession ou, comme nous l'avons souvent entendu, à la petite équipe avec laquelle on travaille au quotidien. Ce qui est apparu essentiel dans la totalité des pays où se sont déroulés les entretiens est l'importance accordée aux relations interpersonnelles développées au travail, à ces relations quotidiennes qui lient l'individu à ceux qu'il retrouve tous les jours. Ce que les travailleurs semblent donc nettement privilégier, plus qu'une appartenance à un collectif lointain (« la société »), c'est au contraire ce petit réseau de personnes avec lesquelles des habitudes se sont nouées et qui constituent un des éléments centraux du « lieu de travail » et un élément déterminant de l'ambiance de travail.

## Le rapport au travail des jeunes Français.e.s

On entend souvent dire que les jeunes n'aiment plus

le travail. La génération Y se caractériserait par une distanciation par rapport à celui-ci, un moindre investissement, un attachement prioritaire aux horaires et aux congés. Ce n'est absolument pas ce que nos investigations ont révélé. Contrairement à cette représentation, les jeunes se distinguent des plus anciens par l'importante élevée qu'ils accordent à toutes les facettes du travail (instrumentale, sociale et expressive). Les jeunes considèrent moins souvent que le travail est « juste un moyen de gagner sa vie » et qu'ils arrêteraient de travailler s'ils n'avaient pas besoin d'argent. Ils se distinguent aussi par l'importance qu'ils accordent à la dimension sociale du travail (être utile, aider les autres). Tout cela alors même que leurs trajectoires sont marquées, bien plus que celles des plus anciens, par un allongement de la période d'entrée dans la vie active ainsi que par des niveaux de chômage et de précarité élevés.

Si les jeunes Français présentent une « spécificité » au point de vue du rapport au travail, c'est la spécificité française : leur rapport au travail présente en effet les mêmes traits que les rapports des Français en général, mais de façon beaucoup plus marquée. Comme les adultes, les jeunes déclarent que le travail est « très important ». Dans la vague 2008 de l'EVS, plus de 70 % des jeunes déclarent que le travail est très important contre 65 % des 30-49 ans et 70 % des plus de 50 ans. Les jeunes qui n'ont jamais eu d'activité rémunérée sont encore plus nombreux à le faire (72 %) que ceux qui en ont ou en ont eu une (68%).

Les dimensions instrumentales du travail sont certes appréciées (le fait de bien gagner sa vie est en seconde position des attentes et la sécurité de l'emploi est importante) mais les moins de trente ans sont systématiquement moins nombreux que les autres tranches d'âge à citer ces dimensions. En revanche, les dimensions expressives et sociales du travail sont citées bien plus intensément. Les attentes des jeunes à l'égard du travail sont très fortes en ce qui concerne les dimensions sociales et symboliques : l'ambiance de travail est plébiscitée. 73 % des moins de trente ans considèrent que l'ambiance de travail est un item important contre 65 % des 30-40 ans et 52 % des plus de 50 ans. Les

jeunes citent les mêmes items que les plus âgés, et dans le même ordre, mais ils sont beaucoup plus nombreux à le faire (tableau 6).

Tableau 5 : Les éléments considérés comme importants pour un emploi ou une activité professionnelle selon le groupe d'âge

« Voici quelques traits qui peuvent être considérés comme importants pour un emploi ou une activité professionnelle. Pour vous personnellement quels sont ceux qui vous paraissent importants ? »

	<b>-30 ans</b>	<b>30-49 ans</b>	<b>50 ans ou +</b>
L'ambiance de travail est bonne	73 %	65 %	52 %
On gagne bien sa vie	70 %	63 %	55 %
Ce que l'on fait est intéressant	61 %	60 %	50 %
On a des responsabilités	53 %	48 %	48 %
C'est un travail qui donne l'impression de réussir quelque chose	49 %	42 %	40 %
On y apprend de nouvelles compétences	48 %	40 %	30 %
Un travail où tout le monde est traité de manière égale	44 %	40 %	41 %
Cela permet de rencontrer des gens	44 %	43 %	37 %
C'est un travail compatible avec la vie de famille	39 %	52 %	41 %

EVS 2008

Ce tableau met en évidence plusieurs points significatifs :

Les jeunes approuvent plus intensément que les autres classes d'âge les items proposés. Tous les items sont « plus cités » par les moins de 30 ans que par les autres, sauf la compatibilité du travail avec la

vie de famille, qui s'explique très certainement par le fait que les jeunes sont moins nombreux à avoir des enfants. Sur certains items, notamment les six premiers cités, les différences entre tranches d'âge sont très fortes (près de vingt points sur l'ambiance de travail). Les attentes des jeunes et des moins jeunes sont plurielles : elles sont élevées à la fois pour ce qui concerne les dimensions extrinsèques du travail (l'item « on gagne bien sa vie » est en seconde position pour les moins de 30 ans et première position pour les plus de 50) et pour ce qui concerne les dimensions sociales (l'ambiance de travail est bonne) et les dimensions expressives (ce que l'on fait est intéressant).

Les jeunes apparaissent aussi plus que les plus anciens concernés par le sens de leur travail et son utilité pour la communauté : le travail est moins valorisé comme « devoir social » abstrait que comme vecteur permettant d'être utile et de venir en aide aux autres.

Les attentes des jeunes se révèlent donc de même nature que celles des plus âgés, mais exprimées de façon plus intense et avec un accent particulier mis sur le relationnel, l'intérêt du travail, et le sens du travail. On ne constate à travers ces chiffres aucun désinvestissement de la part des jeunes, aucune dévalorisation du travail, pas plus qu'une tendance à l'individualisme ou au matérialisme. Ces chiffres mettent au contraire en évidence l'ampleur et la diversité des attentes qui pèsent sur le travail. Les entretiens ont confirmé l'ensemble de ces résultats : intensité des attentes pesant sur le travail, notamment de la part des jeunes, ampleur du désir de sens, d'utilité sociale, de réalisation de soi ; mélange des dimensions instrumentales et symboliques, peu distinguées ; importance de la progression, de la réussite et de la possibilité de continuer à apprendre tout au long de la vie.

Mais les jeunes souhaitent, comme les autres tranches d'âge et peut-être de manière plus intense, limiter la place que le travail occupe dans leur vie, comme s'il s'agissait de défendre l'idée d'un investissement intense dans le travail mais permettant d'autres investissements dans d'autres sphères et d'autres activités (nous y reviendrons ci-

dessous).

En revanche, le groupe des jeunes lui-même n'est pas homogène. Trois éléments doivent être pris en compte, qui différencient fortement les jeunes entre eux : le genre, la CSP ou le diplôme et la trajectoire personnelle.

Le tableau présentant les différents traits appréciés dans un travail que nous avons analysé du point de vue des groupes d'âge ci-dessus peut l'être également selon le niveau de diplôme des jeunes. On constate alors de très fortes différences entre ces groupes, notamment en ce qui concerne l'item « bien gagner sa vie », d'autant moins cité que le niveau de diplôme est élevé.

Tableau 6 : Les éléments considérés comme importants pour un emploi ou une activité professionnelle des moins de trente ans selon le niveau de diplôme

« Voici quelques traits qui peuvent être considérés comme importants pour un emploi ou une activité professionnelle. Pour vous personnellement quels sont ceux qui vous paraissent importants ? »

	<b>Avant secondaire</b>	<b>Lycée</b>	<b>Bac +2</b>	<b>Maitrise ou plus</b>	<b>ensemble</b>
On gagne bien sa vie	71 %	72 %	74 %	57 %	70 %
L'ambiance de travail est bonne	76 %	71 %	73 %	74 %	73 %
On a de l'initiative	38 %	30 %	42 %	47 %	37 %
Ce que l'on fait est intéressant	64 %	54 %	69 %	67 %	61 %
On y apprend de nouvelles compétences	54 %	44 %	54 %	43 %	48 %

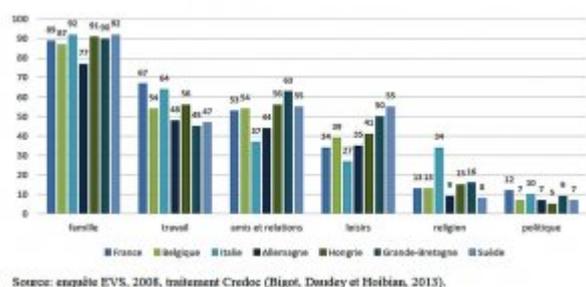
Le genre apparaît également comme un critère de différenciation important : les jeunes filles accordent plus d'importance au travail (75 % d'entre elles le considèrent comme très important contre 66 % des jeunes garçons). Mais la présence d'enfants brouille les cartes : comme les études du CEREQ l'ont mis en évidence, les jeunes femmes quittent plus tôt le domicile parental, se mettent en couple plus tôt que

les garçons, ont des enfants plus tôt et ont une activité professionnelle plus irrégulière que celle des hommes, avec des épisodes d'interruption ou de travail à temps partiel plus fréquents [5]. Dès lors, s'instaure une « concurrence » entre le travail et la famille d'autant plus forte que les supports institutionnels (modes de garde, politiques d'entreprise...) sont peu développés.

Les enquêtes et les entretiens mettent clairement en évidence que le travail et la famille sont deux domaines, deux valeurs, deux sphères constitutives de l'identité, qui sont consommatrices de temps et peuvent empiéter les unes sur les autres, au risque d'entraîner des dysfonctionnements, voire, surtout pour les femmes, à des renoncements.

S'appuyant sur les résultats d'une enquête française consacrée à mieux cerner les sources des Français (Enquête Histoire de vie-Construction des identités), l'INSEE Première de synthèse [6] était titré : « la famille, pilier des identités ». L'enquête mettait en effet clairement en évidence combien la famille était plébiscitée par les Français, devant le travail (ce qui est normal puisque beaucoup plus de personnes ont une famille qu'un travail). Interrogés sur la hiérarchisation de leurs priorités, deux tiers des personnes répondaient que leur travail était très important mais moins que leur famille [7], confirmant les résultats de l'enquête EVS (tableau 7).

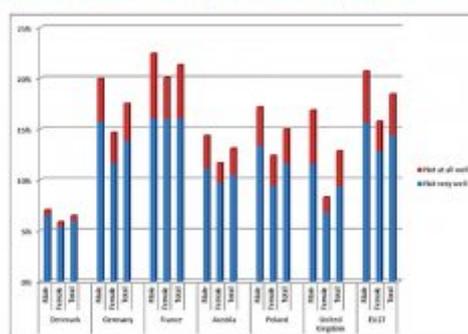
Tableau 7 : proportion d'individus jugeant que les domaines suivants sont « très importants » dans leur vie



Le travail et la famille ne sont évidemment pas seulement deux « valeurs ». Dès lors que les femmes souhaitent travailler dans les mêmes conditions que les hommes et que leur taux d'activité s'est

considérablement rapproché du taux d'activité masculin, mais que les femmes continuent de prendre en charge l'essentiel des tâches domestiques et familiales – ce qui explique la différence de taux d'activité qui subsiste (environ 10 points) mais également le fait que les femmes travaillent beaucoup plus à temps partiel que les hommes et sur des emplois très différents des leurs –, l'articulation des temps professionnels et familiaux devient déterminante. L'enquête européenne sur les conditions de travail a mis en évidence ces défauts de conciliation particulièrement visibles en France

Déséquilibre vie au travail – vie privée. France et quelques voisins



L'enquête de l'INED « Famille et employeurs » a parfaitement mis en évidence le choc que constitue l'arrivée d'un enfant sur l'emploi des femmes : comme le montre le graphique ci-après, alors que 6 % des hommes changent quelque chose à leur activité après l'arrivée d'un enfant, c'est le cas de 40 % des femmes. Elles peuvent changer de poste, réduire leur activité (passer à temps partiel) ou même s'arrêter de travailler. Cette incompatibilité entre travail et famille nuit considérablement à la carrière des femmes et à l'égalité professionnelle, alors même que nos entretiens ont montré que les femmes avaient désormais les mêmes attentes à l'égard du travail que les hommes et qu'il était donc urgent de leur permettre (ainsi qu'aux hommes évidemment) de mener de front emploi et prise en charge des tâches domestiques et familiales.

L'enquête « Histoire de vie » citée ci-dessus avait permis de confirmer que les horaires atypiques étaient particulièrement inadaptés à la conciliation de la vie professionnelle et familiale, pour les

femmes comme pour les hommes : dans cette enquête, près de 39 % des actifs occupés interrogés répondaient positivement à la question suivante : « Trouvez-vous que votre travail (horaires, lieu, organisation) rend difficile l'organisation de votre vie de famille ? ». Plus de 60 % des hommes et des femmes avec des enfants de moins de 11 ans travaillant en horaires atypiques répondaient que la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle était difficile.

En conclusion, on ne peut qu'être frappé de l'immense distance qui sépare la doxa en vogue, selon laquelle les Français et, plus particulièrement encore, les jeunes, seraient détachés du travail, et le résultat des enquêtes européennes qui sont tous convergents. Notons que ce rapport au travail subsiste malgré une dégradation évidente des conditions de travail dont on n'a pas parlé ici, mais que mettent fortement en évidence l'enquête française et l'enquête européenne sur les conditions de travail.

---

## Notes

[1] Programme coordonné par Patricia Vendramin dans le cadre du 7<sup>e</sup> PCRD.

[2] Voir Lucie Davoine, Dominique Méda : « [Place et sens du travail en Europe. Une singularité française](#) », Document de recherche du CEE, n° 96, février 2008 ; Dominique Méda, Patricia Vendramin, *Réinventer le travail*, PUF, 2013 ; Patricia Vendramin (ed.), *Generations at work and social cohesion in Europe*, PIE Peter Lang, 2010 ; le site de la recherche [SPREW \(Social Pattern of relation to Work\)](#) ; Dominique Méda, « [L'avenir du travail. Sens et valeur du travail en Europe](#) », Document de recherche de l'OIT, 2017.

[3] Les écarts entre pays restent significatifs même lorsqu'il est tenu compte de l'effet de composition de la population (par âge, la proportion de personnes actives, ou bien encore le niveau de qualification et la profession).

[4] Christian Baudelot, Michel Gollac, « [Faut-il travailler pour être heureux ?](#) », *Insee première*, n° 560, décembre 1997.

[5] Thomas Couppié, Dominique Epiphane, « [Vivre en couple et être parent : impact sur les débuts de carrière](#) », *Cereq Bref*, n° 241, mai 2007.

[6] Frédérique Houseaux, « [La famille, pilier des identités](#) », *Insee Première*, n° 937, décembre 2003.

[7] Hélène Garner, Dominique Méda, Claudia Senik, « [La place du travail dans les identités](#) », *Économie et statistique*, 2006, n° 393-394, p. 21-40.

# La centralité du travail vivant

mardi 19 septembre 2017, par [Jean-Marie Harribey](#)

Au cœur des emballements médiatiques au sujet du revenu universel qui ont accompagné la campagne électorale française de 2017 ou qui reviennent de façon récurrente dans certains milieux alternatifs, il y a la question du travail. [1] D'autre part, les craintes exprimées face aux réformes du Code du travail sont d'autant plus vives qu'apparaît nettement le projet libéral de s'attaquer pas seulement à ce Code, mais au travail lui-même. Dans tous les cas, les explications avancées pour justifier tel ou tel projet sont principalement fondées sur l'idée que le travail aurait perdu sa « centralité », voire qu'il n'aurait jamais eu la centralité que certains lui prêtent, et que les droits qui l'entouraient seraient devenus obsolètes. Il ne manque pas de grandes figures de la philosophie politique pour servir de référence à la perte de la centralité du travail, certaines étant même considérées comme des icônes de la pensée critique contemporaine, notamment Arendt, Gorz ou Foucault. Pourtant, si l'on regarde du côté de Marx, premier critique de l'aliénation du travail tout en assumant une part de l'héritage hégélien au sujet du travail comme « essence » de l'homme, ou bien du côté des psycho-sociologues actuels de la souffrance au travail comme Dejours, on redécouvre l'importance du concept de centralité du travail. Dès lors, la négation du concept ne serait que le paravent de la négation du fait même, le travail. Et nier le travail serait une énième occasion d'enterrer son rapport conflictuel au capital.

La première interrogation porte sur le fait de savoir de quel travail il s'agit. S'agit-il du travail salarié employé et exploité par le capitalisme, c'est-à-dire de la force de travail prolétaire ? Ou bien du travail en tant qu'activité humaine destinée à satisfaire des besoins ? Du moyen par lequel l'homme entre en relation avec la nature, soit pour en prendre possession, soit pour s'insérer dans un métabolisme avec elle ? En d'autres termes, le travail est-il une catégorie historique ou anthropologique selon qu'on regarde les formes qu'il revêt dans l'espace et dans le temps ou qu'on le relie à la condition humaine de produire les moyens d'existence ? On se doute que les réponses à ces questions ne sont pas univoques ; aussi l'hypothèse qui sera étudiée ici est que c'est parce que le travail est vivant qu'il est et reste central.

Pour réfléchir à cette hypothèse, il conviendra de définir le travail vivant, et ensuite d'analyser quelles sont les implications de sa centralité, tant sur le plan théorique que méthodologique. Le cheminement nous mènera de la critique de l'économie politique à l'anthropologie.

## 1. Qu'est-ce que le travail vivant ?

Le travail vivant peut être défini sur le plan philosophique et sur le plan psycho-sociologique. À première vue contradictoires, les différentes définitions ne sont peut-être pas irréconciliables.

### Philosophie du travail vivant

En héritant de l'économie politique de Smith et de Ricardo, Marx trouve dans celle-ci la distinction établie par Ricardo entre le travail indirect contenu dans les moyens de production et le travail direct de transformation de la matière. S'il ne s'agissait que d'exprimer une mesure économique, par exemple en temps de travail nécessaire à la production, Marx n'aurait fait que substituer sa distinction entre travail mort et travail vivant à celle de Ricardo, toutes deux dans ce cas équivalentes. Mais s'il prend la précaution d'effectuer cette substitution sémantique, c'est qu'il entend déplacer le problème. Au niveau économique, il indique que le travail est vivant par le fait que c'est lui qui, d'une part, est acte de création d'un nouvel objet matériel ou immatériel, et, d'autre part, est à l'origine d'une valeur ajoutée.

Et, au niveau philosophique, le travail est vivant selon Marx parce que c'est par lui que l'homme se construit lui-même. Le travail est donc « vivant » parce qu'il est vital dans un double sens : vital pour produire les conditions concrètes d'existence, vital pour se produire soi-même au sein d'un collectif social et culturel.

On peut considérer que cette idée de « vitalité » est continue dans la pensée de Marx. Dans *L'idéologie allemande*, il écrit avec Engels : « Eux-mêmes [les hommes] commencent à se distinguer des animaux dès qu'ils se mettent à *produire* leurs moyens d'existence : ils font là un pas qui leur est dicté par leur organisation physique. En produisant leurs moyens d'existence, les hommes produisent indirectement leur vie matérielle elle-même. » [2] Et, dans *Le Capital*, « le travail est de prime abord un acte (*ein Prozeß*) qui se passe entre l'homme et la nature, un acte dans lequel l'homme harmonise (*vermittelt*), règle et contrôle par sa propre action ses échanges organiques (*Stoffwechsel*) avec la nature » [3]. À n'en pas douter, Marx adopte ici une conception anthropologique du travail, qu'il confirmera à maintes reprises en distinguant le procès de travail en général (c'est de celui-ci qu'il s'agit ici) et le procès de travail capitaliste. Ainsi, le travail vivant permet le mouvement de la vie et ne peut être réduit à un simple acte de valorisation du capital. « Le processus de travail tel que nous venons de l'analyser dans ses moments simples et abstraits – l'activité qui a pour but la production de valeurs d'usage, l'appropriation des objets extérieurs aux besoins –, est la condition générale des échanges matériels entre l'homme et de la nature, une nécessité physique de la vie humaine, indépendante par cela même de toutes ses formes sociales, ou plutôt également commune à toutes. » [4] Si ce processus est une condition *sine qua non* de la reproduction sociale, c'est-à-dire de la perpétuation de la vie de la société, on comprend que, plus tard, Karl Polanyi soulignera le risque pour la société si le travail, la terre et la monnaie se transformaient en pures marchandises. [5]

Mais, immédiatement, surgit une deuxième dimension inscrite dans la distinction de Marx : s'il y a un procès de travail capitaliste, c'est que le travail doit aussi être replacé au sein de la division du travail

et des rapports sociaux dans lesquels il est mis en forme et organisé. Il y a donc chez Marx une dualité : le travail comme dimension anthropologique et le travail comme construit social et historique. Et c'est parce que le capitalisme tend à faire du travail une donnée homogénéisée, indifférenciée, abstraite, que l'on peut être conduit à ne plus voir en lui qu'un concept historique lié au capitalisme. En ce dernier sens, le travail est inséparable des rapports de domination en vue de réaliser le procès de valorisation du capital, cette « chose morte », ce « travail mort ». De là vient la nécessité pour Marx de forger le concept de force de travail – absent chez les classiques Smith et Ricardo – pour désigner la mise en œuvre par le capital du travail vivant : « Sous ce nom [puissance de travail ou force de travail] il faut comprendre l'ensemble des facultés physiques et intellectuelles qui existent dans le corps d'un homme, dans sa *personnalité vivante*, et qu'il doit mettre en mouvement pour produire des choses utiles. » [6]

Pour rendre compte de la complexité de la question du travail au sein du capitalisme, Marx montre qu'on ne peut dissocier la domination *par* le travail et *au* travail. [7] La première correspond au processus de reproduction du rapport social qui conduit à une prolétarianisation croissante des travailleurs (de plus en plus nombreux à être dépossédés des moyens de travail, ils sont obligés de devenir salariés en vendant leur force de travail). La seconde forme de domination concerne selon Marx le passage historique d'une domination *du* travail (celui des tisserands à domicile soumis à une relation de pouvoir) à une domination *dans* le travail (dans la grande manufacture où le processus de travail lui-même est entièrement refondu pour accélérer la production de plus-value). [8] Dans le capitalisme, la domination *du* travail par le capital correspond à ce que Marx désigne par « subsomption formelle », celle *dans* le travail correspond à la « subsomption réelle ». Emmanuel Renault en conclut qu'« il est donc vain de se demander si Marx doit être considéré comme un critique de la domination au travail ou comme un critique de la domination par le travail, car il établit que ces deux questions sont indissociables ». Si cela est exact, et nous partageons cette analyse, il ne sera

plus nécessaire de choisir entre libérer le travail et se libérer du travail. C'est aussi la raison pour laquelle Michel Henry soutient que Marx pense l'aliénation comme un processus de « dévitalisation » du travail vivant. [9]

On peut alors commencer à reformuler la question de l'historicité ou non du travail. Au-delà de la spécificité des formes de mise en œuvre de la force de travail dans le capitalisme, Jean-Philippe Deranty retient l'hypothèse que nous retrouverons plus loin : « Même si, effectivement, le travail "pur et simple" est un produit du capitalisme, cela ne signifie pas que d'autres époques et d'autres sociétés ne travaillaient pas, ou que le travail n'était pas déjà un vecteur décisif de développement individuel et de structuration de la vie sociale. Simplement, il ne figurait peut-être pas comme tel dans les représentations de soi des individus et des sociétés. » [10]

### Psycho-sociologie du travail vivant

Il est une seconde approche possible pour définir le travail vivant. C'est celle de la psychodynamique du travail qui pose que « le travail, en tant que travail vivant, est le terme qui conceptualise le lien entre la subjectivité, la politique et la culture » [11]. Elle s'est développée à partir notamment des analyses des souffrances au travail imposées par le nouveau management néolibéral. En particulier, Christophe Dejours a proposé une synthèse entre les recherches sur la base de la psychanalyse et celles sur la psychodynamique du travail : « C'est très tardivement qu'il a été possible d'établir la cohérence entre les deux champs : quand le paradoxe de la double centralité a pu être résolu. Par paradoxe de la double centralité, on désigne la *centralité du travail* au regard de l'identité, de l'accomplissement de soi et plus largement de la santé mentale, d'une part ; la *centralité de la sexualité* au regard de ce que Freud désigne par le terme de *Seelenleben* (vie d'âme), c'est-à-dire de la vie subjective, d'autre part. Cette vie subjective implique également la construction de l'identité, de l'accomplissement de soi ainsi que de la santé mentale. Or il n'y a qu'un seul centre ! La résolution du paradoxe de la centralité passe, précisément, par la théorie du corps qui devient, de

ce fait, un élément crucial du programme théorique consistant à tenir ensemble les deux pôles traditionnels de la théorie critique depuis les débuts de l'école de Francfort : sexualité et travail ou psychanalyse et marxisme. » [12]

L'intégration du corps dans la théorie critique du travail renouvelle les termes dans lesquels cette dernière est posée, dans la mesure où il ne s'agit plus simplement d'analyser le poids des structures sociales objectives sur les individus au travail. Christophe Dejours écrit : « La phénoménologie de Michel Henry accorde effectivement au travail une place éminente qui a permis de formuler de manière précise les rapports entre le corps et le réel, c'est-à-dire ce qui se fait connaître à celui qui travaille par la résistance du monde à sa maîtrise. De ce fait, c'est toute l'intelligence au travail au niveau individuel qui est reformulée grâce au concept de "corpspropriation" du monde. Il est alors possible de montrer comment c'est le corps tout entier qui est impliqué dans la familiarisation avec le réel, sans laquelle l'intuition des solutions pour surmonter le réel ne peut tout simplement pas se former. » [13]

Dans l'entre-deux-guerres, Simone Weil avait décrit la mine comme « un monde à part, séparé du monde des vivants » où « les hommes existent uniquement en qualité de travailleurs » [14]. La mine a beaucoup régressé aujourd'hui, mais des méthodes néotayloriennes de « nouveau management » se sont développées, comme les décrit Danièle Linhart : « Dépouiller le salarié de son expérience professionnelle, ce n'est pas seulement lui retirer l'assise dont il a besoin pour ne pas être dépassé par son travail, pour se sentir à la hauteur, armé pour l'accomplir et en droit de faire valoir son point de vue. C'est aussi lui retirer une partie de son identité, celle qui s'est constituée autour de cette expérience, grâce à elle. Changer le travail sans cesse, c'est aussi affecter la constance de l'identité des salariés. » [15]

Si l'enjeu pour le capital du dépouillement de l'identité du travailleur – et pas seulement d'une partie de la valeur économique que celui-ci ajoute – est aussi important, c'est bien parce que « l'expérience du travail est toujours une expérience de l'attention et de l'effort en vue de prévenir les

erreurs, de la répétition et de la contrainte. Elle comporte toujours une part de pénibilité qui peut être compensée par la satisfaction liée à l'exercice de facultés corporelles et intellectuelles, par la réussite de la transformation du travail prescrit en travail réel, ou par la reconnaissance provenant des collègues ou de la hiérarchie. Mais cette pénibilité ne peut jamais être annulée, de sorte que l'activité de travail s'accompagne d'un travail psychique de transformation de la pénibilité en satisfaction dont le résultat n'est jamais garanti. » [16]

De l'intégration *du corps* dans la théorie critique du travail à l'intégration *dans le corps*, il n'y a apparemment qu'un pas. Un pas qui pourrait rapprocher du concept d'*habitus* défini par Pierre Bourdieu comme l'*incorporation* par les individus des manières de penser, de sentir et d'agir, tout au long du processus de socialisation [17]. En tout cas, il y a bien chez Marx, dans l'analyse qu'il fait de la grande fabrique, la conscience de la nature ambivalente et contradictoire du travail que l'on ne peut saisir si on sépare sa dimension « vitale » de sa dimension économique. Jacques Bidet le dit ainsi : « Le projet d'une *histoire sociale du corps*, conjointement biopolitique et économique, s'annonce dans le concept premier de sa théorie, traditionnellement désigné comme celui de " valeur-travail ". Cette appellation est assez impropre. Elle ne signifie pas que le travail possède lui-même une valeur, mais que la *valeur* sera définie à partir du *travail*. Plus précisément : à partir du corps-au-travail. Si la valeur des marchandises est, dans des conditions à définir, relative à la " dépense de force de travail " (" dépense productive du cerveau, des muscles, des nerfs, de la main de l'homme ", précise Marx), le problème économique se trouve d'emblée posé en termes corporels. » [18] (Voir l'encadré « La " valeur " travail et la " valeur-travail " »)

#### La « valeur » travail et la « valeur-travail »

On ne dispose que d'un mot (valeur) pour désigner deux réalités différentes.

Sur un premier plan, lorsqu'il est question de la « valeur » travail, on se réfère au

*contenu* éthique, philosophique ou politique qui est attaché au travail ou au contraire qui lui est dénié. Ainsi, la conception venant de Hegel fait du travail une valeur en soi puisqu'il se rapporte à l'essence humaine. Au contraire, dans la tradition issue d'Arendt souvent reprise au sein des thèses favorables au revenu d'existence, cette valeur associée au travail est niée, ou bien « elle est en voie de disparition ». Les enquêtes sociologiques aujourd'hui disponibles démentent cette idée, en montrant que, dans une très grande majorité, les individus désirent s'insérer dans le monde du travail.

Le terme « valeur » est également utilisé dans le domaine économique et il est notamment associé au travail. Et c'est là que les choses se compliquent. L'économie politique, née véritablement à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sous la plume de Smith et de Ricardo, a élaboré la théorie dite de la valeur-travail qui fait du travail le fondement de la valeur d'échange des marchandises, la valeur d'usage n'étant que la motivation de leur production. Marx reprendra cette idée que seul le travail produit de la valeur mais il modifiera sa formulation pour expliquer deux phénomènes. 1) La valeur d'une marchandise exprime la fraction du travail collectif qui est socialement validée en elle. 2) Le capitaliste n'achète pas le travail du salarié, ni son produit, mais sa force dont il va tirer une plus-value pour accumuler du capital.

La polysémie du terme « valeur » se double alors d'une difficulté supplémentaire : parler de « valeur du travail » prête à confusion car, sans autre précision, on ne saurait pas s'il s'agit de la « valeur » travail au sens philosophique, ou de la valeur reçue par le travailleur sous forme de salaire, ou enfin de la valeur produite par le travailleur, bien supérieure à son salaire, la différence correspondant au profit

capitaliste. Pour le dire crûment, mais joliment, comme Marx : « Le travail est la substance et la mesure inhérente des valeurs, mais il n'a lui-même aucune valeur. » [19]

*D'après l'encadré de la « Note sur le revenu d'existence universel », Attac, février 2017, JMH*

## 2. Les implications théoriques du travail vivant

L'hypothèse principale qui sous-tend les objections à la centralité du travail est de type historique, « historiciste » dit Jean-Philippe Deranty [20].

Invention moderne due au capitalisme, le travail ne porterait en lui aucun caractère anthropologique. On remarquera d'emblée qu'il n'est même plus question de parler de travail *vivant*, ce dernier adjectif étant trop indéfectiblement lié à la vie, celle-ci dépassant évidemment le cadre capitaliste. Très logiquement, si seule la société contemporaine connaît le travail, les transformations actuelles du capitalisme doivent impliquer celles du travail et lui ôter (si tant est qu'il les ait jamais eues) toutes les caractéristiques intrinsèques que lui attribuent les partisans de sa centralité, qu'elles soient d'ordre économique, socio-psychologique ou philosophique.

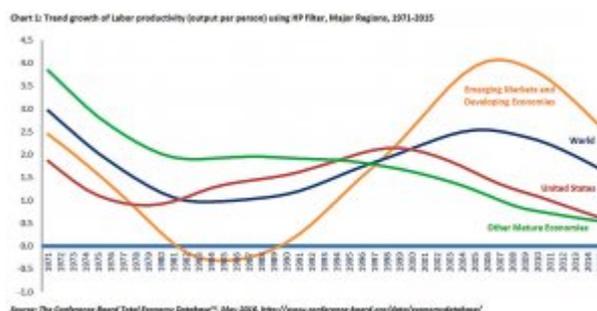
### Quelle évolution du travail et de la productivité ?

Le ton avait été donné dans les années 1990 par deux best-sellers : *Le Travail, une valeur en voie de disparition* de Dominique Méda [21], et *La Fin du travail* de Jeremy Rifkin [22]. Ces deux livres avaient soulevé une discussion qui a perduré. [23] Et, dans la dernière période, certains travaux ont avancé le pronostic selon lequel une grande partie des emplois disparaîtrait dans les toutes prochaines décennies, au moins dans les pays capitalistes développés, sous l'impulsion du numérique et de la robotisation. Par exemple, les économistes d'Oxford, Carl Benedikt Frey et Michael Osborne [24], ont calculé que 47 % des salariés aux États-Unis seraient menacés de

perdre leur emploi, surtout les employés de bureau et les salariés des activités de service et de commerce. Ailleurs, 42 % des emplois français seraient automatisables d'ici vingt ans [25], et 59 % des emplois allemands le seraient dans les prochaines décennies [26]. Mais l'OCDE, critiquant la méthodologie de ces études, aboutit à une évaluation cinq fois moindre [27].

Quoi qu'il en soit, si le risque de disparition des emplois était avéré, ce serait la progression de la productivité du travail qui serait en cause. Or, le constat suivant est établi de façon sûre. Depuis plus de quatre décennies, les progrès de la productivité du travail dans le monde sont tendanciellement à la baisse, sauf jusqu'à la crise de 2007 dans les pays émergents et temporairement aux États-Unis (graphique ci-dessous). Cette tendance au net ralentissement des gains de productivité sème le doute jusque dans les cercles d'économistes *mainstream*, qui parlent de risque de stagnation séculaire. [28]

### Taux de croissance annuel moyen de la productivité du travail par tête de 1971 à 2015



La surprise est de taille, comme l'avait exprimée l'économiste Robert Solow : « Les ordinateurs sont partout sauf dans les statistiques de productivité » [29]. Au vu de cette tendance s'étalant sur près d'un demi-siècle, on ne peut pas imputer la très forte hausse du chômage à la productivité. De plus, aucune statistique ne confirme la baisse du nombre de salariés, ni dans les pays riches, ni *a fortiori* dans le monde, puisque, depuis la fin de la Seconde Guerre

mondiale, le nombre de salariés a doublé, pour atteindre aujourd'hui près de 2,5 milliards. Et, dans les pays riches, la part du nombre de salariés dans la population active reste autour de 90 %.

Même un auteur aussi attentif aux évolutions du travail qu'André Gorz commet une erreur de perspective quand il dit : « De fait, la crise des systèmes de protection sociale n'a rien à voir avec le manque de ressources financières. Elle est le résultat direct d'une autre crise, qui est en rapport avec la centralité du travail salarié. Pendant la période fordiste, la protection sociale était financée par les contributions obligatoires, c'est-à-dire les cotisations sociales payées par les salariés et les employeurs. Ces cotisations faisaient partie du coût du travail. Or le travail salarié régresse et une des raisons majeures de ce recul réside dans le fait que le patronat veut réduire tous les éléments du coût du travail. Parmi eux, les cotisations ont une importance particulière puisque ces ressources peuvent être gérées par des fonds de pension. » [30]

Premièrement, Gorz commence par dire que la crise de la protection sociale n'est pas due à un manque de ressources financières, et aussitôt contredit cela en invoquant la volonté du patronat de réduire les cotisations sociales. Deuxièmement, pour le sujet qui nous occupe ici, il est faux de dire que le travail salarié régresse, absolument ou relativement. Ce qui régresse, ce sont les droits conquis par les salariés et, en tendance longue, la durée individuelle moyenne du travail. Il faut donc plutôt donner raison à Robert Castel, pour qui la condition du salarié reste marquée par le lien de subordination à l'employeur capitaliste, mais elle est aussi aujourd'hui, grâce à deux siècles de luttes sociales, caractérisée par un ensemble de droits sociaux : « On peut et on doit souligner les graves menaces qui pèsent sur le travail, mais personne aujourd'hui n'est en droit de dire que le travail est "aboli", ou que le salariat est "aboli" » [31]. Il y a une conséquence politique de cette opposition : tandis qu'André Gorz abandonne l'idée d'une émancipation dans le travail [32], Castel considère que le salariat aujourd'hui « dignifie, pourrait-on dire, le travailleur (et peut-être plus encore la travailleuse) en même temps qu'il l'aliène » et que le rôle social du travailleur ne « s'épuisait » pas « à être un

consommateur de biens matériels » car « le travail est un acte social sanctionnant l'utilité sociale du travailleur qui accède à la sphère publique et se fait reconnaître comme sujet de droit » [33].

## **Le travail vivant et la création de valeur**

Malgré son ralliement au revenu d'existence, Gorz n'a jamais abandonné l'idée que la satisfaction des besoins humains exigeait et exigera une quantité de travail nécessaire. Mais c'est son interprétation et celle de tous les théoriciens du capitalisme cognitif [34] du célèbre passage des *Grundrisse* de Marx, dans lequel celui-ci prévoit le moment où le temps de travail immédiat ne sera plus ni la source ni la mesure de la valeur, qui posent question. [35] L'introduction de plus en plus grande des connaissances dans le processus de production est indéniable, mais l'augmentation de la productivité du travail qui en résulte (encore...) signifie une diminution de la valeur unitaire des marchandises mais non une obsolescence de la loi de la valeur. [36] De la même façon, cette loi n'est pas invalidée par l'existence d'externalités positives autour de la production : si les processus productifs actuels mobilisent les travailleurs porteurs de connaissances bien au-delà du temps de travail officiel, cela signifie un élargissement de la sphère de travail – une extension de la notion même de travail – et non une évanescence de celle-ci. Et cela n'autorise ni à faire de tout acte de la vie une source de valeur monétaire, ni, au final, à effacer la distinction entre valeur d'usage et valeur [37], quand bien même une activité libre serait créatrice de lien social. [38] Encore moins, cela n'autorise à voir dans les mécanismes financiers et dans la sphère de circulation du capital la nouvelle source de création de valeur. [39]

À mi-chemin entre l'approche philosophique inspirée de Marx et l'approche psycho-sociologique examinée ci-dessus – mais peut-être en porte-à-faux vis-à-vis de l'une et de l'autre –, certains des théoriciens du capitalisme cognitif, comme Toni Negri et Michael Hardt [40], voient le travail vivant comme producteur de valeur et producteur de la vie sociale, les deux productions étant de plus en plus confondues à mesure que la part de l'immatériel devient prédominante pour constituer les « biens communs ». La production

devient donc « biopolitique » dans le sens que lui donnait Michel Foucault [41] : le pouvoir politique exercé sur la vie, en particulier par la discipline imposée aux corps. Mais alors que chez Bourdieu, l'incorporation obéit à un processus de socialisation, pour Foucault s'exerce une violence disciplinaire qui tend à faire des sujets dressés, au point de consentir à leur propre asservissement. Dans cette perspective, on s'éloigne donc définitivement de la vision hégélienne du travail permettant de réaliser l'essence de l'homme. On est au contraire dans ce que Bertrand Ogilvie appelle « le travail à mort » [42].

### Quel sens du travail ?

L'opposition entre Gorz et Castel évoquée ci-dessus renoue avec le débat philosophique remontant à Aristote, et qui fut remis à l'honneur par Hannah Arendt. [43] Renonçant à la dualité du travail soulignée par Marx et *a fortiori* à l'essence de Hegel, Arendt refuse de voir dans le travail une manifestation de l'accomplissement de soi. Elle distingue, d'un côté, le travail obligatoirement asservissant et, de l'autre, l'œuvre qui, seule, peut représenter la liberté, la maîtrise et l'épanouissement de l'individu. Elle prend appui sur le fait que, chez les Grecs anciens, le travail était accompli par les esclaves. Pour autant, ne considéraient-ils pas les techniques comme signes de la créativité humaine ? [44] Il n'empêche que, pour Arendt, les valeurs ont été inversées à l'époque de la modernité pour faire de l'économie, et donc du travail, le centre de la vie sociale.

Arendt abandonne ainsi toute vision anthropologique du travail. À cela, il faut répondre que la transformation par le capitalisme de l'activité humaine en travail abstrait a un caractère historique complexe et contradictoire : elle en détruit le sens et, en même temps, elle ne peut totalement empêcher le travailleur d'en redonner un à son activité, dans la mesure où toutes les luttes ouvrières en faveur de l'émancipation ont été liées au travail et à la remise en cause de ses conditions. Beaucoup de commentateurs actuels tirent argument de cette complexité pour dire que la théorisation du travail abstrait menée par Marx, en reprenant au moins partiellement la conception de Hegel, équivaut à une

instrumentalisation du travail amorcée par l'économie politique classique, parce que le travail est ainsi réduit à sa valeur d'échange. Il est étonnant de constater que ce que Marx considérerait comme dévoilement, comme critique du capital, comme critique du fétichisme, est transformé par ces commentateurs en contribution à l'avènement de l'objet dénoncé. Au lieu de repérer la contradiction dans la dialectique de la réalité qui fait sans doute du travail un composé inextricable d'asservissement et de libération, ces commentaires la situent dans la conceptualisation de Marx. André Gorz, pourtant critique à l'égard du marxisme traditionnel, parle à ce sujet d'un « égarement » de Hannah Arendt [45].

La centralité du travail vivant n'est pas seulement une question d'ordre philosophique, car elle est présente dès la fondation de la sociologie. Émile Durkheim déplore, comme Smith, Tocqueville, Comte, ou Marx avant lui, les effets désastreux de la division du travail sur les ouvriers privés d'autonomie et de possibilité d'exercer leur intelligence et condamnés à un travail parcellisé et répétitif. Mais Durkheim se situe ailleurs que sur le plan de la division technique du travail. Il s'intéresse à la division sociale. Si la division du travail est bénéfique, ce n'est pas tant par son efficacité technique, c'est par le fait qu'elle est créatrice de solidarité à l'intérieur de la société. Si l'on suit la métaphore de la *main invisible* de Smith [46], le fait que chacun de nous dépende de son boulanger et de son boucher tandis qu'eux-mêmes dépendent de nous, a pour vertu de conduire à l'efficacité économique maximale sans aucune intervention étatique. Mais, pour Durkheim, l'interdépendance née de la division du travail est une bonne chose sur le plan du lien social : « sa véritable fonction est de créer entre deux ou plusieurs personnes un sentiment de solidarité » [47]. Malgré cela, il est à peu près certain que la division du travail entre hommes et femmes fut la première forme de division du travail dans l'histoire, et, sans doute, celle par laquelle la domination des premiers sur les secondes put s'installer. On retrouve donc à chaque instant de la réflexion l'ambivalence du travail à l'intérieur des sociétés.

### 3. Les implications méthodologiques du travail vivant

Si le débat théorique sur le travail vivant reste aussi vif et tranché, c'est que, en filigrane, il contient une opposition de méthodes dont l'impact épistémologique est important et qui concerne la question du travail ainsi que l'ensemble des sciences sociales.

#### Quelle critique du travail ?

C'est le courant dit « critique de la valeur », dont les représentants les plus connus sont Robert Kurz [48] et Anselm Jappe [49], suivis par Moishe Postone [50], qui a porté les coups les plus incisifs, sinon décisifs, à la vision anthropologique du travail, en poussant jusqu'au bout la méthode de la « critique de l'économie politique, et non pas, comme le dit Postone, celle de « l'économie politique critique ». Selon ce courant, toutes les catégories de marchandise, de valeur et de travail ne sont propres qu'au capitalisme. Penser le contraire relève du fétichisme, qui explique largement que le mouvement ouvrier ait échoué en s'acharnant à vouloir partager les « fruits du travail » : s'attaquer à la répartition au lieu des rapports sociaux. Il s'ensuit que, selon ces auteurs, la sortie du capitalisme ne pourra s'effectuer que par l'abolition du travail en tant que médiateur social central. Dans la même veine que Gorz, le courant « critique de la valeur » pense que le travail ne peut servir de base à l'émancipation sociale. Il faudra donc, comme le disait déjà Marcuse, l'abolir.

Que faut-il penser de cette analyse aux accents décapants ? Alors que nombre d'auteurs, parmi lesquels beaucoup de cognitivistes, considèrent que le concept de valeur est obsolète à cause de la généralisation de l'utilisation des technosciences et des connaissances dans la production, le courant « critique de la valeur » s'inscrit en faux contre cette assertion. Si la mesure de la valeur diminue avec l'augmentation de la productivité du travail vivant, ce n'est pas une infirmation du concept et de la loi de la valeur, mais une confirmation. [51] En revanche, il se pourrait bien que ce soit le symptôme d'une crise

structurelle du capitalisme, tant ce système ne cherche qu'un accroissement de la valeur appropriable.

Postone entend construire une nouvelle orthodoxie du marxisme, tous les marxistes s'étant trompés avant lui. Pourtant, les textes de Marx, tout en laissant la porte ouverte à des interprétations différentes plausibles, montrent qu'il a toujours maintenu le double caractère du travail : travail concret/travail abstrait, procès de travail en général/procès de travail capitaliste, c'est-à-dire une double perspective anthropologique et socio-historique. Ainsi, selon Marx, l'abolition du capitalisme ne signifierait pas celle du travail : « Après l'abolition du mode de production capitaliste, le caractère social de la production étant maintenu, la *détermination de la valeur* prévaudra en ce sens qu'il sera plus essentiel que jamais de régler le temps de travail et la répartition du travail social entre les divers groupes de production et, enfin, de tenir la comptabilité de tout cela. » [52] Pourtant, dans les *Grundrisse*, Marx nuance : « Cet exemple du travail montre d'une façon frappante que même les catégories les plus abstraites, bien que valables – précisément à cause de leur abstraction – pour toutes les époques, n'en sont pas moins, sous la forme déterminée de cette abstraction même, le produit de rapports historiques et n'ont leur entière validité que pour ces rapports et à l'intérieur de ceux-ci. » [53]

En d'autres termes, une chose est de dire, comme Postone, que « d'après Marx, la forme-marchandise et la loi de la valeur *ne se développent pleinement* que sous le capitalisme et elles en sont les déterminations essentielles » [54], autre chose est d'en conclure *qu'elles n'existent que sous le capitalisme* et qu'au sein de celui-ci il n'existe de la valeur *que pour le capital* [55]. La même idée se trouve chez Jappe : « Il s'agit [...] de catégories, qui, *dans leur forme pleinement développée*, n'appartiennent qu'à la seule société capitaliste. » [56] Si l'affirmation de Postone et de Jappe était vraie, en suivant leur propre raisonnement, le capitalisme aurait déjà dû disparaître, conformément à la fin du mythe d'Érysichthon, cet insatiable « roi qui s'autodévora » [57]. De deux choses l'une : ou bien

le capitalisme et ses catégories ne sont pas encore « pleinement développés » et on ne peut se situer « à l'époque de la décomposition du capitalisme » [58], ou bien il faut s'interroger sur la pertinence de l'affirmation. [59] Aussi, tous les questionnements précédents invitent à une dernière réflexion de type épistémologique.

### Une critique épistémologique ?

On pourrait être surpris qu'un auteur comme Marx, ayant consacré son œuvre à « dénaturiser » les processus sociaux en ouvrant la critique de l'économie politique par la remise en cause des prétendues lois naturelles de l'économie, soit amené à considérer une facette du travail comme dépassant un cadre socio-historique donné. Dans son rapport à Marx [60], la position de Foucault, par sa radicalité, est de choisir nettement en faveur du travail comme une catégorie proprement et uniquement historique. Selon lui, certes, il y a centralité du travail, mais cette centralité est inséparable de la modernité capitaliste.

Cependant, l'anthropologue Philippe Descola a discerné deux modalités de l'expérience individuelle et collective, l'*identification* et la *relation*, qui constituent des sortes d'invariants déterminant le rapport à soi et le rapport à autrui : le « je » et le « tu » existent dans toutes les langues et cultures. Or, précisément, le travail est le moment et le lieu où se construisent ces deux types de rapports. À tel point que Descola, analysant la société des Jivaros Achuar en Amazonie, estime que l'activité de ce peuple pour répondre à ses besoins est du travail : « Il est, par exemple, hors de doute que les Achuar ont une idée précise de la quantité d'efforts que demande chacune des techniques productives qu'ils pratiquent. Cette dépense énergétique n'est évidemment pas pensée sous la forme d'une allocation quantifiable de travail intégrant la composition des facteurs de production. Cela ne signifie pas pour autant que l'effort physique très concret par lequel les Achuar socialisent certaines portions de la nature soit représenté par eux comme une entreprise ludique, ou comme le moyen d'une vague communication avec l'univers. Il nous semble donc inexact d'affirmer que le travail se constitue en réalité dans les seules sociétés où il est perçu comme

une catégorie spécifique de la pratique. Le travail des Achuar n'est pas aliéné, parce que sa finalité et ses moyens sont contrôlés par celui qui l'accomplit ; mais cela ne veut pas dire qu'il est un non-travail ». [61]

Marshall Sahlins [62] montre que les peuples de chasseurs-cueilleurs travaillaient moins que nous, mais travaillaient, même si la frontière avec leurs autres activités était ténue. Et Polanyi cite Bronislaw Malinowski qui analyse « le travail dans le milieu indigène » comme « dissocié de l'idée de son paiement » ; il cite aussi Raymond Firth : « Le travail pour lui-même est un trait constant de l'industrie des Maori » [63]. Le travail pour lui-même est donc opposé au travail pour l'argent, mais existe bel et bien.

L'anthropologue Maurice Godelier avait mis lui aussi en évidence la pluralité des formes sociales de production et de relation à la nature : « Ce que démontre l'exemple des Bushmen [...], c'est que chaque système économique et social détermine un mode spécifique d'exploitation des ressources naturelles et de mise en œuvre de la force de travail humaine, et par conséquent détermine des normes spécifiques du bon et du mauvais usage de ces ressources et de cette force, c'est-à-dire une forme spécifique, originale, de *rationalité intentionnelle*. Par *rationalité intentionnelle*, nous entendons un système de règles sociales consciemment élaborées et appliquées pour atteindre au mieux un ensemble d'objectifs. » [64]

Il resterait à examiner en profondeur les liens entre la mise en œuvre du travail vivant et les formes de la domination qu'il subit pour en dégager des perspectives politiques ouvrant la voie à son émancipation. De même, il faudrait intégrer le fait que la mise en œuvre du travail vivant par le capital implique une mise à mal de la nature. Mais ce serait l'objet d'autres articles que celui-ci. [65] L'objectif était de montrer que la catégorie de travail vivant n'était pas dépassée et que la centralité que l'on pouvait établir à son sujet n'empêchait pas d'en comprendre la complexité ni les transformations au cours de l'histoire des sociétés. « Autrement dit, même si le travail nous occupe moins qu'hier, la centralité du travail demeure et c'est le travail, dans

son rapport au capital et en tant que producteur de valeur qui continue à structurer l'économie et le social. » [66] C'est pourquoi nous retiendrons trois idées majeures.

1. La première est que la caractérisation de « vivant » accolée au travail est justifiée par au moins deux raisons. D'une part, parce que le travail est la condition de la reproduction matérielle et symbolique de la société. D'autre part, parce qu'il contribue à la construction des identités individuelles et à celle, au plan collectif, du lien social lui-même.
2. La deuxième idée est que la dualité du travail vivant peut être repérée à plusieurs niveaux, notamment : le travail concret est rendu abstrait par l'échange marchand ; le travail vivant est aliéné, mais les travailleurs « vivants » ne sont jamais dépossédés totalement de leur capacité d'être, de leur *conatus* dirait Spinoza [67]. Et cette dualité multiforme permet de concilier une approche objective et une

approche subjective, c'est-à-dire, grosso modo, une approche matérialiste et une approche psycho-sociologique. Car, pour le dire comme Godelier, « l'idéal est dans le réel ».

3. Les deux pôles qui forment la dualité du travail vivant ne sont pas réductibles l'un à l'autre. Claude Meillassoux parlait de « l'incommensurabilité de la valeur sociale des êtres humains et de leur force de travail [qui] interdit de voir en eux, à la manière d'une économie réificatrice, des "ressources humaines" » [68].

Le travail est vivant parce qu'il conditionne la vie des individus et celle des sociétés. Et c'est parce qu'il est vivant, que le travail est central. Sans aucun doute, la conséquence de ce choix conceptuel est politique et stratégique : bâtir la prééminence du travail vivant sur le travail mort [69]. L'enjeu est crucial et très actuel, car, avec la décomposition des droits sociaux, en France et ailleurs par les « lois travail », la bourgeoisie et ses porte-parole [70], en brisant le travail vivant, activent la « pulsion de mort » [71] du capitalisme qui mêle destruction et autodestruction.

---

## Notes

[1] Mateo Alaluf et Daniel Zamora (dir.), Seth Ackerman, Jean-Marie Harribey, *Contre l'allocation universelle*, Montréal, Lux, 2016. Les Économistes atterrés et la Fondation Copernic (Jean-Marie Harribey et Christiane Marty, coord.), *Faut-il un revenu universel ?*, Paris, Les Éditions de l'atelier, 2017. Attac, « [Note sur le revenu d'existence universel](#) », février 2017.

[2] Karl Marx, Friedrich Engels, *L'idéologie allemande*, 1845-1846, in Karl Marx, *Œuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1982, tome III, p. 1055.

[3] Karl Marx, *Le Capital*, Livre I, 1867, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1965, tome I, p. 727 et note p. 1648.

[4] Karl Marx, *Le Capital*, Livre I, *op. cit.*, p. 735.

[5] Karl Polanyi, *La grande transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, 1944, Paris,

Gallimard, 1983.

[6] Karl Marx, *Le Capital*, Livre I, *op. cit.*, p. 715, souligné par nous.

[7] Pour une présentation simple, voir Emmanuel Renault, « Comment Marx se réfère-t-il au travail et à la domination ? », *Actuel Marx*, n° 49, 1<sup>er</sup> semestre 2011, p. 16-31.

[8] Karl Marx, *Le Capital*, Livre I, chapitres XIII, XIV, XV, 1867, in *Œuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, tome I, 1965.

[9] Michel Henry, *Marx*, tome I, *Une philosophie de la réalité*, tome II, *Une philosophie de l'économie*, Paris, Gallimard, 1976.

[10] Jean-Philippe Deranty, « Cartographie critique des objections historicistes à la centralité du travail », *Travailler*, n° 30, 2013/2, p. 31.

[11] Christophe Dejours, *Travail vivant*, tome II : *Travail et émancipation*, Paris, Payot, 2009, p. 177, cité par Alexis Cukier, « Introduction » à Alexis Cukier (dir.), *Travail vivant et théorie critique. Affects, pouvoir et critique du travail*, Paris, PUF, 2017, p. 7.

[12] Christophe Dejours, « Théorie du travail, théorie des pulsions et théorie critique : quelle articulation ? », in Alexis Cukier (dir.), *Travail vivant et théorie critique. Affects, pouvoir et critique du travail*, Paris, PUF, 2017, p. 131.

[13] *Ibid.*, p. 133.

[14] Simone Weil, « Après la visite d'une mine », *L'Effort*, n° 229, 19 mars 1932, reproduit dans Geneviève Azam et Françoise Valon, *Simone Weil ou l'expérience de la nécessité*, Noisy-en-Campagne, Le Passager clandestin, 2016, p. 91-93.

[15] Danièle Linhart, « D'où vient la souffrance des salariés du XXI<sup>e</sup> siècle ? Ruptures et continuités entre management moderne et logique taylorienne », dans ce numéro des *Possibles*.

[16] Emmanuel Renault, « Héritages et actualité de la critique immanente du travail », in Alexis Cukier (dir.), *Travail vivant et théorie critique. Affects, pouvoir et critique du travail*, Paris, PUF, 2017, p. 79.

[17] Pierre Bourdieu écrit dans *Le sens pratique*, Paris, Ed. de Minuit, 1980, p. 88 : « Suivant le programme suggéré par Marx dans les *Thèses sur Feuerbach*, la notion d'habitus vise à rendre possible une théorie matérialiste de la connaissance qui n'abandonne pas à l'idéalisme l'idée que toute connaissance, naïve ou savante, présuppose un travail de construction (...). Tous ceux qui ont utilisé avant moi ce vieux concept (...) s'inspiraient (...) d'une intention théorique voisine de la mienne, c'est-à-dire de l'intention d'échapper à la fois à la philosophie du sujet, mais sans sacrifier l'agent, et à la philosophie de la structure, mais sans renoncer à

prendre en compte les effets qu'elle exerce sur l'agent et à travers lui. »

[18] Jacques Bidet, *Marx et la Loi travail, Le corps biopolitique du Capital*, Paris, Les Éditions sociales, 2016, p. 16.

[19] Karl Marx, *Le Capital*, Livre I, 1867, in *Œuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1965, tome I, p. 1031.

[20] Jean-Philippe Deranty, « Cartographie critique des objections historicistes à la centralité du travail », *op. cit.*

[21] Dominique Méda, *Le Travail, une valeur en voie de disparition*, Paris, Éditions Aubier, 1995. Elle a ensuite démenti ce diagnostic grâce aux enquêtes qu'elle a menées : Dominique Méda, Patricia Vendramin, *Réinventer le travail*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », 2013 ; voir aussi son article très documenté « Quelques résultats des enquêtes européennes sur le rapport au travail » dans ce numéro des *Possibles*.

[22] Jeremy Rifkin, *La Fin du travail*, Paris, La Découverte, 1996 ; *L'âge de l'accès, La nouvelle culture du capitalisme*, Paris, La Découverte, 2000 ; *La troisième révolution industrielle, Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2012.

[23] Voir, à l'époque, Dominique Schnapper et Philippe Petit, *Contre la fin du travail*, Paris, Textuel, 1997 ; et aussi Jean-Marie Harribey, « [Travail, emploi, activité : essai de clarification de quelques concepts](#) », *Économies et Sociétés*, Série « Économie du travail », A.B., 1998, n° 20, 3, p. 5-59. Aujourd'hui, la confusion règne au sujet de la réduction du temps de travail. Ainsi, le *Collectif Roosevelt* fait campagne pour la réduction du temps de travail. Mais voici comment il définit celle-ci : « En choisissant de ne plus travailler à temps plein, d'autres personnes peuvent être recrutées. » (Exposition itinérante, 2017). Cette proposition est tout à fait contradictoire avec une réduction collective du temps plein et rejoint la pratique capitaliste actuelle du temps partiel imposé à certains (et surtout certaines) tandis que les autres travaillent trop.

[24] Carl Benedikt Frey et Michael A. Osborne, « [The Future of Employment : How Susceptible Are Jobs to Computerisation ?](#) », septembre 2013.

[25] Roland Berger Strategy Consultants, « [Les classes moyennes face à la transformation digitale](#) », rapport, octobre 2014.

[26] ING-Diba, « [Are robots about to take away 18 millions jobs ?](#) », *TheLocal.de*, 4 mai 2015.

[27] Melanie Arntz, Terry Gregory et Ulrich Zierahn, « The Risk of Automation for Jobs in OECD Countries », OECD, 2016.

[28] Voir la synthèse de cette discussion dans Attac, *Par ici la sortie, Cette crise qui n'en finit pas*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2017. Pour les détails techniques, voir Jean-Marie Harribey, « [L'impact cumulé des crises sociale et écologique sur le devenir de la croissance : la fin programmée de celle-ci ?](#) », Colloque Recherche et

Régulation, juin 2015 ; « [La crise est bien celle du capitalisme](#) », *Les Possibles*, no 9, printemps 2016 ; Michel Husson, « [Stagnation séculaire : le capitalisme embourbé](#) », *À l'encontre*, 5 juin 2015 ; « [La fin de l'émergence du Sud](#) », *À l'encontre*, 22 mars 2015 ; « [Stagnation séculaire ou croissance numérique ?](#) », *hussonet*, janvier 2016 ; Xavier Ragot, « [De quoi la stagnation séculaire est-elle le nom ?](#) », *L'Économie politique*, no 70, avril 2016.

[29] Robert M. Solow, « We'd Better Watch Out », *New York Times Book Review*, 12 juillet 1987.

[30] André Gorz, « Vers la multiactivité », Entretien avec Vladimir Safatle, 2005, in André Gorz, *Le fil rouge de l'écologie*, Entretiens inédits, Édition établie et présentée par Willy Gianinazzi, « Quête de la vraie vie », Postface d'Erich Hörl, « Les adieux », 2 octobre 2007, Paris, Éd. de l'E.H.S.S., 2015, p. 93.

[31] Robert Castel, « [Salariat ou revenu d'existence ? Lecture critique d'André Gorz](#) », octobre 2012.

[32] André Gorz, *L'immatériel, Connaissance, valeur et capital*, Paris, Galilée, 2003.

[33] Robert Castel, *ibid.*

[34] Pour un examen critique de la théorie du capitalisme cognitif, voir Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2013, reprenant un article antérieur « [Le cognitivisme, nouvelle société ou impasse théorique et politique ?](#) », *Actuel Marx*, n° 36, septembre 2004, p. 151-180.

[35] « Cependant, à mesure que se développe la grande industrie, la création de la richesse réelle dépend moins du temps de travail et du quantum de travail employé que de la puissance des agents mis en mouvement au cours du temps de travail, laquelle à son tour – leur *puissance efficace* – n'a elle-même aucun rapport avec le temps de travail immédiatement dépensé pour les produire, mais dépend bien plutôt du niveau général de la science et du progrès de la technologie, autrement dit de l'application de cette science à la production. [...] Dans cette mutation ce n'est ni le travail immédiat effectué par l'homme lui-même, ni son temps de travail, mais l'appropriation de sa propre force productive générale, sa compréhension et sa domination de la nature, par son existence en tant que corps social, en un mot le développement de l'individu social, qui apparaît comme le grand pilier fondamental de la production et de la richesse. [...] Dès lors que le travail sous sa forme immédiate a cessé d'être la grande source de la richesse, le temps de travail cesse d'être nécessairement sa mesure et, par suite, la valeur d'échange d'être la mesure de la valeur d'usage. » Karl Marx, *Manuscrits de 1857-1858*, (« *Grundrisse* »), Paris, Éditions sociales, 1980, tome II, p. 192-193.

[36] Anselm Jappe se démarque nettement des cognitivistes sur la valeur, notamment dans *La société autophage, Capitalisme, démesure et autodestruction*, Paris, La Découverte, 2017, p. 159 ; voir aussi p. 211. Pour un développement plus complet par cet auteur, voir Anselm Jappe et Robert Kurtz, *Les Habits neufs de l'Empire, Remarques sur Negri, Hardt et Ruffin*, Paris, Lignes, 2003.

[37] Cette discussion est cruciale pour trancher d'autres discussions, notamment celle autour du revenu d'existence ou bien celle des travaux domestiques ou bénévoles. Voir les schémas que nous avons proposés à

plusieurs endroits et rassemblés dans la Note d'Attac, « [Note sur le revenu d'existence universel](#) », *op. cit.*

[38] Voir le débat entre Jean-Marie Harribey et Carlo Vercellone, « [Quelle place pour le travail ?](#) », *L'Économie politique*, « Faut-il défendre le revenu de base ? », n° 67, juillet 2015, p. 62-75.

[39] On peut s'étonner de lire dans Yann Moulier Boutang, « Capitalisme cognitif et nouvelles formes de codification du rapport salarial », in Carlo Vercellone (dir.), *Sommes-nous sortis du capitalisme industriel ?*, Paris, La Dispute, 2003, p. 308 : « L'indépendance de la sphère financière a été largement analysée comme un "régime d'accumulation à dominante financière ou patrimoniale". Ainsi, la valeur émerge de la sphère de la circulation monétaire tandis que la sphère de la production industrielle et l'entreprise perdent le monopole de la création de valeur et donc du travail supposé directement productif. » Ou bien du même auteur, dans *L'abeille et l'économiste*, Paris, Carnets Nord, p. 221 : « la source de la richesse, c'est la circulation ».

[40] Michael Hardt, Antonio Negri, *Multitude : Guerre et démocratie à l'âge de l'empire*, Paris, La Découverte, 2003.

[41] Michel Foucault, *Les mots et les choses, Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966.

[42] Bertrand Ogilvie, « Le travail à mort », in Alexis Cukier (dir.), *Travail vivant et théorie critique. Affects, pouvoir et critique du travail*, Paris, PUF, 2017, p. 151-186.

[43] Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1961.

[44] Voir Claude Calame, *Prométhée généticien, Profits techniques et usages de métaphores*, Paris, Les Belles Lettres, 2010.

[45] André Gorz, *Métamorphoses du travail, Quête du sens, Critique de la raison économique*, Paris, Galilée, 1988, p. 34.

[46] Adam Smith, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776, Paris, Flammarion, 1991, tome 1, p. 82, tome 2, p. 42-43.

[47] Émile Durkheim, *De la division du travail social*, 1893, Paris, PUF, 1991, p. 19. La principale forme de solidarité dans les sociétés modernes est appelée par Durkheim la solidarité organique, par opposition à la solidarité mécanique.

[48] Robert Kurz, *Vies et mort du capitalisme*, Fécamp, Éditions Lignes, 2011. Pour une présentation de son œuvre, voir Anselm Jappe, « Une histoire de la critique de la valeur à travers les écrits de Robert Kurz », in Éric Martin et Maxime Quillet (dir.), *La tyrannie de la valeur, Débats pour le renouvellement de la théorie critique*, Montréal, Écosociété, 2014, p. 52-66.

[49] Anselm Jappe, *Les aventures de la marchandise, Pour une nouvelle critique de la valeur*, Paris, Denoël,

2003 ; *Crédit à mort, La décomposition du capitalisme et ses critiques*, Fécamp, Nouvelles Éditions Lignes 2011.

[50] Moishe Postone, *Temps, travail et domination sociale*, 1993, Paris, Mille et une nuits, 2009. Pour des commentaires, voir Jean-Marie Harribey, « [Ambivalence et dialectique du travail, Remarques sur le livre de Moishe Postone, Temps, travail et domination sociale](#) », *Contretemps*, Nouvelle série, n° 4, 4<sup>e</sup> trimestre 2009, p. 137-149 ; Dominique Méda, « Note de lecture de *Temps, travail et domination sociale* de Moishe Postone », *Revue française de socio-économie*, n° 6, 2<sup>e</sup> trimestre 2010, p. 175-182 ; Richard Sobel, « Le travail est-il soluble dans le capitalisme ? Apports et limites de l'interprétation de Marx par Moishe Postone », *Revue économique*, 2017.

[51] C'est aussi la thèse que nous soutenons depuis longtemps : voir *La richesse, la valeur et l'inestimable*, *op. cit.*

[52] Karl Marx, *Le Capital, Livre III*, 1894, in *Œuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1968, tome II, p. 1457, souligné par moi. Voir aussi *Critique du programme du parti ouvrier allemand*, 1875, in *Œuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1965, tome I, p. 1420.

[53] Karl Marx, « Contribution à la critique de l'économie politique », Introduction dite « de 1857 » aux *Manuscrits de 1857-1857* (« *Grundrisse* »), Paris, Éditions sociales, 1980, tome I, 1980, p. 39.

[54] Moishe Postone, *Temps, travail et domination sociale*, *op. cit.*, p. 198, souligné par nous.

[55] À la fin de cette phrase, nous faisons allusion au travail productif de valeur dans la sphère monétaire non marchande ; voir *La richesse, la valeur et l'inestimable*, *op. cit.*

[56] Anselm Jappe, *La société autophage*, *op. cit.*, p. 13, souligné par nous.

[57] Anselm Jappe, *La société autophage*, *op. cit.*, p. 5.

[58] Anselm Jappe, *La société autophage*, *op. cit.*, p. 186.

[59] Le refus absolu de tous les auteurs du courant critique de la valeur d'accorder le moindre caractère anthropologique au travail ne se retrouve pas dans tous les domaines. Ainsi, Jappe écrit dans *La société autophage*, *op. cit.*, p. 186 : « Tout comme Marcuse qui a pris au sérieux la “pulsion de mort” et bâti sur cette notion une critique du capitalisme, nous pensons qu'il faut admettre qu'une partie des pulsions destructrices sont bien présentes chez l'être humain depuis le début et ne proviennent pas seulement de la corruption de la nature humaine qui auparavant en aurait été vierge. Le capitalisme ne les a pas inventées, mais il a fait sauter les barrières qui les contenaient, et en a favorisé l'expression, souvent pour les exploiter. »

[60] L'ouvrage d'analyse critique de référence est celui d'Isabelle Garo, *Foucault, Deleuze, Althusser & Marx, La politique dans la philosophie*, Paris, Demopolis, 2011.

[61] Philippe Descola, *La nature domestique : symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1986, p. 350-351. L'auteur confirmera l'idée dans *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005.

[62] Marshall Sahlins, *Âge de pierre, âge d'abondance, L'économie des sociétés primitives*, 1972, Paris, Gallimard, 1976.

[63] Karl Polanyi, *La grande transformation*, op. cit., p. 352-354.

[64] Maurice Godelier, *L'idéal et le matériel, Pensée, économies, sociétés*, Paris, Fayard, 1984, p. 61.

[65] On peut se reporter à Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'ineffable*, op. cit.

[66] Jean-Pierre Durand, *La Fabrique de l'homme nouveau : travailler et consommer et se taire ?*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2017, p. 232.

[67] Baruch Spinoza, *Éthique*, Paris, Flammarion, Le Monde de la philosophie, 2008.

[68] Claude Meillassoux, *Anthropologie de l'esclavage*, Paris, PUF, Quadridge, 1986, p. 319.

[69] Voir François Morin, *L'Économie politique du XXI<sup>e</sup> siècle, De la valeur-capital à la valeur-travail*, Montréal, Lux Éditeur, 2017. Pour un commentaire de ce livre, voir Jean-Marie Harribey, « [La valeur-travail à la place de la valeur-capital ?](#), *Note sur le dernier livre de François Morin* », *Contretemps*, 5 juillet 2017. Voir aussi Thomas Coutrot, « Libérer le travail, vraiment ? », *Politis*, n° 1455, 25 mai 2017.

[70] [ Que les âmes sensibles s'abstiennent de lire les préconisations idéologiques sans fard d'Agnès Verdier-Molinié, « Ordonnances sur le Code du travail : un vrai progrès qui en appelle d'autres », *Le Figaro*, 6 septembre 2017.

[71] Sigmund Freud, *Le malaise dans la culture*, 1930, Paris, Flammarion-Le Monde, 2010.

# Débats

# Combien valent les manuscrits d'Alexandre Grothendieck ?

mardi 19 septembre 2017, par [Gilles Rotillon](#)

Alexandre Grothendieck est un des plus grands mathématiciens du XX<sup>e</sup> siècle et, à sa mort, en 2014, après plus de vingt ans retiré du monde, on a trouvé chez lui 68 000 pages non publiées qui s'ajoutent aux 28 000 déjà répertoriées par le département de mathématiques de l'université de Montpellier et également non publiées. Ces pages font l'objet d'une demande d'évaluation de la part de ses héritiers, comme l'exige la loi, pour pouvoir déterminer les droits de succession qu'ils devront payer. De plus, une fois réglée cette question de succession, se posent celles du lieu et des conditions où ces textes pourront être consultés. La famille de Grothendieck a désigné Jean-Bernard Gillot, un expert en manuscrits, pour répondre à la première question et l'Université de Montpellier a donné une réponse partielle aux autres en mettant en ligne en accès libre [1] 18 000 pages des manuscrits que Grothendieck avait laissés à l'université. [2] Les réponses à ces questions (et particulièrement à la première) sont loin d'être anecdotiques. Elles relèvent au contraire d'un profond débat sur ce qui a de la valeur dans nos sociétés et sur la forme que prend cette valeur. Le texte qui suit tente d'apporter une contribution à ce débat.

## Sur Alexandre Grothendieck

Peu connu du grand public, ignoré même de nombreux étudiants en mathématiques qui n'ont pas eu l'occasion de l'étudier pendant leur formation, c'est pourtant un des mathématiciens les plus originaux et les plus puissants du XX<sup>e</sup> siècle. Original, il l'est d'abord par son parcours. Né en 1928 hors mariage de parents anarchistes et déclaré illégitime, sa mère lui donnera son nom de jeune fille et il passera son enfance en Allemagne jusqu'en 1939 dans une famille d'accueil, ses parents étant partis faire la Guerre d'Espagne. Il part alors en France pour les retrouver en Ariège et, étant d'origine juive, il doit se cacher, son père étant déporté à Auschwitz où il trouvera la mort. Il obtient son baccalauréat en 1945 et en 1948 une licence de mathématiques à l'université de Montpellier, où il n'impressionne pas particulièrement ses professeurs. Il part alors à Paris pour y suivre des cours à l'École normale supérieure et au Collège de France, puis à Nancy pour rencontrer Laurent Schwartz et Jean Dieudonné, deux des mathématiciens les plus en vue de l'époque. [3] Laurent Schwartz raconte dans ses mémoires [4] combien Grothendieck fut « l'apport le plus fantastique » de son séjour à Nancy. Lui ayant suggéré de travailler sur des questions difficiles, ils

lui proposèrent, parmi quatorze problèmes non résolus qui clôturaient un article qu'ils venaient de publier, d'en choisir quelques-uns pour y réfléchir. Schwartz écrit qu'il disparut quelques semaines et « lorsqu'il réapparut, il avait trouvé la solution de la moitié d'entre eux ! Des solutions profondes et difficiles, nécessitant elles aussi des notions nouvelles. Nous étions émerveillés. Nous avions affaire, évidemment, à un mathématicien de tout premier ordre ». Grothendieck débuta alors une thèse en 1952 sous la direction de Schwartz, qu'il termina de rédiger entièrement au début de 1953 et dont Schwartz dit que « c'est un monument de plus de trois cents pages, un chef-d'œuvre de première grandeur » et qu'il avoue avoir mis six mois plein à « la lire, l'apprendre, la comprendre, car tout était difficile et profond ». Cette fécondité mathématique, Grothendieck la démontra tout au long de sa vie scientifique, tout particulièrement en refondant la géométrie algébrique, discipline qui « utilise des méthodes géométriques pour faire de l'algèbre et des méthodes algébriques pour faire de la géométrie » comme le dit François Charles, professeur à l'université Paris-Sud Orsay. Et il ajoute qu'Alexandre Grothendieck a « fait beaucoup plus que fixer un langage : ce faisant, il élargit de manière très importante le champ de nos intuitions géométriques. Il imagine des concepts qui permettent de faire de la

géométrie, et de la topologie – d'utiliser notre intuition visuelle, finalement – sur des objets très généraux, venant de l'arithmétique ». L'une des « applications » les plus spectaculaires des méthodes de la géométrie algébrique fut la démonstration du dernier théorème de Fermat par Andrew Wiles.

## Sur l'évaluation des manuscrits de Grothendieck

Comme il n'y a pas de marché pour les écrits mathématiques, les références manquent pour qu'un expert puisse proposer une évaluation, comme c'est souvent le cas pour les manuscrits littéraires, les lettres ou les tableaux. Et puis les vrais experts en l'occurrence sont des mathématiciens dont toute la pratique s'appuie sur la discussion entre pairs des travaux en cours, disponibles sans contrainte sur des sites spécialisés comme arXiv.org, ce qui conduit « naturellement » à fixer un prix nul pour ce type d'écrits. De fait, il n'y a rien de « naturel » ici, mais une pratique sociale de la science où les progrès des connaissances ne peuvent se faire que si celles-ci sont partagées avec ceux qui y contribuent. Cette évaluation est aussi en accord avec la théorie économique, dans la mesure où les écrits en question ressortent de connaissances ayant le statut de biens communs, c'est-à-dire de biens ayant une utilité pour toute la collectivité (ici le progrès des connaissances) et n'ayant pas à être réservés à quelques-uns, ce que l'attribution d'un prix impliquerait immédiatement. Derrière, se pose la question de la finalité de la production de ce type de biens, qui ne peut pas être la consommation sans lendemain, mais l'enrichissement personnel de tous, permis par une meilleure compréhension du monde.

Alexandre Grothendieck a révolutionné l'algèbre et la géométrie dans son œuvre publiée, et on peut penser que les écrits nouveaux contiennent des pierres solides pour approfondir ces domaines de connaissance. La science avance en s'appuyant sur les travaux des anciens (les épaules de géants, comme le disait Newton) et nul doute que les épaules de Grothendieck ne soient parmi les plus puissantes. Ne pas rendre publics ces textes pour que la

communauté mathématique puisse s'en servir pour faire avancer sa science serait un crime intellectuel, car seule cette communauté a les compétences pour les apprécier à leur juste valeur, qui ne se mesure pas en euros, mais en une meilleure connaissance de son objet. Compte tenu de la nature de ces textes, on voit mal un collectionneur prêt à payer des fortunes pour avoir dans un coffre en Suisse ces manuscrits. Et qu'un mécène puisse se porter acquéreur pour en faire bénéficier la communauté mathématique créerait un précédent qui pourrait affecter à l'avenir toutes les productions scientifiques posthumes, et donc le fonctionnement libre des échanges de connaissances. On retrouverait ici, sous une autre forme, le système de brevetage des idées qui permet de limiter leur diffusion pour que leurs auteurs (mais surtout leurs financeurs comme les industries pharmaceutiques) reçoivent les rentes qu'ils espèrent. Heureusement, on peut espérer que chacun comprenne qu'ici la finalité de la recherche mathématique telle que Grothendieck la concevait [5] n'est pas celle des laboratoires Servier. On peut comprendre que les héritiers soient frustrés d'une telle évaluation mais ils n'ont pas de droits de propriété intellectuelle sur ces textes, n'en étant pas les auteurs. Et s'il leur venait l'idée saugrenue d'interdire l'accès à cette production sous prétexte qu'ils sont les enfants d'un génie, ils ne feraient que manifester l'incompréhension de ce qui faisait justement le génie de leur père.

On pourrait objecter qu'il existe des méthodes, maintenant bien rodées, qui ont été mises au point par les économistes pour évaluer monétairement les actifs naturels. Et donc plaider pour l'utilisation de certaines d'entre elles (celle de l'évaluation contingente [6] vient immédiatement à l'esprit, même si à l'évidence le périmètre de la population à interroger sur son « consentement à payer » pose problème [7]). Ce serait pourtant se tromper sur la signification de cette monétarisation des actifs naturels que les économistes de l'environnement considèrent comme nécessaire à sa préservation, au motif que ce qui n'a pas de prix n'a pas de valeur et donc est tenu socialement pour négligeable. Mais ce n'est pas parce que la nature a une valeur intrinsèque, c'est à dire indépendante de l'homme,

[8] qu'il faut la révéler, ce qui conduirait miraculeusement à sa préservation, c'est au contraire l'homme qui, en attribuant volontairement (ou politiquement) une valeur monétaire à la nature, révélera l'intérêt qu'il lui accorde.

Et c'est bien ce que nous faisons en utilisant les méthodes de valorisation mises au point en économie de l'environnement. Les méthodes existantes ne mesurent pas une valeur à l'environnement préexistante, elles reflètent le prix implicite que NOUS lui accordons. Le prix de la tonne de carbone n'existe que parce NOUS avons créé le marché et il est complètement lié à l'offre que NOUS avons décidée. Le prix hédonique reflète la valeur économique que NOUS accordons à l'environnement de notre logement. Enfin, l'évaluation contingente révèle explicitement ce qu'on appelle un « consentement à payer » qui traduit l'attention que NOUS portons à l'environnement au travers des sommes que NOUS sommes prêts à y consacrer et qui viennent ainsi en déduction des autres dépenses

que nous souhaiterions pouvoir faire. On voit la différence avec les connaissances. Préserver les actifs naturels a un coût, et les méthodes utilisées permettent d'avoir un ordre de grandeur du coût que, collectivement, nous sommes disposés à supporter.

[9] Bien au contraire, préserver les manuscrits de Grothendieck, c'est les laisser en accès libre gratuitement pour un coût quasi nul à tous ceux qui s'y intéresseront. C'est le seul moyen de les faire vivre.

Kant écrivait dans *Fondements de la métaphysique des mœurs* [10] : « Dans le règne des fins tout a un prix ou une dignité. Ce qui a un prix peut tout aussi bien être remplacé par quelque chose d'autre à titre d'équivalent. Au contraire, ce qui est supérieur à tout prix, ce qui par suite n'admet pas d'équivalent, c'est ce qui a une dignité ». Que la production mathématique d'Alexandre Grothendieck ait une dignité plutôt qu'un prix, c'est ce que nous risquons de découvrir à nos dépens si nous continuons à vouloir absolument lui en attribuer un autre que zéro.

---

## Notes

[1] Sur le site [Grothendieck](#).

[2] Sur les 28 000 pages conservées à l'université, n'ont pas été rendues publiques les lettres qui exigeaient l'autorisation du correspondant.

[3] Laurent Schwartz obtiendra la médaille Fields l'année suivant, en 1950.

[4] *Un mathématicien aux prises avec le siècle*, éditions Odile Jacob, 1997.

[5] Membre de l'Institut des hautes études scientifiques de Bures-sur-Yvette, il en démissionna quand il s'aperçut que des financements provenaient de l'armée.

[6] Il s'agit d'enquêtes où on demande aux individus interrogés le prix qu'ils seraient prêts à payer pour disposer de l'actif en question.

[7] Il y aurait bien entendu les mathématiciens mais, dans la mesure où les connaissances scientifiques sont un bien commun, il faudrait aussi y inclure d'autres membres et se poserait alors la question des informations

à leur donner pour qu'ils se fassent une idée « juste » de la « valeur » en question.

[8] En disant cela on voit immédiatement la contradiction qu'il y a à parler de valeur intrinsèque et de chercher à l'évaluer monétairement dans la mesure où la monnaie étant une création humaine, elle ne peut mesurer quoi que ce soit « d'intrinsèque ».

[9] Et ce que montre leur mise en œuvre, c'est que les valeurs révélées, quelles que soient par ailleurs leurs différences, sont loin de pouvoir modifier nos comportements. Si effectivement nous sommes prêts à vouloir payer pour améliorer l'environnement, les montants obtenus sont trop faibles pour infléchir de manière sensible nos comportements. Il n'est que de regarder le prix de la tonne de carbone sur le marché européen pour constater qu'il est beaucoup trop bas pour rentabiliser les énormes investissements qu'il faudrait faire dans les énergies renouvelables si l'on voulait vraiment entamer une transition écologique et énergétique. De fait on n'investit pas assez dans ces nouvelles énergies et ce qui prend le dessus sur le devant de la scène c'est le débat sur l'exploitation des gaz de schiste, nouvelle manne espérée des ressources carbonées.

[10] E. Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. V. Delbos, Livre de poche, 1993.

# Les monnaies locales entre repli communautaire et libéralisme économique

mardi 19 septembre 2017, par [Alain Beitone](#), [Nicolas Danglade](#)

**Les monnaies locales et autres monnaies alternatives sont à la mode : rapports officiels, publications universitaires, initiatives militantes, reconnaissance par la loi en France [1]... Tout concourt à inscrire cette question à l'agenda politique et scientifique. Les périodes de crises (on pense bien sûr à la crise financière de 2007-2008 [2]) sont propices aux utopies monétaires. Mais ces utopies, alors même qu'elles visent des objectifs critiques et émancipateurs, véhiculent parfois (souvent ?) des confusions qui peuvent se révéler dangereuses. Ce confusionnisme est amplifié par les usages qui sont faits des réseaux de communication internet, dont la propension à véhiculer des informations erronées favorise la « démocratie des crédules » (Bronner, 2013). Nous nous efforcerons donc, dans ce texte, de faire le point, à la lumière des théories socio-économiques, sur ce que sont les monnaies locales.**

Nous ferons tout d'abord un passage en revue des différentes catégories de monnaies locales. Nous montrerons que les expériences des monnaies locales se veulent des réponses aux problèmes posés par les inégalités et l'exclusion, les crises financières, la transition énergétique, les inégalités territoriales. Bien que ces expériences soient d'une grande diversité, nous monterons qu'elles reposent fondamentalement sur une incompréhension de ce qu'est la monnaie. Cette incompréhension a deux conséquences. Tout d'abord elle conduit les monnaies locales à apporter des mauvaises réponses là où il y a de vraies questions. Mais plus grave, alors que ces expériences de monnaie locale expriment des aspirations légitimes, elles sont prises en tenaille entre la nostalgie réactionnaire d'un monde sans monnaie et un discours libertarien qui, paradoxalement, étend la logique du marché au phénomène monétaire.

## 1. La diversité des expériences de monnaie locale

Une monnaie locale se présente le plus souvent comme « complémentaire ». Elle cohabite, sur un territoire limité, avec une monnaie qui a cours légal sur un territoire plus vaste, que l'on appellera la monnaie nationale (l'euro a cours légal dans la zone

euro). Les monnaies locales ont donc cours « libre », c'est-à-dire que les agents économiques sont libres de les utiliser ou pas, alors que les monnaies ayant cours « légal » doivent obligatoirement être acceptées en paiement [3]. Nous allons présenter ici deux grands types de monnaie locale : les monnaies temps et les monnaies convertibles, et proposer une première série de critiques.

### 1.1. La monnaie temps pour lutter contre les inégalités et l'exclusion

La première forme de monnaie locale, historiquement la plus ancienne, est celle de la « monnaie temps ». C'est une monnaie qui n'est pas convertible dans la monnaie officielle. Elle apparaît dans les années 1980 au Canada sous le nom de LETS (Local Exchange Trading System) et se développe en France sous le nom de SEL (système d'échange local). Jérôme Blanc et Marie Fare (2015) dénombrent, en 2013, 2500 cas de monnaies locales de ce type dans le monde, dont 350 Sels en France.

Ce qui est au cœur du mécanisme de l'échange monétaire, c'est le temps d'activité. À chaque fois qu'un échangiste « vend » une heure de son activité à un autre participant, cette heure est comptabilisée dans un registre au crédit de son compte. Il peut ensuite utiliser ces crédits pour obtenir des activités produites par les autres. On applique donc le principe

selon lequel une heure de travail de l'individu A vaut une heure de travail de l'individu B. L'objectif de ce système est de permettre à des personnes d'accéder à des activités dont elles sont tenues éloignées en raison d'un prix de marché trop élevé. Ce type de monnaie vise donc à lutter contre les problèmes d'inégalités et de pauvreté en permettant des échanges en dehors du « marché ». Il arrive que l'échange porte sur des biens (des produits physiques) : les participants à la monnaie locale doivent alors déterminer, entre eux, la valeur du bien en monnaie-temps (qui sera portée au crédit de celui qui apporte l'objet).

L'objectif de lutte contre l'exclusion sociale et la précarité amène certains concepteurs des monnaies locales à coopérer avec les pouvoirs publics, ou des banques coopératives, pour obtenir davantage de moyens (en nature ou monétaires) afin de favoriser la mise en place de la monnaie locale. En France par exemple, c'est la fondation Macif qui aide au développement du système de monnaie-temps appelé « Accorderies », créé au Canada.

## **1.2. La monnaie locale convertible pour stimuler les échanges locaux dans une logique de développement territorial durable**

La monnaie locale est, cette fois, obtenue par conversion avec la monnaie « officielle », généralement au taux de 1 pour 1. Un dépôt en monnaie « officielle » auprès d'un organisme permet de recevoir en échange de la monnaie locale [4]. Ce type de monnaie ne se veut pas une alternative aux échanges marchands, mais vise plutôt à limiter l'espace géographique de circulation de la monnaie auprès de commerçants ou producteurs qui ont été « certifiés » ou « labellisés ». Cette certification (ou labellisation) dépend des objectifs des concepteurs de la monnaie locale : promotion de la production locale et des circuits courts, respect de critère de transition énergétique, respect d'un double affichage en langue régionale, etc. La question est moins celle de l'accès à la consommation que celle de la transformation de la consommation et des modes de production. Les pouvoirs publics sont souvent associés à la création de ce type de monnaie,

puisqu'elle est présentée comme un outil de développement durable du territoire. Il existe environ 200 monnaies locales qui s'inscrivent dans cette logique. On peut citer l'Eusko dans le Pays basque, l'Abeille à Villeneuve-sur-Lot, la Mesure à Romans-sur-Isère, la Luciole en Ardèche, le Sol-Violette à Toulouse. Pour empêcher l'accumulation de cette monnaie et inciter à son usage pour les transactions, elle peut être « fongible » (ou « fondante »). Par exemple, le Chiemgauer (monnaie régionale utilisée en Bavière) perd 2 % par trimestre. Pour Silvio Gesell (1862-1930), le rôle essentiel de la monnaie doit être celui de faciliter les échanges. Il est donc nécessaire de « stériliser » la fonction de réserve de valeur afin que la monnaie ne soit utilisée qu'à des fins d'achat de biens et services.

Certaines monnaies locales peuvent conjuguer lutte contre la pauvreté et développement économique territorial, c'est par exemple le cas de la monnaie émise par la banque coopérative brésilienne Banco de Palmas, qui vise le développement économique des favelas. Cette banque bénéficie du soutien financier de la Banque nationale de développement économique et social, à partir duquel elle « transforme » la monnaie officielle brésilienne en monnaie locale. Le « palmas » est convertible en réal brésilien au taux de 1 réal pour 1 palmas. La banque accorde des microcrédits à des consommateurs qui ne peuvent les utiliser qu'en palmas, c'est-à-dire chez des commerçants de la favela. Elle accorde aussi des microcrédits à des producteurs qui peuvent les utiliser soit en palmas, soit en réal brésilien, s'ils ne trouvent pas sur le territoire de la favela les produits qu'ils recherchent.

Enfin, il existe une forme de monnaie locale convertible dont l'architecture diffère cependant de manière radicale des monnaies que nous venons de présenter. La banque coopérative suisse WIR a été créée en Suisse en 1934 durant une période de crise du système monétaire et financier s'accompagnant d'un « *credit crunch* » : le robinet du crédit s'est tari, handicapant l'activité économique. Le principe de la coopérative Wir, qui a acquis le statut de banque en 2000, est d'émettre une monnaie scripturale qui ne circule que dans ses comptes. La banque crée du Wir soit par conversion du franc suisse, soit en octroyant

des crédits, et elle fonctionne comme une chambre de compensation entre ses clients. Elle regroupe aujourd'hui 60 000 entreprises qui s'engagent à accepter entre 20 % et 50 % de leur règlement en Wir. Un système équivalent a été créé en Sardaigne en 2009 avec le SARDEX qui regroupe environ 3 500 entreprises et quelques salariés (1 600 salariés en 2016) (Amato, 2016).

## 2 -De mauvaises réponses à de vraies questions

Les monnaies locales méritent réflexion : comment ces échanges sont-ils pris en compte pour le paiement des impôts et des cotisations ? Comment des échanges qui s'inscrivent cependant dans une logique marchande peuvent-ils s'affranchir de la loi de la valeur.

Les promoteurs des monnaies locales s'interrogent sur la manière de lutter contre la pauvreté et les inégalités, mais aussi contre les dysfonctionnements du système bancaire et financier.

Ils posent donc des questions légitimes, des vraies questions, et les réponses qu'ils apportent conduisent à repenser le rôle du citoyen et le fonctionnement de la démocratie.

Ces réponses sont-elles convaincantes ?

### 2.1. Les monnaies locales, les prélèvements obligatoires et la loi de la valeur

Le type de dispositif des monnaies temps pose au moins deux problèmes. D'une part, les échanges de temps (prestations de services ou échanges de bien) échappent à la monétarisation...donc à l'impôt et aux cotisations sociales. Il est surprenant que des militants qui dénoncent l'évasion fiscale et qui en appellent à la redistribution par l'impôt considèrent que les monnaies-temps sont conformes à leur perspective progressiste. Du côté des militants libertariens, par contre, qui contestent toute légitimité à l'intervention économique de l'État, à l'impôt et à la redistribution, la promotion de ce type de monnaie est tout à fait cohérente avec leurs idées

: échapper à l'impôt est une forme de résistance à l'État parasite.

D'autre part, cet échange « une heure contre une heure » fait l'impasse sur la loi de la valeur. Marx rappelait qu'une heure de travail complexe équivaut (en tant que fondement de la valeur) à plusieurs heures de travail simple. Évidemment, il est possible de s'affranchir de la loi de valeur. C'est ce qui se fait couramment dans la sphère domestique, où les échanges se font sur le mode du don et du contre-don sans se préoccuper d'un échange à l'équivalent [5]. Mais il faut se demander comment, et à quelles conditions, on peut, dans une société massivement marchande, créer des espaces qui échappent à la loi de la valeur. Les membres d'un groupe créant une monnaie temps peuvent défendre l'égalisation de la valeur des activités de chacun d'entre eux : 1 heure d'activité du jardinier vaut 1 heure d'activité du prof de français. Mais admettons que, dans ce groupe, il y ait deux jardiniers et, que l'un des deux travaille deux fois plus vite que l'autre, les membres du groupe vont-ils continuer à s'adresser au jardinier le plus lent ? Comment notre groupe va-t-il s'entendre pour faire face à cette situation ? Le choix d'une monnaie temps n'a rien d'évident et nécessite de s'interroger sur les modalités de la coordination des choix individuels (cf. la partie 3.1).

Du côté des monnaies convertibles, on remarque que ce type de monnaie ne peut exister que parce que la fonction de mesure des valeurs est assurée par la monnaie officielle. Si on paye 0,95 sol-violette la baquette de pain c'est parce qu'elle vaut 0,95 euros. Ici, la loi de la valeur s'applique. Ce type de monnaie complémentaire ne se conçoit pas de manière indépendante à la monnaie officielle. En ce sens, une monnaie locale n'est pas vraiment une monnaie, elle n'existe que comme îlot communautaire dans un univers régi par une vraie monnaie.

### 2.2. Les monnaies locales et la lutte contre la pauvreté et les inégalités

Explicitement ou implicitement, les défenseurs des monnaies locales considèrent que, s'il y a des pauvres, c'est qu'il n'y a pas assez de monnaie. Par exemple, sur le site internet du Sol-violette on

explique que la création de cette monnaie locale est destinée à « *compenser la rareté de la monnaie* » [6]. Réciproquement, bien sûr, les riches sont ceux qui bénéficient de beaucoup de monnaie [7].

Il y a ici une confusion manifeste entre « monnaie » et « revenu » (et « monnaie » et « patrimoine ») qui participe à cette incompréhension de ce qu'est la monnaie.

Or, cette confusion conduit à une erreur : les pauvres ne manquent pas de monnaie, ils manquent d'un revenu. Et ce revenu, ils le tirent d'un emploi ou de la reconnaissance de leurs droits sociaux [8]. Si on prend un vocabulaire marxiste, on dira que le capital « sous forme argent » est de la valeur en procès, mais la valeur est toujours, en dernier instance, créée par le travail vivant. En créant de la monnaie, on ne crée pas de la valeur qui n'existe pas et que l'on pourrait distribuer sous forme de revenu. Si on emploie le vocabulaire de Jacques Rueff, on dira que la monnaie est un récipient qui contient des droits sur le produit social. Créer de la monnaie, c'est valider par anticipation une valeur qui sera créée ultérieurement par le travail (c'est pour cela que la création de la monnaie relève d'un arbitrage intertemporel) [9]. Le problème de la pauvreté n'est pas celui de la monnaie, mais celui du travail et/ou de la solidarité.

En conséquence, créer de la monnaie n'implique absolument pas le recul de la pauvreté. La création monétaire ne conduit pas nécessairement à accroître le produit social qui peut être réparti (de façon plus ou moins égalitaire) entre les membres de la société. L'expérience de l'explosion de la masse monétaire mondiale à la suite de la crise de 2007-2008 devrait convaincre définitivement du fait qu'il n'y a pas de « rareté » de la monnaie ; et, ses conséquences devraient aussi nous convaincre que plus de monnaie ne conduit pas automatiquement à moins de pauvreté et d'inégalités. Le formidable accroissement de la création de monnaie centrale par la FED, la BCE, la Banque d'Angleterre ou la banque du Japon, n'a pas fait reculer la pauvreté, bien au contraire. Le placement de ces liquidités surabondantes a conduit à l'accroissement du prix des actifs immobiliers ou financiers et donc à l'accroissement du patrimoine de ceux qui les

possèdent ... les plus riches.

La véritable question qui est posée est celle de l'usage du pouvoir de création monétaire. Certes on peut agir dans ce sens au niveau local, surtout lorsque les monnaies locales sont articulées à des banques coopératives et/ou à des organismes publics de crédit. Mais laisser croire qu'il suffirait de créer de la monnaie (locale ou pas) pour augmenter les revenus des pauvres est une mystification qui détourne des véritables enjeux politiques. Pour faire reculer la pauvreté, il faut créer plus de valeur (par le travail) et/ou modifier le partage de la valeur en faveur des plus pauvres et au détriment des plus riches.

Ce qu'il faudrait mettre en place c'est un véritable contrôle citoyen de la politique monétaire et du comportement d'offre de crédit des banques. La capacité des autorités monétaires à assurer la prospérité (que l'on peut résumer par le progrès économique et social, et la transition énergétique) est l'élément déterminant de la confiance éthique que les citoyens accordent à la monnaie.

Un argument en faveur des monnaies locales porte en effet sur l'accès au crédit [10]. Les banques qui accordent des crédits en monnaie légale se montrent malthusiennes, frileuses, peu ouvertes aux innovations technologiques ou sociales. Elles ont aussi tendance à prêter davantage aux riches qu'aux pauvres. Tout cela est bien connu et depuis fort longtemps. Ainsi au XIX<sup>e</sup> siècle, on reproche déjà en France à la Haute Banque de ne prêter qu'aux États et aux grandes entreprises, et les chambres de commerce ne cessent de réclamer l'ouverture de guichets de banques ouverts aux artisans, aux commerçants et aux PME. C'est sur ces revendications que vont se constituer les caisses de crédit coopératif, de crédit mutuel et les caisses d'épargne. À cette époque, les promoteurs du crédit coopératif et mutualiste avancent leur volonté de transformation de la société (ce sont souvent des socialistes réformistes comme Léon Walras [11]) en finançant le mouvement coopératif [12] et les associations ouvrières. Ces banques coopératives et mutualistes mettent en avant leur fonctionnement démocratique qui s'oppose à la logique capitaliste

des banques privées à but lucratif. Ces banques existent toujours et font partie de l'Économie sociale et solidaire, cadre dans lequel les monnaies locales ont été reconnues par la loi du 31 juillet 2014. La question qui se pose est donc la suivante : pourquoi, alors que les banques coopératives et mutualistes existent toujours et sont particulièrement puissantes, serait-il nécessaire de poursuivre les mêmes objectifs qu'elles, en créant des monnaies parallèles ? Ne faudrait-il pas davantage se pencher sur leur fonctionnement afin de se demander si elles remplissent dans la réalité les caractéristiques du champ de l'économie sociale et solidaire ? Ne faudrait-il pas y réactiver une démocratie qui reste bien souvent très formelle ?

### **2.3. La monnaie, l'accès au crédit et la lutte contre la financiarisation**

Les monnaies locales sont-elles des innovations radicales, dans le domaine monétaire, capables de venir à bout des dysfonctionnements du système monétaire et financier ?

Prenons par exemple, le caractère « fondant » de la monnaie locale. Cette technique est destinée à lutter contre la thésaurisation et la « spéculation ». La monnaie peut être thésaurisée, c'est-à-dire être conservée (son rôle de réserve de valeur l'emporte sur celui d'intermédiaire de l'échange), elle sort du circuit des dépenses, cela pénalise les échanges et l'activité. Imaginons une famille qui chaque mois, entre septembre et juin, épargne 100 euros pour financer ses vacances : dans la logique de la monnaie fondante, on lui applique donc un taux d'intérêt négatif (égal au taux de dépréciation mensuel de la monnaie complémentaire fondante). Ce qui semble donc être refusé avec ce type de monnaie locale, c'est l'idée même d'arbitrage intertemporel. L'agent économique (comme celui du modèle walrasien de base) doit donc dépenser l'intégralité de son revenu au cours de chaque séance de marché. La conséquence d'une telle pratique est que la monnaie n'est pas un pont entre le présent et l'avenir. Alors que les théories économiques hétérodoxes se sont battues pour la prise en compte du temps dans l'analyse économique, le modèle théorique des

défenseurs de la monnaie fondante s'appuie sur l'idée que le temps n'existe pas ! On assiste là à une nouvelle incompréhension de ce qu'est la monnaie.

Second exemple : Massimo Amato (2016) concède comme une évidence que le Wir n'est plus une monnaie sociale, mais il s'enthousiasme pour le SARDEX en nous expliquant qu'il repose sur le projet d'Union internationale de compensation proposé par Keynes à Bretton Woods. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il ne s'agit pas là d'un projet « alternatif ». Au demeurant le projet de Keynes a déjà été mis en œuvre en Europe : c'est l'Union européenne des paiements impulsée par Robert Triffin (1911-1993), qui a fonctionné entre 1950 et 1958. Ce qui n'a conduit ni à une rupture avec le capitalisme, ni à une rupture avec l'économie de marché.

Enfin, les promoteurs des monnaies locales convertibles confondent en permanence la transformation réalisée par les intermédiaires financiers et la création monétaire. Pour eux, la circulation d'une monnaie locale correspond à de la création d'une nouvelle monnaie : par exemple, si on introduit un billet de 10 euskos, c'est que l'on a créé 10 unités monétaires supplémentaires. Or, la monnaie locale est toujours la contrepartie d'un dépôt en monnaie légale. L'organisme qui assure la conversion entre les deux monnaies ne fait que de la transformation et pas de la création monétaire. Ce sont les dépôts en monnaie officielle qui assurent la « qualité » des dépôts nécessaires à la mise en circulation de la monnaie complémentaire. L'organisme qui assure la mise en circulation agit exactement de la même façon qu'un collecteur d'épargne qui récolte des fonds pour ensuite financer certains projets [13]. Cette manière de « flécher » l'épargne vers certaines dépenses existe depuis longtemps et n'est en rien spécifique à la technique des « monnaies » locales. En réalité, les monnaies locales n'en ont que le nom car elles se contentent de transformer un dépôt en monnaie légale en un dépôt en monnaie locale. Elles ne sont qu'une forme alternative d'utilisation de l'épargne [14]. Il n'y a pas de création monétaire, car il n'y a pas de monétisation d'une créance, pour une raison qui est très simple : les organismes qui font circuler les monnaies locales ne sont pas des banques (à

l'exception du Wir [15]) et ne peuvent donc pas créer de la monnaie *ex nihilo*. Lorsque des crédits sont accordés en monnaie locale, ils sont toujours la contrepartie de dépôts en monnaie légale. Croire que fabriquer des billets en monnaie locale, c'est créer de la monnaie, repose de nouveau sur une erreur de compréhension des mécanismes monétaires. Sans doute faut-il y voir ici la raison essentielle de la faiblesse du développement de ces monnaies, alors que dans le même temps, le succès des sites internet de *crowdfunding* [16] est grandissant. Dans son article pour le site *La Vie des idées*, Jérôme Blanc (2016) revient sur ce constat d'un très modeste développement quantitatif de ces monnaies locales et la difficulté que leurs promoteurs ont à les diffuser. Il est d'ailleurs frappant de constater que, depuis 2008, ces monnaies locales se développent peu, alors que l'Europe traverse une véritable décennie perdue. Jérôme Blanc note aussi que « *L'Allemagne, qui a connu un démarrage spectaculaire au début des années 2000, a connu aussi un essoufflement et a aujourd'hui moins de monnaies locales en circulation qu'en 2008. (...) En France, une trentaine de monnaies a été mise en circulation en six ans, et probablement autant est en cours de développement ou en projet ; mais quelques cadavres se trouvent déjà sur les bords du chemin* ». Or, si les monnaies locales étaient la bonne réponse à la frilosité des banques dans le financement de l'économie, c'est à partir de 2008 qu'elles auraient dû se développer. C'est à partir de cette date en effet que l'on voit stagner ou se contracter le crédit des banques aux agents non bancaires, alors même que les banques de second rang disposent en abondance de réserves excédentaires en monnaie centrale.

De façon plus générale, les collectifs militants qui sont insatisfaits de l'ordre des choses devraient placer au centre de leurs préoccupations la question de la financiarisation de l'économie. De très nombreux indicateurs convergent pour montrer que, depuis le début des années 1980, les échanges sur les marchés des devises, sur les divers marchés de capitaux, les innovations financières, l'internationalisation des banques, les flux internationaux de capitaux s'accroissent de façon spectaculaire. Cette internationalisation s'est

manifestée par des crises financières récurrentes dont la plus spectaculaire est la crise des *subprimes* de 2007. La réponse est connue et n'a été que partiellement mise en œuvre : il faut renforcer significativement la réglementation bancaire, lutter contre les paradis fiscaux, réglementer davantage les mouvements de capitaux, etc. Aucun de ces problèmes ne se traite au niveau local. Aujourd'hui, le niveau pertinent de régulation microprudentielle et macroprudentielle [17] du système bancaire et financier est le niveau national, européen et même mondial, mais pas le niveau local. Là encore, on a bien l'impression que, dans les expériences de monnaies locales, l'accent est mis sur des activités de faible ampleur et qui ne remettent pas en cause l'influence du système bancaire et financier sur l'économie. De fait, cela contribue à ce que les véritables enjeux de la réglementation bancaire et du contrôle de la finance ne soient pas véritablement posés.

Que pèsent les opérations du SARDEX (0,3 % du PIB de la Sardaigne et beaucoup moins évidemment dans le PIB de l'Italie) au regard de la totalité du système bancaire italien qui menace de s'écrouler sous le poids des créances douteuses accumulées dans le bilan des banques transalpines ? L'enjeu essentiel autour de la monnaie ne porte pas sur la création de la monnaie, qui plus est à un niveau infranational, mais sur l'usage qu'une société démocratique va faire de cette création monétaire afin qu'elle soit porteuse de progrès et de prospérité générale. Pour le dire comme Michel Aglietta (2016), l'enjeu porte sur la capacité d'une société démocratique à instaurer une « confiance éthique » dans la monnaie légale. Par exemple, une des grandes problématiques contemporaines concernant les politiques monétaires est de savoir si les banques centrales doivent intégrer la stabilité financière dans leurs objectifs, comme elles ont, par le passé, intégré la stabilité des prix et la stabilité de la conjoncture. Lorsque l'on connaît les liens entre inégalités et instabilité financière [18], il est légitime de s'interroger sur le rôle que doivent jouer la démocratie et les citoyens dans cette redéfinition du champ d'intervention des politiques monétaires.

## 2.4. Monnaie et citoyenneté

Cette question de la citoyenneté n'est pas étrangère au vocabulaire des monnaies locales. Ces dernières mettent particulièrement l'accent sur un mot d'ordre : la réappropriation de la monnaie par les citoyens et le renforcement du lien social [19]. Ce qui se traduit par l'idée que les individus doivent agir collectivement pour mettre en place une monnaie qui servira des objectifs « sociétaux » préalablement définis. Les projets de monnaie locale, dans leur diversité, ont en commun de promouvoir une « gestion démocratique » de la monnaie versus une monnaie centrale dont la gestion est assurée par les banques centrales, dont la capacité à promouvoir le bien-être et la prospérité est remise en question. Les monnaies locales se veulent des réponses à la crise de confiance éthique qui touche les systèmes monétaires « officiels » aujourd'hui.

Ainsi cette crise de confiance éthique conduit à ce que Marie Fare (2016) appelle un « *saisissement participatif des questions monétaires par la construction associative et citoyenne des monnaies* ».

Dans le rapport de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (2016), on peut lire : « *Patrick Viveret parle de « pouvoir transformateur » de la monnaie. Selon lui, la monnaie peut être un véritable outil de réappropriation de la citoyenneté. (...) La dimension délibérative et la critique vis-à-vis du système monétaire conventionnel, constitutives d'un grand nombre de projets de monnaies complémentaires permettent de les inscrire dans le cadre de la démocratie participative* » (page 17).

De même, dans le rapport du Conseil économique, social et environnemental : « *Comme nous aurons l'occasion de le montrer c'est l'implication citoyenne et des acteurs économiques au service de la vitalité et de la résilience des territoires qu'il faut avant tout (...) mettre en avant* » (Gailly, 2015, p.8).

Enfin, chez Michel Aglietta (2016) : « *Les monnaies locales et complémentaires souhaitent encourager la participation de la société civile dans la gestion politique de la Cité. (...) Cette implication diffère de la délégation de responsabilité caractéristique de la*

*démocratie formelle, laquelle sépare les citoyens des espaces politiques où s'exerce le pouvoir. Il s'agit donc bien de l'amorce d'une transformation du principe de souveraineté. L'enjeu est considérable puisque l'individu citoyen se positionne dans l'action, et sa citoyenneté s'exprime par son appartenance à une communauté politique organisée sur le territoire. Ainsi la démocratie réelle des citoyens en acte a-t-elle le pouvoir de transformer la démocratie formelle en impliquant les élites politiques locales dans des projets territoriaux de développement durable. La création de monnaies locales complémentaires est le véhicule de financement et de paiement des échanges économiques suscités par ces projets. Sont ainsi promus de nouveaux rapports au politique et de nouveaux modes d'action qui permettent aux individus de poursuivre leurs propres choix dans une perspective de bien-être commun (empowerment). Il s'agit de bâtir les linéaments d'une démocratie participative s'inscrivant dans une logique d'économie sociale et solidaire ou de développement durable. Ces nouvelles formes monétaires sont donc des moyens de coopération des citoyens, des entreprises et des autorités publiques dans les espaces sociaux les plus favorables pour transformer le régime de croissance et par conséquent pour conjurer les périls de ce siècle* » (pp.192-193).

Tout cela est bel et bon, mais il faudrait expliquer comment le rassemblement de quelques dizaines de personnes dans un nombre limité de lieux peut permettre de « *transformer le régime de croissance* » qui se situe au niveau de la société globale, au plan national, européen et mondial ? Comment des initiatives dont tous les observateurs (pourtant favorables) soulignent le très faible poids économique et le développement limité seraient-elles en mesure de « *conjuré les périls du siècle* » ? Que les monnaies locales contribuent à la transition énergétique en favorisant les circuits courts, c'est possible [20]. Mais on voit bien que le respect (pour l'instant improbable) des engagements de Paris sur le climat supposent des décisions fortes des États dans le cadre d'une étroite coopération internationale. Instaurer un prix du carbone (par des marchés ou une taxe) ne relève pas de l'initiative locale, financer le coût considérable du démantèlement de certaines

centrales nucléaires et financer les investissements considérables dans le domaine des énergies renouvelables non plus. M. Aglietta a proposé un système de financement par un crédit sélectif conduisant à l'émission de titres susceptibles d'être rachetés sur le marché interbancaire par les banques centrales. On ne peut pas organiser cela autour de « monnaies locales » utilisées dans tel quartier de grande ville ou telle commune rurale. Pour le dire autrement, l'exercice de la démocratie peut tout à fait être « local », il n'en reste pas moins que le « niveau » pertinent sur lequel la citoyenneté doit pouvoir s'exercer en matière monétaire reste le niveau national et européen (voire mondial).

Comme nous venons de le voir, les défenseurs des monnaies locales commettent de nombreuses erreurs de compréhension de ce qu'est la monnaie : confusion monnaie/ revenu ; disparition de la dimension intertemporelle de la monnaie ; méconnaissance des mécanismes de création de la monnaie. Ils considèrent certaines innovations comme révolutionnaires (les chambres de compensation) alors qu'elles ne le sont pas. Finalement, en s'appuyant sur des raisonnements faux au regard de la connaissance scientifique, ils apportent de mauvaises réponses à de vraies questions. Ils ne voient pas que le niveau pertinent pour traiter des dysfonctionnements du système bancaire et financier reste encore celui de la monnaie légale.

Pourtant, malgré ces erreurs manifestes de raisonnement, les adeptes des monnaies locales bénéficient d'un avantage dans le débat public : aujourd'hui, certains mots deviennent magiques dès lors qu'ils sont prononcés (citoyen, démocratie participative, développement local) rendant alors toute critique impossible. On l'a bien vu lors du débat au Conseil économique, social et environnemental. L'avis préparé par Pierre-Antoine Gailly a été adopté à la quasi-unanimité (150 voix pour et 11 abstentions [21]). Alors que les représentants de la CGT et le représentant de SUD-Solidaires ont été les seuls à formuler des critiques pertinentes et solidement argumentées, ils ont cependant voté « pour » afin de saluer l'implication *citoyenne* dans les monnaies locales.

### 3 - Comprendre pour agir : qu'est-ce donc que la monnaie ?

Si les monnaies locales n'apportent pas les réponses espérées à des questions pourtant centrales comme les inégalités, les dysfonctionnements du système financier, le développement durable, elles soulèvent plus fondamentalement deux problèmes qui concernent :

- a) le rapport entre monnaie et lien social ;
- b) le rapport des monnaies locales entre elles.

Nous allons ainsi montrer dans cette dernière partie pourquoi les projets de monnaies locales exaltent une vision communautarienne des liens sociaux, tout en faisant, c'est un véritable paradoxe, la promotion de la concurrence et du marché.

#### 3.1. La question de la coordination : marché, hiérarchie et coopération

La question centrale de la vie sociale est la coordination. Comment faire que des actions individuelles (y compris des actions de groupes différents) soient cohérentes ou au moins compatibles entre elles ? Les sciences sociales ont construit quatre types-idéaux de modes de coordination : le marché, la hiérarchie, la coopération et la communauté (les valeurs, les normes sociales). Nous revenons ci-dessous sur la coordination par la communauté (partie 3.2).

Les défenseurs des monnaies locales entendent offrir une alternative à la logique marchande. Très souvent libertaires (ou libertariens), ils rejettent la hiérarchie. Ne reste donc que la coopération. Elle est présentée le plus souvent comme le produit de procédures démocratiques. Par exemple, sur le site du Sol-violette, il est précisé que les décisions se prennent par consensus et, en l'absence de consensus, par un vote à une majorité des deux tiers. Il s'agit donc bien d'une coordination politique qui se substitue à la coordination marchande. Cette volonté n'a rien d'exceptionnel. Elle correspond à une logique de « démarchandisation » (G. Esping-Andersen) qui

consiste à soustraire à la logique marchande une partie des activités économiques.

Dans le cadre de la coordination politique des échanges, le résultat est défini au préalable (coordination *ex ante*) à l'issue d'un processus de délibération collective, qui est formalisé par le constat d'un consensus ou par un vote [22]. Pour que ce processus respecte les libertés individuelles, une première possibilité est donc la recherche du consensus (unanimité) [23]. Ce consensus sera d'autant plus facile à trouver que le groupe est de petite taille et que la démocratie participative prend la forme d'une démocratie directe, mais, malgré cela, les désaccords peuvent persister. Puisque les participants aux échanges définissent ensemble les valeurs des produits échangés, comment s'opère le règlement d'éventuels conflits sur cette définition ? Que se passe-t-il si le choix « démocratique » s'impose de manière systématique à une minorité ? On peut toujours répondre à cette question que les individus qui se trouvent en position « minoritaire » sont libres de sortir de la coordination politique et de revenir vers la monnaie officielle, mais alors quel est l'intérêt de défendre des monnaies locales au nom de la démocratie ? Certains auteurs comme P. Derudder (2014, p.229) mettent en avant le concept de sociocratie comme outil de recherche du consensus au sein du groupe. Pourtant Jérôme Blanc (2015) ou Céline Whitaker (2015) illustrent parfaitement les difficultés rencontrées par la recherche du consensus au sein des projets de monnaie complémentaire.

Où sont les institutions de régulation des conflits qui servent de contrepoids démocratique à l'extérieur du groupe des participants aux monnaies locales ? Or, les conflits peuvent se multiplier dès que le nombre de participants augmente. Le paradoxe de Condorcet montre ainsi qu'il n'est pas certain d'obtenir une décision rationnelle [24] lorsqu'une décision implique au moins trois personnes qui ont des préférences différentes concernant trois produits A, B et C. Si la première personne préfère A à B et B à C ; la seconde B à C et C à A ; et la troisième C à A et A à B, alors il n'est pas possible de mettre d'accord ces trois personnes sur un ordre de préférence qui fasse consensus. La coordination politique aboutira donc à

ce que les préférences de deux personnes s'imposent à la troisième. Il apparaît donc nécessaire que toute délibération politique sur la valeur des produits échangés s'accompagne de contre-pouvoirs pour éviter une tyrannie de la majorité. Ces contre-pouvoirs ne sont pourtant pas pensés pour réguler les mécanismes des monnaies locales, comme si la coordination politique était toujours « bonne » par nature et que le consensus était toujours atteignable.

Cette question du « fonctionnement » de la démocratie n'est pas abordée dans le rapport Magnen et Fourel (2015), celui du CESE (2015) ou celui de l'ADEME (2016), qui font pourtant la promotion des monnaies locales auprès des pouvoirs publics.

### **3.2. Monnaie et lien social : Le retour à la communauté**

Les relations communautaires (au sens de la communauté chez F. Tönnies et au sens des communautariens) sont un mode de coordination possible. Les actions des individus sont en effet cohérentes entre elles dès lors que les individus sont conformes aux traditions du groupe et qu'ils agissent conformément aux normes et aux valeurs du groupe. Par exemple, tant que les valeurs patriarcales sont acceptées au sein d'une famille, il est inutile de chercher un accord entre les hommes et les femmes pour le partage des tâches domestique : la domination masculine s'impose sans discussion. La vie sociale au sein d'une communauté Amish ou d'un monastère bénédictin est parfaitement coordonnée.

Dans le rapport de l'ADEME (2016,) on peut lire : « *Les monnaies complémentaires s'appuient pour un grand nombre d'entre elles sur des liens solidaires à l'intérieur du groupe. Elles ne sont plus filles d'État, mais projet d'un groupe qui se construit autour d'elles. Elles apparaissent comme une façon de tisser des liens, d'engager des individus dans un projet commun. Ne pouvant acquérir la confiance par la force, elles instaurent cette confiance par la mise en exergue de valeurs ou d'une identité commune aux participants. La monnaie est alors le fruit d'une communauté ou d'une coopérative* » (p.17).

Le terme de communauté correspond parfaitement à la représentation du monde social qui est porté par les projets de monnaie locale. Ainsi, les deux exemples de réussite de monnaies locales qui ouvrent le livre de Philippe Derudder (2014) concernent des villages ruraux de l'Allemagne (Schwanenkirchen) et l'Autriche (Wörgl) des années 1930, dont les échanges avec l'extérieur sont marginaux. À propos de Schwanenkirchen, P. Derudder parle d'une « *petite commune de la forêt bavaroise, une contrée sauvage, isolée, aux communications difficiles et archaïques* ». Face à la pénurie de liquidités en monnaie « officielle », une monnaie locale a été introduite, le résultat est décrit par P. Derudder comme un miracle : « *La mine a repris son activité ... (...) Les restaurants sont remplis de consommateurs, les bouchers (...) vendent tous les samedis leur quintal de viande, les propriétaires des bureaux de tabac entendent avec plaisir la sonnette de leur magasin, les quincailliers font un chiffre d'affaires inaccoutumé, les costumes et les chaussures se vendent comme jamais auparavant ...* » (Derudder, 2014, pp. 65-70). Bref, la monnaie locale fait revivre un monde social certes, mais un monde social totalement en autarcie. Nous sommes ici bien loin de la société dans laquelle nous vivons, caractérisée par une division du travail social de plus en plus importante et des échanges croissants entre les agents économiques résidant sur des territoires éloignés les uns des autres..

Cet accent mis sur la dimension communautaire des monnaies locales a conduit la CGT à déclarer lors du vote sur l'avis du CESE (Gailly, 2015) : « *Ces expériences portent néanmoins parfois certaines ambiguïtés, par exemple lorsqu'elles s'inscrivent dans une logique d'enfermement identitaire local, ce qui est un retour en arrière* » (p.46).

Si la monnaie locale est utilisée pour défendre des « valeurs », qu'est-ce qui empêche certains groupes de créer des monnaies locales « réservées » à certaines franges de la population : les Français de souche, les pratiquants de telle ou telle religion, etc. ?

De la même façon que les défenseurs des monnaies locales mettent en avant la dimension démocratique de ces monnaies en considérant qu'il n'est pas

nécessaire de se prémunir d'une tyrannie de la majorité, ils mettent aussi en avant l'intérêt identitaire et culturel de ces monnaies, comme si cette promotion ne posait aucun problème en démocratie.

Quel est le risque de voir les monnaies locales servir la construction d'identités assignées, en particulier dans un contexte où les inégalités territoriales au sein de l'UE se creusent et où le séparatisme territorial progresse [25] ? Ces monnaies ne risquent-elles pas de conduire à une « *obligation identitaire* », pour reprendre l'expression de François Dubet (2010), qui est la négation même du principe de liberté et d'autonomie des personnes dans les sociétés démocratiques modernes ?

On peut par exemple lire chez Louis Larue (2016) : « *La démocratie ne suffit pas. Si les monnaies sociales sont amenées à prendre de l'ampleur et à s'étendre, (...) une justification éthique (...) de la promotion par ces monnaies d'un certain type de lien social fort est requise. (...) Le premier argument est celui des penseurs communautariens, tels que Charles Taylor ou Michael Sandel. Selon eux, l'individu ne peut être pensé comme isolé de ses "attachements constitutifs" (Sandel, 1984, p. 90), autrement dit, des liens sociaux préexistants à sa personne et qui constituent en partie qui il est. L'homme n'est rien sans la société ou la communauté qui l'entoure. Comme le note Michael Sandel (1984, p. 90) : "To imagine a person incapable of constitutive attachments (...) is not to conceive an ideally free and rational agent, but to imagine a person wholly without character, without moral depth."* » (p.12). C'est l'idée même de « *l'individu individualisé* » (F. de Singly) qui est ici mise en cause.

Il est révélateur que des promoteurs des monnaies locales s'appuient ainsi sur les théories communautariennes. Cette perspective qui oppose les communautés à la société (inhumaine ?) est clairement exprimée par Denis Clerc dans une note de lecture relative à un livre de J.-M. Servet : « *ce n'est pas une autre économie qui se crée. Seulement des espaces communautaires dans un monde qui tend à se déshumaniser* » (Clerc, 1999). Il ne s'agit pas avec les monnaies complémentaires de créer une

autre économie mais « seulement des espaces communautaires dans un monde qui tend à se déshumaniser ». On voit bien qu'il ne s'agit pas de conduire une analyse objective de la réalité, mais de prononcer une condamnation morale (la « déshumanisation » [26]) et de proposer une solution locale entre gens qui partagent les mêmes valeurs.

On retrouve là la petite musique, fondamentalement réactionnaire, des anti-modernes et des anti-Lumières qui en appellent à un passé idéalisé fait d'harmonie, de compassion et de chaleur humaine au sein des chaumières, sous l'autorité bienveillante des seigneurs féodaux.

Les monnaies locales complémentaires occultent totalement le rôle que tient la monnaie dans la modernité, c'est-à-dire la transformation des liens sociaux qui aboutissent à émanciper les personnes des liens traditionnels et à en faire des individus autonomes, maîtres de leur liberté. Pour le dire plus simplement, chez les promoteurs des monnaies locales, la monnaie se résume (se confond) à l'argent [27], mais « l'argent qui corrompt, l'argent qui achète, l'argent qui écrase, l'argent qui tue, l'argent qui ruine, et l'argent qui pourrait jusqu'à la conscience des hommes ! » (F. Mitterrand, congrès d'Epinau, 1971). L'argent détruit le lien social, qui doit alors se reconstituer sur d'autres bases que les relations marchandes. Dans le même esprit, Denis Clerc (1999) écrit : « *Économie sans argent, puisque la relation entre les personnes est déterminante (absence d'accumulation et de cupidité), mais pas sans monnaie. Contrairement à ce que croient souvent les adhérents, il y a comptabilisation et règlement des dettes. C'est justement à cause de cette obligation de rendre, et de rendre de façon équilibrée, que la confiance et les liens peuvent se tisser entre les membres : les Sel retrouvent la bonne monnaie* ». »

Pour comprendre le rôle central de la monnaie dans l'émergence de la modernité, il est utile de revenir à Karl Marx.

La monnaie est d'abord définie comme l'« équivalent général », c'est-à-dire un instrument de mesure de la valeur qui est commun à l'ensemble des membres d'une collectivité. De la même façon que le mètre

étalon permet d'avoir la même échelle des distances, la monnaie permet d'avoir la même échelle de la valeur des biens échangés.

*« Pour chaque possesseur de marchandises, toute marchandise étrangère est un équivalent particulier de la sienne ; sa marchandise est, par conséquent, l'équivalent général de toutes les autres. Mais comme tous les échangistes se trouvent dans le même cas, aucune marchandise n'est équivalent général, et la valeur relative des marchandises ne possède aucune forme générale sous laquelle elles puissent être comparées comme quantités de valeur. (...) Ils ne peuvent comparer leurs articles comme valeurs et, par conséquent, comme marchandises qu'en les comparant à une autre marchandise quelconque qui se pose devant eux comme équivalent général. (...) Mais cet équivalent général ne peut être le résultat que d'une action sociale. Une marchandise spéciale est donc mise à part par un acte commun des autres marchandises et sert à exposer leurs valeurs réciproques. La forme naturelle de cette marchandise devient ainsi la forme équivalent socialement valide. Le rôle d'équivalent général est désormais la fonction sociale spécifique de la marchandise exclue, et elle devient argent. » (Marx, 1867/1982, p.101)*

Marx insiste sur l'idée que l'équivalent général permet aux individus, qui réalisent des productions de manière autonome, de connaître la valeur que donne la société à ces productions privées [28]. C'est donc par l'échange monétaire que chaque personne connaît la valeur « socialement reconnue » de sa production. Le recours à la monnaie et au marché permet la socialisation des travaux privés. Il insiste sur le caractère social de la marchandise : « *Les valeurs des marchandises n'ont qu'une réalité purement sociale, qu'elles ne l'acquièrent qu'en tant qu'elles sont des expressions de la même unité sociale, du travail humain, il devient évident que cette réalité sociale ne peut se manifester aussi que dans les transactions sociales, dans les rapports des marchandises les unes avec les autres.* » (Marx 1867/1982, p. 55)

Ce point est particulièrement important dans le cadre d'une société où la division du travail est importante, où les individus ne sont pas directement en contact

les uns avec les autres.

*« Des objets d'utilité ne deviennent des marchandises que parce qu'ils sont les produits de travaux privés exécutés indépendamment les uns des autres. L'ensemble de ces travaux privés forme le travail social. Comme les producteurs n'entrent socialement en contact que par l'échange de leurs produits, ce n'est que dans les limites de cet échange que s'affirment d'abord les caractères sociaux de leurs travaux privés. (...) C'est seulement dans leur échange que les produits du travail acquièrent comme valeurs une existence sociale identique et uniforme, distincte de leur existence matérielle et multiforme comme objets d'utilité. »* (Marx, 1867/1982, p.78)

La monnaie joue donc un rôle fondamental dans le type de lien social qui unit les membres d'une société où le degré de division du travail est élevé et croissant. D'un côté, elle permet *« des travaux privés exécutés indépendamment les uns des autres »*, c'est-à-dire qu'elle permet l'individualisation des rapports sociaux, de l'autre côté, elle assure dans l'échange *« que les produits du travail acquièrent comme valeurs une existence sociale identique et uniforme »*.

La monnaie permet d'articuler la présence de *« producteurs indépendants »* et leur *« dépendance réciproque »* : *« L'organisme social de production dont les membres disjoints – membra disjecta – naissent de la division du travail, porte l'empreinte de la spontanéité et du hasard, que l'on considère ou les fonctions mêmes de ses membres ou leurs rapports de proportionnalité. Aussi nos échangistes découvrent-ils que la même division du travail, qui fait d'eux des producteurs privés indépendants rend la marche de la production sociale, et les rapports qu'elle crée, complètement indépendants de leurs volontés, de sorte que l'indépendance des personnes les unes vis-à-vis des autres trouve son complément obligé en un système de dépendance réciproque, imposée par les choses. La division du travail transforme le produit du travail en marchandise, et nécessite par là même sa transformation en argent. »* (Marx, 1867/1982, p.114).

Cette conception de la monnaie se retrouve dans les travaux de Michel Aglietta et André Orléan. Aglietta

écrit ainsi : *« Détenir la monnaie est, en effet, pouvoir s'inscrire dans n'importe quel échange futur sans préconcevoir aucun échange avec un partenaire particulier. C'est donc le rapport d'un agent privé avec la société en général qui est représentée par la monnaie, non pas un rapport entre les agents privés ! La monnaie est la base de tous les contrats, mais c'est le lien social primordial qui n'est pas lui-même un contrat. C'est ce lien social que les économistes appellent un bien collectif »* (1992, p. 45).

Dans le même esprit, Aglietta souligne que la monnaie permet d'assurer la cohérence d'une collectivité fondée sur des producteurs et des consommateurs individuels : *« La monnaie est un rapport global entre les centres de décision économique et la collectivité qu'ils forment, grâce auquel les échanges entre ces agents acquièrent une cohérence »* (Aglietta, 1986, p. 17)

Enfin cette formule percutante : *« Dans l'ordre économique, la monnaie est l'instrument de conversion de l'individuel en collectif et du privé en social »* (Aglietta et Orléan, 1998, p. 20).

La monnaie apparaît comme une institution qui rend compatible à la fois l'autonomisation des individus et leur interdépendance. Elle fait rentrer les sociétés dans la modernité. Elle se distingue des formes traditionnelles de lien social comme l'appartenance à une religion, à un village, à une famille, à une corporation de métier, que Durkheim qualifie de solidarité de type mécanique.

Cette dimension « émancipatrice » de la monnaie spécifique des sociétés modernes est aussi soulignée par les sociologues, par exemple Damien de Blic et Jeanne Lazarus (2007) qui intitulent un paragraphe de leur livre « la libération par l'argent » (pp. 41-43). Ils font référence au sociologue américain Talcott Parsons qui insiste sur les formes de liberté que procure l'anonymisation de la transaction monétaire. Celui qui possède de la monnaie peut acheter ce qu'il veut, quand il veut et dans des conditions qu'il peut accepter ou refuser. Or, ces formes de liberté n'existent pas dans les sociétés traditionnelles où l'appartenance à la communauté encadre ce qui sera échangé. En référence aux travaux de George Simmel

(*La philosophie de l'argent*, 1900), de Blic et Lazarus écrivent « *Il existe donc un pouvoir désaliénant des relations monétaires, en particulier quand celles-ci concernent des individus inégaux en termes de pouvoir. C'est parce qu'il est étranger à l'individu que l'argent libère dans une certaine mesure ce dernier* » (p. 42).

Ils concluent par « *la monétarisation de l'économie stimule finalement le processus d'individualisation en libérant les personnes des liens personnels dont elles sont prisonnières dans les sociétés traditionnelles. Elle permet à l'individu d'échapper à la fois aux petits groupes homogènes où sa liberté est fortement restreinte et aux obligations sociales qui y sont la norme* » (p. 42).

Cette dimension émancipatrice de la monnaie dans les sociétés modernes, qui passe par la monnaie officielle, est ignorée par les défenseurs des monnaies locales qui au contraire renvoient en permanence les utilisateurs de ces monnaies à un socle de valeurs communes et, en fin de compte, à un enfermement communautaire.

### **3.3. Monnaies privées concurrentes : la victoire paradoxale du marché**

Friedrich Hayek, comme les autres membres de l'école autrichienne d'économie, considère que la monnaie n'est pas neutre. Bien au contraire, elle est active mais néfaste. Sa manipulation par l'État et les banques est à la source des crises économiques (on parle de théorie monétaire des crises). Hayek s'est pendant longtemps interrogé sur la façon dont on pourrait « neutraliser » la monnaie (c'est-à-dire l'empêcher de nuire). En fin de compte en 1976 (45 ans après la publication de son livre majeur *Prix et production*) il propose une solution : il faut confier au marché et non à l'État la gestion de la monnaie. La solution est relativement simple : on crée diverses monnaies portant des noms différents pour être bien identifiables par les agents économiques, et ces monnaies ont cours libre. Ces monnaies sont en concurrence puisque chaque agent est libre d'utiliser telle monnaie ou telle autre. Ainsi, la « discipline de marché » va s'imposer aux émetteurs de monnaie. Dans ces conditions, en effet, la bonne monnaie

chasse la mauvaise. C'est donc le monopole d'État de l'émission de monnaie (et donc l'existence d'une monnaie unique) qui est contesté par Hayek. De même que chacun doit être libre de créer son entreprise, chacun doit être libre de créer de la monnaie. De même que chacun doit être libre de choisir son boulanger, chacun doit être libre de choisir son fournisseur de monnaie. C'est la concurrence (libre et non faussée bien sûr !) qui doit assurer la régulation de la monnaie comme tous les autres domaines de la vie économique.

Un des grands prédicateurs des monnaies locales [29], B. Lietaer, s'appuie explicitement sur les travaux de l'école autrichienne : « *Tout monopole, explique Hayek, parasite le bon ajustement de l'offre et de la demande, qu'il s'agisse du marché de la chaussure, de l'alimentation, de l'automobile, de la santé ou de la monnaie. Il préconise donc de laisser jouer la concurrence entre les institutions financières. (...) Le libre jeu du marché favoriserait les « meilleures monnaies » (...). Malgré nos désaccords de fond avec F. Hayek et l'école autrichienne dans bien des domaines (...) nous partageons sans réserve la conclusion de F. Hayek : "la nécessité existe aujourd'hui d'un « mouvement de libre-monnaie » sur le modèle du mouvement de libre-échange du 19e siècle"* » (Lietaer et alii, 2012, p.131).

De fait, dès lors que l'on émet diverses monnaies, elles sont forcément concurrentes. Non seulement avec la monnaie officielle, mais aussi avec les autres monnaies locales. C'est ainsi que « la roue », monnaie locale initialement créée dans le Vaucluse, s'est progressivement étendue aux Bouches-du-Rhône, aux Alpes-de-Haute-Provence et aux Hautes-Alpes [30]. Or, sur ces territoires, existent d'autres monnaies locales. Les citoyens consommateurs ou citoyens producteurs peuvent difficilement utiliser simultanément trois, quatre ou cinq monnaies (en utiliser deux n'est déjà pas simple). Il faudra donc choisir, certaines monnaies auront du succès et se développeront, d'autres seront éliminées. C'est la régulation par le marché et la concurrence. Encore une fois, si les défenseurs de ces monnaies sont hayékiens, ils sont cohérents. S'ils prétendent par ces monnaies « rompre avec logique du marché », ils ne sont pas cohérents. Puisqu'ils étendent à la

monnaie la logique concurrentielle.

## Et le bitcoin ?

Le Bitcoin ne faisait pas l'objet de cet article dans la mesure où il obéit à une logique très différente de celle des monnaies locales complémentaires. Mais il faut bien observer cependant que le CESE a inclus le Bitcoin dans le champ de son étude sur les nouvelles monnaies.

Christophe Destais souligne d'ailleurs l'inspiration commune (« libérale-libertaire ») du Bitcoin et des autres monnaies complémentaires : *« Le Bitcoin n'est qu'un des derniers avatars d'un mouvement de création de monnaies parallèles. Ces dernières sont souvent d'inspiration libertaire ou libérale-libertaire. Il s'agit pour leurs initiateurs de refuser ce qu'ils perçoivent comme le carcan du système économique et, en particulier, du capitalisme financier tout en facilitant les échanges entre individus, au niveau local. Ces « monnaies » peuvent servir d'unité de compte sur des bourses d'échange entre individus qui n'ont pas ou peu accès aux monnaies officielles et faciliter ainsi la réalisation d'échanges supplémentaires, par exemples des échanges entre petits producteurs et consommateurs locaux ou des échanges de services entre individus »* (Destais, 2013). Il suffit d'ailleurs de consulter quelques sites qui défendent le Bitcoin pour retrouver des arguments « antisystème » : critique de l'État au service des puissants, critique du pouvoir de création monétaire des banques, critique de la « confiscation fiscale », etc. Les promoteurs du Bitcoin voient dans cet instrument une réponse technologique (la fameuse « blockchain » qui fonctionne sans organe central de contrôle) à leur critique de la société. Il s'agit donc d'une « monnaie » exogène et qui repose sur une approche quantitativiste. Une sorte de mise en œuvre des conceptions économistes les plus orthodoxes (sur les théories monétaires voir Beitone et Rodrigues 2017).

Les inconvénients du Bitcoin sont bien connus. D'une part la logique de la création de cette monnaie ne repose pas sur le financement d'activités économiques mais sur un algorithme. D'ailleurs le rythme de création a été récemment ralenti pour

entretenir la rareté du Bitcoin. Ce ralentissement a fait augmenter les coûts de transaction et provoqué une scission au sein de la communauté avec la création du « Bitcoin cash » (1<sup>er</sup> août 2017). Cette pseudo-monnaie [31] a des défauts bien connus. Son cours est très volatil du fait qu'elle est un bon instrument de spéculation, elle permet de financer des activités occultes grâce au caractère totalement anonyme des échanges, et donc aussi d'échapper à l'impôt. C'est un condensé des défauts de la finance que dénoncent habituellement les altermondialistes.

Lors des débats du conseil économique et social, le groupe de la CGT a insisté sur le fait que les « monnaies électroniques », *« reposent sur une conception réactionnaire de la monnaie, partageant avec l'or – cette « relique barbare » dont parlait Keynes – la propriété d'être émis en quantité limitée, sans lien avec les besoins à financer. En revanche, leur construction offre de dangereuses possibilités de spéculation »* (Gailly, 2015, p. 45). Quant au groupe de la coopération il insiste sur les « dérives potentielles » du Bitcoin : *« anonymat, absence de transparence, risque spéculatif, etc., autant de caractéristiques qui en font un support idéal pour la fraude fiscale, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. De plus un géant du numérique pourrait imposer « en douceur » sa monnaie dont la constitution et la garantie ne seraient plus seulement l'apanage d'un État »* (Gailly, 2015, p. 48).

Les partisans radicaux du libéralisme économique, quant à eux, sont cohérents. C'est ainsi que sur le site de l'Institut Turgot, Gérard Dréan (2013) prend la défense du Bitcoin et, plus généralement des monnaies parallèles. Il écrit que *« l'existence de Bitcoin pourrait constituer l'impulsion initiale pour nous faire entrer dans un nouvel univers de monnaies parallèles et concurrentielles »*. Quelles que soient les intentions des acteurs, affirme-t-il, ce sont leurs actions qui comptent et elles vont conduire à la situation préconisée par Friedrich Hayek (1976/2015) : la privatisation de la monnaie.

## Conclusion

### Des monnaies locales, pour quoi faire ?

Dans le cas le plus favorable, les monnaies locales peuvent favoriser le développement local et contribuer, comme toute activité associative, au développement du lien social. Mais elles ne sont pas à la hauteur des enjeux qu'elles posent : assurer une maîtrise citoyenne de la finance et contribuer à la transition écologique.

Dans une lecture moins optimiste, les monnaies locales sont un gadget pour bobo, sans emprise véritable dans les catégories populaires et sans remise en cause de la puissance de la finance, qui contribue à détourner les citoyens des enjeux véritables (qui sont nationaux et mondiaux).

Dans l'interprétation la plus pessimiste, les monnaies locales sont prises en tenaille entre une logique communautarienne de retour à la terre et aux solidarités de voisinage, et une logique libertarienne de régulation par le marché des monnaies privées concurrentes. Dans ce cas-là, quelles que soient les intentions généreuses de leurs promoteurs et des militants qui s'y investissent, les monnaies locales, par une ruse de l'histoire, pourraient bien jouer contre la démocratie et l'émancipation sociale.

Il y a pourtant autour des questions monétaires et financières de vrais enjeux qui appellent des mobilisations. Sans être exhaustif citons :

- Restaurer une démocratie authentique (et pas simplement formelle) dans les banques coopératives et mutualistes qui s'inscrivent clairement aujourd'hui dans une logique capitaliste et qui ont oublié (sinon à des fins publicitaires) les objectifs sociaux et démocratiques de leurs fondateurs ;
- Renforcer le contrôle démocratique sur les banques privées par une législation contraignante permettant de lutter contre les paradis fiscaux et contre les logiques spéculatives. Imposer la présence de

représentants des organisations syndicales, associatives, écologiques dans les organes de contrôle et de gestion des banques ;

- Instaurer un contrôle démocratique sur la Banque centrale européenne pour mettre la politique monétaire au service de l'emploi, de la satisfaction des besoins sociaux (logement notamment), de la transition énergétique, c'est-à-dire de la prospérité ;
- Mettre la création monétaire au service de l'emploi et du développement d'entreprises d'insertion, d'exploitations agricoles non productivistes, etc.
- Instaurer une taxation des revenus financiers et des transactions financières ;

- Lutter contre les paradis fiscaux ;
- Lutter contre les inégalités de revenus, notamment par une taxation beaucoup plus forte des très hauts revenus (très présents dans le secteur financier), mettre fin au système de « retraite chapeau » et autre « parachutes dorés » ;

On le voit les thèmes de mobilisations permettant de s'attaquer (aux niveaux local et global) aux vrais enjeux qui portent sur l'utilisation de la monnaie et du système bancaire ne manquent pas.

Engager ces mobilisations permettrait alors d'apporter des réponses aux vraies questions posées par les promoteurs des monnaies locales.

## Bibliographie

- ADEME (2016), « [Les monnaies locales complémentaires environnementales](#) ».
- Aglietta Michel (1986), *La fin des devises clés*, La Découverte, Coll. Agalma.
- Aglietta Michel (1992), « L'indépendance des banques centrales : Leçons pour la

- banque centrale européenne », *Revue d'économie financière*, n° 22.
- Aglietta Michel et Orléan Michel (dirs) (1998), *La monnaie souveraine*, Odile Jacob.
  - Aglietta Michel (2016), *La monnaie. Entre dettes et souveraineté*, Odile Jacob.
  - Amato Massimo (2016), « [Sardex, plus qu'une monnaie pour les PME !](#) », *Alternatives Economiques*, 1<sup>er</sup> mai 2016.
  - Banque de France (2013), « [Les dangers liés au développement des monnaies virtuelles : l'exemple du bitcoin](#) », *Focus* n° 10 - 5 décembre.
  - Beitone Alain et Rodrigues Christophe (2017), *Économie monétaire*, Armand Colin, Coll. Cursus.
  - Bronner Gérald (2013), *La démocratie des crédules*, PUF.
  - Blanc Jérôme (2016), « [Les monnaies locales : un bilan d'étape](#) », *La vie des idées*, 27 avril.
  - Blanc Jérôme (2015), « [Contester par projets. Le cas des monnaies locales associatives](#) », *Revue de la régulation*, Automne 2015.
  - Blanc Jérôme et Fare Marie (2014), « [Les modèles économiques des monnaies locales complémentaires](#) », avril, Laboratoire Triangle, Lyon.
  - Blic Damien de et Lazarus Jeanne (2007), *Sociologie de l'argent*, La Découverte.
  - Chavance Bernard (2000), « La théorie de l'économie socialiste dans les pays de l'Est entre 1917 et 1989 », in Béraud A. et Faccarello G. (dirs), *Nouvelle histoire de la pensée économique*, La Découverte, tome 2.
  - Clerc Denis (1999), « [Une économie sans argent. Les SEL](#) » (note de lecture), *Alternatives économiques*, septembre.
  - Davezies Laurent (2015), *Le nouvel égoïsme territorial. Le grand malaise des nations*, Seuil, Coll. La république des idées, 2015
  - Derudder Philippe (2014), *Les monnaies locales complémentaires : pourquoi, comment ?* Éditions Yves Michel.
  - Destais Christophe (2013), « [Les monnaies parallèles sont-elles la solution ?](#) », Blog du CEPIL, 25 avril 2013.
  - Dréant Gérard (2013), « [Au-delà du Bitcoin : l'avenir des monnaies et des systèmes de paiement](#) », Institut Turgot.
  - Dubet François (2010) *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, Seuil, Coll. La République des idées
  - Fare Marie (2016), « [Panorama, enjeux et perspectives des monnaies associatives](#) », *Les Possibles*, n° 10, Été 2016.
  - Gailly Pierre Antoine (2015) « [Nouvelles monnaies : les enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux](#) », Avis du CESE.
  - Harribey J.-M. (2013), *La richesse, la valeur et l'inestimable. Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Les Liens qui Libèrent.
  - Hayek Friedrich (1976/2015), *Pour une vraie concurrence des monnaies*, PUF.
  - Lallement Jérôme (2014), « [Le statut épistémologique des lois économiques du socialisme dans le Manuel d'économie politique de l'académie des sciences de l'URSS](#) », *Oeconomia*, 4-2, (pp. 189-221)
  - Larue Louis (2016) « [Monnaie marchande, monnaie sociale : examen critique de leurs oppositions dans un cadre institutionnaliste](#) », Communication au Colloque « Institutionnalisme monétaire : bilan, perspectives et regards internationaux ».
  - Lavigne Marie (2014), « [Le bitcoin, frappé au coin du mauvais sens](#) »
  - Lietaer Bernard (2011), *Au cœur de la monnaie*, Éditions Yves Michel.
  - Lietaer Bernard (et alii) (2012), *Halte à la*

*toute-puissance des banques*, Éditions Odile Jacob.

- Magnen Jean-Philippe et Fourel Christophe (2015), « [D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité](#) », Rapport remis à Carole Delga, secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'Economie sociale et

solidaire.

- Marx Karl (1867) *Le Capital Vol. 1*, édition du Progrès, Moscou, 1982.
- Whitaker Céline (2015), « [L'expérience des monnaies complémentaires : questionner et redéfinir le lien des citoyens à la monnaie](#) », *Revue de la Régulation*, n° 18, Automne 2015.

---

## Notes

[1] Loi du 31 juillet 2014

[2] Un rapport officiel (Magnen et Fourel, 2015, p. 11) souligne lui aussi le lien entre le développement des « monnaies alternatives » et les situations de crise économique et financière.

[3] L'existence d'un cours légal suppose donc un pouvoir hiérarchique qui impose cette norme juridique d'usage de la monnaie. Généralement il s'agit du pouvoir politique au sein d'un État nation.

[4] Ce qui correspond à un système de monnaie appelé « 100 % » défendu notamment par Irving Fisher (1867-1947), et Maurice Allais (1911-2010). En effet la monnaie « complémentaire » mise en circulation est couverte à 100 % en monnaie à cours légal. Il n'y a donc pas de création nette de monnaie dans ce cas.

[5] La question de savoir s'il est possible de s'affranchir de la loi de la valeur quand on cherche à opérer une rupture avec la logique capitaliste a fait l'objet de débats vifs et complexes en Russie après la Révolution d'Octobre, en Chine au moment de la Révolution culturelle, à Cuba après la prise de pouvoir par Fidel Castro. Voir Chavance (2000) et Lallement (2014).

[6] Sol\_violette, « [pourquoi reconsidérer la richesse](#) »

[7] Certains glissent facilement à partir de là sur une dénonciation complotiste des banques.

[8] Par exemple on estime qu'un tiers des bénéficiaires potentiels du RSA ne bénéficient pas de cette prestation. Ce n'est pas lié à une rareté de la monnaie, mais à une non-reconnaissance des droits et à des rapports sociaux de domination et de disqualification qui conduisent certains à ne pas demander le RSA pour ne pas faire l'objet d'un étiquetage et d'autres à y renoncer compte tenu de la complexité des procédures.

[9] Pour l'analyse de la monnaie chez Marx, voire ci-dessous point 3.2.

[10] Cet argument est d'autant plus paradoxal que les organismes qui mettent en circulation les monnaies locales ne disposent pas (sauf exception type Wir) du pouvoir de création monétaire, donc du pouvoir de financer par anticipation la production qui résulterait de projets économiques innovants et viables. Dans sa prise de position au CESE à propos des « nouvelles monnaies » la CGT souligne que les instruments étudiés (monnaies locales complémentaires ou monnaies virtuelles) « *ne possèdent pas une des caractéristiques les plus utiles de la monnaie, à savoir la possibilité d'anticiper la création de richesses par le crédit bancaire* » (Gailly, 2015, p. 45). Dans cette auguste assemblée, la CGT est donc la seule à rappeler un élément fondamental de la théorie monétaire.

[11] Il contribue, en 1864, à la création d'une Banque du travail qui vise à financer les coopératives ouvrières de production.

[12] Un autre économiste, ami de Walras, y joue un rôle important. Il s'agit de Charles Gide (1847-1932).

[13] Ce qui fut longtemps la seule activité des Caisses d'épargne en France.

[14] Il est d'ailleurs amusant de voir que les dépôts en monnaie légale, eux, ne sont pas concernés par la « fonte ». De plus, les émetteurs de monnaies locales se demandent comment placer de façon la plus judicieuse possible leurs avoirs monétaires (officiels) au sein du système financier.

[15] Le cas du Wir est différent, puisque la banque coopérative créée de la monnaie scripturale Wir par le crédit. Cependant la stabilité du système bancaire et financier est assurée par le rattachement du Wir au franc suisse.

[16] Sur les sites de *crowdfunding*, des épargnants choisissent des projets à financer. Il s'agit clairement de collecter l'épargne pour la mettre à la disposition d'agents économiques qui ont un besoin de financement.

[17] La régulation microprudentielle concerne les normes imposées à chaque banque en matière de réserves détenues auprès de la banque centrale. Elle vise à réduire le risque de crise de solvabilité et de liquidité des établissements de crédit. Quand on impose à la BNP à LCL le respect de ratio prudentiel, on est dans le microprudentiel. La régulation macroprudentielle s'appuie sur des indicateurs de risque systémique et cherche à appréhender les interdépendances entre établissements bancaires et financiers. Cette dimension macroprudentielle reste encore aujourd'hui la moins développée.

[18] Le creusement des inégalités depuis 30 ans aux États-Unis a alimenté les crédits *subprimes*, tandis que chaque crise financière se traduit par un fléchissement de la croissance qui se fait au détriment des plus fragiles.

[19] Dans le débat au CESE, L'Union nationale des associations familiales (UNAF) exprime son scepticisme quant à la relation entre les « nouvelles monnaies » et le lien social. L'UNAF ajoute : « *Y a-t-il l'adhésion du plus grand nombre ? Le risque n'est-il pas plus grand de voir se développer la fraude aux prélèvements obligatoires peu compatible, avec la cohésion sociale ?* » (Gailly, 2015, p. 53).

[20] Encore que cet argument fait lui-même débat. On peut ainsi lire dans le rapport de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie : « *les émissions par kilomètre parcouru et par tonne transportée sont 100 fois plus faibles pour un cargo transocéanique que pour une camionnette de moins de 3,5 tonnes* » (ADEME, 2016, page 107).

[21] Le patronat et toutes les organisations syndicales ont donc émis ensemble un vote favorable ! Les 11 abstentions émanent du groupe « Environnement et nature » qui trouve que le rapport n'est pas assez favorable aux monnaies locales et que les préconisations relatives notamment aux questions de fiscalité et de cotisations sociales sont trop suspicieuses.

[22] C'est depuis longtemps la procédure en usage dans les organismes coopératifs et mutualistes.

[23] Il peut aussi arriver que la tyrannie de la majorité s'impose et que le consensus résulte du fait que les minoritaires optent pour le silence. On sait qu'au sein des groupes il existe souvent une tendance à la conformité.

[24] Respectant la transitivité des choix.

[25] Sur cette question du séparatisme territorial, nous renvoyons à Laurent Davezies (2015) *Le nouvel égoïsme territorial. Le grand malaise des nations*, La république des idées, 2015

[26] Bien sûr, aucune définition de ce terme n'est proposée, il doit relever de l'évidence. La société pré-moderne était-elle plus « humaine » que la société actuelle ? Il faudrait le préciser et indiquer sur la base de quels indicateurs on porte ce jugement.

[27] D'où l'importance de bien distinguer le concept économique de « monnaie » et le mot « argent » tel qu'il est utilisé. Cette utilisation courante confond sous le même signifiant les notions de revenu, de patrimoine, de monnaie. De plus, ce sens courant véhicule aussi des connotations morales que l'on peut faire remonter à la vieille idée selon laquelle il faut choisir entre Dieu et l'argent « *Aucun homme ne peut servir deux maîtres : car toujours il haïra l'un et aimera l'autre. On ne peut servir à la fois Dieu et Mammon* » (Évangile de Mathieu, 6-24). Mammon est lié à Satan, il représente la richesse et l'avarice. Les contempteurs chrétiens de la modernité (par exemple Jacques Ellul) font souvent référence à ce verset.

[28] Pour un examen complet, et remarquablement étayé, de ces questions voir Harribey (2013).

[29] Il est d'ailleurs assez incompréhensible que nombre de militants favorables aux monnaies locales complémentaires se réfèrent sans aucun recul critique à B. Lietaer dont les thèses sont au mieux fantaisistes au pire dangereuses.

[30] On a l'impression d'une petite entreprise qui accroît progressivement sa part de marché : « [La Roue](#) »

[31] Car tous les spécialistes affirment qu'il ne s'agit pas d'une monnaie (Lavigne, 2014)

# « L'écoféminisme et les mobilisations pour l'environnement dans les pays du Sud », suivi de « Le débat sur le care dans le féminisme nord-américain et sa convergence avec l'écoféminisme »

mardi 19 septembre 2017, par [Joël Martine](#)

L'écoféminisme peut être lu comme une expression du rôle particulier des femmes des pays du Sud dans les luttes pour l'environnement, ce qui aide à comprendre les contrastes et la possible complémentarité entre l'écoféminisme et le féminisme de l'égalité qui s'est développé en Occident aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. On verra ensuite ce qu'a apporté dans ce contexte le débat sur le care *dans le féminisme nord-américain*. [1]

*Contribution au stage de formation organisé par la commission Genre et mondialisation d'Attac-France en 2017, session du 20 mai*

## I. Le versant sud de l'écoféminisme

### Premier exemple : Vandana Shiva et la défense de l'agriculture paysanne contre les firmes agro-alimentaires.

Vandana Shiva est peut-être la théoricienne la plus connue de l'écoféminisme [2]. Physicienne de formation, elle milite en relation avec les luttes paysannes en Inde contre l'imposition d'un modèle agricole de production pour un marché élargi et contrôlé par les firmes capitalistes, qui se traduit par la déforestation, le démantèlement des agricultures traditionnelles, la dépendance des paysans vis-à-vis des firmes pour l'accès aux semences, etc.

L'une de ses thèses centrales est qu'il y a une profonde affinité entre le projet de domination de la civilisation sur la nature et la domination des hommes sur les femmes.

Dans le projet de maîtrise de la civilisation sur la nature, il y a, d'un côté, la puissance productive de la nature, et, de l'autre, une culture de la domination par la technique visant à « dompter » les forces de la nature pour les exploiter. Or, dans le rapport

hommes-femmes il y a une relation un peu semblable entre productivité naturelle et domination : c'est du côté des femmes que se trouve la plus grande partie de la puissance productive biologique (grossesse, enfantement, allaitement), et cette productivité a une base naturelle (même si l'enfantement et l'allaitement sont des actes socialement organisés qui demandent du savoir-faire et de la coopération) ; et c'est du côté des hommes qu'il y a une plus grande propension à la violence physique, une culture des armes et de l'organisation militaire, la monopolisation des fonctions politiques, et, dans la division du travail, le contrôle des techniques les plus stratégiques (les armes, les moyens de déplacement), le tout dans un rapport de domination et d'exploitation, mais aussi de mépris, dévalorisation, occultation : de même que la nature est pensée non comme un système vivant à respecter, mais comme un ensemble de ressources à mettre au service des humains, les femmes sont traitées non comme des êtres ayant la même dignité et les mêmes droits que les hommes, mais comme une force de reproduction et de production que les hommes doivent contrôler et mettre à leur service. De plus, dans ces deux relations, le dominant est largement dépendant de la dominée, il est produit par elle, mais ne veut pas le reconnaître : ce sont les femmes qui font les enfants, mais aussi, du fait de la division du travail, ce sont elles qui s'occupent des enfants, qui entretiennent la famille et même qui font la plus grande partie des travaux de production des

aliments... mais seuls les hommes sont réputés créer de la valeur. Le travail et le savoir des femmes sont dévalorisés et souvent ne sont même pas reconnus comme tels. Dans l'idéologie, les femmes sont assignées à des fonctions quasiment naturelles, comme les végétaux et les animaux, et les hommes ont l'apanage de l'intelligence technique et politique.

Donc, la domination masculine met en place sur les femmes et sur la nature un système d'exploitation, de violence et de prédation, qui, avec le capitalisme, devient une « économie de la déprédation », et c'est ce système que l'écoféminisme de Vandana Shiva met en accusation. Elle en appelle à une « économie de la régénération », régénération des écosystèmes, et corrélativement régénération de la vie sociale humaine, à la fois biologique (la santé, la reproduction, l'alimentation) et culturelle et politique (les droits humains, la démocratie, les arts...).

Dans cette optique, l'écoféminisme n'est pas la jonction de deux choses différentes, l'écologie et le féminisme sont deux facettes d'une même révolte du vivant contre une domination qui l'opprime et l'exploite (et logiquement il y a d'autres facettes à cette révolte : les droits des travailleurs, pas seulement des travailleuses, les droits humains, la démocratie...). Nous y reviendrons à la fin de la deuxième partie de ce texte, à propos de la redéfinition écologique du travail comme activité de *care*.

Vandana Shiva justifie l'accent qu'elle met sur la dimension féministe de son écologie en disant, en toutes lettres, que les femmes sont « les gardiennes de la nature et de la tradition ». Je crois que cette formule a trois interprétations :

1. Il y a un côté **essentialiste** : les femmes sont concernées par la régénération de la vie humaine, physiquement plus que les hommes (ce qui ne veut pas dire que les hommes ne soient pas concernés, ni qu'une femme soit obligée d'être mère pour être écologiste et féministe). Cet essentialisme est souvent critiqué. En effet, la différence de feeling entre les

hommes et les femmes, outre qu'elle est variable selon les individus, n'est pas insurmontable, elle peut être surmontée par le dialogue et par l'empathie, il n'y a pas une paroi étanche entre le vécu des femmes et des hommes. Et surtout, comme dans un contexte de domination toute différence peut être un prétexte à hiérarchie, le féminisme de l'égalité, qui existe depuis bien avant l'écoféminisme, s'efforce de diminuer ou de minorer cette différence. Vandana Shiva fait le contraire : elle brandit cette différence comme un élément de l'identité écoféministe, une arme culturelle et politique des femmes contre le système de domination qui génère les catastrophes écologiques. Et, comme nous allons le voir, on ne peut pas réduire cette démarche à un préjugé essentialiste.

2. Il y a une part de **traditionalisme**, c'est dit explicitement. Cela peut se comprendre : de la part d'un groupe social opprimé, et même menacé dans son existence comme le sont les paysans, se raccrocher à ses traditions peut être un moyen de résistance. Surtout s'il s'agit de traditions de solidarité qui sont mises à mal par l'avancée du capitalisme. Mais il y a plus. Le mot « tradition » signifie aussi transmission aux nouvelles générations. Or cette transmission est vitale pour l'agriculture paysanne, c'est la transmission de savoir-faire, souvent adaptés à un terroir, et qui sont ignorés et détruits par la standardisation des techniques agricoles. C'est aussi la transmission des semences, qui permet aux paysans de ne pas être dépendants des semences que leur vend l'agro-business. Il y a sans doute cela derrière le rôle des femmes comme « gardiennes de la nature et de la tradition ». Mais

pourquoi les femmes ?

### 3. Cela fait partie d'une **stratégie d'empowerment collectif et individuel des femmes à partir de leur position dans la division sociale du travail.**

Face aux dégâts sociaux de la marchandisation, la résilience des populations pauvres (rurales mais aussi urbaines) réside souvent dans l'économie domestique. Et cette économie est genrée. Très souvent, ce sont plutôt les hommes qui ont accès à des emplois rémunérés en argent, parce qu'ils sont plus mobiles et que les femmes sont traditionnellement consignées dans l'espace domestique, en tant que femme au foyer participant à l'économie informelle du voisinage, ou en tant qu'horticultrice ou fermière sur une petite exploitation familiale. Et, dans ce secteur de la division du travail, elles remplissent des fonctions économiques décisives (surtout si en même temps les hommes sont déstabilisés par la difficulté de leurs conditions de travail, ou par le chômage). Elles sont responsables du maintien d'une certaine autosubsistance économique et d'un environnement viable pour la résilience de la famille et de la communauté, ce qui leur donne un certain pouvoir.

Et cela vaut aussi pour les pauvres des villes : par exemple, en Afrique, les femmes jouent un rôle moteur dans l'économie solidaire. Ces facteurs expliquent la forte participation des femmes aux luttes des pauvres sur des questions environnementales dans les pays du Sud. Dans une certaine mesure, les luttes populaires environnementales ne peuvent se mener que si les femmes pauvres s'affirment dans une certaine autonomie vis-à-vis des hommes. Il y a là une opportunité pour un certain *empowerment* contestataire de la part de femmes pauvres, et une situation propice à une prise de conscience écologiste qui s'exprime au féminin.

C'est sans doute l'un des facteurs qui expliquent l'importance et la spécificité du versant sud de l'écoféminisme dans le monde. Dans les pays du Nord, les militantes écoféministes insistent souvent sur la dimension émotionnelle de leur engagement,

leur peur des catastrophes écologiques à venir. Elles se prévalent de l'intensité de leurs émotions, qui les rend capables de prendre la mesure des dangers écologiques, et critiquent l'aveuglement de la rationalité occidentale face à ses propres conséquences catastrophiques [3]. Les militantes du Sud ont aussi cette perspicacité émotionnelle, mais il me semble qu'elles y ajoutent davantage une fierté d'entrer en scène en tant que femmes, avec leurs compétences féminines traditionnelles de résistance et d'organisation.

Je voudrais proposer un **deuxième exemple** dont on peut tirer les mêmes conclusions : les mobilisations contre l'extractivisme en Amérique latine où les mouvements de femmes amérindiennes proclament leur autonomie vis-à-vis des hommes [4]. Les militantes de ces mouvements ne revendiquent pas forcément l'étiquette écoféministe, mais, sur le fond, leur démarche est écoféministe.

Je vais parler du **village de Sarayaku en Équateur**, qui est emblématique de la résistance populaire contre l'implantation des compagnies pétrolières dans la forêt amazonienne [5]. La population est peu nombreuse, mais soudée par la pratique de la démocratie directe, et elle peut utiliser politiquement son appartenance à une ethnie, les Kichwa, fédérée à d'autres communautés indigènes dans le pays, et ayant droit à une certaine autonomie administrative, reconnue par la Constitution. À plusieurs reprises, lorsque le gouvernement central a voulu accorder des permis d'installation à des compagnies pétrolières, la population a résisté, et résiste encore, par des moyens non violents : manifestations, blocage de chantiers, campagnes d'opinion à l'échelle nationale avec l'appui de mouvements écologistes et de gauche, interventions auprès de la Cour interaméricaine des Droits de l'homme et de l'ONU, et programmes d'entretien de la biodiversité locale et de promotion des savoirs botaniques traditionnels. Cette mobilisation s'est accompagnée d'une renaissance de la culture traditionnelle marquée par le respect et la sacralité des êtres de la nature (notions de *forêt vivante* et de *Pacha Mama*), ainsi que de la participation à la mise au point du concept des droits de la nature, qui comme en Bolivie ont été inscrits dans la Constitution.

Or, les femmes jouent un rôle spécifique dans cette mobilisation. À Sarayaku, l'association des femmes écrit ses propres résolutions, et fait entendre ses choix « aux côtés des hommes ». Par exemple, elles ont organisé une manifestation non violente de femmes face aux militaires envoyés par le gouvernement pour protéger l'installation d'une compagnie pétrolière, ce qui a obligé les pouvoirs gouvernementaux à négocier. Et elles expliquent qu'il valait mieux que les femmes se mettent en avant pour ne pas tomber dans le piège des provocations et de l'escalade de la violence qui risquaient de se produire si c'étaient les hommes qui avaient mené la confrontation avec l'armée.

Même la perception des atteintes à l'environnement n'est pas la même d'un point de vue féminin ou masculin. Dans la même région que Sarayaku, lorsqu'une communauté de l'ethnie Achuar a été confrontée à un projet d'exploitation pétrolière, il est arrivé que les hommes étaient d'accord avec le projet, et les femmes y étaient opposées. L'explication donnée par les femmes était que les hommes étaient séduits par la perspective d'obtenir des emplois sur les chantiers (donc de l'argent que l'on peut dépenser en ville), alors que les femmes y voyaient surtout une pollution des sols et de l'eau menaçant la vie de leurs enfants, et une destruction de l'écosystème dont la population tire sa subsistance et le mode de vie qui fait son identité.

Les femmes ont joué un rôle actif dans les relations diplomatiques entre ethnies voisines pour coordonner la résistance contre les projets pétroliers. Ce sont les femmes des différentes ethnies qui ont organisé une manifestation commune contre les compagnies pétrolières à Puyo, la ville la plus proche, en 2016, le 8 mars, jour symbolique.

Pour comprendre l'importance politique de l'affirmation propre des femmes dans la défense de l'environnement, il faut se souvenir que dans ces sociétés, comme un peu partout dans le monde, ce sont traditionnellement les hommes qui ont l'apanage des fonctions politiques, notamment dans les relations avec les communautés voisines ou avec l'État (même si les femmes peuvent avoir voix au chapitre, sous des formes différentes selon les

ethnies).

Allons un peu plus loin dans l'analyse en évoquant **la division du travail entre les genres**.

Dans les villages de la forêt amazonienne, on vit principalement d'une économie de subsistance, qui se compose d'horticulture (principale ressource alimentaire) et autres petites productions domestiques, et de cueillette, chasse et pêche. Cette économie de subsistance n'utilise pratiquement pas l'argent, elle est organisée au niveau familial, avec entraide interfamiliale et communautaire pour les travaux d'intérêt collectif (appelés *minga* en kichwa). L'apport d'argent se fait par le commerce de certains produits (fruits, artisanat...) avec les villes pas trop éloignées, et par des salariés partis travailler en ville, ou embauchés par des entreprises forestières... ou pétrolières, ou minières, ou encore par les services publics présents localement (enseignants, infirmières...) ou les ONG.

Traditionnellement, les hommes se réservaient le monopole de la chasse et de la guerre entre communautés voisines, de sorte que l'usage des armes était un facteur décisif de suprématie masculine, et permettait aux hommes de monopoliser aussi les fonctions politiques. Là comme ailleurs, tout cela entretenait le pouvoir des hommes sur les femmes dans la famille et dans l'espace public. Les femmes étaient donc cantonnées aux travaux horticoles et familiaux (cuisine, ménage, enfants) – et elles le sont encore. Dans la production domestique, les hommes se réservent les travaux de force et plutôt occasionnels, comme le défrichage et la construction des maisons. Au total, les femmes travaillent nettement plus que les hommes, elles sont donc exploitées dans le travail domestique. Mais les domaines de compétence des femmes et des hommes sont socialement reconnus : notamment, la femme organise son travail horticole, elle est la cheffe de son jardin. Et, par là, les femmes, bien que subalternes, ont un pouvoir économique réel qui limite la suprématie masculine.

On voit bien dans cette société qu'il y a entre les genres un rapport de force économique dans la production domestique (comme dans la société

occidentale moderne, mais là-bas c'est encore considéré comme normal), quasiment un rapport entre classes-de-genre, qui ne passe pas par l'argent mais par un mélange d'allégeance et de résistance, un peu comme l'exploitation du travail des serfs par les seigneurs dans les débuts du féodalisme au Moyen Âge en Europe (Cette comparaison du rapport de genres avec un rapport de classes a été introduite par le féminisme dit « matérialiste », c'est-à-dire d'inspiration marxiste, par exemple par Christine Delphy.

Depuis quelques générations, avec le développement de l'économie monétaire, les hommes ont pu accéder à des activités commerciales ou salariées, auxquelles les femmes ne peuvent pas participer aussi facilement, le travail domestique les retenant à la maison et au jardin. Dans ces conditions l'apport d'argent tend à renforcer le pouvoir masculin.

D'un autre côté, le monopole de l'usage des armes de chasse et de guerre n'est plus un facteur de domination masculine aussi décisif que par le passé. En effet, il est probable que l'apport économique de la chasse est moins important qu'autrefois, car le commerce et le salariat rapportent plus. Et, d'autre part, comme l'État et l'opinion publique sont parvenus à interdire les guerres locales (du moins là où la police peut intervenir), les hommes dans la plupart des ethnies ne sont plus réellement des guerriers. Bref, l'usage des armes dans la vie courante a beaucoup perdu de sa légitimité (comme c'est le cas aujourd'hui dans la plupart des pays qui ont la chance de ne pas être en guerre), et même si les hommes gardent l'apanage des armes, ils peuvent moins qu'autrefois s'en servir pour imposer leur domination, par exemple par les violences domestiques. Ajoutez à cela que la scolarisation des filles et l'accès à Internet donnent aux femmes des armes intellectuelles pour défendre leurs droits.

Suite à ces transformations sociales, on arrive à une situation où les femmes sont toujours dans l'ensemble cantonnées à l'économie domestique et exploitées, mais où elles peuvent gagner de l'autonomie en utilisant les pouvoirs qui leur sont reconnus traditionnellement, et les droits modernes qui leur sont reconnus officiellement.

Autrement dit, la lutte économique des femmes en tant que classe-de-genre passe en grande partie par une démarche d'émancipation dans et par le travail domestique, plutôt que par l'accès à des activités extérieures au travail domestique (comme c'est le cas dans les sociétés monétarisées et industrialisées). D'où une conception du féminisme qui passe plus par la valorisation du genre féminin que par la contestation de l'ordre des genres.

Cette conjonction de facteurs se produit dans l'ensemble des pays du Sud où l'agriculture paysanne n'a pas été remplacée par l'agriculture industrielle à bas effectifs, et surtout là où les pauvres n'ont qu'un accès restreint au salariat. De plus, les travaux salariés sont souvent sous-payés, sans sécurité de l'emploi et insalubres, de sorte que l'accès au salariat, s'il donne une certaine indépendance vis-à-vis de la famille, n'est pas une forme idéale d'émancipation. La sphère domestique (agricole ou urbaine) reste une base de résistance. D'autre part, c'est au niveau de leurs conditions de vie dans l'espace familial et de voisinage que les femmes sont impactées par les dégâts écologiques. C'est donc là qu'elles peuvent organiser la résistance et la résilience.

Cette logique de mobilisation écologiste des femmes existe aussi dans les pays du Nord, comme le montre **l'exemple du Seikatsu Club au Japon**, une coopérative de consommation qui se définit explicitement comme écologiste et féministe, et qui a été l'un des inspirateurs du lancement des AMAP en France.

Au Japon, bien qu'il s'agisse d'une économie de marché développée, les emplois et les carrières sont moins ouverts aux femmes qu'aux hommes (taux d'activité respectivement de 65 % et 85 %). En conséquence, les femmes peuvent difficilement s'émanciper via le marché du travail salarié qui leur laisse principalement des petits boulots précaires. Leurs maris, en revanche, en tant que salariés avec des horaires très chargés, sont fortement soumis à la sociabilité machiste de l'entreprise capitaliste. À certains égards, les femmes au foyer japonaises ont plus de sociabilité dans la sphère publique que les hommes. Or, l'un des mouvements les plus inventifs

dans les domaines de l'écologie, de l'économie solidaire, et de la démocratie locale est la coopérative de consommation *Seikatsu Club*, dont la base sociale est constituée de femmes au foyer organisées en groupes de quartier pour les commandes collectives et la consommation économe.

### **Avant de continuer, je voudrais relativiser le tableau présenté plus haut de l'empowerment féminin actuel dans les pays du Sud**

La division du travail dans les systèmes d'agriculture paysanne est plutôt le plus souvent un obstacle à l'affirmation autonome des femmes. Dans la plupart des systèmes agricoles, une grande partie des travaux sont faits par la main-d'œuvre masculine (labourage, moisson, élevage de grands herbivores...), donc les femmes sont économiquement très dépendantes des hommes. Plus important encore est le fait que la plupart des systèmes agricoles depuis le néolithique produisent des richesses accumulables : stocks de nourritures (céréales notamment) et de semences, terres agricoles entretenues sur plusieurs années et plusieurs générations, troupeaux. L'accaparement de ces richesses est un moyen de pouvoir aux mains des autorités familiales et lignagères qui sont principalement masculines, et permet aussi la constitution de classes dominantes qui exploitent les travailleurs et *a fortiori* les travailleuses [6]. Le résultat de tout cela est que les femmes ont très peu de pouvoir économique : bien que de fait elles travaillent beaucoup dans la production agricole, elles n'ont le plus souvent une marge d'autonomie reconnue que dans le travail domestique au sens étroit : gestion du ménage, cuisine, soins aux enfants. Elles sont enfermées dans un rôle domestique en position subalterne. Elles ne peuvent guère s'appuyer sur leur pouvoir économique traditionnel. Pour s'affirmer, en situation de crise de l'agriculture paysanne, elles s'appuient plutôt sur leurs capacités de résilience et sur un certain progrès global de la reconnaissance de leurs droits humains.

Par ailleurs, la participation des femmes au salariat est importante dans beaucoup de pays, et croissante en général. Notamment, une part croissante d'entre

elles s'engagent dans l'émigration, pas seulement pour suivre leur mari mais pour obtenir elles-mêmes un emploi. Les femmes ont donc un accès plus direct à l'économie monétaire mondialisée. Leur sort se rapproche de celui de la classe ouvrière des pays riches, quoique dans des positions en général subalternes (emplois d'ouvrières surexploitées, travaux de domestiques et d'aide aux personnes, exploitation sexuelle). Et cela se traduit progressivement par des problématiques communes dans la prise de conscience féministe au Sud et au Nord.

Il reste que la stratégie écoféministe qui s'est affirmée dans les contextes du Sud contraste avec la stratégie historiquement dominante dans le féminisme des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, principalement occidental.

### **Féminisme de l'égalité et écoféminisme**

Le féminisme au Nord (et dans les mouvements pour l'égalité au Sud) a plutôt tendance à mettre en avant l'émancipation des femmes vis-à-vis des rôles traditionnels familiaux grâce à l'accès au salariat et à des carrières valorisées et de pouvoir dans l'économie dominante. Dans cette stratégie, l'exigence décisive est l'égalité des droits.

Le féminisme au Sud se bat évidemment aussi pour l'égalité des droits ; mais, dans les mouvements paysans, d'autochtones, et environnementaux, il a plutôt tendance à mettre en avant *l'empowerment* collectif des femmes à partir de leur rôle et de leurs pouvoirs dans l'agriculture traditionnelle et dans la subsistance de la famille. Dans cette stratégie, on est plus porté à affirmer l'identité de genre qu'à la déconstruire.

Ce contraste est en fait **une symétrie entre deux chemins d'émancipation**.

Économiquement, les femmes sont exploitées dans principalement deux formes de rapport social : le travail domestique et le salariat (L'esclavage existe aussi mais actuellement personne ne le défend ouvertement). Or, chacune de ces deux formes économiques peut être utilisée comme un recours

contre l'autre dans une démarche d'émancipation. Le salaire donne aux femmes une certaine indépendance vis-à-vis de la domination masculine dans la famille. Symétriquement, le travail domestique donne aux femmes (et devrait donner aux hommes !) une certaine autonomie dans leur activité et éventuellement une capacité de résistance vis-à-vis de l'exploitation salariale et de la civilisation capitaliste en général. Par exemple, même si les confitures et conserves industrielles représentent objectivement un progrès dans la productivité du travail par rapport à leur fabrication à la maison, cette dernière est un moyen de relocalisation de l'économie, ainsi que de résistance à la malbouffe imposée par le capitalisme ; de même, le raccommodage des vêtements dans la famille et dans des ouvroirs associatifs de quartier est un moyen de résistance à l'obsolescence programmée et à la surconsommation. Ces travaux d'artisanat domestique font partie de la culture technique humaine, et leur partage égalitaire entre hommes et femmes fait partie de la lutte contre l'exploitation.

Le féminisme ne consiste pas à choisir l'une des deux formes d'exploitation des femmes contre l'autre, mais :

1. à lutter pour une redéfinition du travail lui-même dans un sens non phallocratique et égalitaire, et aussi écologique, solidaire, sans exploitation, démocratique...
2. et dans l'immédiat, à lutter contre l'exploitation aussi bien dans le salariat que dans le travail domestique. Par exemple lutter pour une durée du travail domestique égale entre hommes et femmes, et pour un droit du travail applicable au sein de la famille.

Le féminisme de l'égalité est apparu historiquement dans le contexte de la lutte pour la démocratie et pour les droits des salariés. Il a organisé la lutte des femmes pour le droit de vote, les droits en général, et le libre accès aux professions rémunérées en dehors de la famille. On peut comprendre qu'il soit avant tout critique vis-à-vis du travail domestique et qu'il voie plutôt les aspects émancipateurs du salariat.

L'écoféminisme est apparu plus récemment, dans le contexte de la contestation écologiste du mode de développement capitaliste. Dans ce contexte, la production domestique, surtout l'agriculture paysanne organisée de façon familiale, peut remplir une fonction de résistance à la paupérisation et aux dégâts environnementaux. De plus, face à l'appauvrissement des sols par les pratiques agricoles capitalistes, et pour les nécessaires relocalisations, l'agriculture paysanne est une formule d'avenir [7] dans le projet d'une économie soutenable et qui « prene soin du monde ». Or, dans l'agriculture paysanne, il y a nécessairement une part importante de production domestique, organisée en partie au sein de la famille et en partie dans des structures coopératives. Donc, aussi bien en termes de résistance qu'en termes de projet de société, on peut comprendre que l'écoféminisme ne soit pas enchanté par le salariat, et qu'il valorise les formes d'autonomie féminine dans le travail domestique (et dans l'économie solidaire !).

Bref, à l'époque actuelle où se combinent l'expansion et la crise du capitalisme, il faut écouter la diversité des apports de ces deux cultures militantes que sont le féminisme de l'égalité et l'écoféminisme, et intégrer leurs critiques réciproques. La querelle sur l'essentialisme ne doit pas empêcher les féministes de comprendre la nécessaire combinaison aujourd'hui de ces deux stratégies d'émancipation.

## II. Le débat sur le *care* dans le féminisme nord-américain et sa convergence avec l'écoféminisme

Quand l'écoféminisme affirme qu'une « économie de la régénération » nécessite un parti pris féministe, s'agit-il d'une affirmation essentialiste ?

Il se trouve que le débat sur le *care* initié par le féminisme nord-américain a apporté sur ce point une réelle clarification qui a permis une ouverture du féminisme occidental à l'approche écoféministe. Je vais essayer de donner ici un résumé de cette clarification (résumé qu'il faudrait sans doute préciser et corriger en relisant les textes

fondamentaux du débat).

Le mot anglais *care* désigne à la fois des pratiques de soins aux personnes, psychologiquement l'attention empathique à autrui, et moralement la responsabilité vis-à-vis de lui. Dans l'idéologie commune, l'aptitude au *care* fait partie de l'identité de genre féminine. Les modèles typiques du *care* sont l'activité de la mère de famille, le travail des infirmières, les emplois de garde d'enfant et d'aide aux personnes âgées et dépendantes. Comme traduction exacte en français, on pourrait proposer « le prendre-soin » ; mais comme cette formule n'est pas très idiomatique, il vaut mieux garder le terme anglais avec toute sa richesse de signification [8].

### **Dans les années 1980, les féministes se sont saisies du thème du care, d'une part dans les sciences économiques...**

En économie, on désigne comme les métiers du *care* tout le domaine des soins aux personnes, et à bien des égards le travail de femme de ménage en fait partie, ainsi que diverses fonctions d'aide aux personnes : assistante sociale, éducateur/trice, etc.

Depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, on assiste dans les pays riches à un développement et une marchandisation des « services à la personne ». Ces emplois sont souvent pourvus par des immigrées en position subalterne sur le marché du travail. Certes, de tels emplois existaient depuis longtemps, en grande partie sous des formes qui n'étaient pas purement salariales : le serviteur attaché à son maître, la nurse plus ou moins intégrée à la famille, la religieuse faisant fonction d'infirmière... Or, ces formes d'emploi et leur ethos ont été délégitimés au cours du XX<sup>e</sup> siècle par la montée du modèle salarial. S'est donc posée la question de comment *prendre en compte* ces emplois dans la gestion du rapport salarial, ainsi que dans les politiques macro-économiques : comment mesurer la « productivité » de ces travaux ? quelle discipline imposer aux travailleuses – ou quelle autonomie peuvent-elles revendiquer ? comment calculer les rémunérations et définir les qualifications ? sur quels critères légitimes ? On a donc dû expliciter en quoi consiste fondamentalement le *care* : des savoir-faire

domestiques d'entretien aux tâches variées, mais aussi la sollicitude, l'attention et la disponibilité à la personne, etc., toutes choses difficiles à appréhender par les méthodes de gestion d'inspiration capitaliste, dont le modèle premier est la production de marchandises-objets. La problématique du *care* s'est donc imposée dans la théorie économique, et comme enjeu de reconnaissance dans les luttes contre l'exploitation.

Traditionnellement, l'alliance du capitalisme et du patriarcat occultait le *care* en le confinant dans la sphère familiale. Le féminisme a toujours dénoncé cette occultation, comme liée au mépris des femmes et à leur exploitation. Il a toujours à la fois revendiqué la reconnaissance du *care*, et lutté contre l'assignation des femmes à des identités de genre marquées par le *care*, et contre leur interdiction ou leur non-reconnaissance dans les autres domaines d'activité. Actuellement, le *care* n'est plus occulté et les féministes doivent se positionner sur la façon dont on le reconnaît.

Or, ce débat met en question la notion même de travail. À la description classique des contraintes de tout travail (durée nécessaire, désagréments, pénibilité, concentration mentale sur le résultat à produire, obéissance aux règles techniques), la considération des métiers du *care* a conduit à ajouter l'effort d'attention empathique à autrui, non pas comme simple objet que l'on transforme, mais comme sujet vivant : il ne s'agit pas tant de produire un effet voulu que d'accompagner l'auto-construction d'autrui comme sujet. L'effort de travail inclut une attention non seulement à des objets et à des techniques, mais à un processus vivant, comme quand on cultive des plantes. Cet effort d'attention à autrui et au vivant joue un rôle central dans le travail humain, tout autant que la capacité humaine, valorisée par le rationalisme occidental, à imaginer le but de l'action et à penser les règles techniques. Donc, penser le *care*, c'est repenser le travail. Nous y reviendrons.

### **... et d'autre part dans le domaine de la psychologie et de la philosophie morale**

Carol Gilligan [9] est partie des observations

suivantes. Des tests psychologiques où l'on demande à la personne d'expliquer sa réponse à un petit dilemme moral faisaient apparaître une différence entre les garçons et les filles dans leurs choix d'action et leur façon de définir le bien et le mal (voir exemple dans l'article « Carol Gilligan » sur *Wikipedia*). Les garçons et les hommes font plutôt référence à des normes, des principes que l'on peut formuler de façon générale, et ils valorisent le respect des règles. En contraste, les filles et les femmes se réfèrent plutôt au vécu d'autrui, aux émotions empathiques qui me permettent de percevoir ce vécu et d'y répondre, et à la particularité de ce vécu dans la situation donnée, sans qu'il soit forcément important de formuler des règles générales [10]. Pour les hommes, le bien réside plutôt dans la justice, pour les femmes dans la sollicitude, un mélange d'empathie et de respect. En simplifiant exagérément, disons que la morale des hommes est plutôt formaliste, celle des femmes plutôt empathique [11]. Cette différence a à voir avec le contraste entre émotion et raison. L'adhésion à une norme fait plutôt appel à un raisonnement sur sa validité, avec comparaison des pour et des contre, alors que l'intérêt que l'on porte à autrui et à son vécu particulier se manifeste plutôt dans nos émotions. Mais cette différence doit plutôt nous interroger sur la place que la raison reconnaît, ou pas, aux émotions.

Selon Gilligan, ces observations amenaient à repenser la vision généralement admise du développement psychologique normal de l'enfant. Jean Piaget, une autorité classique en la matière, avait repéré dans le développement de l'enfant que d'abord il formule ses jugements en fonction de ses préférences personnelles et de ses sentiments pour autrui, et qu'ensuite il dépasse ce niveau individuel et interindividuel de la conscience morale en accédant à la notion de loi, de règle générale [12]. Piaget mettait en évidence l'importance morale d'un intérêt pour la règle en elle-même, qui doit l'emporter sur le vécu individuel. Et effectivement, dans les jeux où il y a des règles, et des gagnants et des perdants, les enfants plus jeunes veulent avant tout gagner et supportent mal de perdre, alors que les plus âgés se valorisent plutôt par leur capacité à appliquer les

règles du jeu ; ils supportent mieux la défaite, et mettent leur honneur plutôt dans le fair-play que dans la victoire. Dans cette optique, la morale a un aspect formel accentué et le respect pour la règle apparaît comme un stade plus élevé de la conscience morale. Philosophiquement, cette perspective fait écho au rationalisme de Kant, qui définit la raison morale comme le respect de lois universelles, et qui, tout en reconnaissant un intérêt aux bons sentiments interindividuels tels que la pitié ou l'amour, ne leur accorde pas de valeur proprement morale.

On pouvait donc conclure des tests psychologiques réexaminés par Gilligan que les femmes n'ont pas une conscience morale aussi élevée que les hommes, allez savoir pourquoi... ou plutôt que les conceptions de Piaget et de Kant ont partie liée avec une culture de la suprématie masculine, qui, entre autres, dévalorise l'intelligence empathique [13]. On pouvait considérer, avec Gilligan, que le penchant masculin à l'effacement de l'attention à autrui derrière la référence à des normes était plutôt une perte en humanité qu'un progrès.

Il n'y avait pas à chercher loin l'origine de cette disqualification du *care* dans la pensée masculine. Le mépris du *care* fait partie des pratiques de la domination masculine : les hommes se déchargent sur les femmes d'une partie très importante des soins aux petits enfants et des tâches ménagères [14]. On pouvait soupçonner les hommes de se prévaloir de la raison normative pour occulter et s'occulter à eux-mêmes leur manque de respect d'autrui comme personne concrète, et d'empathie. En effet, on peut penser que cette disqualification de l'empathie tend à rendre impensable une remise en cause des rapports de domination. J'ajouterai que cette inflexion du sens moral masculin vers la règle plutôt que vers l'empathie est sans doute liée à ce que la compétition entre les individus est davantage valorisée chez les hommes que chez les femmes [15] : plus d'agressivité physique, plus de combativité, et en même temps une plus grande acceptation de la hiérarchie qui résulte des viriles confrontations, ce qui entretient une certaine connivence entre les hommes dans la domination des femmes. D'où une éthique virile où le respect des règles qui codifient la compétition, bref le fair-play, éclipse l'empathie et la

sollicitude.

Quant aux femmes, la domination masculine ainsi entretenue ne leur laisse en gros que le choix de se résigner à leur sort, et de se consoler par l'entraide, ce qui fait que dans leur conscience morale l'attention à autrui est un critère indépassable. Et comme les normes sociales en vigueur les confinent dans des positions subalternes, elles savent d'expérience et elles sentent qu'elles peuvent très peu s'appuyer sur ces normes pour défendre leur dignité. Bref, leur recours est plus l'empathie, l'attention à autrui, la sollicitude, que la norme.

À la base de l'éthique du *fair-play*, il y a une culture de la rivalité et du renforcement de mon pouvoir sur autrui, disons pour simplifier « une culture du pouvoir ». Et, inversement, à la base de l'éthique du *care* il y a une culture de l'être-au-service d'autrui et de l'auto-limitation de mon pouvoir sur lui, disons pour simplifier « une culture du non-pouvoir ».

C'est ainsi que l'on peut expliquer la différence des habitus moraux qu'on observe chez les hommes et chez les femmes : il y a une domination, qui résulte probablement des rapports de force dans le conflit entre les genres, et les comportements et jugements de valeur de chacun des deux genres intériorisent sa position dans le rapport de domination [16].

Donc, les comportements et jugements typiques de l'identité de chaque genre, les habitus masculins et féminins, voire les identités de genre elles-mêmes, peuvent être compris comme des produits du conflit et de la domination.

Cette conclusion a été confirmée quand on a découvert dans d'autres tests sur la conscience morale un contraste entre les Blancs et les Noirs semblable à celui observé entre les garçons et les filles [17]. Dans la société américaine, les Noirs sont en situation de dominés sur tous les tableaux, et même si les principes officiels de la morale publique et du Droit reconnaissent la liberté et l'égalité, les Blancs peuvent tricher avec ces principes et tourner les lois en leur faveur en utilisant leurs relations sociales, leur prestige et leur maîtrise au niveau du langage et de la culture, leur connaissance du droit,

et leur argent [18]. Bref un Noir sait par expérience, et depuis l'enfance par l'exemple de ses parents, que, s'il voulait utiliser les normes pour défendre sa dignité, il serait perdant d'avance. Face à l'humiliation quotidienne, et à des lois qui apparaissent comme une tricherie institutionnelle, l'entraide est pour les Noirs une condition de résilience. Tout cela explique que, pour les Noirs, comme pour les femmes dans une certaine mesure, l'attention à autrui et l'empathie soit un critère moral plus important que le respect des règles. Évidemment, cette différence entre les Blancs et les Noirs n'est pas d'origine biologique : la mélanine n'influe pas sur la conscience morale. Donc, on peut penser que, de la même façon, la différence de conscience morale entre les hommes et les femmes est un produit de la domination sociale et non de causes biologiques. Du moins pas directement, on va y revenir.

Ces recherches ont donc montré que la perception féminine de la morale était une dénonciation vivante de la partialité androcentrique de la moralité dominante. Donc, d'un point de vue féministe, il fallait, selon Gilligan, faire entendre dans la définition de la morale « une autre voix », celle des femmes. Il fallait cultiver le *care*, plutôt que le *fair-play*.

### **Cette proposition relevait-elle d'une approche « différentialiste », valorisant en tant que telle la différence féminine ?**

Pas forcément. La différence était décrite, la perception féminine de la morale était valorisée, mais cela pouvait s'inscrire soit dans une perspective différentialiste, l'affirmation d'une dualité hommes-femmes sans domination (autant que possible), soit dans une perspective « universaliste » : une refondation de la morale qui vaudrait autant pour les hommes que pour les femmes [19]. D'un côté, la réhabilitation du *care* dans la morale contribue à la réhabilitation du vécu des femmes et à la reconnaissance de leurs compétences. Mais pas seulement, puisque les hommes aussi ont une compétence de *care*, mais qui tend à être estompée dans les pratiques de la domination.

Au niveau des principes de la morale, on a autant

besoin de la norme que du *care*. Pourquoi est-ce ainsi ? On n'a pas fini d'en discuter... mais c'est déjà assez évident dans la pratique, comme le montrent les exemples suivants : pour gérer la répartition des aides sociales, il faut à la fois des règles et la considération empathique des cas particuliers ; dans les tribunaux, on applique des lois générales mais chaque justiciable, y compris les criminels, a le droit d'être entendu par des êtres humains capables d'empathie et de compréhension des cas particuliers, etc. Cette idée n'est pas liée au genre, elle a une valeur universelle.

De plus l'enjeu du *care* n'est pas seulement le bien-être des personnes et leur dignité. Le *care* a un enjeu encore plus universel : l'avenir du vivant. C'est ce qui apparaît quand on se demande pourquoi après tout le *care* est si important.

### « Prendre soin du monde ». Écologie et éthique du *care*

Si les sujets humains ont besoin non seulement de règles morales, mais d'entraide et d'attention, bref de *care*, c'est parce qu'ils ne sont pas des sujets abstraits, de purs esprits, mais des êtres *vivants*, donc des *organismes* dont l'organisation est *vulnérable* et doit donc faire l'objet d'une attention particulière ; et ces organismes fonctionnent grâce à un environnement social et un écosystème. L'entretien de la vie des individus, le *care*, doit viser non seulement ces individus, mais aussi l'écosystème. Le *care* inclut donc le *prendre-soin du monde*, le *ménagement* d'un monde vivable, l'*entretien de la régénération* de l'écosystème. *A fortiori* dans la situation actuelle, où la destruction des écosystèmes par les activités humaines s'est généralisée.

À cet égard, l'éthique du *care* est un universalisme non pas formel (c'est-à-dire se référant à des règles générales), mais concret et systémique, se référant à l'interdépendance concrète de tous les êtres particuliers.

Ces considérations seraient valables même si les humains étaient hermaphrodites comme les escargots : elles n'ont rien à voir avec le genre.

Néanmoins, une éthique solidaire et écologiste est féministe en ce qu'elle prend parti pour le vécu féminin du *care*, et contre une vision du rapport humains-nature où le schéma de la domination masculine est très présent, comme on l'a vu avec Vandana Shiva. Et on peut en dire exactement autant de la valorisation des rôles féminins traditionnels par l'écoféminisme. Entre l'éthique du *care* et l'écoféminisme, la convergence est totale.

On pourrait résumer le positionnement du féminisme du *care* dans le débat entre différentialisme et universalisme de la façon suivante :

si le *care* se révèle finalement être une dimension universelle, et pas seulement féminine, de l'action humaine, le mépris du *care* est typique de la domination masculine.

Les dangers respectifs du différentialisme et de l'universalisme sont bien connus. Les différences étant modelées par des rapports de pouvoir, la position différentialiste risque de conforter la hiérarchie des genres dans ces rapports de pouvoir, particulièrement dans la division du travail, et d'enfermer les femmes (et les hommes) dans les rôles qui leur sont prescrits. À l'opposé, la position universaliste, par son caractère général, voire formaliste, risque de faire taire le vécu concret des opprimé.e.s, d'estomper les opérations concrètes de la domination masculine, de sous-estimer la vivacité avec laquelle la domination masculine se reconstitue à la faveur des évidences (vraies ou fausses) de la différence des sexes. Une culture anti-différentialiste comporte le risque de diluer la perception de la domination masculine dans celle des diverses formes de domination, alors qu'elle est un opérateur central de la domination en général, comme incitateur et comme modèle.

### Empowerment, citoyenneté, laïcité

Dans la perspective d'une transformation féministe de la société, le plus important n'est pas de savoir si une théorie est différentialiste ou anti-différentialiste, mais de comprendre comment elle contribue, ou pas, à l'*empowerment* pratique des femmes contre la domination masculine. La lutte

contre la domination ne passe pas seulement par l'affirmation de l'universalité des droits, mais par la construction active des rapports juridiques à partir de vécus différenciés, la citoyenneté active, effective (avec des moyens d'action) et concrète (à partir des réalités et des vécus). Un mouvement social ou une théorie doit être questionné, par-delà son différentialisme ou son anti-différentialisme, sur sa contribution à une (ou plusieurs) culture féministe et féminine de la citoyenneté.

Une conciliation des deux approches n'est pas impossible : en principe, l'universalité des droits humains n'interdit pas la particularité des cultures, au contraire elle la garantit, alors pourquoi pas la particularité des cultures de genre ? Il y a même pour cela une méthode : la laïcité, qui permet à chaque personne de cultiver ses convictions (y compris celles qui incluent une soumission à un ordre transcendant !) et d'en témoigner, y compris dans l'espace public, seule ou en association, sous réserve du respect des droits humains universels. Pourquoi ne pas appliquer cette méthode aux choix de genre, qu'ils soient différentialistes ou anti-différentialistes ?

### **Le féminisme du *care* est-il essentialiste ?**

Quand on se positionne ainsi, on se trouve confronté à la perception essentialiste des différences de genre, légitimée par des idéologies religieuses ou scientistes. L'essentialisme consiste ici à considérer que la différence psychologique entre les hommes et les femmes, concernant entre autres le *care*, fait indissolublement partie de la nature humaine, qu'elle est dictée par les différences physiologiques, et que si on ne se plie pas à cette différence on va à l'encontre du bon fonctionnement biologique, et c'est pathologique, ou à l'encontre de l'ordre divin et c'est un péché.

Cette question doit être discutée de façon nuancée. À moins d'imaginer une séparation complète entre le corps et l'esprit, il est très plausible que les fonctions des femmes dans la reproduction, précisément la gestation, l'accouchement avec ses difficultés spécifiques dans l'espèce humaine, l'allaitement avec portage du petit enfant, ont dû sélectionner, au cours de l'évolution, une plus grande prédisposition

innée au *care*. Cette prédisposition innée, on peut logiquement la supposer, mais ses facteurs génétiques, neuronaux et hormonaux ne sont pas complètement élucidés par la science. C'est très complexe et il y a par conséquent des marges de variation importantes entre les individus, même déjà au niveau du développement physiologique (comme le montre l'existence d'un nombre non négligeable de personnes intersexes). De plus, des interactions entre les individus sont nécessaires pour construire les comportements (surtout pour le *care*, c'est évident) et ces interactions modèlent les comportements, renforcent certaines prédispositions et en inhibent d'autres. Bref, la biologie d'aujourd'hui n'a rien à voir avec l'essentialisme théologique, elle a plutôt une vision constructiviste du vivant, tant sur le long terme de l'évolution des espèces, qui n'est pas prédéterminée, que sur le court terme du développement des individus, qui est ouvert aux hasards, aux bifurcations, à l'historicité. Rien n'indique que les différences psychologiques entre hommes et femmes soient uniformes et immuables, ni qu'elles doivent se soumettre à un modèle unique sous peine de pathologie. Le champ de la réflexion morale et de l'action juridico-politique reste toujours ouvert. De fait il y a un large socle commun dans la psychologie des hommes et des femmes, après tout nous faisons partie de la même espèce. Par exemple, chacun.e sait par introspection que les femmes aussi comprennent l'importance d'une éthique de la règle, et que les hommes ne sont pas insensibles à une éthique de l'empathie. Des tests psychologiques plus affinés montrent que la différence sur ce point n'est pas si tranchée qu'on pouvait le penser, il s'agit plutôt d'un dosage, et différent entre les individu.e.s. En outre, même si certaines expériences sont réservées à un seul sexe (un homme n'a pas de cycle mensuel, et ne risque pas de tomber enceint), le vécu de chaque sexe n'est pas étanche : par l'empathie et par l'explication, les hommes peuvent prendre part à ce que vivent les femmes et inversement. On peut décider politiquement d'encourager la perméabilité et la co-construction des genres, ou leur déconstruction dans une optique *queer* de libre épanouissement des singularités individuelles. Cela dit, la psychologie et la biologie observent des tendances lourdes et des fonctionnements typiques.

Certaines différences entre hommes et femmes s'observent chez la grande majorité des individus et dans la quasi-totalité des sociétés (par exemple la plus grande agressivité physique de la part des hommes que des femmes, son lien avec des différences de climat hormonal, et la difficulté de corriger cette différence par les changements sociaux et l'éducation). Donc, même si chez les humains tout est remanié par les interactions sociales et par la culture, il serait obscurantiste de rejeter *a priori* les hypothèses scientifiques selon lesquelles certains facteurs innés continuent à agir. Si on veut modifier ou contrecarrer les effets de ces facteurs, il vaut mieux connaître leur fonctionnement.

La discussion sur la part respective de l'inné et de l'acquis est souvent indécidable. Donc, sur le plan théorique, il faut la laisser ouverte. Mais elle devient souvent improductive. Donc, politiquement, il faut savoir la cantonner. Que la différence hommes-femmes dans la sensibilité au *care* soit plutôt innée ou plutôt acquise, ça ne change pas grand-chose au fait qu'elle ait des liens avec les rapports de domination, et aux moyens à mettre en œuvre pour défaire ces rapports de domination. Et comme on n'a pas trouvé de panacée, il faut apprendre des expériences et du vécu des divers courants du féminisme, y compris quand leurs arrière-plans théoriques sont discutables.

## Repenser le travail

La théorie du *care* permet de mieux penser la transformation culturelle nécessaire à l'instauration de ce que Vandana Shiva appelle une économie de la régénération. Dans une économie de la régénération, que devient le travail et comment l'organiser socialement ?

Le *care* élargi aux écosystèmes est présent dans tout travail.

Quand on travaille sur du vivant, dans le jardinage ou l'agriculture par exemple, une attitude de *care* est nécessaire, c'est évident. Seulement, elle est moins mise en relief dans l'opinion que quand il s'agit de travaux réputés féminins, la cuisine par exemple.

Quand les éboueurs ramassent les poubelles, ils font un travail de *care* : ils prennent soin de notre environnement et de la santé publique. On pourrait leur donner une formation sur les différents types de déchets, leurs dangers sanitaires, le recyclage possible, etc., et on pourrait intégrer dans leur emploi du temps des heures d'intervention éducative auprès des habitants. La dimension *care* de leur travail serait reconnue.

Dans tous les travaux de direction et de gestion, la dimension de *care* est essentielle. Mais, selon la division du travail, les personnes chargées de ces fonctions sont souvent censées être « au-dessus » de cette préoccupation.

À première vue, on pourrait penser que, dans les travaux sur de la matière non vivante, dans la métallurgie par exemple, la dimension de *care* n'est pas présente. Mais, même là, le *care* comme attitude mentale fait partie logiquement du travail et de son sens. Quand on fait des pièces de métal dans une fonderie, il ne suffit pas de faire les gestes prescrits, il faut *prendre soin* des machines en étant attentif à comment elles fonctionnent [20] ; il faut aussi penser à la qualité des pièces pour les clients qui les utiliseront, et cela demande de l'attention de la part des contrôleurs et même de la part des OS ; enfin, les travailleurs devraient se préoccuper de l'impact qu'auront leurs produits sur la santé publique et sur l'environnement ; le fait qu'on leur demande de ne pas s'en préoccuper n'est pas moralement juste, surtout dans notre époque de crise écologique.

Bref, le *care* est ou devrait être partout dans le travail, mais n'est reconnu que dans les activités réputées féminines, par excellence les travaux domestiques et l'aide aux personnes. L'éthique du *care* est une critique vivante de la domination sur les humains et sur la nature (même si dans sa version conformiste elle peut être utilisée pour sanctifier l'oppression domestique ou embellir le paternalisme).

Le *care* est aussi un principe pour une réorganisation solidaire et écologique de l'économie. Comment intégrer le *care* dans l'organisation du travail ? Cette question s'est invitée dans les sciences économiques

à propos des « services à la personne », un secteur limité et « atypique » du marché du travail (un truc de bonnes femmes, quoi). Mais, dans le fond, c'est une question centrale et universelle. Pour la construction d'une économie de la régénération, une éthique du *care* au sens large, du « prendre-soin du monde » est nécessaire. À cet égard, le commerce équitable, les entreprises de l'économie solidaire, les coopératives de gestion des biens communs [21], les services publics (y compris ceux d'aide aux personnes !), etc., peuvent être considérés comme des bans d'essai. Une forme juridique comme la SCIC ( Société coopérative d'intérêt collectif) permet de combiner la démocratie d'entreprise (par le collège des travailleurs) et la cogestion par des partenaires ayant un intérêt concret aux activités de l'entreprise (collège des collectivités locales, des entreprises clientes, des riverains, des consommateurs, etc.). Il faut aussi intégrer dans cette logique les innovations juridiques permettant la représentation des acteurs non humains dans les processus de décision politique (associations défendant une population

animale, ou un écosystème sauvage, etc.). Un *empowerment* culturel et technique des citoyen.ne.s est nécessaire. Par exemple, il serait bon qu'il y ait un enseignement ménager pour tou.te.s à l'école, y compris couture et cuisine pour les garçons et bricolage pour les filles.

La culture capitaliste du travail pose un défi énorme à l'écologie. Le travail le plus rébarbatif devient attractif quand il permet de gagner ce moyen de pouvoir social universel qu'est l'argent. Le travail le plus nuisible devient légitime quand il y a des acheteurs pour passer des commandes. Gérer le travail par le marché est l'un des atouts de la civilisation capitaliste. La contrainte au travail est indiscutable et irrésistible quand elle émane du marché plutôt que d'une autorité personnelle. La marchandisation du travail est un mode de régulation de la domination sociale à la fois attractif, souple, et économe en moyens de répression. La mise en place d'une économie alternative en mesure de relever ce défi est difficile. Une éthique du *care* y est indispensable.

---

## Notes

[1] Première publication sur [la page de l'auteur](#).

[2] Voir son livre à deux voix avec Maria Mies : *Ecoféminisme*, éd. L'Harmattan, 1998.

[3] Sur ce courant émotionnel et religieux de l'écoféminisme, voir Starhawk, *Rêver l'obscur. Femmes, magie et politique*, avec préface d'Émilie Hache et postface d'Isabelle Stengers, éd. Cambourakis, 2015. Sur l'écoféminisme anglo-saxon des années 1980, voir [interview](#).

[4] Lire les interviews de militantes dans le numéro 59 des *Cahiers du Genre : Genre et environnement*, 2015. Comporte aussi deux articles généraux sur l'écoféminisme et le *care* de Catherine Larrère et Sandra Laugier.

[5] Voir chronologie sur Wikipedia, et le site [Sarayaku.org](#).

[6] Pour le détail de l'analyse, je recommande le livre très clair de Christophe Darmangeat, *Le Communisme primitif n'est plus ce qu'il était*, éd. Smolny, Toulouse, 2012, première partie : *Aux origines de l'oppression des femmes*. Voir aussi Claude Meillassoux, *Femmes, greniers et capitaux*, éd. Maspéro, 1975. Pour un

[commentaire critique](#), voir aussi [ici](#).

[7] Voir Hugues Stoeckel, *La Faim du monde* (une synthèse lucide sur l'interaction des différents facteurs de la crise écologique), éd. Max Milo, 2012, p.162 : § « Les agricultures du monde ».

[8] Sur Wikipedia l'article sur le *care* s'intitule « éthique de la sollicitude ».

[9] *Une voix différente – pour une éthique du care*, Flammarion, 2008. Titre original : *In a Different Voice : Psychological Theory and Women's Development*, 1982. Pour une vue d'ensemble du débat, lire Patricia Paperman et Sandra Laugier (dir.), *Le souci des autres - éthique et politique du care*, éd. EHESS, 2011.

[10] Précisons que la différence ne porte pas sur la conformité ou l'opposition aux règles sociales établies (car on peut fonder son jugement moral sur des valeurs qui contestent l'opinion dominante et ses règles), mais sur l'importance relative à accorder à des règles générales ou au vécu particulier d'autrui.

[11] Ces tests ne mesurent pas le niveau moral des personnes dans leurs actions dans la vie réelle, mais la façon dont elles se représentent la morale quand elles y réfléchissent.

[12] Jean Piaget, *Le jugement moral chez l'enfant*, 1932.

[13] Ce soupçon pouvait aussi se porter sur Freud et les psychanalystes qui décrivent le complexe d'Oedipe comme un chemin d'accès à l'instance de « la Loi » par l'intervention du Père idéalisé (ou même d'abord, chez Lacan, par l'évocation du père dans le discours de la mère), censé introduire une rupture salvatrice dans la « fusion » émotionnelle initiale mère-enfant. Un tel tableau laisse au père le beau rôle d'initier l'enfant à la médiation des rapports humains par la loi. Il a été critiqué notamment par Luce Irigaray, dans *Le Corps-à-corps avec la mère*, éd. de la Pleine Lune, 1981 ; à cet égard l'important pour le développement psychique de l'enfant, avant la rupture mère-enfant (qui certes a un rôle à jouer), est l'aménagement de la relation préverbale dans le maternage ; l'accès de l'enfant à l'ordre signifiant s'enracine dans cette relation, où d'ailleurs interviennent d'autres personnes que la mère (dont le père ; en éthologie animale on appelle cela les « allomères »). Il me semble évident qu'une attitude de *care* est nécessaire dans ce corps-à-corps. Cette approche montre que le *care* est enraciné dans le vécu du corps dans l'histoire de chacun-e. Il y aurait donc logiquement un rapprochement à faire (mais je ne sais pas si des auteur-e-s l'on fait) entre le féminisme psychanalytique de Luce Irigaray et les théories du *care*, selon une éthique anti-phallogratique et anti-logocentrique de la co-appartenance charnelle entre les individus.

[14] L'importance du *care* chez les humains, et la tendance au mépris du *care* dans les schémas mentaux et sociaux de la domination masculine, peuvent s'expliquer de façon plus complète grâce à la psychologie évolutionniste.

Voir [mon manuscrit](#), notamment chapitres suivants :

- FEMELLES ET MÂLES : LE CONFLIT DES STRATÉGIES

Explication évolutionniste des différences physiologiques et comportementales entre les sexes

- LES SPÉCIFICITÉS DE LA DOMINATION MASCULINE CHEZ LES HUMAINS

ET LA GENÈSE DU PATRIARCAT

- DOMINATION MASCULINE ET RÉSISTANCES FÉMININES DANS LE CAPITALISME

[15] Voir note précédente.

[16] On peut appliquer ici les concepts de Bourdieu, comme « intériorisation de la domination ».

[17] Je me fonde ici sur le souvenir d'un texte dont malheureusement je n'ai pas encore retrouvé la référence au moment où j'écris ce paragraphe. Il se peut donc que l'information dont je fais état soit incomplète ou que mon interprétation n'en soit pas tout à fait exacte. À vérifier.

[18] Là encore on peut utiliser les concepts de Bourdieu sur la domination : capital social (=relationnel), capital culturel, capital économique.

[19] Sur l'élargissement universaliste de l'éthique du *care*, voir Joan Tronto, *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, éd. Flammarion, 2008 (édition originale : *Moral Boundaries : a Political Argument for an Ethic of Care*, 1993). Pour un excellent résumé du débat nord-américain, voir Éric Rommeluère, *Le Bouddhisme engagé*, Seuil, 2013, chap.14 (8 pages). (Ce livre est une présentation théorique et historique d'un courant peu connu du bouddhisme dont l'intérêt à mon avis est qu'il tire les conclusions politiques de la psychologie bouddhiste des désirs. Lecture instructive, utile décentrement vis-à-vis des modes de pensée occidentaux *mainstream*.)

[20] Les machines, dans la matérialité de leur fonctionnement, produisent toujours d'autres effets que ceux pour lesquels on les utilise ; elles sont plus que l'expression du projet des inventeurs, elles ont leur vie propre, elles doivent être étudiées à cet égard comme on étudie des objets et processus naturels. Le système des machines constitue une néo-nature, imbriquée dans les systèmes naturels. Pour une analyse classique : G. Simondon, *Du mode d'existence des objets techniques*, Aubier, 1958.

[21] Voir Elinor Ostrom, *Gouvernance des biens communs*, De Boeck, 2010.

## Chantal Mouffe ou les incertitudes de la « radicalisation de la démocratie » (1/3)

mardi 19 septembre 2017, par [Patrick Braibant](#)

« Reformul[er] le projet émancipateur en termes de radicalisation de la démocratie » [1], tel est, selon Chantal Mouffe, le cœur de la réflexion politique qu'elle mène depuis la rédaction, il y a plus de trente ans, de l'ouvrage retentissant cosigné avec Ernesto Laclau, *Hégémonie et stratégie socialiste* (1985). L'ambition du présent article est d'analyser la manière dont la philosophe envisage aujourd'hui cette « radicalisation » dans le cadre de ce qui est désormais le centre de sa réflexion sur la démocratie : « l'agonisme ». Ses textes récents la présentent comme double, comme l'articulation de deux radicalisations : « Ce que nous appelons de nos vœux est une radicalisation des institutions démocratiques en place [ou « institutions démocratiques libérales »] de façon à ce que les principes de liberté et d'égalité s'appliquent réellement à un nombre croissant de rapports sociaux ». La locution « de façon à ce que » indique clairement le rapport qui doit s'établir entre ces deux radicalisations : c'est par la radicalisation des institutions qu'advient la radicalisation consistant à étendre le plus possible la juridiction du « principe de liberté et d'égalité ». La première radicalisation commande la seconde.

Cette articulation hiérarchisée semble empreinte d'un grand classicisme au regard des modèles dominants de la transformation sociale : c'est en démocratisant les institutions de la sphère politique (ce qui a pour condition d'accéder au pouvoir), que l'on pourra démocratiser les autres sphères du social. La cohérence semble parfaite entre une fin démocratique et un moyen démocratique. Le second offrant les meilleures conditions à l'advenue de la première. Mais ce caractère d'évidence doit être interrogé : la thèse des deux radicalisations apparie des composants venant de deux univers conceptuels différents et, sur plusieurs points essentiels, opposés, au sein du parcours de la philosophe.

La première radicalisation, celle des « institutions démocratiques libérales » (ou « en place ») est inséparable de son actuelle théorie de « l'agonisme », où la question des institutions constitue le cœur de la question démocratique et où la pensée de la démocratie et du pluralisme est placée dans la stricte dépendance de la catégorie de « l'antagonisme » définie comme un véritable présupposé anthropologique / transhistorique, s'imposant, à ce titre, comme le point de départ obligé de toute réflexion sur le/la politique. La

démocratie et le pluralisme n'existent que parce qu'« antérieurement » à eux se tient, immuable, le présupposé menaçant de la « relation ami / ennemi ». La théorie de l'agonisme est identiquement théorie du caractère *hétéro-déterminé de la démocratie*. La première partie de cet article (dans ce n°14 de *Les Possibles*) sera consacrée à montrer que, dans cette théorie, la définition et la place que Chantal Mouffe confère à « l'antagonisme » la conduisent paradoxalement à définir la démocratie comme une forme nécessairement consensuelle. Ce qui rend problématique l'idée même d'une « radicalisation » de ses institutions et interroge la possibilité de la seconde radicalisation, consistant en « l'extension du principe de liberté et d'égalité ».

Celle-ci était au centre de la conception de la démocratie d'*Hégémonie et stratégie socialiste*, mais dans une perspective alors toute différente puisque, dans cet ouvrage, Laclau et Mouffe faisaient au contraire de la démocratie le fait premier : c'est elle qui produit l'antagonisme ou, plutôt, sa forme propre d'antagonisme(s). La seconde partie (dans le n°15 de *Les Possibles*) s'attachera à montrer qu'en 1985 la démocratie, ainsi construite comme forme politique immédiatement antagonique, était, par le fait même,

immédiatement « radicale », n'ayant donc pas besoin d'être « radicalisée ».

La troisième partie (qui paraîtra dans le n°16 de *Les Possibles*) évoquera la question du pluralisme pour montrer qu'il est possible, à partir de l'ouvrage de 1985, de la penser dans des termes différents, comme conquête des luttes démocratiques, notamment des luttes pour l'égalité, de ceux de la théorie de l'agonisme où Chantal Mouffe présente le pluralisme comme un produit du libéralisme et de lui seul.

Ce qui sera au cœur de cet article, c'est le repérage de deux manières très différentes d'agencer le triptyque démocratie-pluralisme-antagonisme en ce qui concerne non seulement la place respective des trois termes, l'ordre des priorités au sein du triptyque, mais encore la signification même de chacun des termes.

## **I) L'antagonisme pensé dans les termes de Carl Schmitt fait obstacle à la « radicalisation de la démocratie »**

Chantal Mouffe fait de la conflictualité la donnée définitoire du/de la politique : il n'y a de politique que pour autant qu'il y a du conflit. Aussi, tout projet de transformation sociale ne peut-il être autre chose qu'une manière (spécifique) de construire et de pratiquer la conflictualité politique. « *Hégémonie* », tracé d'une « *frontière* » entre un « *Nous* » et un « *Eux* », « *confrontation sans possibilité de réconciliation finale* », « *guerre de position* », toutes ces catégories expriment la centralité de la conflictualité dans l'entreprise théorique de la philosophe. Dans un tel contexte, la catégorie de « radicalisation » semble tout à fait à sa place tant elle paraît exprimer le plus immédiatement et le plus fortement cette nécessité du conflit. Quand C. Mouffe affirme que son objectif est de « *reformul[er] le projet émancipateur en termes de radicalisation de la démocratie* », il semble qu'elle souhaite ériger la démocratie et la question démocratique en objets centraux de la conflictualité politique, en terrains sur lesquels doit se tracer la frontière entre « *Nous* » et « *Eux* » et se dérouler les

batailles décisives de la « guerre de position » pour « l'hégémonie ». Bref, il semble que Chantal Mouffe entend proposer de la démocratie une conception où celle-ci apparaît comme une réalité et un enjeu immédiatement conflictuels.

Or, les choses sont beaucoup moins simples. Une première alerte sonne quand on lit (voir ci-dessus) que la première des deux radicalisations appelées par l'auteure consiste en la radicalisation des institutions « *en place* », c'est-à-dire, si l'on comprend bien, *au dedans* de leurs limites. Voilà qui pourrait bien affecter grandement le sens de cette « radicalisation ». Ce qui est en jeu, c'est la manière dont l'auteure construit sa conception de la conflictualité à partir d'une catégorie première, « *l'antagonisme* », dont la définition et la primauté mêmes la conduisent *par nécessité* à une conception de la démocratie qui tire celle-ci bien plus vers le *consensus*, vers la *modération de conflictualité* que l'inverse. Dès lors, le mot d'ordre de « *radicalisation de la démocratie* » s'avère problématique.

### **1) Comment la démocratie peut-elle être à la fois objet de consensus et objet de « radicalisation » ?**

La première difficulté de la conceptualisation actuelle de C. Mouffe tient au statut et au contenu qu'elle confère à « *l'antagonisme* ». Celui-ci est posé comme un donné constitutif du social, depuis toujours et pour toujours. Il existe une « *dimension antagonique inhérente à toutes les sociétés humaines* » [2]. L'antagonisme possède une véritable « *dimension ontologique* » indexée à l'être même du social et de tout social imaginable. [3]

Cet antagonisme générique, qui traverse les sociétés, les lieux et les époques, est doté d'une définition maximaliste : il s'agit de la *relation ami / ennemi* « découverte » par Carl Schmitt. Celle-ci est la donnée qui précède, conceptuellement parlant, toutes les autres et leur survit quoi qu'il arrive. Aussi doit-elle être le grand présumé de toute pensée du politique. Le politique, selon C. Mouffe, n'est même rien d'autre que cet antagonisme à la fois originaire et transhistorique : « *le politique désigne la dimension de l'antagonisme, qui peut se manifester sous*

plusieurs formes et dans divers types de relations sociales, et qui ne pourra jamais être éradiqué » [4]. « Ennemi » doit être entendu dans son sens propre : il est celui avec lequel aucune coexistence n'est possible. « L'ennemi » est toujours « à abattre », « à détruire », « à « éradiquer » et lui-même « nie notre identité et menace notre existence » [5]. En posant cet antagonisme-là comme fait premier, Chantal Mouffe affirme identiquement que le point de départ qu'il convient de donner à toute réflexion sur le/la politique est l'impossibilité de faire société. Là où règne la relation ami / ennemi il n'y a pas de « coexistence humaine » possible. Une sorte d'état de nature où tous les coups sont permis.

La question se posant à quiconque se situe dans cette perspective est donc la suivante : comment rendre possible cette coexistence, comment faire société, là où il n'y a que des « ennemis » effectifs ou potentiels ? Chantal Mouffe rappelle la réponse « classique » au sein de cette mouvance (par exemple, celle de Hobbes avec son Léviathan) : « défendre un ordre autoritariste, seule façon [...] de prévenir la guerre civile ». [6] Mais, ajoute-elle aussitôt, une autre issue est concevable : « une forme de démocratie qui ne nie pas la négativité radicale », c'est-à-dire l'antagonisme. Cette formule est décisive : elle scelle le sort de la démocratie dans la théorisation mouffienne en fixant crûment la nature du rapport qui la lie et l'enchaîne à l'antagonisme : un rapport de stricte dépendance. L'antagonisme est le fait premier, définitivement premier, et la démocratie n'a droit à l'existence que pour autant qu'elle « accepte » de se situer dans ce monde régi ou agi par l'antagonisme originaire. Ce qu'est et ce que fait la démocratie sont directement contraints par ce qu'est et ce que fait cet antagonisme qui la précède : être une relation ami/ennemi empêchant la possibilité de faire société. La démocratie est d'emblée hétéro-déterminée, assignée à « désamorcer l'antagonisme potentiel qui existe dans toute relation humaine ». [7]

Le « désamorcer » en l'« apprivoisant », en le « contenant » en le « sublimant ». Le chemin (conceptuel) qui conduit C. Mouffe de l'antagonisme originaire à la démocratie ou, identiquement, de l'antagonisme à l'agonisme, est d'une grande simplicité : on passe de l'un à l'autre (ou l'on

empêche l'effectivité du premier dans sa « pureté » délétère) quand chacun (c'est-à-dire chaque « ennemi » effectif ou potentiel) reconnaît à l'autre, à tous les autres, que son « existence est légitime. Ses idées seront combattues avec vigueur mais son droit à les défendre ne sera jamais mis en question ». [8] On passe d'un monde d'« ennemis à abattre » à un monde d'« adversaires » où chacun reconnaît le droit de l'autre à la différence. En d'autres termes, c'est par l'invention du pluralisme que l'on on passe de l'antagonisme à l'agonisme. Le pluralisme est donc le rapport constitutif d'une sorte de contrat social qui met fin à (ou prévient) l'état de nature antagonistique. Et la démocratie n'est rien d'autre que la mise en forme du pluralisme dans les conditions de l'agonisme, c'est-à-dire d'une conflictualité qui demeure la condition inéliminable de la politique, mais qui se déroule en deçà de la volonté de détruire l'autre, en deçà du seuil au-delà duquel faire société devient impossible. C'est à la démocratie qu'il revient d'organiser les conditions de ce « pluralisme agonistique ». Aussi, de même que le pluralisme naît d'un accord général, de même sa forme d'organisation, la démocratie, doit-elle être impérativement consensuelle : « Il faut qu'il y ait consensus sur les institutions de base de la démocratie ». [9] C'est la condition de survie de l'agonisme. Les « ennemis » ne se muent en « adversaires » que pour autant qu'ils parviennent à, et maintiennent, un accord sur les formes d'organisation (politiques) de leur coexistence. Formes d'organisation consensuelles auxquelles Chantal Mouffe donne précisément le nom de « démocratie ». La démocratie de l'agonisme consiste en un accord de tous sur les « valeurs éthico-politiques », sur les institutions et les procédures au sein desquelles se déroulera désormais le conflit entre « adversaires ». La démocratie est donc « l'espace » permettant et organisant cette conflictualité : « je parle de la démocratie comme d'un espace agonistique », affirme Chantal Mouffe dans une formule qui cadre strictement la nature et la fonction de la démocratie. [10] « Espace » au sein duquel peuvent se dérouler des conflits et confrontations de grande ampleur et d'une grande virulence, en particulier quand des « adversaires » s'y affrontent pour la conquête ou la préservation de «

l'hégémonie » à travers la confrontation de projets de société « *sans réconciliation finale possible* ». [11]

Mais « *espace* » qui *lui-même* est placé *hors du champ* d'une telle conflictualité : son existence et ses formes d'organisation sont reconnues et acceptées par tous. La démocratie, en tant qu'elle est « *espace agonistique* », est par définition et *par nécessité* consensuelle. C'est pourquoi Chantal Mouffe définit l'agonisme par cet oxymore : « **consensus conflictuel** » (souligné par l'auteure) [12], où la démocratie est chargée de donner forme et consistance au premier terme. Et la philosophe confère à ce consensus une importance cruciale : il est au sens propre *vital* pour la démocratie elle-même, comme elle le dit dans ce passage exprimant la quintessence de ce qu'elle entend par agonisme : « *La démocratie ne peut certes survivre* [souligné par moi P. B.] *sans certaines formes de consensus – qui doivent porter sur l'adhésion aux valeurs éthico-politiques qui constituent ses principes de légitimité et sur les institutions dans lesquelles elles s'inscrivent – mais elle doit aussi permettre au conflit de s'exprimer et cela requiert que les citoyens aient vraiment la possibilité de choisir entre de réelles alternatives* ».

[13] Ce passage est décisif : il ne place pas ce consensus « vital » seulement au niveau du principe général de démocratie mais aussi et tout autant au niveau de ses formes et manifestations concrètes, valeurs, institutions mais aussi procédures : il faut « *un cadre régulé par un ensemble de procédures démocratiques acceptées de part et d'autre par les adversaires* ». [14]

La conclusion est imparable, mais assez ravageuse pour l'idée de « radicalisation de la démocratie » : si valeurs, institutions, procédures de la démocratie doivent « *vitalement* » faire consensus, *il n'y qu'un seul modèle de démocratie possible*, celui, précisément, qui fait consensus. Mais Chantal Mouffe va plus loin. Elle affirme que ce modèle existe déjà, que « *nous [le] possédons déjà* », selon une formule que nous retrouverons plus loin : c'est, on l'a vu, celui des « *institutions démocratiques en place* ». Conséquence tout aussi implacable : la « *radicalisation de la démocratie* » ne peut avoir lieu que dans les limites de ce modèle, qui est celui de la « *démocratie pluraliste libérale* ». Celle-ci ne désigne

pas, aux yeux de Chantal Mouffe, un modèle de démocratie parmi d'autres possibles, mais son modèle *nécessaire* quand la démocratie est pensée dans la dépendance du fait premier de l'antagonisme schmittien, avec pour mission de le « *désamorcer* » : il n'y a de démocratie « vraie » que pour autant qu'elle donne une forme « *acceptée par tous les adversaires* » à un pluralisme lui-même entendu comme le *principe consensuel* fondateur de l'agonisme, le distinguant de l'antagonisme « *originaire* ». Et il n'y a de pluralisme que libéral [15] (voir partie III, *Les Possibles* n° 16). Dès lors, cela a-t-il un sens d'appliquer le terme de « radicalisation » à une réalité qu'on pose par ailleurs comme nécessairement consensuelle *et comme étant déjà là ?* *La radicalisation n'est-ce pas ce qui brise le consensus pour faire advenir du nouveau*, ce qui érige son objet (par exemple la démocratie) en terrain d'une lutte « *sans réconciliation finale possible* » ?

On voit se dessiner le paradoxe d'un *projet politique* qui érige cette conflictualité « *sans réconciliation finale possible* » comme le « *moteur* » de la politique, semblant y inclure pleinement la démocratie à travers l'exigence de sa « *radicalisation* », et d'une *théorie politique* qui, partant du présupposé anthropologique d'une conflictualité hyperbolique (l'antagonisme schmittien) et de la nécessité de la « *contenir* », de la « *civiliser* », fait de la démocratie l'opérateur même de cette contention et de cette « *civilisation* ». Ce qui implique que ses *formes concrètes soient et demeurent acceptées par tous*, soient et demeurent donc *hors conflit* « *sans réconciliation finale possible* ». Ce que Chantal Mouffe résume par ces quelques propositions capitales, concentrées en trois pages de son dernier ouvrage théorique : « *l'un des principaux défis de la démocratie libérale pluraliste consiste à désamorcer l'antagonisme potentiel qui existe dans toute relation humaine* » ; « *un consensus est [...] requis à propos des institutions constitutives de la démocratie libérale* » ; « *la confrontation [...] doit se dérouler selon des procédures démocratiques acceptées par les adversaires.* » [16].

Si l'on s'en tient à ces trois propositions, constitutives de la théorie de l'agonisme, *la démocratie s'avère proprement in-radicalisable*. La

question de ce que Chantal Mouffe entend par « *radicalisation de la démocratie* » demeure entière.

## 2) Une « *radicalisation des institutions* » qui n'est pas ce que l'on croit

C'est en quittant le domaine purement théorique et en rejoignant celui plus concret de l'action et la stratégie politiques que se révèle le visage de la première des deux radicalisations prônées par Chantal Mouffe, celle des « *institutions démocratiques en place* ». Sous un jour qui n'est pas tout-à-fait celui attendu de prime abord. Tout l'effort de la philosophe consiste à soutenir cette double thèse : 1) les formes déjà installées de la politique sont l'unique cadre pensable et possible de l'action politique, 2) ces formes sont parfaitement susceptibles d'accueillir (et de servir d'instrument adéquat à) la mise en œuvre d'une « *politique radicale* » et ainsi d'être le levier de la conquête et l'établissement d'une nouvelle hégémonie.

L'auteure le dit sans ambages dans son entretien avec Médiapart « **Nous possédons déjà les institutions de base** » (souligné par moi P.B.). Quelles sont-elles ? C. Mouffe cite immédiatement « *le parlementarisme et les partis* ». [17] Par ces deux exemples, elle illustre sa foi constamment réitérée dans la *représentation* et les institutions et procédures qui l'organisent. A quoi s'ajoute une foi identique dans la finalité de cet agir politique entièrement immergé dans la forme représentative : la conquête puis l'usage du pouvoir d'État comme comme condition puis opérateur uniques de la transformation sociale : « *l'État, loin d'être un obstacle aux avancées démocratiques est tout-à-fait en mesure d'accueillir les revendications populaires* ». [18]

Au total, « *l'État et les institutions représentatives, au lieu de faire obstacle aux transformations sociales, peuvent y contribuer de façon cruciale* ». [19] En conséquence, il ne s'agit surtout pas de prôner « *la désertion des institutions* » que « *nous possédons déjà* », comme le veulent les « *présentistes* », « *basistes* », anti-étatistes de tous poils mais au contraire « *l'engagement avec les institutions* », lequel doit constituer la boussole stratégique

déterminante de la « *politique radicale* ». [20]

En fin de compte, qu'y a-t-il à « radicaliser » en matière d'institutions démocratiques (forcément « *représentatives* » et forcément « *étatiques* ») ? C. Mouffe, comme à peu près tout le monde, reconnaît l'existence d'une « *grave crise de la représentation* ». Or, c'est à son propos que la philosophe fait *basculer le sens* de l'expression « *radicalisation des institutions* ». Selon elle, cette crise n'est aucunement due à la forme « *représentation* » ni à ses « *institutions de base* » : « *Ce qu'il faut mettre en cause c'est le manque d'alternatives et non la représentation en soi* ». Ou encore : « *Ce qui constitue le problème principal de notre modèle post-politique actuel c'est l'absence de cette confrontation agonistique* ». [21] La hiérarchie des tâches est très claire : ce qui est prioritaire, c'est de raviver la conflictualité *au sein* (et *au moyen*) des institutions existantes bien plus que de transformer ces institutions elles-mêmes. « *Il faut donc à la fois redonner aux institutions représentatives le rôle de porter des projets non réconciliables et créer des institutions plus participatives* » [22]. « Radicaliser les institutions » ce n'est donc pas ce à quoi l'on pouvait s'attendre : ce n'est pas les transformer en profondeur, ce n'est pas imaginer et expérimenter des agencements institutionnelles, des types de procédures sortant du modèle, uniquement représentatif/étatique, « *en place* », dans la cadre d'une reformulation des stratégies de transformation sociale où seraient notamment questionnés (problématisés) la place et le rôle de l'accession au pouvoir d'État et de son exercice dans cette transformation. Ici, « radicaliser les institutions » c'est d'abord et avant tout « *redonner* » aux institutions que « *nous possédons déjà* », représentatives / étatiques, leur rôle censément originel (celui qu'exige la thèse de « *l'antagonisme* » comme fait politique premier) : servir de cadre, et pour C. Mouffe, on l'a vu, cela signifie nécessairement *cadre consensuel*, cadre « *accepté par les adversaires* », à la confrontation entre projets hégémoniques concurrents. Le verbe « *redonner* » est d'ailleurs très symptomatique : il suggère qu'il y aurait une « *bonne nature* » du modèle de démocratie « *en place* », momentanément perdue pour des

raisons qui ne tiennent d'aucune manière à cette nature et qu'il faudrait lui rendre désormais. Plutôt que de « radicalisation » il vaudrait mieux parler ici de « restauration » (ou de « retour aux origines » : revenir du « *post-politique* » au « politique »), au sens où ce qui importe en premier lieu c'est de (re)trouver un niveau de conflictualité compatible avec le grand présumé surplombant de « *l'antagonisme* » qui, même « civilisé » dans l'agonisme, doit par nécessité donner le ton de la mise en forme politique de la société. Quant à la transformation des institutions proprement dite, on peine à imaginer qu'elle puisse consister en une « radicalisation » : les rendre « *plus participatives* », selon l'expression de l'auteure, cela fait beaucoup moins penser à une « radicalisation », qu'à la tarte à la crème de la « participation » où les « représentants » demeurent le centre gravité de la sphère politique et les décideurs en dernière instance.

Les choses sont maintenant beaucoup plus claires : ce que Chantal Mouffe entend par « *radicalisation des institutions* », c'est d'abord la *radicalisation des oppositions dont elles sont le théâtre*. Il ne s'agit pas tant de « radicaliser » le théâtre (les institutions, les procédures) que de *radicaliser la pièce qui s'y joue*.

Dès lors, le résultat est saisissant : sous couvert d'un appel à leur « radicalisation », c'est bien plutôt à une défense et illustration sans nuances des formes politiques existantes auxquelles procède l'auteure. Les formes standard de l'action politique ainsi que le cadre institutionnel dans lequel elles s'inscrivent n'auraient que des avantages et les remettre en cause n'aurait que de graves inconvénients. On ne s'étonne donc pas de voir C. Mouffe consacrer une grande partie de ses écrits traitant de stratégie politique à critiquer vigoureusement tous ceux qui, sur les plans théorique et/ou pratique, remettent en cause, pour le coup radicalement, les formes politiques instituées : Indignés, promoteurs des mouvement Occupy, théoriciens de la Multitude, Hardt et Negri en tête, adeptes du « *changer le monde sans prendre le pouvoir* » dans le sillage de J. Holloway. Autant de mouvances qu'elle désigne, et stigmatise, sous le terme de « *présentisme* ». On peut faire siennes bien des critiques qu'adresse Chantal Mouffe à chacun : la croyance au fait que les

conditions objectives et subjectives de la transformation démocratique sont déjà prêtes dans les rapports sociaux de travail propres au capitalisme post-fordiste (travail immatériel, communication, coopération, intellectualité de masse), tendance à l'évacuation de la question du pouvoir, sous-estimation, voire dénégation de la dimension conflictuelle dans une démocratie « réelle », présomption de la possibilité d'une société réconciliée... [23]

Par contre, ce qui fait problème c'est la *logique du tout ou rien* dans laquelle l'auteure enferme le débat : à ses yeux il n'y aurait de critique de la représentation, du parlementarisme, de la forme-parti, de l'État, d'une stratégie uniquement basée sur la prise et l'exercice du pouvoir d'État, etc. *qu'absolue et sans nuance*. Il n'y aurait d'autre critique possible qu'une critique appelant à l'abandon total et au renversement complet de ces institutions et modes d'action. Et face à cette critique il n'y aurait qu'une réponse possible : les défendre comme foncièrement *non problématiques*. Si bien que Chantal Mouffe s'expose au même reproche qu'elle adresse à ceux qu'elle combat : ne pas problématiser les formes et les cadres que « *nous possédons déjà* » de l'action politique, de la représentation et de ses institutions, ne pas problématiser la question de la conquête et de l'exercice du pouvoir d'État. Elle accepte ce que « *nous possédons déjà* » tout aussi unilatéralement que ses adversaires le refusent.

Au total, il apparaît que la première des deux « *radicalisations de la démocratie* » appelées par C. Mouffe est rigoureusement contrainte par les exigences de « l'agonisme » qui pose le consensus sur « *les institutions de la démocratie libérale* » comme sa condition même. Ce premier paradoxe pourrait bien expliquer le second : appeler à « *susciter une transformation en profondeur de ces institutions* », [24] tout en les déclarant foncièrement positives. La thèse des deux radicalisations articulées s'en trouve suspendue en l'air : il faudrait entreprendre une radicalisation des institutions politiques « *de façon à ce que* » puisse émerger l'autre radicalisation, « *l'extension du principe de liberté et d'égalité* » à toujours plus de sphères

sociales. Or, voilà que la radicalisation première, celle censée rendre possible la seconde, se révèle manquer singulièrement d'appui dans le cadre de la théorie de « l'agonisme » et que, traduite en objectif pratique, elle ne se distingue pas particulièrement par sa radicalité.

À l'issue de ce parcours au sein de « l'agonisme » théorisé par Chantal Mouffe, l'idée qui pourrait bien s'imposer est celle-ci : la question démocratique, en certains de ses pans essentiels, est *derrière nous*. Elle est, dans plusieurs de ses dimensions les plus importantes, *déjà et définitivement réglée*. Ce que « nous possédons déjà » en la matière n'est nullement problématique et permettra de répondre aux besoins. Dire le contraire comme le font les « présentistes », c'est se fourvoyer et perdre son temps : il n'y a rien à objecter à « *la représentation en soi* », rien à redire à la forme-parti, ni au parlementarisme, rien à opposer à une stratégie de transformation uniquement centrée sur l'accession au pouvoir d'État, rien à mettre en doute devant le tableau en majesté d'un État « *accueillant aux revendications populaires* » et « *loin d'être un obstacle aux avancées démocratiques* ». Bref, il faudrait accepter sans restriction que rien de tout cela ne pose question à un « *projet émancipateur reformulé en termes de radicalisation de la démocratie* ».

On peut évidemment rester sceptique et penser que, plus que jamais, ces questions sont de la plus

brûlante actualité. Tant au vu des difficultés de l'époque actuelle, où les forces alternatives peinent tant à se faire entendre et à convaincre quand elle agissent dans le cadre de ce que « *nous avons déjà* », qu'au regard d'une histoire de la transformation sociale du dernier siècle où la « représentation », sous ses différentes occurrences (parlementarisme comme avant-gardisme), où la conduite de la transformation uniquement depuis et au moyen de l'État, se sont révélées être des problèmes (et parfois des désastres au regard de la promesse d'émancipation) au moins autant que des solutions.

Chantal Mouffe lance cette apostrophe vigoureuse à ses contradicteurs « présentistes » : « *Il est grand temps d'arrêter d'idéaliser le spontanisme et l'horizontalisme* ». [25] On peut acquiescer en grande partie. Mais on peut, tout aussi vigoureusement, estimer qu'il est identiquement grand temps de cesser d'idéaliser « la représentation » et « l'État » ainsi que les modes d'action et stratégies qu'ils impliquent, et qu'il est au contraire urgentissime, pour tout partisan de la « *politique radicale* », de contribuer à leur *questionnement systématique*. Au regard des enjeux de la redéfinition d'un « *projet émancipateur* » ayant la question démocratique pour fil conducteur, le « présentisme » et « l'étatisme » a-critiques et heureux apparaissent aussi défailants que le « présentisme » et « l'anti-étatisme » absolus et benêts. [À suivre...]

---

## Notes

[1] Chantal Mouffe, *Agonistique. Penser Politiquement le monde*, Beaux-Arts de Paris éditions, 2014, p. 103. [1<sup>re</sup> édition en anglais : 2013].

[2] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p. 24.

[3] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p. 16.

[4] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p. 24.

[5] Chantal Mouffe, *Agonistique...* p. 28, *Le paradoxe démocratique*, Beaux Arts de Paris éditions, 2016, p. 110. [1<sup>re</sup> édition en anglais : 2005], *L'illusion du consensus*, Albin Michel, 2016, p. 34 et 28 [1<sup>re</sup> édition en anglais : 2005, sous le titre *On the political*].

[6] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p.16.

[7] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p. 28.

[8] Chantal Mouffe, « [Politique et agonisme](#) », Revue *Rue Descartes* 2010/1 (n° 67), p. 19.

[9] Chantal Mouffe, *L'illusion du consensus...*, p. 50.

[10] Chantal Mouffe, « *Il est nécessaire d'élaborer un populisme de gauche* », entretien avec Joseph Confavreux. Médiapart, 8 avril 2016.

[11] Chantal Mouffe *Agonistique...* op. cité p. 38.

[12] Chantal Mouffe, « *Politique et agonisme* », p. 22.

[13] Chantal Mouffe, *Politique et agonisme*. p. 19-20.

[14] Chantal Mouffe, *L'illusion du consensus...*, p. 36.

[15] Voir la partie III de ce texte qui sera publiée dans le futur n° 16 des *Possibles*.

[16] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p. 28-29-30.

[17] Chantal Mouffe, « *Il est nécessaire d'élaborer...* », op. cité.

[18] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p. 142.

[19] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p. 95.

[20] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p. 85 et 91.

[21] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p. 143.

[22] Chantal Mouffe, « *Il est nécessaire d'élaborer...* », op. cité.

[23] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, chapitre 4.

[24] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p. 94.

[25] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p.144.

# Les Lumières en question : À propos du livre de Jonathan Israel, *Une révolution des esprits. Les Lumières radicales et les origines intellectuelles de la démocratie moderne*

mardi 19 septembre 2017, par [Pierre Khalifa](#)

Cet ouvrage [1], synthèse d'une œuvre monumentale de quatre volumes de 1 000 pages [2], dont seul le premier a été traduit en français, permet d'entrevoir la nature encyclopédique du travail effectué par l'auteur, professeur aux États-Unis à l'Institute for Advanced Studies de Princeton. L'intérêt d'une synthèse, surtout quand elle est effectuée par l'auteur lui-même, est qu'elle permet d'aller à l'essentiel de sa pensée et facilite donc la discussion de la thèse avancée et de la méthode employée.

La thèse d'Israel : les Lumières ont vu s'opposer pied à pied deux courants fondamentalement antagonistes : d'un côté, les « Lumières modérées » qui visaient à un compromis politique entre la religion et la philosophie, et entre cette dernière et l'aristocratie ; de l'autre, les « Lumières radicales » fondées philosophiquement sur un matérialisme affirmé et politiquement sur la nécessité de la démocratie. Les « lumières radicales » sont ainsi définies comme « un courant spinoziste qui combine la doctrine de la substance unique (le monisme philosophique) avec le principe de la démocratie et avec une philosophie morale purement séculière fondée sur l'égalité [3] ». Ce courant, qui serait à l'origine de la Révolution française, deviendrait dominant dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, écrit-il, « À partir du milieu des années 1770, la fracture dans les Lumières françaises, allemandes, hollandaises, américaines, italiennes et britanniques est devenue ouverte, franche et irréparable [4] ».

La méthode : l'étude des controverses, des débats, parfois violents, entre les partisans des Lumières, ce qu'Israel appelle « le controversialisme ». Il s'agit donc d'une histoire des idées, l'accent, pour l'essentiel, étant mis sur la pensée des auteurs étudiés, la filiation à laquelle on peut les rattacher, les influences qu'ils ont subies. On verra que, pour lui, Spinoza est la figure majeure et que la matrice philosophique des Lumières radicales est le « spinozisme ».

On a là une thèse apparemment d'une grande cohérence, très fortement argumentée, qui englobe tous les pays touchés par les Lumières, où chaque penseur se situe de part et d'autre d'une ligne qui partage irrémédiablement « les modérés » des « radicaux ». Disons-le tout net, malgré la qualité de l'argumentation et la multiplication des références, la thèse, pour séduisante qu'elle soit, ne convainc pas entièrement. Il est d'abord très significatif que les évolutions du contexte social et politique soient peu présentes dans la synthèse présentée. Or, comment comprendre la pensée de tel ou tel auteur, et ses évolutions, sans les rapporter à l'analyse de la situation dans laquelle il baigne ?

## Une cohérence factice

Au-delà, Israel est amené à construire, pour les besoins de sa démonstration, une cohérence factice de la pensée des auteurs, laissant de côté certains aspects gênants pour cette démonstration. Le cas d'Holbach est de ce point de vue emblématique. Longuement et régulièrement évoqué sur nombre de sujets par Israel, il est classé, citations à l'appui, comme un penseur « radical » porteur d'idéaux démocratiques et égalitaristes. Mais Israel passe sous silence le fait que d'Holbach fut aussi un partisan du despotisme éclairé. Ainsi, nous dit-il, « Le pouvoir absolu, dont tant de mauvais princes abusent communément, devient entre les mains d'un

souverain équitable une arme nécessaire pour détruire les efforts et les complots de l'iniquité [5] », et, ajoute-il, « Le pouvoir absolu est très utile quand il se propose d'anéantir les abus, d'abolir les injustices, de corriger le vice, de réformer les mœurs [6] ». Preuve de la complexité des positionnements, d'Holbach pouvait écrire plus loin dans le même ouvrage : « Le despotisme, sous quelque forme qu'il se présente, avilit l'âme ou la révolte [7] ».

Il en est de même pour Diderot, considéré avec d'Holbach et Helvétius comme un penseur démocratique et égalitariste. Israel cite un commentaire manuscrit de Diderot en critique d'Helvétius qui avait fait l'éloge de Frédéric II, « Le gouvernement arbitraire d'un prince juste et éclairé est toujours mauvais [8] ». Mais il ne nous dit rien du séjour de Diderot en Russie, au moment de la révolte de Pougatchev, à l'invitation de Catherine II, qui n'a pourtant rien à envier au roi de Prusse en matière de despotisme. Il eut de longs entretiens quasi quotidiens avec l'impératrice et il rédigea pour elle 65 mémoires. Par contre, Israel cite longuement la correspondance entre Frédéric II et Voltaire, présenté comme le chef de file des « modérés », comme preuve de la compromission de ce dernier avec les pouvoirs établis.

Israel semble ne pas voir que, « modérés » ou « radicaux », les philosophes des Lumières se trouvaient dans la même situation. Dénonçant, chacun à leur manière, le despotisme et l'emprise de l'Église, ils étaient en butte aux persécutions, avaient besoin de protection et étaient en quête d'une solution politique pratique. D'où l'espoir mis en des souverains susceptibles d'être éclairés par la raison, comme Frédéric II, Catherine II ou Joseph II, pour mettre en œuvre des réformes qui iraient dans le sens de leurs préconisations. Un des rares à échapper à cette tentation est Rousseau avec la notion de « volonté générale », encore que chez lui, la figure du Législateur, au moment de l'institution de la société, peut rappeler, sous une forme théorique sublimée, celle du despote éclairé.

En fait, la division entre « modérés » et « radicaux » était présente dans chaque individu. Ainsi, l'abbé Raynal, qui fut un antiesclavagiste et un

anticolonialiste, considéré par Israel comme un penseur radical, s'est pourtant opposé très rapidement à la Révolution française, et ce bien avant la Terreur, ce dont Israel ne nous informe d'ailleurs pas. Kant est présenté par Israel tantôt comme un conciliateur tentant une synthèse ratée entre « radicaux » et « modérés », tantôt comme un membre de ce dernier courant. Pourtant, si Kant s'oppose frontalement dans *Qu'est-ce que les Lumières* au droit de révolte des sujets même en cas de despotisme, c'est lui qui, dans le même opuscule donne une des réponses parmi les plus émancipatrices à cette question : « Les Lumières se définissent comme la sortie de l'homme hors de l'état de tutelle dont il est lui-même responsable. L'état de tutelle est l'incapacité de se servir de son entendement sans être dirigé par un autre. Elle est due à notre propre faute lorsqu'elle résulte non pas d'une insuffisance de l'entendement, mais d'un manque de résolution et de courage pour s'en servir sans être dirigé par un autre. *Sapere aude !* Aie le courage de te servir de ton propre entendement ! Telle est la devise des Lumières ». Et surtout, « le modéré » Kant a soutenu de bout en bout la Révolution française, et ce malgré la Terreur.

Israel consacre un chapitre à la naissance de l'économie politique dans lequel il fait du libre-échange la pierre de touche de l'opposition entre « les Lumières modérées » qui y seraient favorables et les « Lumières radicales » qui y seraient hostiles. Or, comme il le note lui-même « à l'époque où il éditait l'Encyclopédie, Diderot avait entièrement adopté les doctrines libérales de Turgot et des économistes [9] ». Son changement d'opinion en 1770 portait moins sur le fond – Israel reconnaît que Diderot continue de partager le point de vue libre-échangiste de Turgot sur le plan économique – que sur les « conséquences sociales négatives (...) dans un pays hiérarchisé et agraire comme la France [10] ». Turgot était sans aucun doute un partisan du libre-échange et de la monarchie, mais cela ne l'a pas empêché de proposer de remplacer les corvées par un impôt sur tous les propriétaires, y compris les nobles et le clergé, ce qui d'ailleurs a été une des causes de son renvoi du ministère, ce dont Israel ne nous dit rien. Israel se concentre sur l'œuvre d'Adam Smith la plus célèbre,

*Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, qu'il réduit sommairement à tort à une simple illustration du libéralisme économique. S'il cite son autre ouvrage, la *Théorie des sentiments moraux*, c'est pour le réduire aussi à une apologie de la richesse. Or, dans ce dernier, Smith « décrit des individus mus par des passions qu'ils doivent parfois moduler pour devenir l'objet convenable de la sympathie de leurs semblables, ou être dignes de leur éloge [11] ». Une toute autre vision donc de l'individu mu simplement par l'appât du gain.

Le cas de Rousseau confirme que la division « modérés » vs « radicaux » est peu opérationnelle. Israel considère que « Rousseau (...) après avoir rompu avec les encyclopédistes dans les années 1757-1758, rejeta ses propres conceptions radicales antérieures (sauf dans certains aspects de ses théories politiques) et s'opposa au projet radical, notamment dans le domaine de la théorie morale [12] ». Cette formulation, qui introduit une rupture par ailleurs contestable entre philosophie morale et théorie politique, montre que la pensée des « Lumières radicales » n'est pas un tout cohérent, contrairement à ce qu'affirme Israel tout le long de son ouvrage. Rousseau a certes évolué sur de nombreux points, mais jamais sur son rejet de l'inégalité et sur son républicanisme. *Le Contrat social* date de 1762 et si certains de ses aspects sont évidemment discutables – la formation de la volonté générale, le rôle du Législateur, la confusion dans sa vision de la démocratie entre le Souverain (le pouvoir législatif) et le Prince (le pouvoir exécutif), la religion civile, etc. – il est difficile de classer cet ouvrage parmi « les modérés ». En matière de philosophie morale, *L'Émile*, publié la même année, contient certes, avec *la Profession de foi du vicaire savoyard*, des attaques contre « les philosophes », mais aussi une charge contre les Églises et la religion révélée qui fit scandale à l'époque. Rousseau ne se laisse donc pas réduire à l'opposition entre « modérés » et « radicaux » et confirme que l'on pouvait en même temps être radical sous un aspect, modéré sous un autre, voire conservateur comme par exemple sur la place des femmes dans la société.

Ce constat peut aussi s'appliquer à Voltaire, figure emblématique des « modérés ». Or, Voltaire est

probablement celui qui a été le plus radical dans sa pratique politique concrète qui prenait à témoin l'opinion publique, la construisant par ses interventions et s'attaquait frontalement à une des institutions clefs de l'Ancien Régime, l'Église catholique. Que Voltaire ait été déiste – ce qui pour Israel semble rédhibitoire – ne l'a pas empêché d'appeler à « écraser l'infâme » et à mener un combat politique public qui s'affrontait aux pouvoirs établis et a fait beaucoup pour l'évolution des esprits. Or, c'est ce combat politique public, mené sous des formes très diverses, qui est la nouveauté historique des Lumières. Les idées philosophiques ne restent plus confinées à un petit cercle d'érudits, mais s'incarnent désormais dans des combats politiques précis. Voltaire a été un de ceux qui ont porté le plus loin cette exigence.

Enfin, la volonté de tracer une ligne de partage irréductible entre « modérés et radicaux » lui fait mettre dans le même camp des penseurs qui s'opposent. Ainsi, il fait de Leibniz un des inspirateurs des « Lumières modérées » dont Voltaire serait le chef de file. Or, on sait que ce dernier a férocelement critiqué Leibniz dans *Candide*. Plus surprenant, il place Herder parmi les penseurs des « Lumières radicales ». Or, Herder a été un opposant farouche, non seulement aux « Lumières modérées » comme l'affirme Israel, mais surtout à l'idéal universaliste dont toutes les Lumières étaient porteuses. Valorisant l'identité et l'autonomie de chaque culture, il est porteur d'une vision de la nation basée sur son homogénéité culturelle, en particulier religieuse. Même si on peut voir dans sa pensée une critique de l'universalisme abstrait des Lumières, cette critique prend sa signification historique, comme l'indique Zeev Sternhell, « dans sa contribution à la poussée du nationalisme [13] ». On est là au cœur des débats actuels sur ce qui fait un peuple. Deux conceptions s'affrontent, et ce dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : le peuple est-il une communauté politique des citoyens – avec les problèmes posés par la définition de la citoyenneté et la nature du pouvoir exercé (voir *infra*) – ou est-il défini par ses caractères culturel et ethnique ? Dans ce débat, les penseurs des Lumières, quel que soit leur degré de radicalité, se situaient du même côté, Herder et ses

successeurs de l'autre. Loin d'être un penseur des Lumières, on peut considérer ce dernier comme un des premiers penseurs modernes des anti-Lumières.

## « Lumières radicales », démocratie et Révolution française

Pour Israel, « Un des traits qui définissent les Lumières radicales est donc leur préférence marquée, anti-rousseauiste, pour la démocratie représentative [14] ». Il y a là une triple confusion. Rappelons qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'expression « démocratie représentative » était inconnue. À l'époque, le terme « démocratie » renvoie au modèle grec et en particulier à Athènes [15], forme politique dans laquelle la notion même de représentation était inconnue. Israel fait siennes les critiques traditionnelles contre la démocratie directe, critiques que, par ailleurs, on pourrait tout à fait appliquer au suffrage universel et à la démocratie représentative. Ainsi, nous dit-il, « Dans une démocratie directe, le peuple des gens ordinaires, souverain en apparence, est en réalité l'esclave de "démagogues pervers" qui savent comment le manipuler et le flatter [16] ». Or, contrairement à ce qu'il nous laisse entendre, cette critique est largement partagée par tous les penseurs des Lumières « modérés » ou « radicaux », Rousseau ayant une position plus ambiguë. Mais ce qu'ils promeuvent, ce n'est pas la « démocratie représentative » avec le suffrage universel, mais le « gouvernement représentatif » que ses fondateurs opposaient à la démocratie et dont l'objectif est explicitement d'empêcher les classes populaires de se mêler des affaires du gouvernement.

Comme le déclarait Madison, un des pères fondateurs de la Constitution américaine, « Le but de toute constitution politique est, ou doit être, d'abord d'avoir pour gouvernement les hommes qui ont le plus de sagesse pour discerner le bien commun de la société [17] ». On retrouve la même logique lors de la Révolution française avec Sieyès (*Qu'est-ce que le Tiers-État ?*) pour qui, reprenant ainsi sur ce point ce que disait Hobbes auparavant, le peuple n'existe qu'à travers ses représentants, « seuls dépositaires de la volonté générale ». Pour tous, il s'agit de mettre en

place une oligarchie élective, ce que Montesquieu et Rousseau avaient parfaitement vu à partir de l'exemple anglais. L'objectif est alors de faire en sorte que les élus soient d'un rang social plus élevé que leurs électeurs. Non seulement le corps électoral est restreint (suffrage censitaire), mais les conditions d'éligibilité restreignent encore la couche des élus possibles (cens d'éligibilité).

Israel est muet sur ce point décisif et fait comme si les penseurs « radicaux » des Lumières étaient des partisans du suffrage universel. Il affirme ainsi que, pour les penseurs « radicaux », « tous ceux qui seraient reconnus comme citoyens y participeraient (au processus électoral) ». Or, une des questions fondamentales est justement de savoir qui sera reconnu comme citoyen et qui en décidera. Les penseurs des Lumières ont buté sur ce problème, excluant pour la plupart les classes populaires de la citoyenneté « active » – celle qui a le droit de vote – et n'ont pas plus innové sur la question des femmes qui, riches ou pas, étaient de toute façon exclues de la citoyenneté et n'avaient aucun droit politique.

On peut donc voir l'actualité de ces débats : la démocratie est-elle réductible à la démocratie représentative et cette dernière peut-elle être autre chose que le gouvernement d'une oligarchie élective ? À vouloir discréditer toute forme de démocratie directe, en identifiant représentation et démocratie et en ne posant pas la question l'accès à la citoyenneté, Israel passe à côté du lien entre les débats des Lumières et la situation présente.

Cette impasse l'amène à fournir une interprétation pour le moins discutable de la Révolution française. Pour lui, « la croissance et la diffusion des Lumières radicales (...) constituent sans doute, et de loin, le facteur le plus important pour quiconque veut comprendre sérieusement comment et pourquoi la Révolution s'est développée comme elle l'a fait [18] ». S'il est certain que la diffusion des idéaux des Lumières et les combats politiques menés par les philosophes ont participé à la révolution des esprits, et donc préparé 1789, il paraît assez réducteur de s'en tenir là, et encore plus si l'on réduit l'influence des Lumières à son courant le plus radical. En fait, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant même le début de la

Révolution française, c'est moins l'influence des « Lumières radicales » qui prévaut que le fait que le débat politique et idéologique se fait dans le vocabulaire que les Lumières avaient réussi progressivement à imposer (raison, intérêt général, etc.). De plus, il est impossible de comprendre 1789 sans prendre en compte la crise politique quasi permanente de l'Ancien Régime dès le règne de Louis XV, l'existence de mouvements populaires importants tout le long du XVIII<sup>e</sup> siècle, la crise agricole et financière enfin qui amène à la convocation des États généraux.

Surtout, comme l'a montré Timothy Tackett [19], aux États généraux, les députés du Tiers étaient loin d'être des révolutionnaires. S'ils étaient pour la plupart marqués par Les Lumières, ils étaient aussi, tant par leur origine sociale que par leurs convictions, portés à la conciliation avec la monarchie. Si l'hostilité à la noblesse était chose courante pour une grande majorité, la personne du Roi était respectée et l'espoir en un monarque éclairé par la raison des malheurs de son peuple était largement dominant. Il a fallu le refus obstiné du roi et de la noblesse à tout compromis, l'intervention populaire, non seulement à Paris mais dans les campagnes, pour que, pris dans la dynamique révolutionnaire, ils se décident à prendre des mesures qui auraient été inimaginables quelques mois auparavant.

Enfin, la périodisation de la Révolution proposée par Israel interroge. Pour lui « les idées radicales ont été dominantes durant les premières étapes de la Révolution jusqu'au début de l'année 1793, puis pendant la période qui a suivi 1794 [20] ». Il paraît difficile d'avoir une lecture aussi unilatérale concernant le processus révolutionnaire. Rappelons par exemple qu'un des premiers actes de la Constituante (le 29 août 1789) est de libérer le commerce des grains. Or, on l'a vu, Israel, qui dénonce cette mesure lorsqu'il évoque la politique menée par Turgot, considère que la position face au libre-échange est un des critères discriminant entre « les Lumières modérées » et les « Lumières radicales ». La grande majorité des Constituants refuse toute participation populaire au processus de décision politique – en 1791 le suffrage est censitaire et indirect – et l'Assemblée et la Commune de Paris font

tirer le 17 juillet 1791 sur les milliers de personnes rassemblées sur le Champ-de-Mars pour demander la déchéance du Roi suite à son arrestation à Varennes. On ne peut qu'être surpris qu'Israel voie dans cette période une domination des idées radicales. Plus étonnant encore, Israel considère que les « Lumières radicales » ont été dominantes après Thermidor sous le Directoire, période où les idéaux révolutionnaires sont rapidement abandonnés. Rappelons par exemple qu'en 1795 le Directoire a supprimé le suffrage universel masculin qui avait été établi pour élire la Convention en 1792.

## Le « spinozisme »

On touche là au cœur de l'argumentation d'Israel. Pour lui, c'est la référence à Spinoza qui permet de discriminer les « Lumières modérées » des « Lumières radicales ». Ces dernières seraient spinozistes. Mais de quel Spinoza parle-t-on ? Le *Traité théologico-politique*, un de rares ouvrages de Spinoza publiés de son vivant en 1670, est non seulement une apologie de la tolérance religieuse, mais surtout un plaidoyer pour la séparation entre les pouvoirs politique et religieux. En ce sens Spinoza est un précurseur des Lumières, et pas seulement des « Lumières radicales ». Mais ce Spinoza-là n'intéresse pas vraiment Israel. C'est moins l'auteur du *Traité théologico-politique* que celui de *l'Éthique* qu'il sollicite. Sa thèse centrale vise à classer les oppositions politiques « dans un dilemme métaphysique opposant la doctrine de la substance unique (le monisme de Spinoza) et le dualisme des substances défendu par John Locke, par Voltaire, par d'autres déistes providentialistes et par (la plupart) des chrétiens et des juifs [21] ». La portée de l'œuvre de Spinoza est essentiellement réduite au refus du dualisme cartésien entre le corps et l'esprit et à ses conséquences quant à l'adoption du matérialisme philosophique.

Au-delà même du fait que les philosophes débattent encore pour savoir si Spinoza a vraiment réussi à dépasser le dualisme cartésien, une grande partie de son argumentation repose sur l'accusation de spinozisme dont les penseurs conservateurs

accusaient leurs opposants. Que Spinoza, juif excommunié par les rabbins, penseur panthéiste, à la fois rationaliste et mystique, soit devenu au XVIII<sup>e</sup> siècle l'obsession quasi démoniaque des défenseurs de l'ordre établi ne veut pas dire que les philosophes traités de « spinozistes » l'étaient réellement. Comme l'indique Yves Citton « peu de gens lisent Spinoza dans le texte, et [que] presque personne ne comprend la complexité de sa pensée dans la France des Lumières [22] ». Il note que « si personne ne se reconnaît spinoziste à l'époque, tout le monde ou presque se voit accusé de l'être [23] ».

L'accusation vise non seulement des penseurs que l'on pourrait qualifier, avec Israel, de « spinozistes » comme Diderot ou d'Holbach, mais aussi ceux dont les rapports avec Spinoza sont pour le moins évanescents, tels Montesquieu ou Voltaire. De nouveau, Rousseau permet de cerner les limites de l'argumentation d'Israel. On l'a vu, celui-ci considère que Rousseau avait rompu au détour des années 1757-1758 avec les « Lumières radicales ». Or, le paradoxe est que Rousseau retrouve Spinoza en développant dans le *Contrat social* le lien nécessaire entre le développement de la volonté générale et les passions et affects correspondants, alors même que Diderot, qu'Israel présente comme étant le chef de file des « radicaux », considère, dans l'article « Droit naturel » de *l'Encyclopédie*, que « le silence des passions » est la condition pour que la volonté générale voie le jour [24].

Faire donc du « spinozisme », non seulement un corpus théorique clairement identifié – on peut en faire une lecture aussi bien matérialiste que mystique –, mais, de plus, la ligne de partage philosophique entre « modérés » et « radicaux » paraît donc assez problématique. Le fait que d'ailleurs Locke défende « le dualisme des substances » ne l'a pas empêché d'être favorable au

droit de résistance face à l'oppression ni d'être un précurseur du matérialisme en promouvant l'expérience comme mode d'obtention de la connaissance, rompant ainsi avec une conception du monde qui voit en Dieu la source de tout savoir. Une fois de plus, l'opposition « modéré » vs « radical » ne permet pas de serrer au plus près les contradictions dans lesquelles se meuvent la plupart des penseurs des Lumières.

La thèse centrale d'Israel est donc fort discutable. En fait, la coupure entre penseurs « modérés et « radicaux » qu'il diagnostique renvoie pour l'essentiel, comme on l'a vu, aux contradictions internes à chacun d'entre eux. Elle a cependant le grand mérite de rappeler l'hétérogénéité des Lumières en mettant l'accent sur des penseurs qui n'ont pas été mis au premier plan par l'historiographie traditionnelle et d'opérer un décentrement géographique en mettant le projecteur sur des pays que cette dernière a peu traités, comme par exemple la Hollande. Elle nous permet ainsi de mieux appréhender ce qu'a été le grand bouillonnement intellectuel des Lumières et comment ces dernières ont été porteuses d'un potentiel émancipateur considérable. Comme l'indique Paul Hazard de façon probablement trop enthousiaste au début de la préface de son ouvrage *La crise de la conscience européenne* [25] : « Quel contraste ! quel brusque passage ! La hiérarchie, la discipline, l'ordre que l'autorité se charge d'assurer, les dogmes qui règlent fermement la vie : voilà ce qu'aimaient les hommes du dix-septième siècle. Les contraintes, l'autorité, les dogmes, voilà ce que détestent les hommes du dix-huitième siècle, leurs successeurs immédiats (...) La majorité des Français pensait comme Bossuet : tout d'un coup, les Français pensent comme Voltaire : c'est une révolution ».

---

## Notes

[1] Jonathan Israel, *Une révolution des esprits. Les Lumières radicales et les origines intellectuelles de la*

*démocratie moderne* Éditions Agone, 2017. Sauf indications contraires, les citations sont issues de cet ouvrage.

[2] Jonathan Israel, *Les Lumières radicales. La philosophie, Spinoza et la naissance de la modernité (1650-1750)*, Éditions Amsterdam, 2005.

[3] P. 27-28.

[4] P. 218.

[5] *Ethocratie*, p. 7, cité par Frédéric Brahami, *La raison du peuple*, Les Belles Lettres, 2017.

[6] *Ibid*, p.10.

[7] *Ibid*, p.137.

[8] P. 88.

[9] P.128

[10] *Ibid*.

[11] Laure Bréban et Jean Dellomotte, *Sympathie, passions et accumulation : l'économie sentimentale d'Adam Smith* in Vanessa Oltra & Jean-Marie Harribey (dir), *Les Lumières d'Adam Smith*, Éditions Le Bord de l'Eau, p.122.

[12] P. 157-158.

[13] Zeev Sternhell, *Les Anti-Lumières du XVIII<sup>e</sup> siècle à la Guerre froide*, Gallimard, 2010, p. 369.

[14] P. 68.

[15] L'ouvrage de Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, (Flammarion 1995) offre une synthèse complète sur le sujet.

[16] P. 68.

[17] Cité par Bernard Manin.

[18] P.219.

[19] Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Albin Michel, 1997.

[20] P.226.

[21] P. 24.

[22] *Ibid.*

[23] Yves Citton, *Le réseau comme résonance : présence ambiguë du spinozisme dans l'espace intellectuel des Lumières*, in Wladimir Berelowitch & Michel Porret, *Réseaux de l'esprit en Europe, des Lumières au XIX<sup>e</sup> siècle*, Edition Droz, 2009.

[24] Voir Bruno Bernardi, *Rousseau : « La volonté générale, entre raison publique et passions sociales »*, AJEF, 2010.

[25] Paul Hazard, *La Crise de la conscience européenne, 1680-1715*, 1935, Boivin. ; Le Livre de poche, 1994.

## Note de lecture de *Mémoire éclatée, De la décolonisation au déclin de l'Occident* de Nils Andersson

mardi 19 septembre 2017, par [Martine Boudet](#)

**À travers une somme monumentale (de 544 pages), Nils Andersson livre au lecteur l'expérience d'une vie consacrée au combat politique et à son moyen privilégié, l'écriture. C'est l'occasion de dresser une fresque de l'histoire des relations intra-européennes, Est-Ouest (dans le cadre de la guerre froide) et Nord-Sud (à la lumière des luttes décolonisatrices). D'origine suédoise et résident en Suisse à Lausanne jusqu'à son expulsion par les autorités helvétiques pour activités « subversives », Nils Andersson est un citoyen du monde, attentif aux flux et reflux des luttes des peuples pour leur émancipation.**

Ce témoin privilégié, doublé d'un sens stratégique aigu, est intervenu sur plusieurs scènes, la guerre d'Algérie apparaissant comme l'un des morceaux de bravoure du récit.

*« Il y a dans la vie des peuples des moments rares d'unité, de solidarité, de cause commune, où une Résistance ne peut être brisée, où elle fait l'Histoire. Les plans militaires s'ajoutent aux plans militaires, les mesures répressives aux mesures répressives, les manœuvres dilatoires aux manœuvres dilatoires, mais, malgré les tragédies et les souffrances humaines qui en résultent, la détermination des Algériens ne fléchit pas. Exceptionnelle expérience que de sentir cette volonté qui imprègne un peuple que rien ne fera céder. » [1]*

En guise d'hommage, est détaillé le feuillet dramatique de la répression de la révolution algérienne, en route vers son indépendance. L'auteur décrit le maillage en France et en Suisse des militances clandestines, car dangereuses, de la période : les réseaux de Francis Jeanson, d'Henri Curiel et du prêtre Robert Davezies, du Marocain Mehdi Ben Barka, plus tard de Jacques Vergès... Fondateur de la maison d'édition alternative La Cité (dont le siège est à Lausanne), il côtoie des personnalités de l'époque, qui ont mené avec lui la bataille de l'information, pour faire prévaloir la vérité des peuples colonisés et en lutte : les directeurs d'édition Jérôme Lindon (Éditions de Minuit, nées sous l'Occupation), François Maspéro, qui fonda aussi la revue *Partisans*, « expression de la génération

*algérienne » [2], Giangiacomo Feltrinelli, le condottiere milanais...*

À la manière des chroniques d'André Malraux, ces existences, mises en scène avec une sobriété élégante, évoluent au rythme des événements géopolitiques et du débat des idées qui anime la période. À l'opposé de la politique-spectacle, elles s'effacent souvent, la priorité étant accordée à l'action collective, à la défense des valeurs universelles, d'une éthique de la solidarité vécue en conscience. Les femmes militantes ne sont pas en reste mais, époque militariste oblige, assument surtout des missions d'hospitalité. Le point de départ de cette aventure est la volonté bien ancrée de sortir d'un certain enfermement suisse, « le malaise romand », alimenté par une politique de neutralité conformiste et opportuniste. La France n'est pas épargnée non plus, qui vit son énième conflit colonial au sortir d'une guerre mondiale déjà impitoyable, et ambiguë en termes de responsabilités. Le pouvoir algérien né de la décolonisation, ou les gauches européennes trop peu solidaires des peuples du tiers monde, n'échappent pas non plus à un regard critique, toujours empreint de miséricorde laïque au demeurant. La dialectique historique à l'œuvre laisse toujours espérer en effet un retournement de situation, une réversibilité des points de vue et des stratégies, l'inversion des rapports de force. Ainsi, pendant cette période, la Suisse, pays d'éthique protestante, a-t-elle été un havre pour des générations de réfugiés politiques. Les accords

d'Évian (1962) sont à mettre aussi en grande partie au compte de la diplomatie helvétique.

L'activité d'édition et de diffusion met Nils Andersson en contact avec des représentants de différents courants de pensée progressistes et cosmopolites : communistes, internationalistes, tiers-mondistes (centre Frantz Fanon), des historiens (Pierre Vidal-Naquet), des protagonistes du théâtre populaire (Jean Vilar et sa troupe), de la critique littéraire (Roland Barthes), de la littérature du monde (Ismaël Kadaré l'Albanais)... Les citations d'écrivains et d'intellectuels (P. Eluard, B. Brecht, Ramuz collaborant avec Stravinsky, Claude Bourdet de *France Observateur*, J.-P. Sartre contributeur de la revue *Les Temps modernes*, Karl Jaspers, G. Lukacs, F. Mauriac journaliste à *l'Express*, Kateb Yacine, Ahmed Ben Bella, Germaine Tillion, Michel Leiris, André Breton, Edgar Morin...) ou les références à leurs écrits parsèment le récit. Surnage dans cet ensemble la littérature militante dont la valeur s'estime au prix des difficultés pour sa publication, au prix des censures, des poursuites judiciaires « pour atteinte à la sûreté de l'État », des attentats aussi en guise de repréailles (plasticage des colis de livres) : *La Question* d'Henri Alleg et Djamil Bouhired (Éd. de Minuit, 1958), *La Gangrène*, autre récit de

témoignages de tortures de Béchir Boumaaza, Mustapha Francis, Benaïssa Souami, Albelkader Behadj, Moussa Kebaïla (1959), *La Pacification* de Hafid Keramane (1960), *Le Déserteur* de Maurienne, *Naissance* et *L'Olivier* de Mohamed Boudia, *Le Temps de la justice* de Robert Davezies, ces ouvrages étant publiés ou republiés en Suisse par La Cité.

« Ainsi l'écrit, à l'initiative de quelques éditeurs, relayés par des imprimeurs, des libraires, des journalistes, des militants, mais aussi des amitiés, sans lesquelles rien n'eût été possible, est-il devenu un acteur clé de la résistance à la guerre d'Algérie. Rôle, faut-il le préciser, nullement majoritaire, à propos du conflit algérien, la mémoire collective a conservé le souvenir des libraires militants qui faisaient 'la guerre à la guerre' mais l'étude de la période montre que d'autres libraires, plus nombreux encore, ont penché en faveur de l'Algérie française. »

[3]

À tous ces titres, *Mémoire éclatée* s'avère un trésor bio-bibliographique, une manne de références intellectuelles sûres car vérifiées *in vivo*, par l'expérience directe. Un ouvrage à conseiller donc aux lecteurs désireux de se ressourcer dans les repères et valeurs qui éclairèrent la culture politique et la geste militante des générations antérieures.

---

## Notes

[1] Nils Andersson, *Mémoire éclatée, De la décolonisation au déclin de l'Occident*, Éd. d'en bas, 2017, p. 135.

[2] Nils Andersson, *Mémoire éclatée*, p. 180.

[3] Nils Andersson, *Mémoire éclatée*, p 126, Éd. d'en bas, 2017.

# Compte rendu de lecture de Kadour Naïmi *La guerre, Pourquoi ? La paix, comment ? Éléments de discussion aux gens de bonne volonté*

mardi 19 septembre 2017, par [Charles Paradis](#)

Plus de 1450 télé-déchargements en un seul jour, celui de sa mise en ligne en accès libre, le 18 mars 2017, sur un site internet, du livre intitulé : *La guerre, Pourquoi ? La paix, comment ? Éléments de discussion aux gens de bonne volonté*.

Le livre n'est pas d'un expert pour experts, ni de vulgarisation simpliste pour lecteurs superficiels, ni une somme systématique pour doctrinaires. Le sous-titre précise l'esprit ayant présidé à la rédaction, ainsi que les destinataires.

Ces derniers sont prioritairement les personnes qui, bien que « de bonne volonté », comme on dit, n'ont pas le temps de recueillir les informations nécessaires pour, d'une part, comprendre les causes et les conséquences réelles des conflits (guerre, résistance armée et terrorisme), et, d'autre part, mener des actions en faveur d'un monde équitable et pacifique. Ce temps leur manque, soit à cause d'un travail exténuant, soit d'une attraction par le « spectacle » factice offert par ceux qui manipulent leur naïveté pour en tirer profit.

L'essai a requis des années de recherches, puis de réflexions pour sa rédaction. En format pdf, il comprend environ... 900 pages, pas moins. Que le lecteur ne s'effraie pas ! Ces pages peuvent être lues comme une série d'articles de journal ou de revue, progressivement, selon le temps disponible.

Ce dernier est nécessaire pour celui qui veut connaître convenablement, comprendre correctement, réfléchir suffisamment sur ces thèmes fondamentaux, apparemment éternels : la guerre et la paix.

À ces deux problèmes, l'auteur s'est vu obligé de se confronter, vu la multiplication des conflits où personne, désormais, n'est à l'abri, dans n'importe quel pays. L'auteur a trouvé le temps de s'y consacrer

pour sortir du désarroi de son ignorance. Il juge utile de livrer ses conclusions à celles et ceux qui vivent plus ou moins la même situation.

Bien entendu, l'Algérie est comprise dans l'analyse. Ses contradictions internes intéressent hautement des puissances étrangères ; elles attendent le moment propice pour intervenir par une action, camouflée en « révolution de couleur » à l'ukrainienne, pour changer le système social au profit de leurs intérêts, avec les habituels complices internes.

On connaît l'adage : à question mal posée, problème mal résolu. Aussi, l'ouvrage tente de présenter les vraies questions, et de les poser correctement ; il laisse au lecteur le soin de trouver par lui-même les réponses adéquates. Bien entendu, les interrogations contiennent souvent, de manière induite, les solutions. Cependant, le but n'est pas de « laver le cerveau » ou de persuader, mais de susciter la réflexion personnelle, libre, autonome, en dehors de tout préjugé.

L'ouvrage tente de comprendre non pas telle guerre et telle paix, mais ces phénomènes en tant que tels, sous leurs divers aspects, quelle que soit l'époque historique et la nation. Ne pas rester à la superficie, trompeuse, mais tenter de déceler l'essence, la racine, tel est le défi affronté.

Le livre est divisé en trois sections :

- **I. Les facteurs de guerre :** (Économie ou qui s'enrichit au détriment de qui ? –

Pouvoir *ou* qui commande au détriment de qui ? Et pourquoi ? - Civilisation *ou* qui veut avoir raison contre qui ? Et pourquoi ?).

- **II. Les guerres** : (Guerre d'agression *ou* qui agresse et en tire profit ? - Pacifisme, résistance et terrorisme *ou* qui est agressé et qui se défend ? – Résultats de la guerre).
- **III. Quel ordre ou qui tire profit du désordre ?** (Pays et type d'ordre – Civilisation – Pouvoir – Lois et institutions – Quel ordre ?).

Le désir fondamental ayant motivé le temps consacré à cette recherche est celui-ci : le souhait que le lecteur ayant la patience d'en prendre connaissance ne soit plus victime de la manipulation exercée par les masse-medias dominants ; qu'il ne soit plus désorienté par une avalanche quotidienne d'informations fausses et tendancieuses ; enfin, qu'il puisse réellement s'affranchir de son aliénation, cause de son humiliante impuissance. Alors, il saurait

déterminer, de manière *autonome*, sans « maître penseur », comment agir pour concrétiser une vie plus digne, pour lui et les autres.

Dans l'ouvrage, il peut trouver des solutions, mais, mieux, une manière de *réfléchir*, des *éléments* concrets à partir desquels utiliser sa propre raison, quel que soit le niveau de formation reçue. L'intelligence n'est pas le privilège des seuls instruits ; la preuve en est le monde qu'ils nous imposent ou nous conditionnent à accepter.

Un autre but de cet ouvrage est d'être un outil susceptible d'encourager des discussions éclairantes entre citoyens libres, désirant changer en mieux le monde où ils vivent et celui qu'ils laissent à leurs enfants.

L'auteur de cette proposition de réflexion est Kadour Naïmi.

Le livre est télé-déchargeable [ici](#).

Qui voudrait confectionner un livre papier peut connaître la procédure [ici](#).

# Revue des revues

## Revue des revues

mardi 19 septembre 2017, par [Jacques Cossart](#)

**Le travail est mis à mal dans le monde entier, tant en ce qui concerne ses conditions que les salaires. Une revue internationale des publications ne laisse pas de doute à ce sujet. De plus, les conditions de vie sont menacées par les multiples pollutions : deux exemples scandaleux sont donnés par les constructeurs d'automobiles et par Monsanto. Encore une fois, ce constat s'accompagne d'une aggravation des inégalités, tant des revenus que de la fortune, ainsi qu'au sujet de l'accès aux soins de santé, notamment pour les enfants. La crise du capitalisme approfondit toutes ces contradictions. La Revue des revues s'étonnerait presque que les gouvernements ne comprennent pas l'extinction des espèces, le réchauffement du climat et la dégradation sociale. La crise est partie des États-Unis et la Revue des revues se demande si l'Afrique sauvera le capitalisme. Mais peut-on et doit-on le sauver ?**

### Michelin doit être agile !

Telle est la réaction de Jean-Dominique Senard, qui est reçu le 24 juin 2017 par Alexandra Bensaid sur France Inter. Elle l'interpelle sur les 1 500 licenciements, en France, dans le groupe Michelin, qu'il préside depuis 2012. La journaliste l'amène à préciser comment il apprécie les projets du gouvernement Macron ; il ne boude pas son plaisir en affirmant que « les choses qui se préparent sont une formidable opportunité pour la France » car, nous apprend-il, « il faut que les entreprises puissent se développer » et, pour y parvenir dans les meilleures conditions, la fiscalité doit leur être favorable.

On a là une bonne illustration de la philosophie des propriétaires du capital. Même si l'intéressé est, sans doute, un détenteur modeste du nombre d'actions de la société qu'il dirige. Michelin emploie 112 000 salariés de par le monde et affichait une capitalisation boursière début 2017 de quelque 23 000 milliards de dollars ; il a distribué en 2016 à ses actionnaires, un total de 660 millions de dollars. Selon l'[index Henderson](#) qui analyse les 1 200 principales compagnies dans le monde, Michelin ne figure pas dans les premiers rangs. Par exemple, Exxon, qui compte 75 000 salariés, présente une capitalisation boursière de 236 milliards de dollars, ou Amazon 470 milliards avec 230 000 salariés. Pour ces 1 200 transnationales, l'élément fondamental c'est d'avoir été en mesure de distribuer, en 2016, à

leurs propriétaires, 1 154 milliards de dollars, dont plus de 700 milliards pour le *Top 100* évoqué plus loin ! Leurs communicants sont là pour présenter cette ponction – pardon, cette rémunération du capital, qui « crée de la valeur » – sous les éléments de langage qui conviennent. On imagine volontiers que, dans ce monde aussi, le menu fretin existe. Ainsi, PricewaterhouseCoopers (PWC), l'un des quatre plus grands cabinets d'audit mondiaux, s'est intéressé à la fine fleur du monde capitaliste et publie, le 31 mars 2017, [Global Top 100](#). La capitalisation boursière des 100 plus grandes transnationales totalise quelque 17 000 milliards de dollars, en augmentation de plus de plus de 13 % par rapport à 2016, et représente près de 75 % du total affiché par les 1 200 recensés par Henderson. On y trouve 55 états-uniennes avec aux premières places, Apple, Google, Microsoft, Amazon et Facebook, les désormais célèbres GAFAM, dont la capitalisation totale atteint plus de 2 600 milliards de dollars. La société Berkshire Hathaway, compagnie financière et d'assurance dirigée par Warren Buffett, se situe, avec une capitalisation de 411 milliards, à égalité avec Facebook. Exxon totalise « seulement » 340 milliards. Lors de la première distribution de dividendes en 2017, les vingt premières transnationales ont distribué 143 milliards de dollars. Ainsi la quinzième édition, parue en août 2017, d'[Henserson](#) peut conclure : « Les prévisions économiques mondiales ont constamment été revues à la baisse au cours des dernières années. En revanche, l'année 2017 a été

marquée par des révisions à la hausse. Ceci est favorable pour les dividendes et les bénéfices des sociétés. Cette reprise entraîne une amélioration de la croissance des dividendes ».

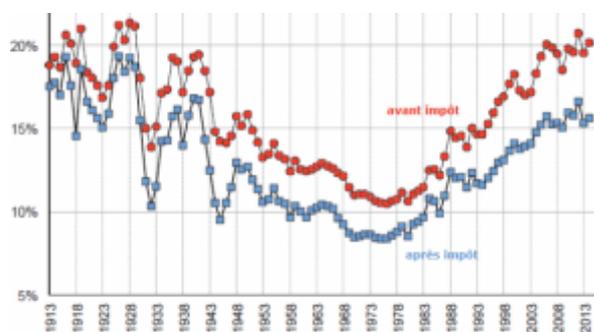
Les propriétaires changent, mais les objectifs restent les mêmes ; non, ils sont plus ambitieux, avec grand succès !

La propriété, dans le monde capitaliste, exige que la coopération ne soit pas une valeur dominante. C'est la compétition, même si elle ne se solde pas systématiquement par l'intervention des armes, qui organise la vie des êtres humains ! C'est la fameuse théorie de la « main invisible », réputée découverte par Adam Smith, qui pour n'être pas sans fondement, exigerait tellement de conditions que, dans la vie, elle ne permet pas d'atteindre l'échange idéal auquel elle est assimilée. La formulation mathématisée du mécanisme, notamment par le « Nobel d'économie », Kenneth Arrow, n'apporte rien à l'affaire. On lira une démonstration aussi pertinente que, souvent, savoureuse, même si elle peut paraître parfois besogneuse, dans l'ouvrage de Kaushik Basu [1] qui vient d'être traduit en français et préfacé par Gaël Giraud, économiste en chef de l'Agence française de développement. L'ouvrage a été écrit en 2010, avant que son auteur n'entre à la Banque en qualité d'économiste en chef, et n'a, malheureusement, pas pris une ride ; la situation est pire ! Il insiste sur les normes sociales qui façonnent la vie et la pensée. Il rappelle cet épisode de 1755 en Caroline du Sud, quand les Cherokees, accueillant des colons anglais, voulurent, pour honorer ceux qu'ils considéraient comme leurs hôtes, leur offrir toutes leurs terres. Les Anglais tinrent à établir un contrat et leur remirent, en échange, une somme d'argent ; les « bénéficiaires » tombèrent des nues et ne comprirent strictement rien à ces pratiques barbares.

Kaushik Basu, qui se définit lui-même comme n'étant pas marxiste [2], s'élève contre la lutte entre les rentiers – ceux qui sont dénommés ici, les propriétaires du capital – et les salariés, au fort désavantage de ceux-ci. Aux États-Unis, il note que le salaire médian a peu évolué ces dernières décennies. Si on regarde les chiffres donnés par le très sérieux et très complet [United States Census Bureau](#), on voit

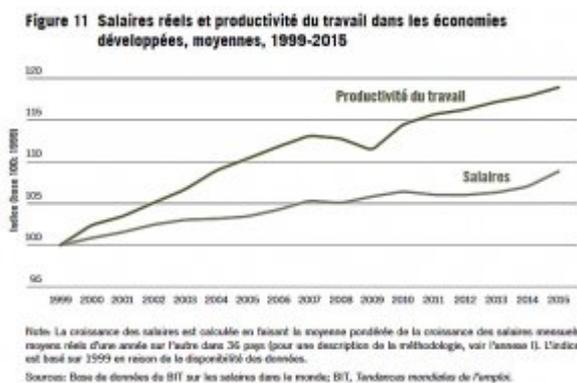
que le salaire médian est passé entre 2000 et 2012 de 55 000 dollars à 51 000. C'est, évidemment, au violent détriment de ceux du bas de l'échelle. On sait, en effet, que les riches se sont, eux, considérablement enrichis. On observe dans le graphique reproduit ci-dessous, et issu des travaux de Thomas Piketty, l'évolution entre 1913 et 2013, de la part du revenu national détenu par les 1 % les plus riches. Elle passe, après impôts, de quelque 8 % en 1975 à plus de 15 %, quarante ans plus tard. L'accaparement opéré par les 0,1 % – les véritables propriétaires du capital – est encore beaucoup plus extravagant. C'est pourquoi l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale, devant le spectacle de la compétition ravageuse entre les déshérités et les riches, provoquée et exacerbée par les inégalités, préconise une taxe de 10 % sur les profits qui serait redistribuée aux victimes de la mondialisation capitaliste.

GRAPHIQUE 2 Part du revenu national détenue par les 1 % les plus riches aux États-Unis (en %) (Piketty, 2016)

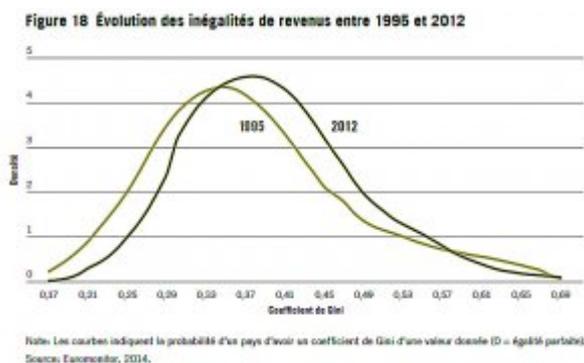


Les organisations internationales s'émeuvent, elles aussi, des conditions du travail et de sa rémunération. On le comprend à la vue de la figure 11 du [Rapport mondial sur les salaires 2016/17](#) de l'OIT, qui est reproduite ci-dessous, et à toute la lecture de cette étude, comme à l'accoutumée, très documentée. On y voit, sur un même graphique, l'évolution entre 1999 et 2015 de la croissance de la productivité du travail et de celle des salaires. À propos de l'organisation « optimale » engendrée par la « main invisible », comme l'écrit malicieusement Kaushik Basu « le système est équitable, et tous les salariés touchent un revenu qui correspond à leur productivité marginale » ! Toujours dans ce même

rapport de l'OIT, on examinera la figure 18, reproduite ici aussi, où figurent deux courbes montrant l'évolution du coefficient de Gini, l'une retraçant la situation en 1995, l'autre en 2012. On remarquera, sur moins de vingt ans, un net déport sur la droite de la courbe 2012 ; c'est à dire vers la valeur 1 qui signifierait une totale inégalité. Le système est, en effet, parfaitement équitable !



L'OIT fait partie de ces organisations internationales précieuses, sur laquelle le mouvement social et les forces progressistes peuvent, sans doute, davantage s'appuyer. S'il s'agit d'une agence de l'ONU depuis 1946, elle a été mise en place dès après la Première Guerre mondiale et a organisé en 1919 un dispositif, appelé Normlex, qui, depuis cette date, a fait ratifier par ses 187 États membres 8 094 normes internationales de travail. Une véritable mine qui, bien entendu, ne peut pas se substituer aux luttes, mais sur laquelle elles peuvent s'appuyer. En 2017, l'OIT publie son traditionnel « Tendances et questions sociales dans le monde » ([WESO](#)), mais, en même temps, une étude consacrée à ces tendances pour l'emploi des femmes ([WESO women](#)).



S'agissant des femmes, de très nombreux rapports mettent en évidence que leur sort quant au travail, ou

à son manque, est encore plus mauvais que celui des hommes. Si 76 % de ceux-ci disposent d'un emploi, le taux descend à 49 % pour les femmes ; il faut, de surcroît, noter que pour les unes comme pour les autres, le chômage va croissant et qu'un peu moins de la moitié des femmes ont un emploi. L'OIT estime en effet que son taux atteindra, en 2017, 5,8 % de la population active et comptera plus de 201 millions de personnes. En raison principalement de l'importance de l'emploi familial, 60 % des travailleurs ne bénéficient d'aucun contrat de travail, et moins de la moitié des salariés bénéficie d'un contrat à durée indéterminée. En Amérique latine, le taux de chômage passera à 8,4 % en 2017, avec une pointe à 12,4 % pour le Brésil. Mais, ne versons pas dans un pessimisme outrancier, la situation des riches Brésiliens n'est pas mauvaise : le coefficient de Gini est évalué par le PNUD à 0,515, pendant que celui de la Norvège s'établit à 0,259 !

Dès l'introduction de son Rapport général 2017, l'Agence de Genève dresse ce sur quoi se dessine l'environnement du travail dans le monde et indique qu'il faut « mener des politiques salariales qui s'inscrivent dans la durée pour prévenir la stagnation des salaires, élever le niveau de rémunération des millions de travailleurs pauvres que l'on dénombre dans le monde, assurer une répartition équitable, réduire les inégalités excessives de salaires et de revenus, et conforter la consommation en tant que pilier d'économies viables ». Hors la Chine, la croissance réelle des salaires n'a été que de 0,9 % en 2015, alors que l'OCDE, indique que, pour la même période, la croissance mondiale s'est élevée à 2,9 %. Deux points de biens et services qui n'ont pas bénéficié aux salariés ! On se reportera à cet égard, à la figure 11 reproduite ci-dessus. Ce constat est d'autant plus grave pour les 3,5 milliards d'êtres humains vivant dans les pays considérés comme les moins développés, mais aussi ceux définis comme à développement moyen. Ceux-ci, grâce à la Chine en particulier, avaient bénéficié d'une hausse sensible dans les années précédentes. Les auteurs portent d'ailleurs, en conclusion de cette partie, le constat suivant : « la part du travail a repris sa tendance de long terme, à la baisse, entre 2010 et 2015 ».

À propos des mesures générales qui devraient être

appliquées, on lit aussi, dans le même rapport, le passage qui suit, mettant en évidence que l'indispensable augmentation, significative, des salaires mondiaux est loin d'être gagnée, tant c'est là une atteinte profonde au capitalisme ! « Il s'agit aussi des mesures qui visent à éliminer les écarts de salaire que subissent les travailleurs engagés dans des formes atypiques d'emploi (en particulier les travailleurs temporaires et intérimaires recrutés par l'intermédiaire d'agences d'emploi privées), dont le nombre augmente dans plusieurs pays industrialisés, mais aussi dans les pays en développement sur des segments du marché du travail où l'emploi typique prévalait jusqu'à présent. Les mesures en la matière devraient viser à étendre aux travailleurs engagés dans des formes atypiques d'emploi les protections dont jouissent les travailleurs en situation d'emploi « typique », ainsi qu'à harmoniser les protections associées aux diverses modalités d'emploi. Cela conduirait à appliquer le principe d'égalité de traitement à tous les travailleurs, sans discrimination fondée sur le statut professionnel, mais aussi à réduire les discriminations indirectes entre hommes et femmes, ainsi qu'à garantir que le recours à l'emploi atypique n'ait pas pour seule fin d'abaisser les coûts du travail par la détérioration des conditions de travail et de rémunération de certaines catégories de travailleurs ». Attention, au bout, c'est la fin de l'esclavage !

L'OIT observe que cette catégorie d'emplois n'est pas anecdotique. Aussi, elle a publié en novembre 2016, un lourd rapport entièrement consacré au [non-standard employment](#) (NSE) dans le monde. Il est non seulement dommageable à ceux qui en pâtissent directement, mais encore à l'ensemble de l'économie, en raison notamment, de la baisse de productivité qu'il entraîne. L'agence en donne une présentation résumée dans un tableau qui est reproduit ci-après. Elle ne fournit pas de chiffres globaux, mais souligne que le NSE s'étend au monde entier et va croissant ; elle présente toutefois des données parcellaires qui montrent assez l'importance de cette plaie qui n'existe que dans l'intérêt des entreprises, à quelques individus près qui affirment que cette forme de travail apporterait la liberté. Ce n'est pas le lieu de traiter du cas

particulier des quelque 20 000 chauffeurs Uber parisiens, mais les nombreuses études qui lui sont consacrées montrent assez que, si liberté il y a, elle ne l'est guère pour ceux qui sont contraints d'additionner les heures de travail quotidien mais bien pour la compagnie qui, ne possédant aucun véhicule, enregistre, dans le monde, des chiffres d'affaires en milliards et accumulent les pertes qui n'ont aucune importance puisque, un peu comme dans un système Ponzi, mais parfaitement perfectionné, qui pourrait en remonter à Charles Ponzi lui-même et à tous les Madoff du monde. En effet, tous les « investisseurs » sont volontaires pour parvenir au Graal capitaliste, mais en ayant pris le soin de fixer le but ultime du processus qui consistera à contrôler le transport individuel dans le monde [3].



L'OIT considère l'augmentation de ce travail atypique comme due à quatre causes principales :

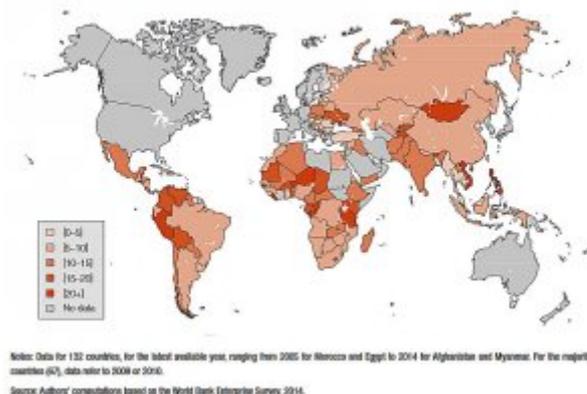
- Accroissement des services qui, en 2013, représentaient déjà près de la moitié des emplois dans le monde, particulièrement dans la restauration et l'hôtellerie. Les femmes sont les premières à pâtir de cette évolution.
- Pression de la mondialisation. L'expression de mondialisation capitaliste n'est pas employée, pourtant c'est bien d'elle qu'il s'agit quand il est fait référence

à l'augmentation de la concurrence « féroce » et à l'impératif de réduction, tous azimuts, des coûts.

- Changement technique, en particulier avec l'extension des technologies informatiques qui bouleversent les chaînes mondiales, toujours dans l'intérêt des propriétaires du capital, jamais dans celui des travailleurs, ou alors dans des proportions qui ressemblent à celles du pâté d'alouette. On imagine, par exemple, l'intérêt et le confort de celles et ceux qui travaillent pour des plateformes téléphoniques. Une [étude](#) prévoit pour 2018 que 80 % des entreprises auront créé ou travaillé via des plateformes employant des millions de personnes, dont une proportion considérable, et qui croît rapidement, de travailleurs indépendants. Romain Gary, qui raconte dans *La Promesse de l'aube* ses livraisons, dans les années 1930, à la bourgeoisie parisienne qui le gratifiait d'un repas, n'imaginait sans doute pas cela ; sa mère luttait alors pour le promouvoir dans un monde radieux !
- Nouvelles organisations des entreprises. Le recours à la sous-traitance est omniprésent et se traduit par une précarisation accrue pour les salariés et une coupable déresponsabilisation des grands noms quand arrivent les catastrophes humaines et écologiques. Que l'on songe au naufrage, dans les années 1970, de l'Amoco Cadiz ou plus près de nous, en 2013, de l'effondrement de l'immeuble du Rana Plaza, à Dacca, qui a provoqué la mort de plus de mille travailleurs du textile. Ils fabriquaient pour plusieurs grands groupes, dont Carrefour ou Auchan, qui n'étaient responsables de rien, bien entendu !

L'Organisation de Genève évalue à plus de 150 le nombre de pays concernés par le NSE, parfois jusqu'à plus du quart de sa main-d'œuvre, comme en Espagne, en Mongolie ou au Pérou. Mais, là encore, les inégalités femmes-hommes jouent à plein, alors que les premières entrent pour 40 % dans le travail salarié, elles pèsent pour plus de 57 % du travail à temps partiel. C'est évidemment dans les pays en développement que le travail temporaire sévit le plus ; au Bangladesh, dont il vient d'être question, ou en Inde, il touche les deux tiers des salariés. Mais nos contrées ne sont pas épargnées ; c'est ainsi que, en Grande-Bretagne, 2,5 % des salariés « bénéficient » du fameux contrat *zero-hours* ! Aux États-Unis ce sont 10 % des emplois qui sont temporaires. Il s'étend sur le monde entier comme en témoigne la carte reproduite ici.

Figure 4.2. Temporary employment as a percentage of total wage employment in private sector firms, developing and transition countries, circa 2010



Les auteurs de l'étude précisent cependant que sur les 73 000 entreprises recensées, en 2014, par le *Enterprise Surveys* [4] de la Banque mondiale, 60 % déclaraient recourir au travail temporaire. Cependant, d'une part, le chiffre est sans doute plus élevé aujourd'hui, d'autre part, le travail temporaire dans la définition qui est donnée ici est considérablement plus restreint que ce qui est étudié sous l'appellation NSE par l'OIT ; par exemple, aucun des travailleurs indépendants ne figure dans l'emploi temporaire. Le travail intermittent entraîne de nombreux effets dommageables pour les salariés ; le plus courant est la baisse de la rémunération comparée, toutes choses égales par ailleurs, à ce qu'elle serait à plein temps. Ce n'est guère surprenant, puisqu'il s'agit là d'un élément important dans la stratégie de baisse des coûts conduite au

niveau mondial. On verra sur la figure 5.1 reproduite ci-dessous, que le fait que les salariés aient recours à l'emploi multiple est loin d'être anecdotique puisque, aux États-Unis par exemple, dans une enquête déjà ancienne datant de 1994, parmi plus de 6 % des emplois, près de 27 % des salariés étaient contraints à avoir recours à des employeurs multiples. On sait que la très grande majorité des salariés faisant appel à cette pratique, y est poussée pour des raisons financières.

Table 5.1. Workers holding multiple jobs, and working part time in the main job

Country	Incidence of multiple job holding	Percentage of multiple job holders who work part time in the main job
Germany	2006: 4% of employees 2012: 5% of employees	39%
Australia	2007: 6% of employees	55%
Canada	Quadrupling between 1976 and 2007 2007: 5.3% of employees	10% of part-time workers are multiple job holders, as opposed to 4.2% of full-time workers
United States	1994: 6.2 % of employed 2015: 5% of employed	26.8 %
Indonesia	1993: 30% of employees 2007: 23% of employees	"substantial"
Ghana	1998/1999: 30% of workers 2005/2006: 18% of workers	1998/1999: 65% 2005/2006: 56%

Source: Authors' compilation based on a review of studies. Germany: IBS/BAW, 2012; Australia: Bamberg and Garphol, 2012; Canada: Statistics Canada, LFS; United States: BLS; Indonesia: Marthen et al., 2014; Ghana: Shah-Banring, Ajayi and Ofori, 2011.

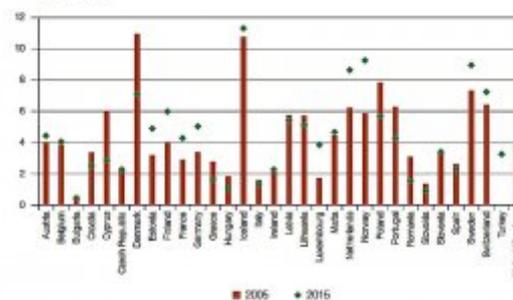
On notera, à partir du tableau 5.6 établi par Eurostat, la dégradation sur la période 2005-2015 constatée dans les pays de l'Union européenne. En Islande et au Danemark, c'est plus de 10 % de l'emploi total, et la Norvège et la Suède, encore considérées comme des modèles en matière sociale, sont « bien » placées.

On sait que les conséquences néfastes sur la santé sont nombreuses, en particulier le surmenage et ses graves séquelles sont mis en évidence par le rapport. De même, est soulignée l'atteinte aux avantages sociaux. On voit qu'en Corée, 82 % des salariés à temps partiel ne bénéficient pas de régime de retraite et 91 % des travailleurs à domicile n'ont pas de couverture contre le chômage. Comme on pouvait le craindre, les possibilités de formation sont pratiquement inexistantes. De la même manière, les droits réputés fondamentaux sont, pour certains, bafoués, y compris s'agissant du travail des enfants, mais aussi pour tout ce qui a trait au syndicalisme et, plus généralement, à la liberté d'association. Des dispositions très anciennes de l'OIT, comme celle de 1930 relative au travail forcé, ne sont pas respectées.

Mais les auteurs montrent en outre l'influence néfaste de ces pratiques sur l'ensemble de l'économie, par exemple avec le tableau 5.6, où on

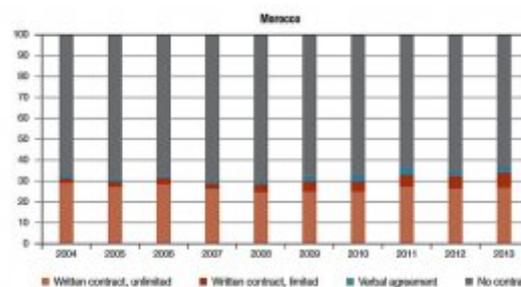
voit, au Maroc, l'absence pure et simple de contrat représenter près des deux tiers tout au long de la période 2004 à 2013.

Figure 5.6. Incidence and trends in multiple job holding in European countries among total employed, 2005 and 2015 (percentages)



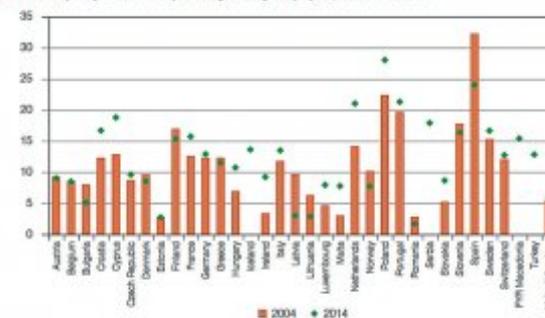
Note: Principal (main) job includes both part-time and full-time jobs.

Source: EUROSTAT.



Source: Perez-DNAO, computations by Janssens, 2013; Morocco authors' computations, based on data from Direction Technique chargée des Statistiques de la Population et de l'Emploi.

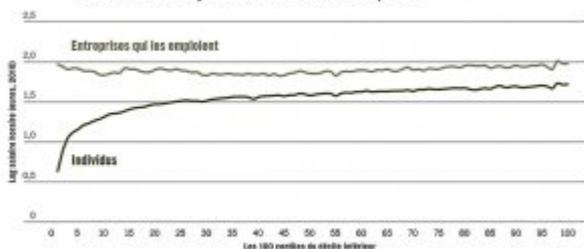
Figure 2.3. Temporary workers as a percentage of wage employees, selected countries



Ont été évoqués, jusqu'alors, les salaires moyens, qui disent fort peu de chose de la réalité des inégalités salariales. Durant ces dernières décennies, un constat général s'impose, celui d'une baisse généralisée de la part des salaires dans la valeur ajoutée. S'agissant des inégalités de salaires proprement dites, on observera le tableau 2 présenté page 45 et reproduit ici. En Afrique du Sud (tableau 2 reproduit ci-dessous), par exemple, les 10 % des salaires supérieurs s'adjugent près de la moitié de la totalité des salaires distribués dans le pays, tandis qu'il s'agit de 20 % pour le 1 % des salaires les plus élevés.

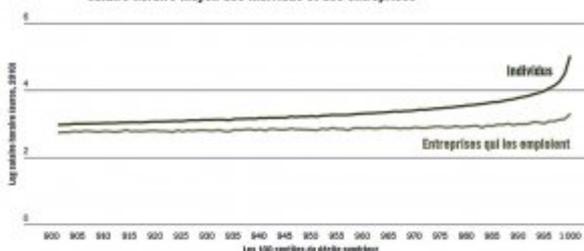
Comme le fait observer l'OIT, « le salaire minimum peut élever le revenu des travailleurs faiblement rémunérés – dont un grand nombre sont des femmes – sans effet néfaste significatif sur l'emploi ». On sait, en revanche, combien la plupart des gouvernements se soumettent au patronat qui prétend que la bonne santé générale des économies suppose des salaires minima bas, quand il ne peut pas éviter le principe d'un salaire minimum, qui entraîneront à la baisse l'ensemble des salaires, en particulier les moins élevés. On reproduit ci-dessous les figures 49 et 50 de la page 81 du rapport général. Les auteurs ont représenté, sur deux graphiques à échelle logarithmique, la répartition des salaires les plus bas et celle des salaires les plus élevés, en Europe. On voit sur la première figure que 1 % perçoit 2,5 euros de l'heure alors que ces salariés travaillent dans des entreprises où le salaire horaire moyen est de 10,2 euros. À l'autre bout de l'échelle, on note que, dans la proportion de 1 pour 1 000, les rémunérations, sont très au-dessus des salaires moyens versés par les entreprises pour lesquelles travaillent ces salariés qui perçoivent, en moyenne, un salaire horaire de 211 euros contre 45 euros pour les 10 % les mieux rémunérés, c'est à dire 368 fois le salaire moyen général des entreprises où travaillent ces salariés. Le règne des inégalités, quoi !

Figure 49 Zoom sur les salariés du bas de l'échelle: salaire horaire moyen des individus et des entreprises



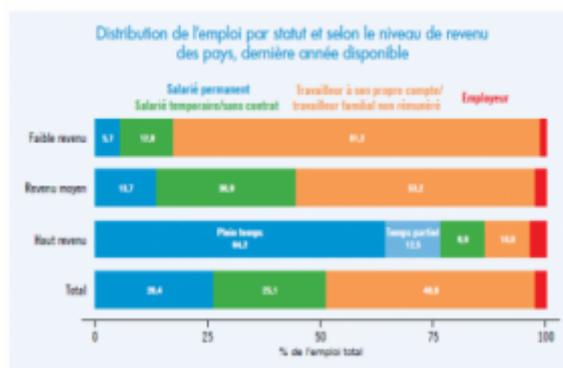
Source: Estimations du BIT à partir des données de la base SES d'Eurolab.

Figure 50 Zoom sur les salariés du haut de l'échelle: salaire horaire moyen des individus et des entreprises



Source: Estimations du BIT à partir des données de la base SES d'Eurolab.

illustre la réalité du travail dans le monde, il est établi, nous disent les auteurs, à partir de l'examen de la situation dans une sélection de pays qui représente 84 % de l'emploi total. On y voit que 46 % des emplois sont le fait de personnes travaillant pour leur propre compte ou dans un cadre familial. Cependant, ce pourcentage s'élève à plus de 81 % pour ceux « jouissant » d'une faible rémunération. Ce qui conduit à la conclusion générale que, quand même, 81 % de la population mondiale échapperait à l'esclavage ; le progrès social est en marche, donc ! Une autre donnée illustre encore la situation salariée dans le monde : si 64 % des salaires réputés élevés sont attribués pour des emplois à plein temps, il n'y en a plus que moins de 6 % pour les salaires classés dans la catégorie « faible revenu ». Comment dès lors, s'étonner que le PNUD ait calculé que le revenu moyen par habitant dans les pays les moins développés représente moins de 7 %, soit 2 700 dollars par an, de celui des pays classés dans la catégorie « à haut développement » ; 1,5 milliard de personnes dans les deux cas. On sait que, bien sûr, le revenu par habitant de dit rien des inégalités de revenus à l'intérieur du pays considéré. Le coefficient de Gini, en Afrique du Sud, s'établit à 0,63, pendant que celui, par exemple, de la Norvège est de 0,25. Étonnant, n'est-ce pas ! Rappelons que 0 signifierait une égalité parfaite et 1 voudrait dire que la totalité du revenu national serait attribué à une seule personne. Allez, il reste encore du chemin à parcourir aux propriétaires du capital pour parvenir à l'esclavage total !



Note: Estimations sur la base de 90 pays représentant 84 pour cent de l'emploi total (33 pays à faible revenu, 42 pays à revenu moyen et 15 pays à haut revenu). La répartition des emplois permanents entre temps plein et temps partiel est disponible uniquement pour les pays à haut revenu. Pour les notes détaillées, consulter le Chapitre 1 du rapport *Emploi et questions sociales dans le monde des modalités d'emploi en pleine mutation*.  
Source: Département de la Recherche du BIT sur la base de données d'enquêtes ménages.

Un autre schéma présenté dans le rapport 2015

Tableau 2 Divers indicateurs des inégalités, sélection de pays en développement, 2010

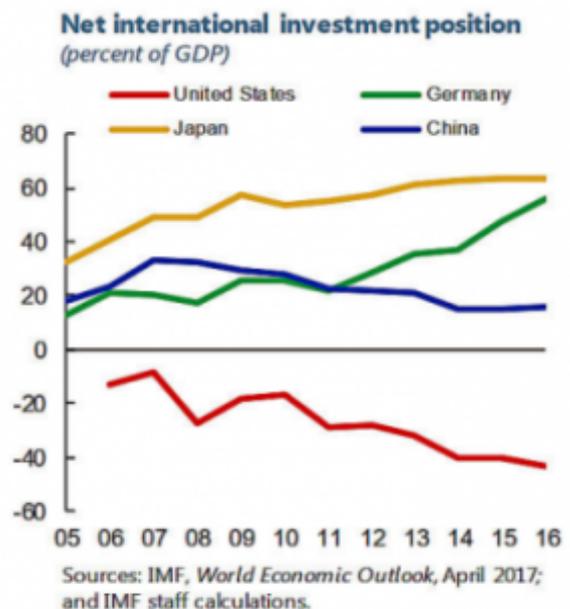
	Répartition courante des salaires								Rapports inter-déciles			
	1%	5%	10%	20%	30%	40%	50%	60%	P10/P1	P20/P1	P50/P1	P90/P1
Argentine	0,0	0,0	11,3	28,1	37,9	43,2	20,2	30,0	5,0	5,0	5,0	10,0
Bразил	0,0	3,3	20,7	58,3	83,1	25,7	40,0	4,0	2,0	2,0	10,0	
Chine	0,0	3,0	23,8	44,0	55,8	35,0	5,0	5,0	2,0	2,0	10,0	
Colombie	0,0	3,3	23,9	49,1	58,9	37,5	3,5	5,1	2,0	2,0	10,0	
Corée	0,0	3,0	28,2	55,6	63,4	29,7	9,3	5,7	2,0	2,0	10,0	
Inde	0,0	0,7	10,1	35,3	43,0	42,7	3,9	30,0	5,0	5,0	10,0	
Indonésie	0,0	1,3	18,0	41,7	53,1	33,2	0,7	11,0	5,1	5,0	10,0	
Mexique	0,0	3,8	20,1	54,5	65,2	24,0	4,9	4,7	2,0	2,0	10,0	
Népal	0,0	3,8	23,5	55,4	64,6	22,0	5,5	6,0	2,0	2,0	10,0	
Pérou	0,0	3,0	21,6	53,2	66,8	24,8	6,5	5,1	2,0	2,0	10,0	
Uruguay	0,0	3,0	21,8	52,8	61,2	28,8	0,7	5,0	2,0	2,0	10,0	
Viet Nam	0,0	2,9	22,7	53,7	63,1	22,2	0,0	5,0	2,0	2,0	10,0	

Notes: Les rapports inter-déciles indiquent les valeurs exactes.  
Sources: Calculs du BIT à partir de données nationales pour l'année 2010.

À propos d’esclavage, les enfants constituent, en la matière, une vaste armée de réserve. Lorsque, au XIX<sup>e</sup> siècle, Marx avait décrit cette armée de réserve de travailleurs, puisés dans les cohortes de sans-emplois, il ne savait pas que, en 2015, la Banque mondiale indiquerait que la population mondiale sous le seuil de pauvreté, selon l’indice réévalué à 1,9 dollar/jour, atteindrait, plus de 700 millions de personnes ; en retrait il est vrai par rapport au 1,2 milliard estimé 4 ans plus tôt sous le seuil de 1,25 dollar/jour. On imagine aisément que, monstrueusement, les enfants survivant au sein de cette population sont des victimes « de choix ». L’UNICEF définit le travail des enfants comme dangereux pour la santé et le développement, de tous points de vue, ou encore qui compromet leur éducation quelles qu’en soient les causes. L’Agence de New-York repère trois catégories de travail auxquelles sont soumis les enfants : plus de 317 millions de 5 à 17 ans exercent un travail qui, pour autant selon l’UNICEF, ne compromettrait ni leur développement, ni leur santé, et n’entraverait pas leur scolarité. 218 millions sont astreints, en infraction de la convention 138 de l’OIT, à des travaux dangereux et forcés dans des groupes armés ou de trafiquants, ou encore soumis à l’exploitation sexuelle. Enfin, 125 millions sont condamnés à la pire des exploitations, réprouvée par la convention 182 de l’OIT et agissant dans le même type « d’activité » que les 218 millions recensés précédemment. Ce sont donc 660 millions d’enfants qui travaillent dans le monde, dont plus de la moitié, soit 343 millions, dans des conditions particulièrement odieuses.

Nombre de publications d’Attac alertent depuis longtemps sur la montée, tous azimuts, des inégalités dans le monde, notamment dans la revue

*Les Possibles* [5]. Les économistes hétérodoxes, de nombreux progressistes de diverses disciplines avertissent du danger extrême que représentent ces excentricités innommables. Même le Saint des saints de l’ultralibéralisme, le Fonds monétaire international, finit par proclamer dans des textes officiels ce que plusieurs de ses économistes écrivaient depuis plusieurs mois dans les *working papers*. Il faut dire que, en l’occurrence, il s’agit d’une adresse destinée au G20 qui s’est réuni les 7 et 8 juillet 2017 à Hambourg ; le risque que ces hauts personnages sur-entendent les quatorze pages de la [note du FMI](#) était modeste. Madame Lagarde, la directrice générale du Fonds, présentant le travail de ses experts, avertissait cependant, « si on n’agit pas, cet ensemble de préoccupations [les vulnérabilités du secteur financier] pourrait constituer une recette pour une crise financière brutale ». On lit, en effet dans le rapport que « la faible croissance de la productivité et la répartition inégale des gains économiques limitent, à l’avenir, la croissance, en particulier dans les économies avancées ». Est mise notamment en cause l’insuffisance de l’investissement, illustrée par le graphique reproduit ici. Il trace l’évolution pour quatre pays, de 2005 à 2016, du total de l’investissement, mesuré en pourcentage du PIB.



Alors quoi ? Le monde capitaliste se retrouverait-il à l’aube d’une de ses crises dont il a le secret ? En 2006, de nombreux économistes, hors la kyrielle de

ceux qui « savaient » l'économie et peuplant les cercles mondiaux *mainstream* [6], démontreraient que le système ne pouvait conduire qu'à son effondrement, temporaire en tout cas. Pourtant, certains, peut-être plus perspicaces, se montrent pessimistes ; en septembre 2006, lors d'un séminaire tenu au FMI, Nouriel Roubini professeur d'économie à l'Université de New York, surnommé, par ses confrères clairvoyants, *Mr Doom* [7], estimait très élevés les risques d'un éclatement d'une bulle immobilière aux États-Unis. La majorité des participants économistes traita ses propos par la dérision : aucun modèle ne prévoyait pareilles divagations ! Pourtant, en 2017, les modèles économiques savent mieux prendre en compte « la liquidité financière, la dette, les asymétries de marché, l'articulation entre politiques monétaire et budgétaire », etc., mais l'immense majorité des économistes ne peut penser en dehors du postulat de base affirmant que le marché finira par triompher ! Comme toute révélation, le dogme est impossible à contredire auprès de tous ceux qui y succombent. « Priez et implorez, mettez-vous à genoux, la foi viendra d'elle-même ou elle ne viendra pas ».

En 2017, les extravagances financières sont au plus haut. Les résultats du premier semestre de l'année sont « plus qu'excellents ». Les profits sont supérieurs de 16 % à ceux de la même période 2016 pour les plus grands groupes mondiaux. [Henderson Global Dividend Index](#) donne, pour le premier trimestre, des résultats très « encourageants ». Un directeur exécutif de JP Morgan Europe, Vincent Juvyns, déclare, plein d'admiration, parlant des entreprises, « elles ont réduit leurs dépenses, relativement peu investi, et utilisé une partie de leur cash pour racheter leurs propres titres, ce qui augmente d'autant le bénéfice par action ». Avouez que jusqu'ici, comme peut le déclarer Apple avec ses 261 milliards de dollars de cash, tout va bien ...

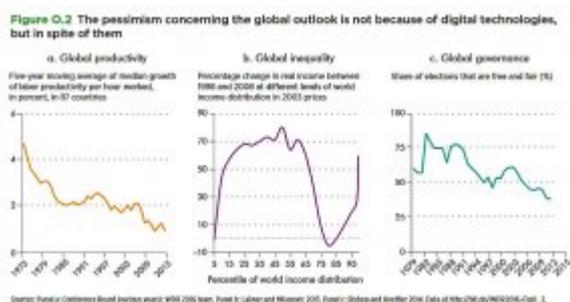
Pourtant, comme on peut le lire dans l'article ci-dessus, *Michelin doit rester agile*, les principaux propriétaires du capital de par le monde – les investisseurs, comme ils disent – n'ont pas manqué de ressources directes, 1 154 milliards de dollars de dividendes en 2016 ! Quand est évoquée une « crise financière brutale », l'évasion fiscale mondiale ne

devrait pas ne pas devoir apparaître au premier plan. Or, qui est poursuivi ? Ceux qui dénoncent les vilenies sont sanctionnés alors que les fraudeurs sont épargnés. On voit clairement que l'on touche là au nerf de la guerre. L'étude la plus documentée en la matière est sans doute celle conduite par [Tax Justice Network](#), à partir d'une large compilation, y compris le rapport annuel 2012 du FMI. L'estimation du détournement allait jusqu'à 26 000 milliards de dollars – soit dix fois environ le PIB français de 2015 – qui auraient dû laisser dans les caisses publiques mondiales quelque 225 milliards de dollars [8]. Richard Murphy, expert-comptable, professeur à la *City University* de Londres, expert international reconnu de l'évasion fiscale, [estimait celle-ci](#), fin 2011 à 5 % du PIB mondial. Une [étude](#), parue en mai 2017, considère que l'évasion, en pourcentage des revenus, augmente avec ceux-ci. Elle atteindrait 30 % pour le 0,01 % des plus riches ; ils ne sont que quelque 100 000 individus dans le monde, mais, selon le [World Wealth Report](#), ils détiendraient 35 % de la fortune globale.

Alors, la « communauté » internationale ne peut pas supprimer l'esclavage pour 660 millions d'enfants ? Quand le ciel est noir et encore s'assombrit, peut-être notre seul recours ne serait-il plus que la poésie, comme ces vers que Louis Aragon pouvait écrire alors qu'était assassiné Federico García Lorca par les tueurs franquistes : « Un jour pourtant un jour viendra couleur d'orange/Un jour de palme un jour de feuillages au front/Un jour d'épaule nue où les gens s'aimeront/Un jour comme un oiseau sur la plus haute branche. »

En 2016, la Banque mondiale, intitulait sa publication annuelle [World development report](#) « Les dividendes du numérique ». Malgré la très large diffusion des technologies numériques, elle ne se montrait guère totalement optimiste ; donnant le ton, elle présentait, dans la figure 02 reproduite ci-dessous, trois courbes. La première, à gauche, montrait l'évolution, de 1973 à 2015, de la productivité mondiale mesurée, en moyenne mobile sur 5 ans, par la médiane de la productivité par heure travaillée. La seconde porte sur la période 1998 à 2008 et trace, en prix 2003, la variation du revenu réel pour différents niveaux de revenus à l'échelle mondiale. Enfin, on remarquera

dans le troisième graphique, la baisse continue depuis le début des années 1980, du pourcentage des élections considérées comme libres et honnêtes dans le monde.



Les auteurs notent que si les technologies numériques rendent plus rapides, moins chères et plus faciles un très grand nombre de transactions exigées par de très nombreuses tâches, elles requièrent des *analog complements* qui sont très loin d'être suffisamment pris en compte, particulièrement dans le Sud. Ces prérequis analogiques sont exigés absolument partout. Parmi les innombrables exemples qui fourmillent dans tous les domaines, la Banque en cite un qui pourrait bien être emblématique. L'informatisation entourant la distribution mondiale des biens et services est censée servir aux consommateurs ; or si, par... pure malchance, les producteurs ou distributeurs contrôlent l'entrée sur le marché, les bénéficiaires en sont, en premier lieu et parfois exclusivement, les Walmart, Carrefour et autres Amazon. En quoi les 660 millions d'enfants au travail vont-ils voir arrêter leur calvaire quand, nous dit le rapport, 4 milliards de personnes n'ont aucun accès à internet et 2 milliards n'utilisent pas le téléphone. Sont-ce des dommages collatéraux que l'on ne peut pas éviter ?

Toutefois, le rapport ne cache pas la bonne opinion qu'il manifeste à l'égard de l'implantation du numérique, censée favoriser la croissance des services et de l'emploi. Bref, c'est globalement un monde merveilleux qui s'annonce. Il y faudra, cependant, un climat « propice aux affaires » et une bonne gouvernance. On est quand même à la Banque où l'imprégnation néolibérale reste profonde. On imagine, par exemple, que la « simplification » du Code du travail qui, en France, est dans les cartons de la présidence Macron, fait incontestablement

partie de ce qu'il faut faire pour favoriser ce climat propice aux affaires ! Mais la Banque est encore la Banque quand elle ajoute une troisième exigence : un capital humain solide qui exige évidemment une large et profonde formation ; rien n'est dit, toutefois, sur le financement de cette formation. Comment fait-on, en effet, pour les pays les moins développés (1 milliard d'habitants) quand le PNUD nous apprend, dans son rapport 2016, que 20 % de leur population de plus de 25 ans disposent, au moins, d'une éducation secondaire, pendant qu'il s'agit de 89 % dans celle qui est recensée à très haut développement (1,3 milliard d'habitants) ? Les auteurs prennent d'ailleurs le soin de préciser que le numérique peut, sous certaines conditions, favoriser un développement durable pour tous, mais qu'il ne saurait être une condition suffisante pour ce faire. En effet ! On voit, avec la figure 0.6, la réalité de l'accès à internet en Afrique en 2016. La figure 0.10 montre, de la même manière, un aspect de la réalité macroéconomique du secteur.

Figure 0.6

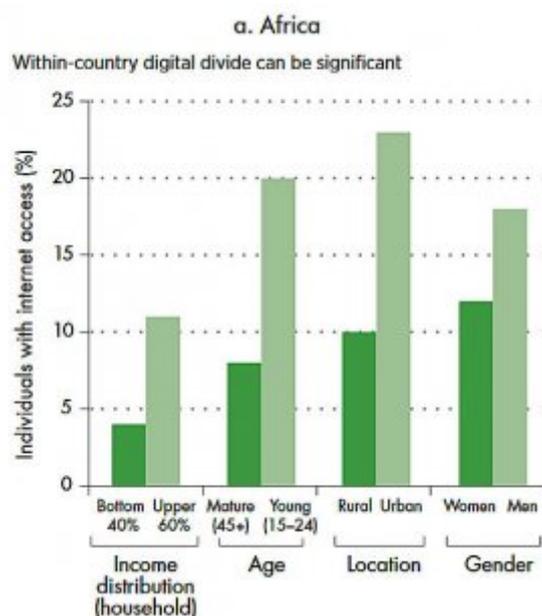
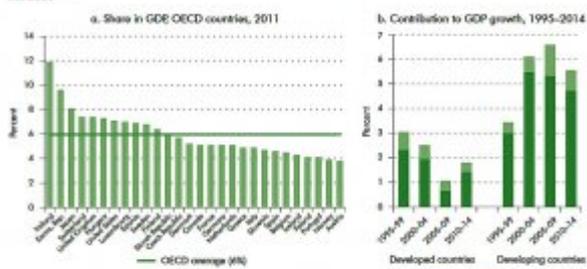


Figure 0.10 The size of the ICT sector and its contribution to GDP growth is still relatively modest



Source: OECD, *Database of ICT Indicators* (2014), January 2014. <http://dx.doi.org/10.1787/829014490000>.  
 Note: ICT = gross domestic product, ICT = information and communication technology; OECD = Organisation for Economic Co-operation and Development.

Parfois, ce que fait la main droite, manifestement peu recommandable, est mis sous le boisseau, pour mettre sur le devant de la scène ce que fait la main gauche, présenté comme louable. On trouvera plusieurs illustrations de cette pratique dans une série d'enquêtes menées par l'[ICIJ](#). En 2015, le Consortium pour le journalisme d'investigation [9] publiait plusieurs comptes rendus d'enquêtes conduites à propos de projets menés par le groupe de la Banque mondiale, en particulier la SFI (Société financière internationale - IFC (*international finance corporation*), la filiale de la Banque pour le financement du secteur privé [10]. Celle-ci n'hésite pas à financer des banques locales, lesquelles, à leur tour, accordent des prêts dont elles ne contrôlent guère l'objet. On pourra, entre autres, parcourir le document publié en avril 2015 qui montre comment la Banque ne respecte pas *its promise to protect the poor*. On y lira, notamment qu'elle a provoqué le déplacement de trois millions de personnes dans divers pays. Par exemple, en 2013, ce sont 9 000 femmes, enfants et hommes qui ont dû déguerpir sous l'avancée des engins encadrés par la police ; il s'agissait d'une opération de rénovation urbaine à proximité de Lagos, au Nigeria ! Mais tout cela avec les meilleures intentions du monde que l'institution de Washington appelle *Environmental and Social Framework* (ESF), qui prétend à un développement plus humain et démocratique. L'adoption de cet ESF ne devant, assure-t-on en effet, porter aucun préjudice ni aux populations ni à l'environnement ! Cette atteinte est, précisément, ce que plusieurs de ses experts reprochent : ne pas, systématiquement, respecter l'objectif invoqué. Depuis 1993, a été mis en place le *World Bank's Inspection Panel*, qui rend compte directement au conseil d'administration. À propos du projet de réhabilitation nigérian, le Panel a

enregistré des dizaines de plaintes entre 2004 et 2013, à la suite desquelles il a été amené à conclure que la Banque – qui a déclaré n'être pas impliquée dans les démolitions – « n'était pas parvenue à empêcher les expulsions forcées de populations pauvres et vulnérables ». Or il est évident que l'augmentation de grands projets, de type barrages ou oléoducs, conduit inexorablement à de telles situations.

## Le diesel, nous aussi alors ?

Sous nos contrées verdoyantes, « on » se pouvait s'imaginer à l'abri des pires maux quant aux pires dangers dus à l'usage du diesel. Comme lu dans [La malédiction du pétrole](#), l'Europe, comparée à l'Afrique, prétendait s'estimer protégée contre les émissions soufrées.

Patatras, onze scientifiques publient le 15 mai 2017 dans [Nature](#) un article relatif aux conséquences du rejet des oxydes d'azote, les fameux NOx, par les véhicules utilisant le diesel. Les irresponsables ! Ils désignent onze des marques les plus renommées comme comptables, en 2015, de 38 000 décès prématurés, dont 11 500 en Europe. Le tiers des poids lourds, mais aussi la moitié des véhicules légers ne respectent pas les normes en vigueur. L'étude porte sur les pays de l'OCDE, et sur la Chine, l'Inde et le Brésil. On se souvient que Volkswagen avait reconnu, en 2015, avoir utilisé un logiciel qui abaissait artificiellement le taux des émissions d'oxydes d'azote pour permettre l'homologation de onze millions de véhicules, et ce depuis 2008.

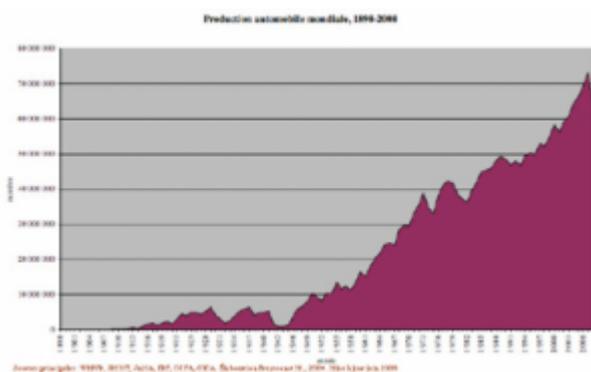
Les auteurs ont calculé que les véhicules diesel ont rejeté en 2015, dans le cadre géographique qui vient d'être rappelé, plus de 13 millions de tonnes de NOx, soit une quantité supérieure de plus de 50 % à celle estimée lors des mesures effectuées en laboratoire par les constructeurs. L'étude se montre plus inquiète encore pour l'avenir, puisqu'elle précise que, si rien n'est fait, ce sont 174 000 morts prématurées qu'il faudra comptabiliser en 2040.

Le nombre de véhicules vendus dans le monde ne cesse de croître ; après la crise de 2008/2009, le total

vendu s'établissait, en 2016, au niveau de celui relevé en 2005, soit 66 millions. On en comptait, selon l'Organisation internationale des constructeurs automobiles (OICA), 94 millions de véhicules vendus dont plus du quart en Chine. En 2007, le chiffre était de 71 millions.

Le graphique reproduit ici est établi par l'OICA, il montre l'évolution, de 1998 à 2015, de la vente dans le monde, en millions, de véhicules à moteurs.

Allez, tous en chœur : *Make our planet always first !*



Mais, rassurons-nous, les pollutions de toutes natures sont beaucoup plus graves encore, surtout... ailleurs ; il suffit de voir, dans [World's worst pollution pollution](#), la couleur des déchets et celle de... ceux qui les subissent. *Green cross* est une ONG créée dans la foulée du Sommet de la Terre tenu à Rio en 1992 et *Pure Earth* mise en place, d'abord sous le nom de *Blacksmith*, en 1999. Depuis, ces deux ONG s'attachent à rendre compte de l'état des pollutions dans le monde. Ensemble, elles ont publié le rapport qui vient d'être indiqué. Au-delà des chiffres et données figurant dans ce document, on ne saurait trop recommander d'observer les photos qui, toutes, mettent en scène, si on ose écrire, toute la misère du monde. Les auteurs les ont intitulées « substances toxiques sous nos pieds ».

Les pires pollutions classées selon le nombre d'années d'invalidité provoquées

Classement	Industries	Nombre d'années d'invalidité
1	Batteries	2 000 000 à 4 800 000

2	Mines	450 000 à 2 600 000
3	Plomb (fonderies)	1 000 000 à 2 500 000
4	Tanneries	1 200 000 à 2 000 000
5	Orpillage	600 000 à 1 600 000
6	Décharges industrielles	370 000 à 1 200 000
7	Terrains industriels	370 000 à 1 200 000
8	Productions chimiques	300 000 à 750 000
9	Produits divers	400 000 à 700 000
10	Industrie de la teinture	220 000 à 430 000

Ils évaluent à 200 millions le nombre d'êtres humains dont la santé est altérée par ces substances et à 9 millions de morts prématurées chaque année. C'est le plomb (batteries et fonderies) qui est responsable du nombre de morts le plus élevé, allant jusqu'à plus de 7 millions. Sont aussi particulièrement nocifs le chrome des tanneries et le mercure de l'orpillage.

N'allez pas penser une seconde que les propriétaires de capital des entreprises mondiales, industrielles ou de négoce, auraient quoi que ce soit à voir avec les turpitudes auxquelles se livrent tous ces gueux. Le fait qu'ils s'y livrent pour survivre, pas longtemps il est vrai [11], ne saurait être une excuse !

## Monsanto papers

On se souvient du tsunami provoqué dans le Landerneau des riches par la publication de millions de documents, réputés confidentiels. Un consortium international de journaux mettaient en évidence la fraude fiscale à échelle mondiale. Pour ces messieurs, la faute ne leur incombait évidemment pas ; seuls étaient coupables les lanceurs d'alerte ! Tout tournait bien autour des [paradis fiscaux](#), instrument parfait largement utilisé par les

propriétaires du capital.

Le journaliste scientifique Stéphane Foucart a publié, avec son confrère Stéphane Horel, dans *Le Monde* du 2 juin 2017 un premier article intitulé « Opération intoxication », suivi, le 3 juin par « Les moissons du fiel ». Ils ont eu l'excellente idée de désigner leur étude sous l'appellation *Monsanto papers*. Faisant ainsi référence à d'autres monstrueuses turpitudes, ce document est présenté ainsi « pour sauver le glyphosate, la firme américaine a entrepris de démolir, par tous les moyens, l'agence des Nations unies contre le cancer, qui a classé son produit phare cancérigène » .

L'affaire ne date pas d'aujourd'hui, on pourra lire [L'agriculture chimique, une nécessité ?](#) ou [OGM : Il a montré leur toxicité, il doit être exécuté](#) ou encore [Alors ces pesticides ?](#)

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a été créé en 1965 par l'OMS (Organisation mondiale pour la santé) et avait rassemblé sur ses fonts baptismaux cinq pays, dont les États-Unis ; aujourd'hui, il y en a vingt-deux de plus. Son siège est à Lyon, où il fait partie du cancéropole installé dans cette ville (CLARA). Les travaux scientifiques du CIRC sont publiés sous forme de monographies – il y en a 113 aujourd'hui, constituées chacune de plusieurs centaines de pages – le volume 112 a été publié le 20 mars 2015 ; il est connu sous l'appellation [Volume 112](#) intitulé *Organophosphate insecticides and herbicides*. Sur les 464 pages du document, 26 sont consacrées à un préambule et des remarques générales détaillant la procédure scientifique utilisée tout au long de l'étude, de même que sont présentés les 24 spécialistes ayant contribué à l'étude. Pour les « experts » engagés par Monsanto et ses avocats, ce ne sont ni la rigueur ayant présidé aux travaux, ni la compétence et la renommée de ceux qui les ont menés qui importent, puisque seul compte le résultat qui doit être celui qui convient à la firme. Celle qui n'a pas reculé à livrer à l'armée états-unienne 80 millions de litres de son agent orange. Selon l'Académie des sciences des États-Unis, ils allaient ravager 20 % des forêts vietnamiennes et 400 000 hectares de cultures. Une telle opération humanitaire ne va quand même pas être écartée au prétexte que près de cinq

millions de personnes vont être exposées à cet herbicide ; les responsables le savaient déjà parfaitement inoffensif pour les humains !

La liste des palinodies européennes au sujet des décisions qui devraient, de toute urgence, être prises afin de préserver la santé humaine ne finit pas de s'allonger. Malgré les décennies de désastres constatés et le nombre d'études les documentant, l'Autorité européenne des produits chimiques (ECHA, en anglais REACH), la très mal nommée Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) continuent de prétendre que le glyphosate est sans danger. *Vade retro satanas !* Il faut dire que, les pauvres, craignent la vindicte puissante de Monsanto, dont la fusion avec le groupe allemand Bayer est largement combattue. La Commission européenne elle-même a décidé, fin août 2017, de lancer une enquête approfondie sur les conséquences [12] d'une telle fusion. Dès le lendemain de la publication du *Volume 112* – qui, notamment, montre que le glyphosate endommage l'ADN de l'animal –, les foudres de la firme du Missouri ont été déclenchées avec une violence extrême. Parmi les 24 spécialistes évoqués, on trouve le Professeur états-unien Christopher J Portier, de renommée mondiale, au CV impressionnant, jouissant d'une très grande réputation auprès de ses pairs ; il avait été appelé en qualité de « spécialiste invité ». Les plumitifs au service de Monsanto se sont déchaînés, l'accusant de pratiquer de la *junk science*, pour reprendre les termes les moins orduriers. Sur l'air du Renard de La Fontaine qui, mourant de faim mais ne pouvant atteindre les magnifiques raisins convoités, déclara qu'ils étaient trop verts, tout juste bons pour des « goujats ». Il est vrai qu'il est sans doute plus aisé d'être expert en goujaterie plutôt qu'en santé environnementale et autres spécialités de Monsieur Portier.

Mais, dans cette affaire, le plus inadmissible n'est pas tant la goinfrerie de Monsanto – entendons ses propriétaires – qui, tout simplement, défend ses privilèges [13], que la bienveillance, si ce n'est la connivence, que lui accordent les autorités publiques, précisément chargées de veiller à l'intérêt général. Que l'EFSA mobilise des scientifiques pour apprécier la qualité des études qui mettent en cause

la non-toxicité d'une molécule présente dans un produit commercial, en l'occurrence le Roundup de Monsanto, rien que de plus classique et rassurant, *a priori*. Mais alors, comment imaginer que l'EFSA fasse fi, sur le même sujet, d'une étude conduite, après celle du CIRC, par 14 scientifiques, publiée le 17 février 2016, après soumission à comité de lecture, en accès libre et recensée par la revue des revues scientifiques états-unienne, spécialisée dans le domaine de la santé [PMC](#) ? On remarque pourtant dans cette étude que les chercheurs, dès le résumé la présentant, une phrase qui aurait dû conduire l'attention de l'Agence bruxelloise à, pour le moins, poursuivre ses investigations. On lit, en effet : « nous [les auteurs de l'étude] proposons une série de recommandations relatives à la nécessité de nouveaux investissements dans des études épidémiologiques, des études de biosurveillance et de toxicologie qui s'appuient sur les principes de l'endocrinologie afin de déterminer si les effets des GBH [herbicides utilisant le glyphosate] sont dus à des activités perturbatrices endocriniennes ». Mais, peut-on, raisonnablement, attendre d'une firme qui laisse ses thuriféraires-blogueurs [\[14\]](#) se vautrer dans la plus obscène vulgarité qui n'a guère d'égal que l'indigence de la pensée ?

Plus graves que ces petits marquis de qui on ne peut guère attendre qu'ils envisagent de, comme le chantait Brassens, *mourir plus haut que leur cul*, on trouve des gens et institutions des plus respectables ; Bruce Chassy, professeur émérite de l'université de l'Illinois, ou des organes de presse prestigieux tels Reuters, Forbes ou des institutions comme *Hoover Institution* ou *American Council on Science and Health*, dont plusieurs illustrés lors de la valeureuse bataille des cigarettiers ! Il est vrai que les États-Unis vivent désormais sous l'ère des *faits alternatifs* !

Faits alternatifs, mais véritable conduite pour nuire. Ainsi Monsanto, pour ne pas apparaître elle-même, a-t-elle confié à Intertek, une agence spécialisée dans la production de données scientifiques vendues à des entreprises en difficulté « d'image », pour qu'elle recrute seize personnalités, rémunérées par Monsanto qui les a chargées de « réexaminer la monographie du CIRC sur le glyphosate ». Mais, ce n'est pas suffisant ; les experts états-uniens ayant

participé aux travaux du CIRC sont sommés de rendre compte de l'emploi des fonds aux autorités états-uniennes, les États-Unis participant au financement de l'institution. Le plus simple étant, en effet, de couper les crédits pour supprimer une agence que l'on veut voir disparaître.

Mais qu'attendre d'autre de la part de ceux qui défendent, et défendront bec et ongles, les centaines de milliards de dollars procurés par ces marchés aussi fabuleux. Quoi, dira-t-on, la santé humaine est menacée, la biodiversité est en cause et la pollution des sols est avérée ? Et alors, il y a longtemps qu'Henri IV, face à de grands enjeux, déclarait qu'il ne fallait pas reculer devant une petite cérémonie, alors pensez donc, là, il s'agit de milliards, de *real money*, *Sir* ! Cependant, une fois encore, on se croit en droit d'attendre des instances publiques, surtout internationales, qu'elles protègent citoyens et environnement. Le *Joint Meeting on Pesticides Residues* (JMPR) est un organisme conjoint OMS/FAO pour en contrôler leur fonctionnement conformément aux règles de l'art. Que fait ce JMPR en pleine tourmente ? Il contredit le CIRC et dédouane le glyphosate. Or, on s'aperçoit que trois des membres éminents [\[15\]](#) de cet organisme sont, en même temps, rémunérés par le puissant lobbyiste *International Life Science Institute*, financé par de petits commerçants locaux comme Monsanto, Bayer ou Kellogg. Sont-ce là les règles de l'art ? Dans le cadre de l'enquête menée par *Le Monde* et déjà signalée, les auteurs se sont vu répondre que « aucun expert n'était dans une situation de conflit d'intérêts l'empêchant de participer au JMPR ». [Deux Rapporteurs](#) auprès des Nations unies, Hilal Elver et Baskut Tuncak, ont appelé « respectueusement l'OMS à expliquer comment exactement elle en est arrivée à conclure que les liens des experts avec l'industrie ne représentaient aucun conflit d'intérêts, apparent ou potentiel, en fonction de ses propres règles ». Allons, nous pouvons dormir sur nos deux oreilles !

Le [CEO](#) (*Corporate Europe Observatory*) est une ONG très active qui se présente comme un centre d'étude visant à mettre en évidence le processus de décisions de l'Union européenne qui « conduit à des politiques qui aggravent l'injustice sociale et accélèrent la

dégradation de l'environnement à travers le monde. Il est crucial de mettre fin au pouvoir des entreprises et d'exposer le *greenwashing* pour permettre ainsi de répondre réellement aux problèmes mondiaux comme la pauvreté, le changement climatique, l'injustice sociale, la faim et la destruction de l'environnement ». Le CEO publie en juin 2017 [Recruitment errors](#). Les auteurs feignent ainsi de croire que l'EFSA (Autorité européenne pour la sécurité des aliments) a mal conduit ses recrutements. En effet, on verra dans le tableau présenté en page 13 que près de la moitié des experts à la disposition de l'Autorité sont en conflits d'intérêts financiers avec l'industrie qu'elle est censée réguler. L'EFSA récuse les conclusions du CEO, notamment en montrant que tous ses experts sont, aussi, consultés par les autres instituts scientifiques européens. Elle semble ne pas se rendre compte qu'elle noircit considérablement le tableau général dans la mesure où ces instituts sont, désormais, privatisés ou ouverts aux capitaux privés !

Si l'EFSA a toute confiance dans la parfaite rectitude de ses experts, pourquoi n'applique-t-elle pas l'une des recommandations qui figurent pages 13 et 14 ? On y lit, en effet que, comme largement réclamé, l'ensemble des données sur lesquelles s'appuient les experts devraient être rendues accessibles à la communauté scientifique. Ce paraît être le moins, en effet, qui puisse être exigé.

On promet la publication d'une nouvelle charte d'indépendance. Allons, le pire n'est jamais sûr !

### Post-scriptum

Dans un article de Stéphane Foucart du Monde du 17 septembre 2017, on lit : « aux nombreuses accusations de collusion ou de complaisance, formulées ces derniers mois [...], s'en ajoute une nouvelle, qui surpasse toutes les autres en gravité. » On y apprend que, l'Allemagne ayant été désignée comme État rapporteur sur le dossier du glyphosate, l'institut fédéral allemand a purement et simplement repris mot pour mot des passages entiers d'une étude commandée par Monsanto et publiée en 2013 !

Comme le déclare l'EFSA « aucun expert n'était dans

une situation de conflit d'intérêts l'empêchant de participer au JMPR »...

## Un nouveau danger pour la santé des enfants ?

On peut lire dans [Grave, la pollution ?](#) que la Banque mondiale chiffrait, en 2016, à 225 milliards de dollars les pertes de revenus du travail dues à des décès prématurés provoqués par la pollution.

Au moins, pensaient certains, les programmes d'ajustement structurel (PAS) promettaient-ils des lendemains qui chantent aux pays en développement. Rétablissez vos comptes publics, et tout ira bien. Mais que donc pouvait-on espérer de programmes d'austérité, souvent d'une brutalité extrême ? Une abondante littérature démontre l'inanité de cette prétention visant à faire croire que mal soigner, mal enseigner, mal nourrir et sacrifier l'environnement pouvaient être bénéfiques.

Aussi, quand on lit que six chercheurs publient dans la revue de l'Académie des sciences états-unienne, *Proceedings of the National Academy of Sciences*, une étude s'attachant à étudier les conséquences des programmes du FMI sur la santé des enfants, on ne résiste pas à consulter [Impact of International Monetary Fund programs on child health](#).

Certes les auteurs restent prudents, quand on traite de travaux du FMI, mieux vaut être précautionneux, une poursuite pour diffamation, conduite aux États-Unis, peut vite pointer son nez. Aussi n'affirment-ils nulle part avoir mis en évidence, un « lien direct » entre les plans du FMI pour rétablir les comptes publics de pays en développement, les PAS, et les indicateurs de santé de ces pays.

Pour autant, ils ont compilé les données recueillies, dans les années 2000, pour 67 pays ayant « bénéficié » du soutien du FMI. Les auteurs décèlent dans ces programmes des « effets contradictoires ». On est toujours quelque peu admiratif devant le savoir-écrire des économistes *mainstream* ; ils sont capables de mettre en miroir « la stabilité économique, ce qui est porteur d'effets bénéfiques

pour la population » et « les mesures d'ajustement imposées par le FMI [qui] diminuent les effets protecteurs de l'éducation des parents sur la santé infantile ». Ces universitaires sont capables de garder leur sang-froid ; ils remarqueront que, si l'indice de développement humain (IDH), qui combine le PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation, calculé par le PNUD depuis 1990, a progressé pour le milliard d'êtres humains vivant dans les pays les moins développés (PMA), ils ne contesteront pas que celui du 1,3 milliard vivant dans les pays à très haut développement humain a crû bien davantage encore. Mais quelles mesures adopter devant un IDH des plus pauvres encore à 45 % de celui des plus nantis, en moyenne évidemment, en 2015 ? Que fait-on devant une malnutrition infantile, pour les enfants de moins de 5 ans, de 36 % d'une population de 3,5 milliards d'humains ? Les chercheurs notent qu'avec des parents éduqués les risques de malnutrition infantile sont réduits de 38 % en règle générale, mais seulement 21 % dans les cas où le pays est sous intervention du FMI, en raison, notamment, de la contraction des salaires.

Le FMI conteste les conclusions publiées par l'Académie des sciences, au prétexte que les liens de causalité n'étaient pas clairement établis. Les cigarettiers ont, depuis longtemps, tenté de démontrer que fumer ne conduisait pas automatiquement au cancer du poumon.

Pourtant, il s'agit là d'une affaire ancienne. Le 27 mars 2013, huit scientifiques publiaient dans *The Lancet*, [Financial crisis, austerity, and health in Europe](#), montrant que les plans d'austérité infligés à la Grèce et au Portugal avaient profondément affecté le système de santé de ces pays. La Grèce s'est vu imposer une limitation des dépenses publiques de santé à 6 % de son PIB. Les auteurs mettent en évidence des conséquences variées, comme la réapparition du paludisme, la multiplication des cas de dengue, mais aussi la prévalence des troubles mentaux et des taux d'augmentation des suicides allant jusqu'à 40 %.

Les scientifiques à l'origine de cette publication relative aux conséquences de l'austérité sur la santé, ont cherché pourquoi, en Islande, la forte dépression

qui a suivi la Grande Récession mondiale de 2007/2008, ne s'est pas accompagnée des graves conséquences en matière de santé qu'ont connues d'autres pays européens comme la Grèce, le Portugal, l'Espagne ou l'Irlande. Ils ont mis en évidence que, par le référendum de 2009, les Islandais avaient imposé parallèlement à la dévaluation décidée, un puissant accompagnement social. Les investissements décidés devaient être accompagnés de mesures destinées à soutenir le retour à l'emploi. Ils ont constaté, par exemple, que les habitants ont changé complètement leur mode de nourriture en raison de la forte augmentation du prix de la nourriture importée, les contraignant à revenir à une nourriture traditionnelle. Ils ont, en outre noté que sont réapparues des valeurs de solidarité et ont ainsi constaté que, malgré la gravité de la situation, les suicides n'avaient pas augmenté !

Bien entendu, les scientifiques ne prétendent pas avoir repéré tous les éléments qui, appliqués *ne varietur*, pourraient conduire au bonheur universel – ils n'avaient pas la prétention des thuriféraires du consensus de Washington – mais ils remarquent que la coopération semble largement bénéfique pour... la population.

À propos de coopération, on reste interdit à la lecture du rapport paru le 19 juin 2017 du [UNHCR](#), l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, qui dénombre plus de 65 millions de réfugiés à la fin 2016 dans le monde, dont plus de la moitié d'enfants. On sait aussi que l'ONU nous alerte sur le sort des 250 millions de réfugiés climatiques qu'elle prévoit en 2050. On imagine, entre mille autres abominations, la santé des enfants au sein de ces centaines de millions !

On entend, à satiété, les bonnes âmes, conscientes ou non, inonder de leurs libelles à propos des dangers mortels de la dette pour nos petits-enfants. Les cuistres, ils se gardent bien, évidemment, de dire que ces emprunts auprès des marchés financiers sont rendus nécessaires à concurrence de leur fraude fiscale par centaines de milliards et malgré d'autres centaines de milliards qu'ils récoltent de leurs comptes financiers. En revanche, on ne les entendra pas sonner le tocsin à propos de l'environnement que, lui, on va laisser aux générations futures. Qu'ils

protestent donc à propos des destructions opérées par leur système ; n'ont-ils pas lu, entre des centaines d'alertes, cet avertissement publié le 23 mai 2017 dans la revue de [l'Académie des sciences des États-Unis \(PNAS\)](#) et adressé par trois scientifiques ? Ils avertissent que « l'humanité doit traiter immédiatement l'abattage anthropique de la population et la décimation ». Le WWF dans son rapport 2016 [Planète vivante](#), donnait déjà l'évolution, entre 1970 et 2013, de trois indices particulièrement alarmants. Ce qu'il appelle l'Indice planète vivante (IPV) [16] a chuté sur la période de 38 % pour l'IPV terrestre, 81 % pour l'IPV eau douce et 36 % pour l'IPV marin ! La publication du PNAS indique que la sixième extinction à laquelle l'humanité est actuellement confrontée est massive et plus sévère que celle qui est perçue et exige un traitement immédiat. L'étude s'appuie sur les données de l'Union internationale pour la conservation de la nature, qui porte sur 27 600 espèces auxquelles s'ajoute une analyse détaillée de l'extinction de 1900 à 2015 de 177 espèces de mammifères. Celles-ci ont perdu 30 % de leur aire de répartition géographique. Les auteurs qualifient le processus « d'anéantissement biologique » !

C'est vrai, quoi, les maîtres du monde sont parfaitement clairvoyants quand ils alertent sur l'avenir alarmant que nous allons laisser. Dans sa *Lettre à nos petits-enfants* [17], Keynes – oui, celui qui évoquait « l'euthanasie du rentier », mais pas celles des espèces – écrivait, il y a 87 ans, « je m'attends au plus grand changement qui se soit jamais produit ».

## La France offre les meilleurs soins de santé ?

On pouvait être fier, telle était, en 2000, l'appréciation, par l'OMS, du système de soins français. Aujourd'hui, le tableau semble plus mesuré, pour le moins. C'est, en tout cas, ce qui ressort de l'examen du [Panorama de la santé](#) établi en 2015 par l'OCDE. L'objet de ce court article n'est pas d'en faire une présentation. On notera simplement qu'à partir de cinq critères présentés dans cette étude, la

France n'est plus à la première place. On remarquera que cette rétrogradation est, en partie due à la faiblesse de l'investissement français dans la prévention. C'est ainsi que les dépenses qui lui sont consacrées ne s'élèvent tout juste qu'à 2 % des dépenses courantes de santé, contre près de 3 % pour la moyenne OCDE et quelque 6 % pour les deux premiers, le Canada et la Finlande.

Parallèlement à ces observations, il peut être de quelque intérêt de se reporter à une étude publiée en mai 2017 dans la revue britannique [The Lancet](#). La minutieuse enquête a été réalisée sous la direction de Christopher Murray, professeur à l'Université de Washington et à laquelle ont contribué plusieurs dizaines de spécialistes. Elle a été menée dans 195 pays et territoires pendant la période allant de 1990 à 2015. L'équipe a élaboré un taux de la mortalité provoquée par les maladies, les blessures et autres facteurs de risque qu'elle a dénommé GBD (*Global Burden of Diseases*). Il est établi à partir de 32 maladies pour lesquelles le décès pourrait être, théoriquement, évité. Le GBD se montre sensiblement plus fin que les ratios utilisés qui se montraient trop approximatifs, en particulier en raison de la trop grande imprécision des certificats de décès. Des nombreux tableaux et cartes, il ressort que les inégalités de santé se sont accrues, au cours de la période de référence, partout dans le monde. La France, à cet égard, arrive au 15<sup>e</sup> rang. Les États-Unis se classent à la 35<sup>e</sup> place.

Gageons que cela inquiétera l'actuelle ministre française de la santé, farouche adepte de la vaccination à outrance des bambins français à un niveau qui place la France, de très loin, à la première place mondiale.

## Que faut-il donc pour que les gouvernements comprennent ?

La revue *Les Possibles* rend compte, régulièrement des alertes répétées et documentées. Pour un aperçu, on pourra se reporter, entre autres, à [Alors, cette pause dans le réchauffement ?](#), [Le réchauffement climatique ? C'est pas nous !](#),

[Vraiment avec l'environnement, on exagère !](#) Encore, ne s'agit-il là que d'une infime partie des études évoquées.

## L'extinction des espèces

Peut-être, après tout, l'actuel président de États-Unis, a-t-il raison d'estimer que la dégradation dramatique actuelle du climat ne l'est peut-être pas autant que le prétendent plus de 99 % des scientifiques compétents sur ce dossier ! Pour le moins, il y a peut-être aussi grave pour l'avenir de l'humanité !

Le [PNAS](#), revue de l'académie états-unienne des sciences, publie début 2017, l'étude de trois chercheurs intitulée : sixième extinction biologique de masse attestée par la perte de populations vertébrées.

La planète entre, lentement, dans un épisode de perte majeure de sa biodiversité. La lenteur évoquée n'enlève rien, selon ces auteurs, à l'extrême gravité du phénomène.

Ils ont retenu un échantillon de 27 600 espèces vertébrées parmi lesquelles 177 espèces de mammifères et concluent à la mise en cause de l'humanité. Ces 177 espèces ont perdu, au moins, 30 % de leur aire de vie entraînant, pour 40 % d'entre elles, de graves pertes de population.

C'est l'écosystème terrestre qui est menacé et donc, avertissent-ils, c'est le maintien même de la civilisation qui est attaqué.

Toujours en mai 2017, la revue *Science* publie [Where have all the insects gone ?](#) L'article n'avait pas pour seul but de poser la question de savoir pourquoi les pare-brise d'aujourd'hui restaient propres après des kilomètres de parcours ; néanmoins, il y répondait par cette assertion aussi lapidaire qu'inquiétante : il n'y a plus d'insectes ! Des pièges posés en 2014 aux mêmes endroits où 25 ans plus tôt, une expérience semblable avait été conduite, mettent en évidence une réduction de 80 % de la biomasse d'insectes. Les scientifiques désignent le principal coupable de ce désastre : l'emploi des néonicotinoïdes dans les insecticides destinés aux semences. Ces substances,

éminemment efficaces pour se débarrasser des insectes en agissant sur leur système nerveux central, seraient en voie d'être interdites au sein de l'Union européenne, mais sont toujours présentes. On continue à prétendre, en particulier Sygenta et Bayer, que rien n'est définitivement prouvé !

Pourtant, s'agissant des néonicotinoïdes, la chose est avérée, sauf pour les firmes qui n'ont pour seul horizon que le ligne, rouge, pour l'humanité, de leurs profits. Deux nouvelles études, publiées dans la revue *Nature* le 30 juin 2017, démontrent le caractère dangereux de ces produits pour les pollinisateurs, dont on sait le caractère indispensable pour la vie sur terre. D'une part, une [Chronic exposure to neonicotinoids](#) à l'abord des récoltes de céréales réduit gravement la production de miel. Les chercheurs ont examiné la critique de l'industrie chimique tentant d'appuyer leur prêche sur l'observation, incontestable celle-là, que simultanément ne signifiait pas, nécessairement, causalité. À partir d'une étude menée dans une région canadienne productrice de maïs, pour mesurer l'amplitude et la durée de l'exposition à l'insecticide, les chercheurs affirment que les néonicotinoïdes affectent gravement l'activité sociale des ruches, on y constate une diminution du nombre de reines. Ils ont noté une aggravation de la situation quand était employé, en même temps que l'insecticide, un fongicide ; or, on sait que l'usage de ce type de produits, censés lutter contre les champignons, est quasi systématique. D'autre part une équipe internationale publie, toujours le 30 juin 2007 dans *Nature*, [Country-specific effects of neonicotinoid](#) sur les abeilles à miel et les abeilles sauvages. Elle a recensé un grand nombre d'études conduites en Hongrie, en Allemagne et en Grande-Bretagne sur les effets de l'enrobage de semences oléagineuses par des insecticides contenant des néonicotinoïdes. Sa conclusion est claire : « les néonicotinoïdes provoquent une capacité réduite des espèces d'abeilles étudiées à établir de nouvelles populations dans l'année suivant l'exposition ».

## Le risque de surchauffe

La revue *Nature climate change* publie le 19 juin 2017 [Global risk of deadly heat](#). On y apprend que,

aujourd'hui, un peu moins d'un tiers de la population mondiale, rassemblée sur 15 % du globe, est exposée à plus de 20 jours de canicule par an ; à la fin du siècle cette proportion pourrait s'élever à près des trois quarts.

L'étude, menée par dix-huit chercheurs britanniques et états-uniens entre 1980 et 2014, est la première d'une telle ampleur utilisant une méthode statistique « précise et innovante », selon l'appréciation d'un scientifique du laboratoire spécialisé de l'Institut Pierre-Simon-Laplace. Elle a pris en compte 1 949 observations liant chaleur excessive et mortalité, elles couvrent 164 villes de 36 pays différents. Cet examen leur a permis de déterminer les conditions, notamment de température, d'humidité, de vitesse du vent et d'ensoleillement, au-delà desquelles ils ont noté une surmortalité. Dans le scénario RCP2.6 [18], le plus favorable mais aussi le moins vraisemblable – en 2015, l'augmentation était déjà de 1° C –, l'augmentation de température par rapport à l'ère préindustrielle « ne » serait que de 1,7° C en 2100. On sait cependant que, au rythme actuel constaté, le réchauffement moyen en 2100 serait de 3,7° C. C'est dans ce contexte que les chercheurs estiment que 50 % de la population serait touchée. Mais ils font observer qu'ils n'ont pris en compte ni le vieillissement de la population, ni l'urbanisation conduisant à des concentrations urbaines surchauffées !

Messieurs Allègre et Courtillot vont sans doute, avec la rigueur scientifique dont ils savent faire montre pour contester les démonstrations de 98 % de la communauté scientifique mondiale en science du climat, affirmer de la manière la plus péremptoire que c'est peut-être vrai mais que l'activité humaine n'y est pour rien. Tout cela n'est que le résultat de l'activité solaire et que le CO<sub>2</sub> n'est, au pire, que subsidiaire.

Faut-il transmettre ces résultats, et bien d'autres tout aussi inquiétants, au ministre de la Transition écologique et solidaire du gouvernement de Monsieur Macron ou n'est-ce pas sa préoccupation du moment ? N'avait-il pas été pressenti par Jacques Chirac, alors président de la République française, quand celui-ci déclarait au Sommet de la Terre de

Johannesburg en 2002, « notre maison brûle et nous regardons ailleurs » ?

L'ouragan Harvey qui s'est abattu aux États-Unis sur la côte du Golfe du Mexique serait, selon l'agence de modélisation Enki Research, parmi les cinq catastrophes les plus coûteuses jamais enregistrées. Le coût estimé le 30 août 2017, alors que le nombre de morts n'était pas encore indiqué, s'élevait à 42 milliards de dollars. Michael Mann, climatologue états-unien, a déclaré à ce propos : « il y a des facteurs liés au changement climatique dont nous pouvons dire, avec un haut niveau de confiance, qu'ils aggravent les inondations ». Dans un entretien avec le quotidien *Le Monde* du 1<sup>er</sup> septembre 2017, Monsieur Erik Solheim, directeur exécutif du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), déclare : « ce qui arrive aujourd'hui était exactement prévu et correspond aux projections du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) : alors que les températures augmentent, nous devons nous attendre à des événements climatiques extrêmes plus fréquents, accompagnés d'excès ou de manque d'eau. On ne l'observe pas seulement à Houston ou à Bombay, mais dans une large partie de l'Inde, du Népal, du Bangladesh, du Niger ou du Yémen, qui font face à de graves inondations, ou en Somalie, victime de sécheresses de plus en plus fréquentes ». Il ajoute « ce sont les catégories les plus vulnérables de nos sociétés, partout dans le monde, qui sont les plus touchées : les pauvres, les femmes, les personnes en situation de handicap ». C'est, par exemple, le cas du Niger qui, cette année encore, affronte des torrents d'eau au cours d'une saison des pluies ravageuses qui, à fin août 2017, avait provoqué 44 morts recensés et des dizaines de milliers de sinistrés. On pourra relire dans la revue *Les Possibles* de mars 2016, entre autres, [Ah, Dieu, que le climat est joli !](#)

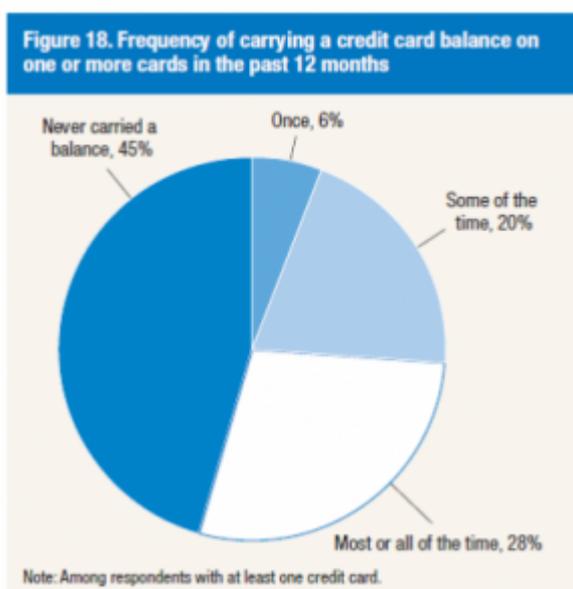
## La situation sociale aux États-Unis

Elle ne paraît pas mauvaise pour les présidents (CEO) des compagnies états-uniennes qui, selon une étude de l'union des syndicats [AFL-CIO](#), ont perçu une rémunération moyenne de plus de 13 millions de

dollars soit 347 fois plus que leurs salariés de base. Mais quoi, ils ont « travaillé dur » et débordent de talent, à preuve le dirigeant de la maison-mère de Google qui s’est attribué plus de 100 millions de dollars. Il les vaut bien, non ? L’AFL-CIO nous apprend que le salaire moyen des simples salariés était de 37 000 dollars, soit, en dollars constants, le même montant qu’en 1966. C’est la main invisible évoquée plus haut, que voulez-vous !

Cependant la situation, qui va se dégradant pour une majorité des Américains, n’a pas commencé avec les palinodies de Monsieur Trump.

Une étude de la [Réserve fédérale](#) parue en mai 2017 nous offre 172 pages fort instructives. Elles nous apprennent qu’un tiers de la population déclare éprouver des difficultés financières, sentiment qui pourrait être illustré par la figure 18, reproduite ici, où l’on voit que 71 % des porteurs de cartes de crédit ont été au moins une fois à découvert, dont 45 % de manière permanente. On pourra se reporter à [États-Unis : comment y vivent ses habitants ?](#) qui relatait l’enquête portant sur l’année précédente.



Dans la figure 19, que l’on retrouvera dans l’étude elle-même, on verra que plus de 54 % des jeunes de 22-24 ans vivent, pour des raisons financières, chez leurs parents. Sans doute n’est-ce pas étranger au fait que l’on découvre ailleurs dans la publication que 8,8 % de l’ensemble des locataires a subi en 2015 une expulsion, ou est sous la pression d’en subir une ;

les *Hispanic*, eux, sont 15,6 % dans ce cas. On verra aussi page 41 que 54 % de la population éprouvent des difficultés financières, de faibles à substantielles, mais que, s’agissant des noirs [19], ce sont 67 % qui se trouvent dans ce cas.

Par ces tem

**Table 6. Employment benefits offered to workers (by employment status)**

Percent

Benefit	Full-time worker	Part-time worker	Contractor	All workers
Paid vacation/personal leave	89.7	32.8	10.2	77.3
Health insurance	89.2	33.4	14.0	77.2
Retirement benefits	78.2	28.5	8.2	67.4
Paid sick leave	76.1	27.4	8.4	65.5
Life insurance	74.2	19.4	8.8	62.6
Disability insurance	68.9	18.3	12.5	58.3
Maternity or paternity leave	60.9	18.8	11.7	52.0
Ability to work from home	26.6	14.4	43.5	24.9

Note: Among adults employed for someone else in their main job. Respondents can select multiple answers.

p

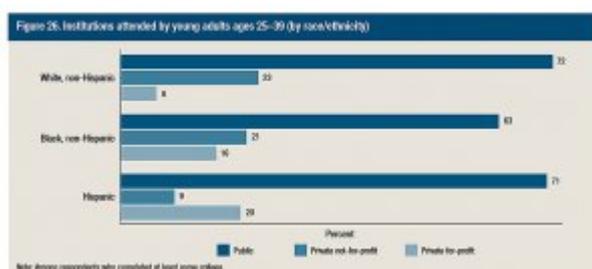
s où, en France, ceux qui veulent complètement rénover la manière de faire de la politique, semblent vouloir s’y engager à la mode de « tout changer pour que rien ne change » du célèbre Prince Salina, alias Le Guépard, de Giuseppe Tomasi di Lampedusa, peut-être n’est pas totalement cause perdue que de leur montrer le chemin emprunté par les États-Unis, tant on les sent admiratifs de la « souplesse » de ce pays. La figure 6, reproduite ci-après, montre que si 78 % des salariés à temps plein bénéficient d’un système de retraite, seuls 28 % des temps partiels y ont droit. Soyons justes, les congés payés existent aux États-Unis pour... moins de 90 % des temps plein et le tiers des temps partiel. Comme écrivait Charles Trenet, *Y’a d’la joie bonjour, bonjour les hirondelles/Y’a d’la joie dans le ciel par dessus les toits*, mais c’était en 1936, en France avec le Front populaire !

On a pu lire, dans l’article ci-dessus *Michelin doit être agile*, que l’OIT a établi un épais rapport consacré à ce qu’elle dénomme *non-standard employment*. Aux États-Unis, selon la Réserve fédérale, 15 % des salariés déclarent avoir plusieurs employeurs et 60 % d’entre eux précisent qu’il s’agit d’un complément indispensable de revenu ou même que c’est là leur source de revenu primaire. En complément de

l'enquête de l'AFL-CIO, la figure 9, reproduite ci-dessous, est éloquent. On y voit que 50 % des ménages états-uniens ont un revenu annuel inférieur à 50 000 dollars. Est-il convenable de rappeler que, pour le dirigeant de Google évoqué plus haut, il s'agit de 100 000 000 dollars ? Encore faut-il préciser que 54 % des *hispanic* gagnent moins de 40 000 dollars, par an, tandis que les *black* sont 53 % sous ce seuil. On voit que Monsieur Trump a raison de déployer toute son énergie contre l'*Obamacare*, puisque 25 % des chefs de famille ou conjoints ont déclaré souffrir d'un « sérieux » problème de santé ; vous n'imaginez pas ce que pourraient coûter pareilles libéralités. Mieux valait, en effet, ramener l'impôt sur les sociétés de 35 % à 15 %, baisse qui privera le budget fédéral de quelque 100 milliards de dollars. Parmi ceux qui ont déménagé, plus du tiers y a été conduit pour des raisons financières.

À propos de ce que les États-uniens risquent de subir si Monsieur Trump finit par gagner, on pourra se reporter à [American Health care act of 2017](#). Il s'agit d'une étude publiée le 17 mai 2017 par le très rigoureux *Congressional budget office*. On y verra que 23 millions citoyens se retrouveront sans couverture en cas de maladie ; dans dix ans, ils seraient 51 millions !

On sait que l'administration Trump fait et fera tout son possible pour réduire tous les services publics. Il faut rappeler que sous celle d'Obama, des pans entiers avaient poursuivi leur chute. Pourtant, par exemple, dans la figure 26 reproduite ici, on voit que l'enseignement public est largement plébiscité, quelle que soit d'ailleurs l'ethnie interrogée.



La question de l'insuffisance de revenus quant à l'abandon du cursus au niveau du lycée apparaît clairement dans la figure 27 : près des trois quarts des élèves abandonnent pour des raisons d'ordre

financier. Sans compter les lycéens qui doivent aider leurs parents ou prendre soin des enfants plus jeunes.

Reason	Reason for not attending college	Reason for not completing degree
Too expensive	37.0	42.7
Needed to earn money	37.0	36.1
Simply was not interested in college	33.5	n/a
Simply was not interested in continuing college	n/a	22.2
Wanted to work	26.8	29.0
Did not think benefits outweighed costs	18.7	18.8
Child care responsibilities	12.4	14.6
Supported or cared for parents or siblings	5.2	3.5
Was not admitted	1.0	n/a
Low grades	n/a	7.7
Other	14.6	11.6

Note: Among respondents who did not attend college or who went to college but did not complete their degree and are not currently enrolled in school. Respondents can select multiple answers.  
n/a Not applicable.

Toujours au chapitre du financement des études, on verra dans la figure 29 de la page 52 du document, que 69 % des étudiants, âgés de 18 à 29 ans, et diplômés, ont contracté des emprunts à cet effet, dont le montant principal va jusqu'à plus de 36 000 dollars – équivalent au salaire annuel de 41 % des citoyens du pays – avec pour valeur médiane, 19 000 dollars.

On imagine que les revenus des retraités ont été, eux aussi, analysés dans l'étude. Le nombre de travailleurs n'ayant souscrit à aucun des régimes de retraite promus au niveau fédéral est de 33 % dont 62 % ne s'en sont pas vu offrir la possibilité. C'est une vision résumée du sort des retraités aux États-Unis. Du moins, à des degrés divers évidemment, pour 99 % d'entre eux, comme dirait Stiglitz.

Pour autant, la conclusion générale de la Réserve fédérale est que la situation s'est légèrement améliorée, en 2016 : en effet il y aurait moins de personnes à ne pas pouvoir faire face à des imprévus modestes. Cependant, nous dit-elle, la situation reste préoccupante, puisque près d'un quart des adultes déclare ne pas être en mesure de faire face à la totalité des factures du mois. Cette situation est plus grave pour les « minorités ethniques », qui ont vu

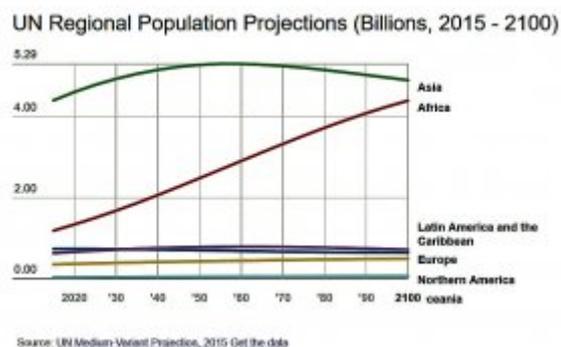
l'amélioration évoquée par la Banque centrale beaucoup plus lente pour elles. La détérioration de la formation, en général, semble fort la préoccuper ; on la comprend !

Pourtant, devant les résultats financiers mirifiques du premier semestre 2017, le 45<sup>e</sup> président des États-Unis déclarait en août 2017 que « les entreprises n'ont jamais gagné autant d'argent qu'actuellement » [20]. C'est vrai, depuis au moins l'énoncé du « théorème » de Schmidt, il y a plus de quarante ans, qui affirme que « les profits d'aujourd'hui... », les 7 milliards d'êtres humains devraient se réjouir de savoir que les plus riches des propriétaires du capital ont amassé des centaines de milliards de dollars au cours des derniers mois !

## L'Afrique sauvera-t-elle le capitalisme ?

On pourra relire [Afrique, avenir de l'humanité ?](#). Au seizième siècle, les conquistadors espagnols convainquaient toute une partie des dirigeants du moment qu'ils allaient ramener de mirifiques contrées du continent sud-américain des montagnes d'or. Il suffirait d'asperger, sans compter, les embarcations d'eau bénite et Dieu ferait le reste !

Selon l'UNICEF, l'Afrique, passant de 1,1 milliard d'habitants aujourd'hui à 2,5 milliards en 2050, devrait alors rassembler plus du quart de la population du globe. La Banque mondiale, quant à elle, publie, chaque semestre, un rapport analysant les économies africaines subsahariennes, la dernière édition d'[Africa's Pulse](#), est parue en avril 2017. On y lit qu'après le taux de croissance du PIB en 2016 le plus bas depuis 20 ans, l'Afrique subsaharienne devrait afficher des pourcentages de 2,7 en 2017, 3,2 en 2018 et 3,5 en 2019. Quant à l'évolution démographique de 2015 à 2100, elle fournit le [graphique](#) reproduit ci-dessous, qui montre que, en 2100, l'Afrique et l'Asie devraient abriter plus de 80 % de la population mondiale estimée, à la fin du XXI<sup>e</sup> siècle, à plus de 10 milliards d'habitants, dont 4,4 milliards pour l'Afrique et 4,9 milliards pour l'Asie.



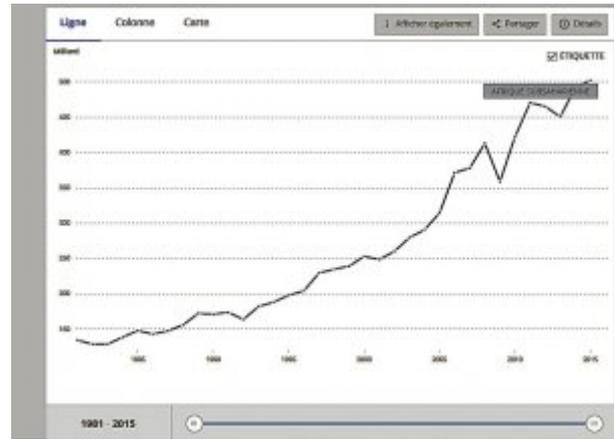
La Banque africaine de développement a été créée en 1964 – dix ans à peine après la Conférence de Bandung, à laquelle la jeune République de Côte d'Ivoire de Félix Houphouët-Boigny ne participa pas – elle compte 80 pays membre, dont 54 pays africains et a son siège à Abidjan. Elle publie le 22 mai 2017 [Perspectives économiques en Afrique](#). Pour ne laisser aucun doute sur la ligne économique sur laquelle elle s'inscrit, elle sous-titre son rapport *Entrepreneuriat et industrialisation*, en prenant soin de préciser que l'Afrique doit « libérer le potentiel des entrepreneurs africains, un prérequis pour accélérer la transformation industrielle du continent ». On sait ce que veut dire libérer les entreprises ; c'est le programme des propriétaires du capital. On se demande d'ailleurs ce que vont bien pouvoir faire lesdits entrepreneurs face à cette croissance qui a marqué le pas en 2016 « en raison du recul des cours mondiaux des matières premières, de la faiblesse de la reprise mondiale et de conditions climatiques défavorables ». Prier et implorer, peut-être ?

Toute la partie II du rapport est consacrée à l'industrialisation du continent. Tout un chapitre est consacré à ce que « les pouvoirs publics peuvent concevoir des stratégies d'industrialisation pour encourager l'entrepreneuriat ». C'est toujours étonnant de constater combien les économistes, bien encadrés, sont fort capables d'amplifier la voix de leurs maîtres. Les mêmes qui chantent le secteur privé pour faire « décoller l'Afrique » sont tout à fait aptes à nous présenter l'évolution de « l'indispensable » industrialisation du continent au cours des 25 dernières années au cours desquelles le Consensus de Washington [21] a prévalu. Le graphique 6.1, reproduit ci-dessous, retrace l'évolution de l'industrie, y compris manufacturière,

entre 1990 et 2015.



La contribution de l'ensemble de l'industrie au PIB est plus faible en 2015 qu'en 1990 ; il en va de même pour le seul secteur manufacturier. On ne peut pas croire une seconde que les transnationales aient préféré exporter les matières premières plutôt que de participer à leur transformation sur place... Parmi les très nombreuses données de la [Banque mondiale](#), on trouve le graphique reproduit ci-dessous qui trace la courbe, sur la période 1980-2015, des exportations de l'Afrique subsaharienne, exprimées en dollars constants de 2010. On remarque une progression constante pour atteindre plus de 500 milliards en 2015 (27 % du PIB). Sur un autre graphique, on peut noter les pourcentages de ces exportations par rapport à la croissance annuelle : 3,2 % en 1986, (-) 6 % en 1992, (-) 13 % en 2010 ou 2 % en 2015. Au-delà de ces graphiques, la réalité de la vie quotidienne des populations subsahariennes reste mauvaise : ainsi, le rapport 2016 du PNUD indique que le PIB/habitant, dont on sait combien il masque les inégalités, s'est établi à moins de 3 500 dollars en parité de pouvoir d'achat, soit quelque dix fois moins que celui des pays classés à très haut développement. Si encore ces populations avaient accès à des services publics satisfaisants et à des infrastructures capables d'offrir une vie moins rude, mais on peut lire dans *Africa's Pulse*, signalé plus haut, que « le réseau d'infrastructure demeure pauvre en dépit des efforts gouvernementaux pour l'améliorer » ; pourtant, les transnationales de l'eau, par exemple, notamment françaises, sont très présentes en Afrique depuis des décennies !



Optimiste, le rapport de la BAD note que « la demande intérieure conserve certes un rôle moteur dans la croissance du continent, mais le maintien de cette résilience sur la période 2017-18 passe par une meilleure gestion macro-économique, une diversification accrue et un environnement des affaires optimisé ». Que ferait donc le capitalisme sans résilience et sans environnement des affaires optimisé ? Les auteurs ne sont cependant pas aveugles puisqu'ils notent, avec pertinence, « entre 2015 et 2016, le déficit budgétaire global du continent s'est dégradé, plombé par le repli des cours » ; mais que vont donc faire les « entrepreneurs africains » dans ces circonstances ? Lire à cet égard [Le négoce des matières premières, y compris alimentaires](#), on y verra, en particulier, l'évolution, des années 1960 à nos jours, du commerce de transit.

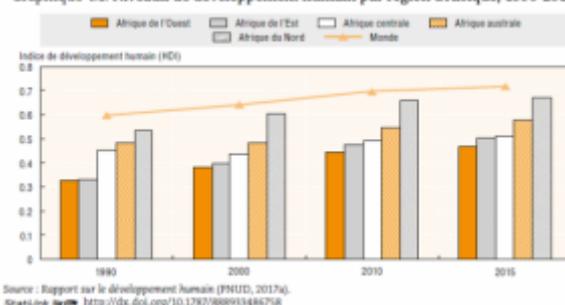
Dans le chapitre consacré aux apports financiers et aux recettes fiscales, peut-être pourra-t-on s'étonner de la placidité des rapporteurs qui signalent que « les transferts des migrants peuvent stimuler l'investissement », mais que « l'aide publique au développement (APD) reste inférieure aux engagements ». En effet ! Les premiers, ceux qui sont si bien accueillis dans nos pays et se voient attribuer les rémunérations que l'on sait sont parvenus à transférer 65 milliards de dollars en 2016, alors que l'APD généreusement attribuée par les pays les plus riches s'est élevée à 51 milliards, soit très loin des 0,7 % qui constituaient, dans les années 1970, l'engagement des pays riches ! Lire, par exemple [Pillage de l'Afrique](#). La métaphore de Sartre recommandant de ne pas « désespérer Billancourt » n'est pas à la portée de tout le monde ; dans les

cercles élégants, il est plutôt question de « satisfaire *Wall Street* ». On verra, sur le graphique 2.9 reproduit ci-dessous, l'évolution des recettes fiscales en Afrique au cours de la période 2005-2015 : elles ont peu évolué, augmentant de 50 milliards de dollars pour atteindre moins de 400 milliards en 2015 [22]. Cette fiscalité déclinante n'a pas empêché, selon le classement de *Forbes* 2017, 21 milliardaires africains de disposer d'une fortune évaluée à 74 milliards de dollars. On peut rappeler, même si ces chiffres ne sont pas comparables, que, selon les données du PNUD, le PIB/habitant pour l'Afrique subsaharienne était en 2015 de moins de 3 500 dollars par an. La BAD nous indique que le développement humain s'améliore et donne pour preuve le graphique 4.1, tiré du Rapport sur le développement humain 2016 du PNUD et reproduit ici. Cependant, il faudrait une foi dans le capitalisme à déplacer les montagnes, pour que pareille donnée puisse déclencher l'enthousiasme. En effet, sur le graphique indiqué par le PNUD, on observe bien, pour l'Afrique de l'Ouest, une amélioration sur 25 ans ; les chiffres du PNUD indiquent, pour l'Afrique subsaharienne, un indice de développement humain 2015 (IDH) [23] de 0,523. Mais les indices pour le monde et pour les pays les plus riches sont, respectivement, de 0,717 et 0,892. En 2005, le PNUD n'opérait pas encore les regroupements

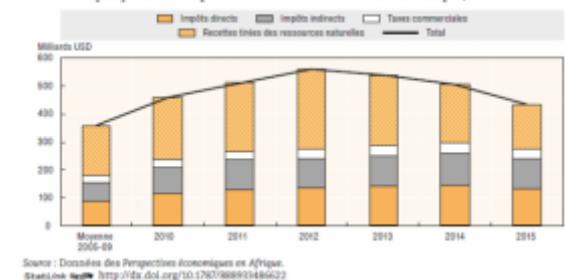
géographiques pratiqués aujourd'hui, mais le rapport de cette année-là propose un tableau montrant l'évolution de l'IDH de 1975 à 2003. On y observe l'évolution suivante entre ces deux années pour le pays classé au dernier rang, le Niger : 0,236 et 0,281 et pour la Norvège figurant au premier rang : 0,868 et 0,963. Pour ces deux pays, les indices 2015 sont respectivement : 0,353 et 0,949. Notons, au passage, que l'uranium nigérien est acheté par... la France pour alimenter ses 58 réacteurs nucléaires !

Où donc pourrait-on voir de l'inégalité ?

Graphique 4.1. Niveaux de développement humain par région d'Afrique, 1990-2015



Graphique 2.9. Composition des recettes fiscales en Afrique, 2005-15



## Notes

[1] Kaushik Basu, *Au-delà du marché, Vers une nouvelle pensée économique*, Paris, Les Éditions de l'Atelier/AFD, 2017

[2] A vrai dire, n'aurait-il pas pris cette précaution, on l'aurait facilement remarqué. Ce spécialiste de la théorie des jeux, semble vouloir inscrire ce qu'il dit être la « science » économique sous son seul couvert. « Une

amélioration au sens de Pareto est un changement [qui résultera d'un contrat] améliore au moins la situation d'un individu et ne lèse personne ». Rien ne doit entraver la liberté contractuelle ; plus de rapports de classes ! Il faudra attendre les derniers chapitres de l'ouvrage pour que l'homme prenne, quelque peu, la place du professeur qui peut être largement contesté.

[3] Rappelons que les néoclassiques, pour vanter les vertus indépassables de la fameuse main invisible, exigeaient, entre autres, l'atomicité du marché. En l'occurrence un très grand nombre de chauffeurs, ce qui est le cas, mais aussi un très grand nombre d'« offreurs » interdisant d'influencer le prix...

[4] Une équipe permanente enquête en continue sur les entreprises existant dans le monde. Aujourd'hui, le travail est mené dans 139 pays et comporte 127 000 firmes.

[5] Lire en particulier, [Les inégalités, ça s'arrange ?](#), [D'où les inégalités de rémunération peuvent-elles bien venir ?](#), [Inégalités extrêmes](#), [Les inégalités](#)

[6] Patrick Artus, chef économiste chez Natixis, parfait exemple français de la kyrielle évoqué ici, déclarait le 22 mars 2007, quelques mois avant la vente de 6 milliards des actifs de Lehman Brothers qui allait déclencher la crise que l'on sait, « les marchés financiers croient n'importe quoi. Les corrections successives des marchés d'actions en février-mars 2007 sont liées à une série de craintes des marchés : [...]. Or, toutes ces affirmations sont fausses. La crédulité et l'absence de sang froid des marchés financiers sont donc remarquables. »

[7] Monsieur Déprime

[8] On se souvient que c'est moins de la moitié de cette somme que les pays riches se sont engagés, lors de la COP 21, à rassembler chaque année pour permettre aux pays pauvres d'être en mesure de faire face au changement climatique !

[9] L'ICIJ a, notamment, été en 2016 à l'origine des fameux *Panama papers*

[10] Le rapport 2016 de la Banque mondiale indique que le total de l'intervention du groupe dépasse 61 milliards de dollars dont 11 milliards pour IFC-SFI. Il n'est pas inutile, pour situer les ordres de grandeurs, d'indiquer l'encours clients de BNP Paribas est chiffré à quelque 780 milliards de dollars.

[11] Devant la photo de ce gosse burkinabè de 12 ans qui « s'amuse » dans cet accrobranche local (page 8), on aura à l'esprit que, selon les rapports du PNUD sur le développement humain, l'espérance de vie à la naissance au Burkina Faso est de quelque 56 ans pendant qu'il est de 82 ans en France

[12] La Commission, fidèle à sa doctrine mais guère à sa pratique, craint qu'une lourde réduction de la concurrence dans ce secteur, déjà très concentré, nuise aux agriculteurs et aux consommateurs...

[13] En dix ans, entre 2007 et 2017, la compagnie a multiplié par plus de 4 les dividendes distribués.

[14] Pour autant que la vulgarité indigente ne rebute pas outre mesure, on peut jeter un œil à un des blogs d'un certain [David Zaruk](#) qui ne rougit pas de traiter Christopher Portier de « petite merde ».

[15] Alan Boobis, Angelo Moretto et Vicki Dellarco

[16] L'IPV, indice planète vivante, est une mesure de la biodiversité à partir de la variation moyenne de l'abondance de différentes espèces de vertébrés, appréciée par les données recueillies sur les populations de différentes espèces.

[17] John Meynard Keynes, *Lettre à nos petits-enfants*, Paris, LLL, 2017.

[18] L'un des scénarios (*Representative Concentration Pathway*) établis par le GIEC. 2.6 signifiant un forçage radiatif de 2,6 W/m<sup>2</sup> sachant qu'un modèle RCP8.5 existe.

[19] Rappelons qu'aux États-Unis, les enquêtes à dimension ethnique sont largement utilisées.

[20] Lire pour davantage de détails, « Michelin doit être agile ».

[21] Consensus entre les grandes puissances mis en œuvre et justifié essentiellement par le FMI et la Banque mondiale, pouvant se résumer principalement à une politique uniforme de privatisation, de libéralisation et de déréglementation tous azimuts, devant permettre aux entreprises capitalistes du Nord d'œuvrer en toute liberté au Sud.

[22] Les recettes fiscales pour la France (60 millions d'habitants comparés au 1,2 milliard africain) en 2015 auront été de 350 milliards de dollars.

[23] L'IDH créé en 1990 par le PNUD combine l'espérance de vie à la naissance, le PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat et le niveau d'éducation mesuré en année de scolarisation.

## Les Possibles, été 2017

mardi 19 septembre 2017

### Adresse

Attac, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

### Directeur de la publication

Jean-Marie Harribey

### Secrétariat de la rédaction

Isabelle Bourboulon, Jacques Cossart, Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Pascal Paquin, Jeanne Planche, Dominique

Plihon, Jean Tosti, Aurélie Trouvé

### Responsables techniques

Edgard Deffaud, Serge Gardien, Pascal Paquin, Rémi Sergé, Olivier Tétard

### Comité éditorial

Sylvie Agard, Christophe Aguiton, Verveine Angeli, Paul Ariès, Geneviève Azam, Daniel Bachet, Jacques Berthelot, Catherine Bloch-London, Martine Boudet,

Isabelle Bourboulon, Thierry Brugvin, Thierry Brun, Alain Caillé, Claude Calame, Christian Celdran, François Chesnais, Françoise Clement, Pierre Concialdi, Philippe Corcuff, Jacques Cossart, Thomas Coutrot, Christian Delarue, Vincent Drezet, Cédric Durand, Guillaume Duval, Mireille Fanon-Mendès-France, Daniel Faugeron, David Flacher, Fabrice Flipo, Pascal Franchet, Bernard Friot, Jean Gadrey, Susan George, Jérôme Gleizes, Gérard Gourguechon, André Grimaldi, Janette Habel, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Michel Husson, Esther Jeffers, Isaac Johsua, Pierre Khalfa, Serge Le Quéau, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Gus Massiah, Antoine Math, Dominique Méda, Georges Menahem, Denise Mendez, Pascal Paquin, René Passet, Évelyne Perrin, Dominique Plihon, Thierry Pouch, Daniel Rallet, Jean-Claude Salomon, Catherine Samary, Denis Sieffert, Vicky Skoumbi, Jean-Louis Sounes, Daniel Tanuro,

Bruno Tinel, Michel Thomas, Jean Tosti, Éric Toussaint, Stéphanie Treillet, Aurélie Trouvé, Patrick Viveret

### **Contact avec la revue et soumission d'articles**

Les propositions d'articles nouveaux ainsi que les contributions répondant à des textes publiés dans les numéros précédents de la revue doivent être adressées au secrétariat de la revue : [revue-cs-secretariat@list.attac.org](mailto:revue-cs-secretariat@list.attac.org)

### **La revue a noué un partenariat avec Mediapart à**

travers une « édition » créée sur ce site :

<http://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-conseil-scientifique-dattac>. À chaque parution trimestrielle de la revue, un des articles sera mis en ligne sur Mediapart.